



HISTOIRE

DU ROI

HENRI LE GRAND.

HISTOIRE
DU ROI
HENRI LE GRAND,
COMPOSÉE

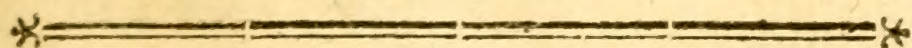
Par Meſſire HARDOUIN DE PEREFIXE, Evêque de Rodez, ci-devant Précepteur du Roi;

Revue, corrigée & augmentée par l'Auteur.



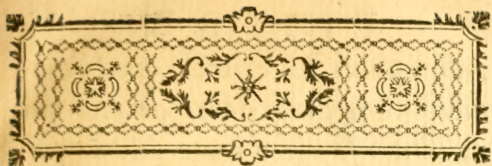
A PARIS,

Chez DELALAIN, Libraire, rue de la Comédie Françoiſe.



M. DCC. LXXVI.

Avec Approbation & Privilége du Roi.



A MONSEIGNEUR
L'EMINENTISSIME
CARDINAL
MAZARINI.

MONSEIGNEUR,

J'AI cru que je ne pouvois jamais rendre de ſervice plus eſſentiel à votre Eminence, ni lui donner de plus ſolide marque de ma fidélité & de ma reconnoiſſance, que de faire

voir à toute la terre de quelle maniere vous avez desiré de moi que j'instruisisse notre jeune Monarque. Je dois rendre ce témoignage au public, que vous avez voulu que je lui donnasse principalement les instructions qu'on doit donner à un Roi ; & que pour cet effet je ne m'arrêtasse pas seulement à lui enseigner quelques préceptes de grammaire & de rhétorique ; mais que de bonne heure j'employasse le tems à lui apprendre tout ce qu'il doit savoir, premierement pour se bien conduire soi-même, & puis pour conduire son Etat ; & qu'enfin je lui remplisse l'ame des meilleures maximes de la morale & de la politique.

C'est, MONSEIGNEUR, ce que j'ai essayé de faire, sur-tout depuis six ou sept années en çà, que sous les ordres de votre Eminence, j'ai composé un sommaire

de notre Histoire de France pour l'usage de Sa Majesté, qui en faisoit la lecture tous les jours avec tant de plaisir, qu'il n'est point croyable que ce puisse être sans utilité.

J'aurois bien souhaité de mettre au jour cet Ouvrage tout entier en même tems : mais l'affection particuliere que le Roi m'a toujours témoignée pour la vie de son Ayeul HENRI LE GRAND, *& la déclaration qu'il a faite si souvent, qu'il vouloit se le proposer comme son modele, m'ont hâté de mettre au net cette partie de mon travail, & de la séparer des autres. Ainsi, quoiqu'elle soit la derniere, je suis obligé de la donner la premiere, & de la présenter à Sa Majesté, afin que, jettant encore les yeux dessus aux heures de son loisir, & considérant bien toutes les maxi-*

mes de regner de ce grand Monarque, ses bontés presque divines, & l'amour paternel qu'il avoit pour ses peuples, il le puisse véritablement imiter.

J'espere, MONSEIGNEUR, *que cet échantillon suffira pour faire juger par avance du reste de l'Ouvrage. Je me persuade même, qu'on ne le verra point sans admirer que sous les ordres du plus puissant Ministre qui ait jamais été, on ait agi dans une matiere aussi délicate qu'est celle-là, avec tant de fidélité, avec tant de désintéressement, & avec tant d'amour pour le Prince & pour l'Etat. Car après tout, je crois pouvoir dire que c'est un exemple qui n'en a point eu de pareils avant le Ministere de votre Eminence. Non-seulement elle a toujours porté le Roi à s'instruire parfaitement des choses dont*

la connoiſſance lui étoit néceſſaire ; non-ſeulement elle lui a ſouvent repréſenté combien il lui étoit important de s'attacher de bonne heure aux fonctions de la royauté ; mais encore elle m'a ſollicité moi-même de m'acquitter ſoigneuſement de mon devoir. Combien de fois m'a-t-elle dit que je n'avois rien de plus important à faire que de gagner ſur l'eſprit du Roi qu'il s'appliquât bien aux choſes qu'il faiſoit, & qu'il s'appliquât aux choſes ſérieuſes ? En vérité, Monseigneur, *je ne crois pas qu'il y ait rien de plus beau ni de plus glorieux pour votre Eminence ; & je ſuis trompé ſi ceux qui écriront l'Hiſtoire de votre vie, n'ont peine à y trouver un endroit qui mérite mieux leurs éloges que celui-là. Pour moi,* Monseigneur, *j'avoue que je préfere de beaucoup*

à toutes les graces que je pouvois jamais recevoir, la liberté que j'ai toujours eue de donner au Roi ces instructions, qui vont maintenant paroître aux yeux de tout le monde; & de toutes les obligations que j'ai à votre Eminence, il n'y en a pas une qui me touche si sensiblement que celle-là, ni pour laquelle je publie plus volontiers que je suis,

MONSEIGNEUR,

De votre Eminence,

Le très-humble & très-obéissant serviteur HARDOUIN, Ev. de Rodez.

AU LECTEUR.

LECTEUR, cette Hiſtoire du Roi Henri le Grand n'eſt que l'échantillon d'un ſommaire de l'Hiſtoire générale de France, que j'ai compoſé par le commandement du Roi, & pour l'inſtruction de Sa Majeſté. Comme mon intention n'a été que de recueillir tout ce qui peut ſervir à former un grand Prince, & à le rendre capable de bien regner, je n'ai point trouvé à propos d'entrer dans le détail des choſes, & de raconter au long toutes les guerres & toutes les affaires, comme font les Hiſtoriens qui doivent écrire pour toutes ſortes de perſonnes. Je n'en ai pris que le gros,

& n'ai rapporté que les circonſtances que j'ai jugées les plus belles & les plus inſtructives ; laiſſant le reſte à part, afin d'abréger matiere, & de donner comme en petit, une ſuite de tout ce qui s'eſt paſſé, qui pût éclairer l'eſprit du Roi, ſans lui ſurcharger la mémoire. Ç'a été là mon deſſein : ſi je n'y ai pas auſſi bien réuſſi qu'il ſeroit à ſouhaiter, j'eſpere, Lecteur, que du moins mes efforts vous paroîtront louables. Je ne doute point qu'il n'y ait dans cet Ouvrage quelques mépriſes que je n'aurois point apperçues, mais qui n'échapperont pas aux yeux des clair-voyans. L'Hiſtoire eſt accompagnée de tant de circonſtances, qu'il eſt preſque impoſſible que l'on ne ſe trompe en

quelqu'une. Je crois pourtant n'avoir rien avancé, dont je n'aie des garans : & ſi vous trouvez dans quelque Auteur le contraire de ce que j'ai dit, je vous prie de conſidérer que nos Hiſtoriens ſont ſi différens entr'eux en pluſieurs choſes, que lorſqu'on ſuit les ſentimens des uns, on contredit néceſſairement les autres. Dans cette diverſité j'ai ſuivi ceux que j'ai cru les meilleurs & les plus aſſurés. J'avoue même que je n'ai pu m'empêcher d'emprunter d'eux, des périodes toutes entieres quand elles m'ont plu, & qu'il m'a ſemblé que je m'expliquerois mieux par leurs expreſſions, que je n'euſſe pu m'expliquer par les miennes. Après tout, ſi c'eſt une faute, elle eſt aſſez légere; & l'on doit

bien me la pardonner, puiſque je la reconnois ingénuement. Pour les autres plus remarquables que je puis avoir commiſes, je me promets de votre bonté, CHER LECTEUR, que vous ne me traiterez pas à la derniere rigueur, & que vous aurez autant d'indulgence pour moi que dans ce travail j'ai eu de zele pour le ſervice de mon Roi, & d'affection pour le bien de la France.

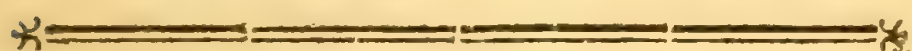




TABLE

DE L'HISTOIRE

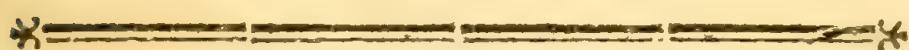
DE HENRI LE GRAND.



PREMIERE PARTIE,



SECONDE PARTIE,



TROISIEME PARTIE,







HISTOIRE
DU ROI
HENRI LE GRAND.



AU ROI.

SIRE,

LE respect & l'amour que tous les bons François ont toujours conservés pour l'heureuse mémoire du roi HENRI LE GRAND votre aïeul, le rendent aussi présent à leur souvenir comme s'il regnoit encore; & la renommée entretient l'éclat de ses belles actions, dans le cœur & dans la bouche des hommes, aussi vif & aussi en-

tier qu'il l'étoit du tems de ſes triomphes. Mais on peut dire avec cela, lorſque l'on conſidere Votre Majeſté, qu'il a repris une nouvelle vie en votre perſonne, & qu'il ſe fait revoir aujourd'hui ſous un viſage encore plus auguſte, & par des vertus qui paroiſſent auſſi redoutables aux ennemis de la France, qu'elles ſont douces & charmantes à ſes peuples.

Véritablement, SIRE, cette louable impatience, que Votre Majeſté a témoignée lorſque je lui faiſois lire notre Hiſtoire, de venir au glorieux regne de ce Prince, & pour cela de laiſſer en arriere ſept ou huit autres des Rois qui l'ont précédé, eſt une preuve très-certaine que vous deſirez le choiſir pour modele, & que vous avez réſolu d'étudier ſa conduite, pour la tenir dans le gouvernement de votre Etat. Votre heureuſe naiſſance & vos inclinations toutes royales vous y portent; les eſpérances & les vœux de vos ſujets vous y convient, les beſoins de votre Royaume, affligé par les maux de la plus longue guerre qui ait jamais été, vous y obligent, & le ciel vous y a diſpoſé par tant de graces & par tant d'éminentes qualités, qu'il vous ſeroit bien difficile de ne pas ſuivre les beaux exemples de ce grand Roi. J'oſerai même vous dire (& je le puis avec vérité) qu'il ne vous ſera pas im-

poſſible de les ſurpaſſer, ſi vous vous efforcez de bien employer tous les avantages dont Dieu vous a pourvu par-deſſus tous les Princes de votre âge.

Oui, SIRE, il vous a donné, auſſi-bien qu'au Roi votre aïeul, une ame généreuſe, bonne & bienfaiſante, un eſprit élevé, & capable des plus grandes choſes, une mémoire heureuſe & facile, un courage héroïque & martial, un jugement net & ſolide, une forte & vigoureuſe ſanté : mais de plus, il vous a donné un avantage que ce grand Prince n'avoit pas ; c'eſt cette majeſtueuſe préſence, cet air & ce port preſque divins, cette taille & cette beauté dignes de l'empire de l'univers, qui attirent les yeux & les reſpects de tout le monde, & qui ſans la force des armes, ſans l'autorité des commandemens, vous gagnent tous ceux à qui Votre Majeſté veut ſe faire voir.

Je ne parle point des proſpérités de cet Etat depuis votre heureux avénement à la couronne ; comme vous avez été proclamé vainqueur auſſi-tôt que Roi ; comme avec l'aide des conſeils de votre grand Miniſtre, vos frontieres ont été étendues de tous côtés, vos ennemis battus par-tout, & les factions entiérement diſſipées : mais je ne dois pas oublier la grace ſinguliere que le ciel vous a faite

de vous inſtruire dans la Religion Catholique & dans la vraie piété, par les ſoins continuels & par les vertueux exemples de la Reine votre mere; ce qui manqua ſans doute à la jeuneſſe de notre Henri.

Vous ne pouvez pas, SIRE, avec de ſi belles diſpoſitions, avec tant de rares faveurs du ciel, demeurer au-deſſous de la gloire & de la réputation de ce grand Prince. Souvenez-vous, s'il vous plaît, que vous m'avez fait l'honneur de me dire plus d'une fois, que vous aſpiriez fortement à une ſemblable perfection, & que vous n'aviez point de plus grande ambition que celle-là. Toute la France, qui a maintenant les yeux ſur vous, ſe réjouit de voir que les effets ſecondent vos deſirs & rempliſſent ſes eſpérances, & que vous agiſſez auſſi puiſſamment, que vous avez paſſionnément ſouhaité d'entendre le récit d'une ſi belle vie.

Votre Majeſté ſait que les volontés ne paſſent que pour des foibleſſes, quand elles ne ſe rendent point efficaces, & que bien loin d'être louables, elles condamnent celui qui les a, d'autant qu'il voit bien ce qu'il faut faire, & n'a pas le cœur de s'y attacher & de l'entreprendre. Le chemin de la vertu eſt d'abord un peu rude; mais auſſi il conduit au temple de la gloire, où il eſt certain qu'on n'arrive point par de ſimples pen-

sées & par des discours oiseux, mais par le travail, par l'application, & sur-tout par la persévérance.

J'ai pris la liberté quelquefois de représenter à Votre Majesté que la royauté n'est pas un métier de fainéant; qu'elle consiste presque toute en action; qu'il faut qu'un Roi fasse ses délices de son devoir; que son plaisir soit de regner; & qu'il sache que regner, c'est tenir lui-même le timon de son Etat, afin de le conduire avec vigueur, sagesse & justice.

Qui ne sait pas qu'il n'y a point d'honneur à porter un titre dont on ne fait point les fonctions? que c'est en vain qu'on a acquis de belles connoissances, si on ne s'évertue de les réduire en pratique? qu'il est inutile de se proposer un grand modele, si on ne l'imite effectivement? & qu'enfin il ne sert de rien de savoir par cœur toutes les maximes de la politique, si on ne les applique à quelqu'usage? Sans mentir, celui qui a des yeux & ne les veut point ouvrir, qui a des oreilles & qui ne veut point entendre, qui a des bras & ne se met point en peine de les remuer, est en pire état que n'est un aveugle, un sourd & un estropié.

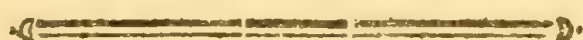
Je ne puis dissimuler, SIRE, la joie indicible que j'ai eue quelquefois, lorsque j'ai entendu de la bouche de Votre Majesté, qu'elle aimeroit mieux n'avoir

jamais porté couronne, que de ne pas gouverner elle-même, & de ressembler à ces Rois fainéans de la premiere race, qui, comme disent tous nos Historiens, ne servoient que d'idoles à leurs Maires du Palais, & qui n'ont eu de nom que pour marquer les années dans la chronologie.

Mais c'est assez, pour faire connoître à la France combien Votre Majesté condamne ce léthargique assoupissement, de dire qu'elle veut maintenant imiter son aïeul Henri le Grand, qui a été le plus actif & le plus laborieux de tous nos Rois, qui s'est adonné avec plus de soin au maniement de ses affaires, & qui a chéri son Etat & son peuple avec plus d'affection & plus de tendresse. N'est-ce pas déclarer que Votre Majesté a pris une ferme résolution de mettre la main à l'œuvre; de connoître le dedans & le dehors de son Royaume; de présider dans ses Conseils; d'y donner le mouvement & le poids aux résolutions; d'avoir toujours l'œil sur ses finances, pour s'en faire rendre un compte net, exact & fidele; de soulager son pauvre peuple; de distribuer les graces & les récompenses à ses créatures qui en seront dignes; enfin de jouir pleinement de son autorité? C'est ainsi que faisoit l'incomparable Henri, que nous allons voir regner, non-seulement en France par le droit du sang, mais

encore ſur toute l'Europe, par l'eſtime de ſa vertu.

En effet, depuis la naiſſance de la Monarchie Françoiſe, l'Hiſtoire ne nous fournit point de regne plus mémorable par de grands événemens, plus rempli des merveilles de l'aſſiſtance divine, plus glorieux pour le Prince, & plus heureux pour les peuples que le ſien : & c'eſt ſans flatterie & ſans envie que tout l'univers lui a donné le ſurnom de GRAND, non pas tant pour la grandeur de ſes victoires, comparables toutefois à celles d'Alexandre & de Pompée, que pour la grandeur de ſon ame & de ſon courage ; car il ne plia jamais, ni ſous les inſultes de la fortune, ni ſous les traverſes de ſes ennemis, ni ſous les reſſentimens de la vengeance, ni ſous les artifices des favoris & des Miniſtres; il demeura toujours en même aſſiette, toujours maître de ſoi-même; en un mot, toujours Roi & Souverain, ſans reconnoître d'autres ſupérieurs que Dieu, la juſtice & la raiſon.



NOUS allons donc faire l'Hiſtoire de ſa vie, & nous la diviſerons en trois parties principales.

La vie de Henri le Grand, diviſée en trois parties.

La premiere contiendra ce qui s'eſt paſſé depuis ſa naiſſance, juſqu'à ce qu'il ſoit parvenu à la couronne de France.

La premiere.

La ſeconde. La ſeconde dira ce qu'il fit depuis qu'il y fut parvenu juſqu'à la paix de Vervin.

Et la troiſiéme, racontera ſes actions, La troiſiéme. depuis la paix de Vervin, juſqu'au jour malheureux de ſa mort.

Mais avant tout cela, il faut dire briévement quelque choſe de ſa Généalogie.

Sa Généalogie. IL étoit fils d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme & roi de Navarre, & de Jeanne d'Albret, qui étoit héritiere de ce Royaume-là.

Qui étoit Antoine de Bourbon ſon pere. Antoine deſcendoit en ligne directe & maſculine, de Robert, comte de Clermont, cinquiéme fils du roi Saint Louis.

Ce Robert épouſa Béatrix, fille & héritiere de Jean de Bourgogne, baron de Bourbon de par ſa femme Agnès, à cauſe de quoi Robert prit le nom de Bourbon, non pas toutefois les armes, mais il retint celles de France.

Cette ſage précaution a beaucoup ſervi à ſes deſcendans pour ſe maintenir dans le rang de Princes du Sang, qui peut-être ſe fût perdu, s'ils n'en euſſent pas uſé de la ſorte. D'ailleurs, la vertu, qui a toujours donné de l'éclat à leurs actions, le bon ménage & l'économie qu'ils ont apportée à conſerver leurs biens & à les augmenter, les grandes alliances dont ils ont été fort ſoigneux, n'ayant jamais voulu

mêler leur noble ſang parmi du ſang vulgaire, & ſur-tout leur rare piété envers Dieu, & la bonté ſinguliere dont ils ont uſé envers leurs inférieurs, les ont conſervés, & même relevés par-deſſus les Princes des branches ainées. De ſorte que les peuples les voyant toujours hautement alliés, toujours riches, puiſſans & ſages, en un mot, dignes de commander, s'étoient imprimé dans l'eſprit une certaine perſuaſion comme prophétique, que cette maiſon viendroit un jour à la couronne; & elle de ſon côté ſembloit auſſi avoir conçu cette eſpérance, quoiqu'elle en fût fort éloignée; car elle avoit pris pour ſon mot, ou deviſe, *eſpoir*.

Entre les branches puînées qui ſont iſſues de cette branche de Bourbon *, la plus conſidérable & la plus illuſtre a été celle de Vendôme. Elle portoit ce nom, parce qu'elle poſſédoit cette grande Terre, qui lui étoit venue l'an 1364, par le mariage de Catherine de Vendôme, ſœur & héritiere de Bouchard, dernier comte de Vendôme, avec Jean de Bourbon, comte de la Marche. Pour lors elle n'étoit que comté; mais elle fut depuis érigée en duché par le Roi François premier, l'an 1515, en faveur de Charles, qui étoit deux fois arriere-fils de Jean, & pere d'Antoine. Ce Charles eut ſept enfans mâles, Louis, Antoine, Fran-

* *La branche de Bourbon en produiſit pluſieurs, entr'autres celle de Vendôme.*

Charles, duc de Vendôme,

eut Antoine, & six autres fils.

çois, un autre Louis, Charles, Jean & un troisiéme Louis. Le premier Louis & le second moururent en enfance; Antoine demeura l'ainé, François, qui fut comte d'Enghien, & qui gagna la bataille de Cerisoles, mourut sans être marié; Charles fut cardinal du titre de Saint Chrysogone & archevêque de Rouen, c'est lui qu'on nomme le vieux cardinal de Bourbon; Jean perdit la vie à la bataille de Saint-Quentin; le troisiéme Louis s'appella le Prince de Condé, & eut des enfans mâles de deux lits. Du premier, sortirent Henri, prince de Condé, François, prince de Conti, & Charles, qui fut cardinal & archevêque de Rouen, après la mort du vieux cardinal de Bourbon. Du second, vint Charles, comte de Soissons.

Or, il y avoit huit générations de mâle en mâle depuis Saint Louis jusqu'à Antoine, qui étoit duc de Vendôme, roi de Navarre, & pere de notre Henri.

Qui étoit Jeanne d'Albret sa mere.

Quant à Jeanne d'Albret sa femme, elle étoit fille & héritiere de Henri d'Albret, roi de Navarre, & de Marguerite de Valois, sœur du roi François premier, & veuve du duc d'Alençon. Henri d'Albret étoit fils de Jean d'Albret, lequel étoit roi de Navarre par sa femme Catherine de Foix, sœur du roi Phœbus, dédédé sans enfans. Car ce Royaume

là étoit entré dans la maiſon de Foix par mariage, comme il entra enſuite dans celle d'Albret, & puis en celle de Bourbon.

Ferdinand, roi d'Arragon, avoit envahi la haute Navarre, c'eſt-à-dire la partie qui eſt au-delà des Pyrenées, & la plus conſidérable de ce Royaume-là, ſur le roi Jean d'Albret; auquel par conſéquent il ne reſta que la baſſe, c'eſt-à-dire la partie de deçà les monts du côté de France. Mais avec cela, il avoit les pays de Béarn, d'Albret, de Foix, d'Armagnac, de Bigorre, & pluſieurs autres grandes Seigneuries, provenant tant du côté de la maiſon de Foix, que de celle d'Albret.

Henri ſon fils n'eut qu'une fille, qui fut Jeanne, que l'on appelloit la mignonne des Rois, parce que le roi Henri ſon pere, & le grand roi François premier ſon oncle, la chériſſoient à l'envi l'un de l'autre.

L'empereur Charles-Quint avoit jetté les yeux ſur elle, & la fit demander au pere pour ſon fils Philippe II, diſant que c'étoit un moyen de pacifier leurs différens touchant le royaume de Navarre. Mais le roi François premier ne trouva pas bon d'introduire un ſi puiſſant ennemi dans la France; & la faiſant venir à Châtellerault, la fiança au Duc de Clé-

Antoine de Bourbon duc de Vendôme, & Jeanne d'Albret sont mariés à Moulins en 1547.

ves; mais ce contrat ayant été annullé pour diverses raisons, on la maria avec Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, & les noces en furent célébrées à Moulins, l'an 1547, qui fut la même année que le roi François premier mourut.

Leurs deux premiers enfans meurent bien malheureusement.

Les deux jeunes époux eurent dans les trois ou quatre premieres années de leur mariage deux fils, qui moururent tous deux au berceau par des accidens assez extraordinaires. Le premier étouffa de chaleur, parce que sa gouvernante, qui étoit frileuse, le tenoit trop chaudement. Le second perdit la vie par la sottise d'une nourrice; car un jour, comme elle se jouoit de cet enfant avec un gentilhomme, & qu'ils se le bailloient l'un à l'autre, ils le laisserent tomber par terre, dont il mourut en langueur. Le ciel ôta ainsi ces deux petits Princes pour faire place à notre Henri, qui méritoit bien d'avoir le droit d'ainesse & d'être l'unique.

Venons maintenant à l'histoire de sa vie.





PREMIERE PARTIE

DE LA VIE

DE

HENRI LE GRAND,

DEPUIS SA NAISSANCE, jusqu'à ce qu'il parvint à la Couronne de France.



ON ne sauroit dire précisément en quel lieu Henri le Grand fut conçu. La commune opinion est que ce fut à la Fléche en Anjou, là où Antoine de Bourbon son pere, & la Princesse de Navarre sa mere séjournerent depuis la fin de février de l'an 1552 jusqu'à la mi-mai de l'année 1553. Mais il est certain que la premiere fois qu'elle s'apperçut de sa grossesse, & qu'elle le sentit remuer, elle étoit au camp en Picardie avec son mari, qui étoit gouverneur de cette Province, & qui y étoit allé de la Fléche pour y commander une armée contre l'empe-

1553. Henri le Grand fut conçu à la Fléche.

1553. reur Charles-Quint. Certes, il étoit bien juſte que celui dont la Providence divine avoit deſtiné de faire un Prince extraordinaire, marquât les premiers mouvemens de ſa vie dans un camp, au bruit des trompettes & du canon, comme un vrai enfant de Mars.

Son grand-pere Henri d'Albret, qui vivoit encore, ayant appris que ſa fille étoit groſſe, la rappella auprès de lui, deſirant prendre lui-même le ſoin de la conſervation de ce nouveau fruit, qu'il diſoit par un preſſentiment ſecret le devoir venger des injures que l'Eſpagnol lui avoit faites.

Cette courageuſe Princeſſe prenant donc congé de ſon mari, partit de Compiegne le 15 novembre, traverſa toute la France juſqu'aux monts Pyrenées, arriva à Pau en Béarn, où étoit le Roi ſon pere, le 4 décembre, n'ayant demeuré que dix-huit ou dix-neuf jours à faire ce voyage, & le 13 du même mois, elle accoucha heureuſement d'un fils.

Sa naiſſance.

Avant cela, le roi Henri d'Albret avoit fait ſon teſtament, que la Princeſſe ſa fille avoit grande envie de voir, parce qu'on lui avoit rapporté qu'il étoit fait à ſon déſavantage, en faveur d'une Dame que le bon homme avoit aimée. Elle n'oſoit lui en parler; mais étant averti de ſon

desir, il lui promit qu'il le lui mettroit entre les mains, lorsqu'elle lui auroit montré ce qu'elle portoit dans ses flancs, mais à condition que dans l'enfantement elle lui chanteroit une chanson, *afin*, lui dit-il, *que tu ne me fasses pas un enfant pleureux & rechigné.* La Princesse le lui promit, & eut tant de courage, que malgré les grandes douleurs qu'elle souffroit, elle lui tint parole, & en chanta une en son langage béarnois, aussi-tôt qu'elle l'entendit entrer dans sa chambre. L'on remarqua que l'enfant, contre l'ordre commun de la nature, vint au monde sans pleurer & sans crier. Aussi certes ne falloit-il pas qu'un Prince qui devoit être la joie de toute la France, naquît parmi des cris & des gémissemens.

1553.

Sa mere chanta en le mettant au monde.

Il ne cria point en naissant.

Si-tôt qu'il fut né, le grand-pere l'emporta dans le pan de sa robe en sa chambre, & donna son testament, qui étoit dans une boîte d'or, à sa fille, en lui disant : *Ma fille, voilà qui est à vous, & ceci est à moi.* Quand il tint l'enfant, il frotta ses petites lévres d'une gousse d'ail, & lui fit sucer une goutte de vin dans sa coupe d'or, afin de lui rendre le tempérament plus mâle & plus vigoureux.

Si-tôt qu'il fut né, son grand-pere l'emporta en sa chambre.

Il lui frotta les lévres d'une gousse d'ail, & lui fit sucer une goutte de vin.

Les Espagnols avoient dit autrefois par raillerie, sur la naissance de la mere de notre Henri : *Miracle, la vache a fait une brebis*, entendant par ce mot de vache

Sotte raillerie des Espagnols sur la naissance de la mere de notre Henri.

1553. la reine Marguerite ſa mere ; car ils l'appelloient ainſi, & ſon mari, le Vacher, faiſant alluſion aux armes de Béarn, qui ſont deux vaches. Et le roi Henri, qui ſe tenoit aſſuré de la future grandeur de ſon petit-fils, le prenant ſouvent entre ſes bras, le baiſant, & ſe ſouvenant de cette froide raillerie des Eſpagnols, diſoit tout ravi de joie à ceux qui le venoient viſiter pour ſe conjouir de cette heureuſe naiſſance : *Voyez maintenant, ma brebis a enfanté un lion.*

Repartie de ſon pere.

1554. Il fut baptiſé l'année ſuivante le jour des Rois, 6 janvier 1554. Pour ce baptême, on fit expreſſément des Fonts d'argent doré, ſur leſquels il fut baptiſé en la chapelle du château de Pau. Ses parrains furent Henri ſecond, roi de France, & Henri d'Albret, roi de Navarre, qui lui donnerent leur nom ; & la maraine fut Madame Claude de France, qui fut depuis ducheſſe de Lorraine. Jacques de Foix, pour lors évêque de Leſcar, & depuis cardinal, le tint ſur les fonts au nom du Roi très-Chrétien, & Madame d'Andouins, au nom de Madame Claude de France. Il fut baptiſé par le cardinal d'Armagnac, évêque de Rodez, & vice-légat d'Avignon.

Baptême de Henri Quatriéme.

Ses parrains & ſa marraine.

Il fut d'abord très-difficile à élever, ayant eu ſept ou huit nourrices l'une après l'autre. Au ſortir de la mammelle,

Il fut d'abord difficile à élever.

le Roi ſon aïeul lui donna pour gouvernante Suſanne de Bourbon, femme de Jean d'Albret, baronne de Mioſſens, laquelle l'éleva dans le château de Coaraſſe en Béarn, ſitué dans les rochers & dans les montagnes.

1554.

Il eut pour gouvernante Madame de Mioſſens.

Le grand-pere ne voulut pas qu'on le nourrît avec la délicateſſe qu'on nourrit d'ordinaire les gens de cette qualité, ſachant bien que dans un corps mol & tendre, il ne loge ordinairement qu'une ame molle & foible. Il défendit auſſi qu'on l'habillât richement, ni qu'on lui donnât des babioles, qu'on le flattât, & qu'on le traitât de Prince, parce que toutes ces choſes ne font que donner de la vanité, & élevent le cœur des enfans plutôt dans l'orgueil que dans les ſentimens de la généroſité. Mais il ordonna qu'on l'habillât & qu'on le nourrît * comme les autres enfans du pays, & même qu'on l'accoutumât à courir & à grimper ſur les rochers, à cauſe que par ce moyen on le faiſoit à la fatigue, & que, pour ainſi dire, on donnoit une trempe à ce jeune corps pour le rendre plus dur & plus robuſte; ce qui ſans doute étoit néceſſaire à un Prince qui avoit à ſouffrir beaucoup pour reconquérir ſon Etat.

Son grand-pere ne voulut pas qu'on le nourrît délicatement.

** On dit que pour l'ordinaire on le nourriſſoit de pain bis, de bœuf, de fromage & d'ail, & que bien ſouvent on le faiſoit marcher nuds pieds & nue tête.*

Le roi Henri d'Albret mourut à Hagetmau en Béarn, le 25 de mai 1555, âgé de cinquante-trois ans ou

Mort de Henri d'Albret.

1555. environ. Il ordonna par ſon teſtament, que ſon corps fût porté à Pampelonne, pour y être enterré avec ſes prédéceſſeurs, & qu'en attendant il fût mis en dépôt dans l'égliſe cathédrale de Leſcar en Béarn. Ce Prince étoit courageux, ſpirituel, doux & courtois à tout le monde, & tellement libéral, que Charles-Quint paſſant une fois par la Navarre, en fut ſi bien reçu, qu'il dit qu'il n'avoit jamais vu de Prince plus magnifique.

Sa fille & ſon gendre lui ſuccédent, & ſe retirent de la cour.

Après ſa mort, Jeanne ſa fille & Antoine, duc de Vendôme, ſon gendre, lui ſuccéderent. Ils étoient alors à la cour de France, & eurent beaucoup de peine à obtenir leur congé pour s'en aller en Béarn, d'autant que le roi Henri II, pouſſé par un mauvais conſeil, vouloit leur ôter la baſſe Navarre qui leur reſtoit, diſant que tout ce qui étoit au-deçà des Pyrenées, étoit au royaume de France. Ils ſurent adroitement y faire oppoſer les Etats du pays, & le Roi n'oſa les pouſſer trop ſur ce ſujet, de peur que le déſeſpoir ne les forçât d'appeller l'Eſpagnol à leur ſecours. Mais il en demeura toujours fâché contr'eux, tellement que donnant à Antoine le gouvernement de la Guyenne, qui avoit auſſi été tenu par Henri d'Albret ſon beau-pere, il en retrancha le Languedoc, qui en avoit été depuis long-tems.

Environ deux ans après, il revinrent à la cour de France, où ils amenerent leur fils, âgé de cinq ans, qui étoit le plus joli & le mieux fait du monde ; mais ils n'y séjournerent que peu de mois, & s'en retournerent en Béarn.

1557.

1558.

Peu après, le roi Henri II fut tué d'un coup de lance par Montgommeri. François II, son fils ainé, lui succéda ; & MM. de Guise, oncles de la reine Marie Stuard sa femme, se saisirent du gouvernement. Les Princes du sang ne le purent souffrir. Louis, prince de Condé, & frere puîné d'Antoine, appella ce Roi en cour pour s'y opposer.

1559.

Mort du roi Henri II.

François II lui succéde.

Divisions à la cour après la mort de Henri II.

Dans ces divisions, les Huguenots firent la conspiration d'Amboise contre le gouvernement d'alors ; laquelle étant découverte, & les deux freres Antoine & Louis accusés d'en être les chefs, on les arrêta prisonniers, aux états d'Orléans ; & on fit le procès au second avec tant de chaleur, qu'on croit qu'il eût eu la tête tranchée, si la mort du roi François II ne fût arrivée.

1560.

Mort de François II.

Charles IX, qui lui succéda, étant mineur, la reine Catherine sa mere se fit déclarer régente, par les Etats ; & le roi de Navarre, premier prince du sang, fut déclaré lieutenant général du Royaume, pour gouverner l'Etat avec elle ; de sorte que par ce moyen, il fut obligé de de-

Charles IX lui succéde.

La reine Catherine est déclarée régente, & le roi de Navarre, lieutenant général du Royaume.

1562. meurer en France, où il fit venir la reine Jeanne sa femme, & le petit prince Henri son fils. Mais il ne garda pas long-tems cette nouvelle dignité; car les troubles continuant toujours par les surprises que faisoient les nouveaux Réformés, des meilleures villes du Royaume, après qu'il eut repris Bourges sur eux, il vint assiéger Rouen, où visitant un jour les tranchées, & faisant de l'eau, il reçut une mousquetade dans l'épaule gauche, dont il mourut quelques jours après, à Andely-sur-Seine. S'il eût vécu plus long-tems, les Huguenots eussent sans doute été mal menés en France; car il les haissoit mortellement, quoique son frere le prince de Condé fût le principal chef du parti.

Il est tué devant Rouen.

La reine sa femme s'en retourne en Béarn, où elle embrasse ouvertement le Calvinisme.

La reine sa femme & le petit prince son fils étoient pour lors à la cour de France. La mere s'en retourna en Béarn, où elle embrassa ouvertement le Calvinisme; mais elle laissa son fils auprès du Roi, sous la conduite d'un sage précepteur, nommé la Gaucherie, lequel tâcha de lui donner quelque teinture des lettres, non par les regles de la grammaire, mais par les discours & les entretiens. Pour cet effet, il lui apprit par cœur plusieurs belles sentences, comme celle-ci:

Ou vaincre avec justice, ou mourir avec gloire.

Et cette autre : 1562.

Les Princes ſur leur peuple ont autorité grande ;

Mais Dieu plus fortement deſſus les Rois commande.

L'an 1566, la Reine ſa mere le tira de la cour de France, & l'emmena à Pau ; & en la place de la Gaucherie, qui étoit décédé, elle lui donna Florent Chrétien, ancien ſerviteur de la maiſon de Vendôme, homme de très-agréable converſation, & fort verſé aux belles-lettres, tout-à-fait Huguenot, & qui, ſelon les ordres de cette Reine, éleva le Prince dans cette fauſſe doctrine.

1566. Elle tire ſon fils de la cour de France, & lui donne un précepteur qui l'éleve dans la mauvaiſe doctrine.

Aux premiers troubles de la Religion, François, Duc de Guiſe, avoit été aſſaſſiné par Poltrot au ſiége d'Orléans, laiſſant ſes enfans en minorité, ce fut en l'année 1563. Aux ſeconds, le connétable de Montmorency reçut une bleſſure à la bataille de Saint-Denis, dont il mourut à Paris trois jours après, la veille de la Saint-Martin, en l'année 1567. Aux troiſiémes, en 1569, la reine Jeanne ſe rendit la protectrice du parti Huguenot, étant pour cet effet venue à la Rochelle avec ſon fils, qu'elle dévoua dès lors à la défenſe de cette nouvelle Religion.

1569.

1569.

Henri, prince de Navarre, déclaré chef des Religionnaires. Louis, prince de Condé son oncle, est son lieutenant avec l'amiral de Coligny.

En cette qualité il fut déclaré chef du parti; & son oncle, le prince de Condé, son lieutenant, avec l'amiral de Coligny. C'étoient deux grands chefs de guerre; mais ils commirent de notables fautes; & ce jeune Prince, âgé seulement d'environ treize ans, eut déja l'esprit de les remarquer; car il jugea fort bien, à la grande escarmouche de Loudun, que si le duc d'Anjou* eût eu des troupes prêtes pour les attaquer, il l'eût fait; & que ne le faisant point, il étoit en mauvais état, & partant qu'il falloit l'attaquer au plutôt; mais on ne le fit pas, & ainsi on donna le tems à toutes ses troupes d'arriver.

Action fort judicieuse qu'il fait comme il est encore enfant.

* *Ce duc d'Anjou fut depuis Henri III.*

Autre action fort judicieuse qu'il fait en la journée de Jarnac.

A la journée de Jarnac, il leur remontra encore judicieusement qu'il n'y avoit pas moyen de combattre, parce que les forces des Princes étoient éparses, & celles du duc d'Anjou toutes jointes; mais ils s'étoient engagés trop avant pour pouvoir plus reculer. Le prince de Condé fut tué dans cette bataille, ou plutôt assassiné de sang froid après le combat, dans lequel il avoit eu la jambe rompue.

Louis, prince de Condé, tué à Jarnac.

Après cette mort, le commandement demeure à l'Amiral.

Après cela, toute l'autorité & la créance du parti demeura à l'amiral de Coligny, qui, à dire vrai, étoit le plus grand homme de ce tems-là, à la Religion près, mais le plus malheureux.

Qui hasarde

Cet Amiral ayant ramassé de nouvelles

forces, haſarda une ſeconde bataille, à Montcontour en Poitou. Il avoit fait venir à l'armée notre petit prince de Navarre, & le jeune prince de Condé qui ſe nommoit auſſi Henri, & les avoit donnés à garder au prince Ludovic de Naſſau, qui les tenoit un peu écartés ſur une colline, avec quatre mille chevaux.

1569.

la bataille de Moncontour.

Le jeune prince brûloit d'envie de jouer des mains; mais on ne lui permit, pas de peur de haſarder ſa perſonne. C'étoit ſans doute ſagement fait de retenir ſon ardeur. Néanmoins, quand l'avant-garde du duc d'Anjou eut été enfoncée par celle de l'Amiral, il n'y eut point de danger de le laiſſer fondre ſur la bataille, qui étoit fort étonnée. Toutefois on l'en empêcha, & il s'écria alors: *Nous perdons notre avantage, & la bataille par conſéquent.* Cela arriva comme il l'avoit prévu; & on jugea dès l'heure, qu'un jeune homme de ſeize ans avoit plus de lumieres que les vieux routiers. Auſſi s'appliquoit-il tout entier à ce qu'il faiſoit; il n'y avoit pas ſeulement le corps, mais auſſi l'eſprit & le jugement.

Notre jeune Prince mouroit d'envie de jouer des mains; mais on l'en empêcha.

Donne des marques de ſon jugement.

S'étant ſauvé avec les débris de ſon armée, il fit preſque tout le tour du Royaume, ſe battant en retraite, & recueillant des troupes Huguenotes çà & là, durant cinq ou ſix mois; pendant leſquels il eut à ſouffrir tant de fatigues,

1570. que, s'il n'eût été nourri comme il l'avoit été, il n'y eût jamais pu résister.

Ce jeune Prince, toujours accompagné de l'Amiral, mena ses troupes en Guienne, & delà en Languedoc, où il prit Nîmes par stratagême, força quelques petites places, & brûla les environs de Toulouse; de sorte que les étincelles de cet incendie voloient jusques dans cette grande ville. La guerre étant aussi allumée dans le Vivarais, il se montra sur l'autre bord du Rhône avec ses troupes, emporta par escalade les villes de Saint-Julien & de Saint-Just, & obligea Saint-Etienne en Forez de capituler. Delà il descendit sur les rives de la Saone, & puis dans le milieu de la Bourgogne. Paris trembloit une seconde fois à l'approche d'une armée d'autant plus redoutable, qu'elle sembloit s'être renforcée par la perte de deux batailles, & qu'elle venoit de remporter quelqu'avantage sur celle des Catholiques, que le maréchal de Cossé commandoit.

Continue la guerre avec l'Amiral.

Le conseil du Roi, craignant de hasarder ainsi le tout pour une quatriéme fois, jugea plus à propos de plâtrer encore une paix avec ce parti. Elle fut donc traitée à Saint-Germain-en-Laye, les deux armées étant proches l'une de l'autre dans la vallée d'Aillan, non loin d'Arnay-le-Duc, & conclue le 11 d'Août 1570.

Paix d'Arnay-le-Duc.

Cette

Cette paix faite, chacun ſe retira chez ſoi ; le prince de Navarre alla en Béarn, le roi Charles IX ſe maria avec Elizabeth, fille de l'empereur Maximilian II ; & il ſembloit que l'on ne pensât plus qu'à des réjouiſſances & à des feſtins. Cependant le Roi ayant reconnu qu'il ne viendroit jamais à bout des Huguenots par la force, réſolut d'y employer d'autres moyens plus faciles, mais auſſi bien plus méchans. Il ſe mit à les careſſer, à feindre qu'il les vouloit traiter favorablement, à leur accorder la plupart des choſes qu'ils demandoient, & à les endormir de l'eſpérance de faire la guerre au roi d'Eſpagne dans les Pays-Bas, ce qu'ils ſouhaitoient paſſionnément ; & pour les mieux leurrer, il leur promit pour gage de ſa foi ſa ſœur Marguerite, pour la marier au prince de Navarre ; de ſorte que, par ce moyen, il attira les principaux chefs de ce parti à Paris.

1570.

1571.

On réſout d'attraper les Huguenots & de les exterminer.

La reine Jeanne ſa mere, qui y étoit venue devant pour faire les préparatifs des noces, mourut peu de jours après qu'elle y fut arrivée ; Princeſſe qui avoit l'eſprit & le courage au-deſſus de ſon ſexe, & dont l'ame toute virile n'étoit point ſujette aux foibleſſes & aux défauts des autres femmes ; mais à la vérité ennemie paſſionnée de la Religion Catholique. Quelques Hiſtoriens diſent qu'elle

Mort de Jeanne d'Albret.

1572.

1572. fut empoiſonnée avec des gants parfumés; parce qu'on craignoit, comme elle avoit beaucoup d'eſprit, qu'elle ne découvrît le deſſein qu'on avoit de maſſacrer tous les Huguenots : mais d'autres aſſurent que c'eſt une fauſſeté, & qu'il eſt plus vraiſemblable qu'elle mourut pulmonique, vu même que ceux qui étoient auprès d'elle & qui la ſervoient, l'ont ainſi témoigné.

Son fils prend la qualité de roi de Navarre.

Henri ſon fils venoit après elle. Etant en Poitou, il y apprit les nouvelles de ſa mort, & alors il prit la qualité de Roi; car juſques-là il n'avoit porté que celle de prince de Navarre. Comme il fut à Paris, les malheureuſes noces ſe célébrerent; les deux parties furent fiancées au Louvre par le cardinal de Bourbon, & le lendemain mariées par le même, à Notre-Dame, ſur un échaffaut, qui pour cela fut dreſſé devant la grande porte de cette Egliſe, en préſence du Roi & de la Reine mere. Après la cérémonie, la reine Marguerite alla entendre la Meſſe & faire ſes dévotions dans le chœur, & le roi de Navarre paſſant par une galerie faite exprès le long de l'Egliſe, ſe retira dans le logis de l'Archevêché; puis, lorſque la Meſſe fut achevée, il vint au-devant de ſa maitreſſe, & lui ayant donné un baiſer, la conduiſit dans l'Archevêché, où le dîner étoit préparé pour toute la maiſon royale.

Il épouſe la ſœur du roi étant arrivé à Paris.

1572.

Six jours après, qui fut le jour de la Saint Barthelemi, tous les Huguenots qui étoient venus à la fête, furent égorgés; entr'autres l'Amiral, vingt Seigneurs de marque, douze cens Gentilshommes, trois ou quatre mille ſoldats & bourgeois; puis par toutes les villes du Royaume, à l'exemple de Paris, près de cent mille hommes. Action exécrable! qui n'avoit jamais eu & qui n'aura, s'il plaît à Dieu, jamais de pareille.

Maſſacre de la ſaint Barthelemi.

Quelle douleur à ce jeune roi de voir, au lieu de vin & de parfums, répandre tant de ſang à ſes noces, égorger ſes meilleurs amis, & entendre leurs cris pitoyables, qui parvenoient juſqu'à ſes oreilles dans le Louvre, où il étoit logé! Avec cela, quelles tranſes & quelles frayeurs n'avoit-il pas qu'on en vînt juſqu'à ſa perſonne? En effet, il fut mis en délibération s'il les falloit égorger lui & le prince de Condé, comme les autres; & tous les auteurs du maſſacre conclurent à leur mort: néanmoins, comme par un miracle, on réſolut de les épargner.

Douleur & frayeur de notre jeune Roi.

Charles IX ſe les fit amener en ſa préſence; il leur montra un monceau de corps morts, & avec d'horribles menaces, ſans vouloir écouter leurs raiſons, il leur dit: *la mort, ou la Meſſe.* Ils choiſirent plutôt le dernier que le premier; ils abjurerent le Calviniſme, mais parce qu'on ſavoit

Il eſt contraint de ſe faire Catholique.

1572. que ce n'étoit pas de bon cœur, on les faisoit observer si étroitement, qu'ils ne purent s'évader de la cour, pendant les deux ans que vécut Charles IX, ni même long-tems après sa mort.

Durant ce tems-là, notre Henri dissimuloit adroitement ses déplaisirs, quoiqu'ils fussent grands, & mettoit au-devant des chagrins qui lui troubloient l'esprit, une perpétuelle sérénité de visage, & une humeur toujours enjouée. Ce fut là sans doute le plus difficile passage de sa vie. Il avoit affaire à un Roi furieux, à ses deux freres; savoir, au duc d'Anjou, prince dissimulé, & qui avoit trempé dans les massacres, & au duc d'Alençon, qui étoit double & malicieux; à la reine Catherine, qui le haissoit mortellement, parce que ses de vins lui avoientp rédit qu'il regneroit; enfin, à la maison de Guise, dont la puissance & le crédit étoientpresque sans bornes.

Il y avoit bien des périls & des écueils pour lui à la cour.

Il lui falloit sans doute une merveilleuse prudence pour se conduire avec tous ces gens-là, pour ne donner point de jalousie, & donner pourtant grande estime de soi, accorder la soumission & la gravité, & conserver sa dignité & sa vie. Cependant il se démêloit de toutes ces difficultés & de tous ces écueils, avec une adresse sans pareille.

Sa sage & prudente conduite.

Il contracta une grande familiarité avec

Il fait amitié

le duc de Guiſe, qui étoit à peu près de ſon âge, & ils faiſoient leurs parties ſecrettes enſemble. Il ne s'accordoit pas ſi bien avec le duc d'Alençon, qui avoit un eſprit capricieux ; & auſſi ne ſe ſoucioit-il pas d'être mal avec lui, parce que le Roi & la Reine mere n'avoient nulle affection pour ce Duc. Toutefois il ne voulut pas croire le mauvais conſeil des émiſſaires de cette Reine, qui tâchoient de l'engager à ſe battre en duel contre lui ; car outre qu'il conſidéroit que c'étoit le frere de ſon Roi, à qui il devoit le reſpect, il connoiſſoit bien que ç'eût été ſa perte, & qu'elle n'eût pas manqué de prendre un ſi beau prétexte pour l'accabler.

1572. avec le duc de Guiſe.

Il évite de ſe battre avec le duc d'Alençon.

Il évitoit ainſi les piéges qu'elle lui tendoit, mais non pas tous ; car il ſe laiſſa prendre aux appas de certaines damoiſelles de la cour, dont on dit que cette Reine ſe ſervoit exprès pour amuſer les Princes & les Seigneurs, & pour découvrir toutes leurs penſées. La politique de cette Reine étoit ſi connue de tout le monde, que l'on ne peut pas cacher cette vérité, quand on le voudroit, à moins que d'effacer toute l'hiſtoire de ce tems-là.

Mais il ſe laiſſe prendre aux appas des Dames.

Depuis cela, comme les vices qui ſe contractent à l'entrée de la jeuneſſe, accompagnent ordinairement les hommes juſqu'au tombeau, la paſſion des femmes fut le foible & le penchant de notre Hen-

Ce fut là ſon foible.

1572. ri, & peut-être la cauſe de ſon dernier malheur; car Dieu punit tôt ou tard ceux qui s'abandonnent aveuglément à cette paſſion criminelle.

Il ne tombe point dans les autres vices de cette cour, qui étoient horribles.

Hors ce défaut, il n'en contracta point d'autres dans cette cour, & l'on doit attribuer à une grace toute particuliere de Dieu, qu'il ne s'y gâtât pas entiérement; car il n'y en eut jamais de plus vicieuſe & de plus corrompue. L'impiété, l'athéiſme, la magie, même les plus horribles ſaletés, la noire lâcheté & la perfidie, l'empoiſonnement & l'aſſaſſinat, y regnoient au ſouverain degré. Toutes ces abominations, bien loin de l'infecter, le fortifierent dans l'horreur naturelle qu'il en avoit; & pour être parmi les méchans, il n'eut jamais la penſée de devenir leur compagnon, mais bien d'être leur ennemi.

1573. Le duc d'Anjou aſſiege la Rochelle, & l'y mene.

Enſuite de la S. Barthelemi, on voulut achever d'exterminer les Huguenots. Pour cet effet, le duc d'Anjou alla aſſiéger la Rochelle, & l'y mena, mais ſi bien obſervé, qu'il ne pouvoit ſe détourner ni à droite ni à gauche. On peut juger quel créve-cœur c'étoit pour lui, qu'on le fît ſervir d'inſtrument à la perte de ce qui lui reſtoit de ſerviteurs & d'amis qui s'étoient réfugiés dans cette ville-là. Après un long ſiége, elle fut délivrée par l'arrivée des ambaſſadeurs de Pologne, qui

Le ſiége eſt levé par l'élection de ce

venoient querir le duc d'Anjou, que les Etats du pays avoient élu leur Roi.

1573. Duc au royaume de Pologne.

Le siége levé, Henri retourna à Paris, ou plutôt y fut reconduit; & le duc d'Anjou partit de France avec grand regret, pour aller prendre possession de son nouveau Royaume.

1574. Charles IX tombe mortellement malade au bois de Vincennes.

A quelques mois delà, Charles IX tomba mortellement malade, rendant le sang par tous les conduits de son corps, si bien que l'on crut qu'il étoit empoisonné. Quoi qu'il en soit, on peut dire, (s'il est permis de juger des Rois, qui ne doivent être jugés que de Dieu) que ce fut une punition divine pour ses blasphêmes, & peut-être aussi pour tant de sang qu'il avoit fait répandre.

Sa maladie est cause d'une ligue qui se fait à la cour; notre Henri en est,

Son extrême maladie donna naissance à une ligue que firent le duc d'Alençon, les maréchaux de Montmorenci & de Cossé & quelques Catholiques, avec le parti Huguenot, pour ôter le gouvernement à la Reine mere, & chasser les Guises de la cour, où ils étoient fort puissans. Notre Henri y entra, non par aucune liaison qu'il voulut avoir avec ces gens-là, mais seulement pour avoir moyen de se retirer avec sûreté dans son pays.

La Reine mere l'ayant découverte, le fait arrêter

La Reine mere ayant découvert ces pratiques, le fit arrêter lui & le duc d'Alençon, & leur donna des gardes. Le

1574.
le duc d'Alençon, &c.

prince de Condé se sauva heureusement en Allemagne. Elle fit aussi arrêter les deux maréchaux de Montmorenci & de Cossé. Et pour faire voir qu'elle ne traitoit point des Princes de cette sorte sans grand sujet, elle voulut qu'ils fussent interrogés sur plusieurs cas très-atroces, mais qu'on croit qui étoient tous faux. On fit seulement mourir la Mole, Coconas & Tourtray, trois Gentilshommes de marque, qui s'étoient mêlés de leurs intrigues. Cette exécution lui étoit nécessaire pour calmer l'esprit de la noblesse & du peuple, qui commençoient à murmurer de ce qu'on traitoit ainsi un fils de France & un premier Prince du sang.

Elle fait mourir la, Mole, Coconas & Tourtray.

En cette affaire, le Chancelier voulut interroger le roi de Navarre; mais quoique captif & menacé, il ne voulut pas faire ce tort à sa dignité que de répondre. Toutefois, pour contenter la Reine mere, il fit un long discours, lui adressant la parole, par lequel il déduisoit beaucoup de choses touchant l'état présent des affaires; mais il ne chargea jamais personne, comme avoit fait assez foiblement le duc d'Alençon.

Le Chancelier veut interroger le roi de Navarre.

Le roi Charles IX étant proche de la mort, comme il haissoit & ses deux freres & sa mere, envoya querir notre Henri, auquel seul il avoit reconnu de l'honneur & de la foi, & lui recommanda

Charles IX se fie en lui, & l'envoie querir, étant proche de la mort.

très-affectueusement sa femme & sa fille.

Catherine de Médicis ayant su qu'il l'envoyoit querir, eut peur qu'il ne lui laissât la régence; & pour cet effet, lui voulut jetter de la frayeur dans l'ame, afin qu'il n'osât pas l'accepter. Comme il alloit donc trouver le Roi, c'étoit au bois de Vincennes, elle donna ordre qu'on le fît passer par-dessous les voûtes entre des Gardes qui étoient en haie & en posture de le massacrer. Il tressaillit de peur, & recula deux ou trois pas en arriere; toutefois Nançay-la-Chastre, capitaine des Gardes-du-Corps, le rassura, lui jurant qu'il n'auroit point de mal. Il fallut donc, quoiqu'il ne se fiât pas trop à ses paroles, qu'il passât au travers des carabines & des hallebardes.

1574. La reine Catherine, qui en est alarmée, lui veut faire peur.

Après la mort de Charles IX, Catherine de Médicis, moitié par force, moitié par adresse, se saisit de la régence, en attendant le retour de son cher fils le duc d'Anjou, que l'on nomma Henri III.

Charles IX étant mort, elle se saisit de la régence.

Quand il fut de retour de Pologne, elle mena les deux Princes au-devant de lui jusqu'au Pont-de-Beauvoisin, pour en faire ce qu'il lui plairoit. Après quelques menaces & réprimandes, il les mit en liberté.

Les deux Princes sont mis en liberté.

Ces deux Princes faisant réflexion sur les dangers continuels où ils avoient été deux ans durant, résolurent de se déli-

1574.

Le prince de Condé étoit en Allemagne.

vrer de ces frayeurs à la premiere occasion. Le prince de Condé, qui étoit en Allemagne, y avoit fait des levées pour le parti Huguenot, qui dès la fin du regne de Charles IX, avoit repris les armes; & Damville, second fils du feu Connétable, & frere du maréchal de Montmorenci, qui étoit prisonnier à la Bastille, s'étoit joint avec ce parti, ne prenant pas la Religion pour prétexte, parce qu'il étoit Catholique, mais bien la liberté publique, & la réformation de l'Etat. On nomma cette sorte de Catholiques, qui se liguoient avec les Huguenots, *les Politiques*.

Le roi de Navarre ne peut s'évader comme il desiroit.

Notre Henri ne put pas s'évader de la cour si-tôt qu'il le desiroit; il étoit soigneusement veillé, & ses propres domestiques étoient autant d'espions auprès de lui. D'ailleurs, il appréhendoit que s'il étoit surpris se voulant sauver, on ne le fît assassiner. Or, tandis qu'il cherchoit les occasions de le pouvoir faire avec sûreté, il alla s'engager dans de nouveaux lacs, devenant passionné de la dame de Sauves, femme d'un Secrétaire d'Etat, qui étoit alors la plus belle de la cour.

Il se prend aux appas d'une Dame.

Cependant la Reine mere, qui l'avoit retenu à la cour avec tant de soin, eût été bien aise qu'il s'en fût allé; car le Roi son cher fils commençoit à prendre quelque connoissance de ses affaires; ce

qui ne lui plaiſoit point, parce qu'elle vouloit tout gouverner. Comme elle appréhendoit donc que prenant l'autorité en main, il ne diminuât la ſienne, elle croyoit qu'il le falloit embarraſſer par des factions & des guerres civiles, dont elle ſeule, par maniere de dire, eût la clef, en ſorte qu'il ne pût du tout ſe paſſer d'elle. Voilà pourquoi, tant qu'elle vécut, elle ne fit que ſuſciter ſous main des brouilleries, & animer les partis différens, & à la cour & au dehors, juſqu'à ce qu'enfin, après avoir cauſé la déſolation de l'Etat, & la ſubverſion de toutes les l oix & de tous les ordres, elle périt elle-même dans l'embraſement qu'elle avoit tenu ſi long-tems allumé.

1574. La Reine mere allume toutes les factions & guerres civiles.

Sur ces entrefaites, comme le Roi alloit à Reims, ſe faire ſacrer, on découvrit une conſpiration que le duc d'Alençon faiſoit ſur ſa perſonne, à l'inſtigation des amis du défunt Amiral, & de la Mole, qui avoit été ſon favori Quelques-uns crurent que c'étoit une piéce apoſtée par la Reine mere, afin d'étonner & d'affoiblir l'eſprit du Roi ſon fils; & le ſujet qu'on eut de le croire, c'eſt qu'elle obligea le Roi de pardonner ce crime bien légérement, ſans qu'aucun des complices ni des inſtigateurs en fût châtié. Quoi qu'il en ſoit, Henri III témoigna en cette occaſion une particuliere confiance au roi

1575. Conſpiration contre Henri III, qui ſe confie à notre Henri.

1575. de Navarre, qui, étant aſſiſté de ſes amis, lui ſervit de capitaine des Gardes par les chemins, & n'abandonna point la portiere de ſon carroſſe, en cela d'autant plus généreux, qu'il n'avoit point d'autre ſujet de l'aimer, que l'obligation de ſon devoir, étant ſon parent & ſon vaſſal.

Henri III eſt ſacré, & épouſe Louiſe de Lorraine.

Henri III étant arrivé à Reims, fut ſacré le 15 du mois de Février par le cardinal de Guiſe, & le lendemain épouſa Louiſe de Lorraine, fille du comte de Vaudemont; ce qui ajouta encore un grand éclat à la maiſon de Guiſe, dont étoit chef le duc Henri, qui étoit alors en faveur, & fut depuis tué à Blois. Ce Prince, l'un des plus braves en toutes manieres qui aient jamais été, ſe promettoit de gouverner le Roi par la reine Louiſe ſa parente. Il avoit contracté une très-étroite familiarité avec le roi de Navarre, qu'il appelloit ſon maître, comme ce Roi l'appelloit ſon compere.

Familiarité d'entre Henri & du duc Guiſe.

La reine Marguerite, qui, à dire la vérité, ne pouvoit vivre ſans intrigues, contribuoit de tout ſon pouvoir à l'entretien de cette bonne intelligence, & eſſayoit d'y faire entrer Monſieur (c'eſt celui que nous nommions duc d'Alençon) qu'elle aimoit très-paſſionnément.

La Reine mere rompt cette union.

Or, comme l'union des Princes eſt la ruine des favoris & de ceux qui empietent le gouvernement, la Reine mere rompit

adroitement ce coup, donnant au Roi de la jalousie contre sa femme, irritant Monsieur contre le duc de Guise, par le ressouvenir du massacre de l'Amiral, & brouillant sans cesse le roi de Navarre avec Monsieur, par l'intrigue de quelques femmes, mais particuliérement de la Sauves, qui jouant tel personnage que Catherine lui ordonnoit, recevoit les soins & les services de Monsieur, afin de les mettre mal ensemble. 1575.

C'est assurément un mal fort grand pour l'Etat, & encore plus grand pour la maison royale, que d'être ainsi divisé; & ceux qui savent bien l'histoire de ces tems-là, attribuent le malheur & l'anéantissement de la famille des Valois, à la discorde continuelle que la reine Catherine par une méchante politique, entretenoit parmi ses enfans. Elle nourrissoit une haine irréconciliable entre le Roi & Monsieur, sur quoi il arriva une chose qui marque autant la grandeur de courage & la générosité de notre Henri, qu'aucune action qu'il ait faite en sa vie.

Henri III malade à l'extrêmité.

Le Roi étant tombé malade, & en grand danger des mort, d'un mal d'oreille, crut avoir été empoisonné, comme l'avoit été François II *, & en accusoit Monsieur. Dans cette croyance, il envoie querir le roi de Navarre, & lui commande de se défaire de Monsieur dès aussi-tôt qu'il

* *François II mourut d'une apostume à l'oreille, qu'on disoit provenir de poison.*

1575. feroit mort, s'efforçant de tout fon poffible de lui perfuader que ce méchant le feroit périr lui & tous les fiens, s'il ne le prévenoit. Les favoris du Roi, qui avoient la même opinion que leur maître, voyant paffer Monfieur, le facrifioient déja à leur vengeance par des regards meurtriers.

Belle & généreufe action de notre Henri.

Notre Henri ayant horreur d'un ordre fi cruel, tâcha d'adoucir la fureur du Roi, & lui remontra les terribles conféquences de ce commandement. Mais le Roi ne fe payoit pas de raifons; au contraire, il s'emporta de telle forte, qu'il vouloit qu'il l'exécutât tout fur le champ, de peur qu'il n'y manquât, quand il feroit mort.

Si les deux freres, favoir le Roi & Monfieur, euffent été hors du monde, la couronne lui appartenoit. Or, l'un dans toutes les apparences, alloit mourir, & il pouvoit faire mourir l'autre, ayant les favoris, les Officiers du Roi, les Guifes & leurs amis, & prefque tous les Seigneurs à fa dévotion. Car Monfieur étoit un prince de peu de crédit, haï prefque de tout le monde, & foutenu feulement du brave Buffy d'Amboife. Combien peu de Princes euffent manqué une fi belle occafion? Et toutefois notre Héros (c'eft dans une telle action qu'il le faut nommer ainfi) eut horreur de la furieufe ven-

geance de Henri III, bien loin de s'en prévaloir. « Eſt-il une plus belle ambi- 1575.
» tion que de la ſavoir modérer, quand
» elle n'eſt pas juſte, & de vouloir con-
» ſerver ſa conſcience & ſon honneur,
» plutôt que d'acquérir une couronne
» par de lâches voies? Les diadêmes ac-
» quis par de ſi méchans moyens ne ſont
» pas des marques de gloire ſur le front
» de ceux qui les portent, ce ſont plutôt
» des fronteaux d'infamie, tels qu'on en
» met aux pendards & aux voleurs.

Le ciel approuvant ſans doute les généreux ſentimens de notre Héros, lui deſtina le ſceptre des fleurs de lys, parce qu'il n'avoit pas d'impatience de l'avoir avant ſon rang : au contraire, ces freres de la maiſon de Valois, qui s'efforçoient de ſe le ravir les uns aux autres, moururent tous malheureuſement, & eurent pour ſucceſſeur celui qui avoit refuſé de l'être par un crime.

Henri III étant guéri, reconnut bien 1576.
qu'il avoit eu tort d'accuſer ſon frere de l'avoir empoiſonné; mais pour cela, il ne l'aima pas davantage. Il ſouffroit chaque jour que ſes favoris lui fiſſent mille algarades, & le jouaſſent dans toutes les aſſemblées, ne conſidérant pas que le mépris qu'on faiſoit de ſon frere, retournoit ſur lui-même, & qu'il enhardiſſoit ſes ſujets à lui manquer de reſpect, quand

1576.

il souffroit qu'ils en manquassent à une personne qui lui étoit si proche. Ils voulurent même faire assassiner de nuit, aux portes du Louvre, Bussy d'Amboise, qui étoit son favori & son unique support; & on crut qu'il y avoit ordre, si le duc d'Alençon fût allé à son secours, (parce qu'il y avoit des gens apostés pour lui venir crier, on assassine Bussy) de le tuer lui-même. Tellement que prenant enfin le frein aux dents, il s'évada de la cour, se mit aux champs, recueillit les malcontens, fit une armée, & joignit celle des Huguenots, commandée par le prince de Condé, & par Casimir, frere puîné du comte Palatin; lequel, dans ces guerres civiles de la Religion, amena deux ou trois fois de grandes levées de Reistres en France.

Monsieur sort de la cour, & se joint aux Huguenots.

Le roi de Navarre fut puissamment sollicité de le suivre, & Monsieur disoit qu'il lui avoit promis de le faire; mais on avoit écarté d'auprès de lui tous ceux qui eussent pu favoriser son évasion, & substitué en leur place des gens à gages. Avec cela, on lui promettoit la lieutenance générale de l'armée du Roi; ce qui étoit un puissant leurre pour le retenir; l'amour de la belle Sauves en étoit encore un plus fort. Toutefois les élancemens naturels de son courage, & la crainte qu'il eut que Monsieur & le prin-

Notre Henri ne le put suivre si-tôt, mais enfin il se sauve à Alençon.

ce de Condé ne se saisissent du premier rang dans le parti Huguenot, qui avoit été son berceau, & qui devoit être son fort; les remontrances de quelques-uns de ses serviteurs, & les inventions de la reine Catherine, qui tout exprès irritoit le Roi contre lui, afin de l'obliger à s'échapper, lui en firent prendre la résolution. 1576.

Il se sauva donc, feignant d'aller à la chasse vers Senlis, & se retira à Alençon, où toutefois il ne remua rien, parce qu'on fit bientôt la paix avec eux tous. On accorda à Monsieur un grand appanage, de l'argent & des places; aux Huguenots, plusieurs conditions très-avantageuses; & au prince de Condé, le gouvernement de Picardie, & la ville de Péronne pour sa retraite; mais à notre Henri, rien autre chose que des espérances, desquelles enfin étant désabusé, il franchit le pas, rentra dans le parti Huguenot, le seul appui qu'il pût avoir; & quittant l'Eglise Catholique, professa de nouveau sa premiere Religion. Il est à croire qu'il le fit parce qu'il étoit persuadé qu'elle étoit la meilleure; ainsi sa faute seroit en quelque façon digne d'excuse, & l'on ne pourroit lui reprocher que de n'avoir pas eu les véritables lumieres. Cependant il ne faut pas oublier à remarquer sur cela que le plus grand reproche que lui aient jamais

La paix se fait avec Monsieur & les Huguenots.

Notre Henri se fait huguenot pour la seconde fois.

1576. fait ſes ennemis, je veux dire les Ligueurs, c'eſt d'avoir été relaps, & que ce fut auſſi le plus grand obſtacle qu'il trouva à Rome, quand s'étant converti, il demanda l'abſolution au Pape.

Il eſt reçu à la Rochelle, puis va en Guienne.

Les Rochelois le reçurent dans leur ville, mais non ſans beaucoup de précautions, & ſeulement après qu'il eut chaſſé d'auprès de lui quelques gens qui n'étoient ni Catholiques, ni Huguenots, mais athées & horriblement ſcélerats. On tient qu'ils l'avoient ſuivi malgré lui; que véritablement il s'en étoit ſervi dans quelques intrigues, mais qu'il les avoit en horreur, & que ce fut lui-même qui, par des reſſorts ſecrets, obligea les Rochelois à lui en demander l'expulſion.

On lui refuſe les portes de Bordeaux.

Après qu'il eut ſéjourné quelques mois à la Rochelle, il alla prendre poſſeſſion de ſon gouvernement de Guienne, où il eut le déplaiſir de ſe voir fermer les portes de la ville de Bordeaux, ſous prétexte que les habitans avoient peur qu'il ne s'en rendît le maître, & n'en bannît la Religion Catholique; injure très-ſenſible à un jeune Prince plein de courage, mais qu'il ſut très-ſagement diſſimuler pour lors, parce qu'il n'étoit pas en pouvoir de s'en venger, & qu'il oublia généreuſement, quand il eut les moyens de s'en reſſentir.

Naiſſance de la ligue.

En ce tems, la Ligue prit naiſſance;

cette puissante faction, qui a tourmenté la France vingt ans durant, qui a pensé y introduire la domination espagnole, & qui vouloit renverser l'ordre de la succession de la maison royale, sous le plus beau prétexte du monde, qui est le maintien de la Religion de nos ancêtres. 1576.

Autrefois, sous le regne de Charles IX, il s'étoit fait diverses ligues & associations en Guienne & en Languedoc, pour défendre l'Eglise contre les Huguenots. Je laisse à penser si ceux qui s'en rendoient les chefs avoient beaucoup de zele, ou beaucoup d'ambition; mais elles n'avoient pas été poussées bien avant, ni soigneusement entretenues; en sorte qu'elles s'étoient éteintes. Les grands du Royaume avoient pourtant bien pu remarquer que si quelque jour il se faisoit de pareilles associations, ce seroit un beau moyen pour élever bien haut celui qui s'en pourroit rendre le chef.

Ces ligues y sont un beau moyen pour les ambitieux de s'élever.

Henri, duc de Guise, qui avoit un cœur de roi, eut vraisemblablement cette pensée; ou s'il ne l'eut pas d'abord, les favoris de Henri III, en le persécutant, le forcerent de l'avoir, & de s'appuyer de ce parti pour se défendre contr'eux. Il y avoit dans sa maison huit ou dix Princes, tous braves au dernier point. Les principaux étoient le duc de Mayenne & le cardinal de Guise, ses freres, le duc

Le duc de Guise se fait chef de la Ligue.

1576. d'Aumale & le marquis d'Elbœuf, ses cousins.

Or, l'évasion de Monsieur, dont nous avons parlé, vers les Huguenots, & la paix avantageuse qu'on lui accorda ensuite, fit éclore la Ligue, qui fut très-petite en son commencement. Ceux qui, pour se rendre puissans, desiroient qu'il y eût une nouvelle faction dans l'Etat, prirent ce sujet de faire représenter par leurs émissaires le grand danger que couroit la Religion Catholique, & de remontrer la puissance excessive de ses ennemis, qui avoient de leur côté les deux premiers Princes du sang, & Monsieur, qui étoit leur ami. Que seroit-ce, disoient-ils, s'il venoit à la couronne avec de si mauvaises intentions? Qu'il falloit donc y aviser de bonne heure, & se fortifier contre le péril qui menaçoit la sainte Eglise. On souffloit d'abord ces considérations & autres semblables dans les oreilles; puis, quand on y eut disposé les esprits, on les publioit tout haut.

La guerre de Monsieur, & sa jonction avec les Huguenots, furent la cause de la Ligue.

Là-dessus les bourgeois de Péronne, ville libre, & qui n'avoit point accoutumé d'avoir de gouverneur puissant, refusent de recevoir le prince de Condé, parce qu'il étoit huguenot. Il en fait ses plaintes au Roi, & demande l'exécution du traité de paix. Les Picards se roidissent contre lui, & font les premiers une ligue,

Péronne & autres villes de Picardie la commencent & pourquoi.

1576.

ou union pour la défenſe, ſe diſoient-ils, de la Foi Catholique, Apoſtolique & Romaine. Le prince de Condé ne put jamais en avoir raiſon, & fut contraint de ſe retirer en Guienne.

Jacques, ſeigneur d'Humieres, ſe fit chef de cette ligue en Picardie; & Aplincourt, jeune gentilhomme, prit le ſerment des habitans de Péronne, à l'exemple deſquels les villes d'Amiens, de Corbie & de Saint-Quentin, & pluſieurs autres, la jurerent. Louis de la Tremouille en dreſſa auſſi une en Poitou. La Reine mere favoriſoit ſecrettement ce deſſein, afin d'entretenir ſon autorité dans les diſcordes & les brouilleries. On apporta le premier modele & les articles de cette ligue à Paris; & il y eut quelques zelés qui allerent les montrer par les maiſons, tâchant d'y engager les plus échauffés; mais Chriſtophe de Thou, premier Préſident, empêcha pour lors le progrès de cette conſpiration.

Chiſtophe de Thou empêche qu'élle ne s'enracine ſi-tôt à Paris.

Ceux qui en avoient dreſſé le plan, avoient délibéré entr'eux, qu'afin de lui donner moyen de s'agrandir, & pour tenir toujours les eſprits des peuples en chaleur, il falloit continuer la guerre aux Huguenots. Pour cet effet, ils ſuſciterent diverſes perſonnes qui leur ſurprirent des places, & firent diverſes inſultes à notre Henri & au prince de Condé. Bien plus,

Ceux qui veu-

1577. ils susciterent tant de factions de tous côtés, & tant de plaintes de gens qui demandoient la tenue des Etats, que le Roi fut obligé de l'accorder. Ils s'assemblerent donc à Blois, & commencerent au mois de décembre de l'année 1576. Les Huguenots même n'étoient point fâchés de cette convocation, parce qu'ils s'imaginoient que le tiers-Etat, qui ordinairement y est le plus fort, & qui a le plus de sujet d'appréhender la guerre, y feroit confirmer la paix. Mais la cabale de ceux qui vouloient la guerre fut si forte, que l'on y résolut de la leur faire puissamment.

lent la ligue, obligent le Roi de tenir les Etats.

Ils s'assemblent à Blois.

On y résout la guerre contre les Huguenots.

On jugea néanmoins à propos de députer auparavant quelques personnes de l'assemblée vers le roi de Navarre, qui à cette heure-là étoit devant la ville de Marmande, qu'il tenoit assiégée, & vers le prince de Condé, pour les exhorter à revenir au sein de l'Eglise Catholique. Le roi de Navarre répondit sagement qu'il ne respiroit que le service & l'obéissance du Roi; qu'il eût mieux aimé aller chercher les occasions honorables dans les pays étrangers, que d'être forcé de faire la guerre à des François; qu'il supplioit Sa Majesté de lui permettre l'exercice de la Religion dans laquelle il avoit été nourri, & que tous les jours il prioit Dieu de l'y maintenir, si elle étoit

bonne; mais ſi elle ne l'étoit pas, de lui faire la grace de la quitter, & de la pouvoir détruire. 1576.

La faction de ceux qui vouloient la guerre fut ſi puiſſante dans les Etats, qu'elle empêcha qu'on n'eût égard, comme l'on devoit, à une réponſe ſi ſage & ſi raiſonnable. Le Roi fut obligé de ſe déclarer chef de la Ligue, & par ainſi de Souverain, devint chef de faction, & ennemi d'une partie de ſes ſujets. Mais pour ſe venger du duc de Guiſe, qui lui cauſoit toutes ces peines, il fit un Edit que déſormais les Princes du ſang précéderoient tous les autres Princes & Pairs, tant au ſacre du Roi, qu'au Parlement & autres aſſemblées : ce qui ne diminua pas peu la dignité du duc de Guiſe, lequel juſqu'à cette heure-là, ſuivant l'ancienne & perpétuelle coutume du Royaume, avoit précédé les Princes du ſang qui n'étoient point pairs, ou dont la pairie étoit de plus nouvelle création que la ſienne.

Henri ſe déclare chef de la Ligue.

Et fait un édit que les Princes précéderoient les Pairs.

1577.

Suivant la réſolution des Etats, le Roi leva trois ou quatre armées, qui firent la guerre aux Huguenots, en Dauphiné, en Languedoc, en Guienne & en Poitou, & les réduiſirent bien au bas. C'étoit fait d'eux, ſi on eût vivement pourſuivi leur ruine, dans l'étonnement où on les avoit mis; mais la Reine mere, qui ne vouloit

Il met trois ou quatre armées ſur pied contre les Huguenots.

La Reine mere l'oblige de leur accorder la paix.

1578. la guerre que pour avoir des affaires, & non pas pour en ſortir, perſuada au Roi ſon fils, par de certaines raiſons étudiées, de leur accorder la paix.

Elle fait le voyage de Guienne, & y mene ſa fille Marguerite.

Le traité en étant conclu, la Reine mere fit un voyage en Guienne. Elle feignoit que c'étoit pour le faire ponctuellement exécuter, & pour mener ſa fille Marguerite au roi de Navarre ſon mari; mais en effet, c'étoit pour jetter des ſemences de diſcorde parmi les Huguenots, afin d'être maitreſſe dans ce parti-là, comme elle l'étoit dans celui des Catholiques. Henri tenoit alors ſa petite cour à Nérac. Auparavant, il l'avoit tenue à Agen, où il étoit fort aimé du peuple, à cauſe de ſa bonté & de ſa juſtice. Mais il arriva qu'en un bal, quelques jeunes gens de ſa ſuite ſoufflerent les chandelles pour faire des inſolences. Ce qui ſcandaliſa tellement les habitans, qu'ils livrerent leur ville au maréchal de Biron, que le Roi avoit envoyé pour gouverneur dans la province de Guienne.

Le Roi de Navarre perd Agen & la Réole, par deux fautes de jeuneſſe.

Peu de tems après Henri perdit auſſi la Réole, par une autre folie de jeunes gens. Il en avoit donné le gouvernement à un vieux capitaine Huguenot, nommé Uſſac, qui avoit le viſage horriblement difforme. Sa laideur ne l'empêcha pas pourtant de devenir paſſionné d'une des filles de la Reine mere; car elle en avoit mené grand

nombre

nombre des plus coquettes. Le vicomte de Turenne, depuis duc de Bouillon, âgé pour lors de vingt-un ou vingt-deux ans, s'en voulut railler avec quelques autres de ſon âge. Notre Henri, au lieu de leur impoſer ſilence, comme il devoit, ſe mit de la partie, & comme il avoit beaucoup d'eſprit, leur aida à lancer quelques traits de moquerie contre ce vieillard amoureux. Il n'y a point de paſſion qui rende un cœur ſi ſenſible que celle-là. Uſſac ne put ſouffrir la raillerie même de ſon maître; & au préjudice de ſon honneur & de ſa religion, il partit de la main, & livra la Réole à Duras. Ce ſeigneur ayant été en faveur auprès du roi de Navarre, l'avoit quitté par dépit de ce qu'il lui témoignoit moins d'affection qu'à Roquelaure, qui étoit ſans doute l'un des plus honnêtes hommes & des plus agréables de ſon tems. 1578.

Ces deux pertes d'Agen & de la Réole, lui donnerent, & doivent donner à tout prince, deux inſtructions très-néceſſaires.

La premiere, que c'eſt à un prince à régler ſes courtiſans, d'autant qu'on lui impute tous leurs déſordres, & qu'on préſume, quand ils en font, que c'eſt lui-même qui les commet, parce qu'il eſt obligé de les empêcher. Deux belles réflexions.

La ſeconde, qu'il doit ſur toutes choſes s'abſtenir de la raillerie; car il

1578. n'y a point de vice qui fasse tant d'ennemis, & qui en fasse de plus dangereux, parce qu'ils demeurent couverts. Tel mot qui sortant de la bouche d'un particulier, ne feroit qu'une légere piqûre, est un coup de poignard sortant de celle d'un prince, & laisse dans le cœur des ressentimens mortels. Et il ne faut point flatter les grands de cette persuasion, que leurs sujets & leurs inférieurs doivent tout souffrir d'eux, parce que là où il s'agit de l'honneur, plus la personne qui le blesse est supérieure, plus la plaie en est grande; de même que l'impression d'un corps est plus forte, plus il a de poids & qu'il tombe de plus haut.

La reine Marguerite n'aimoit pas beaucoup son mari, ni lui elle.

La Reine mere avoit mené, comme nous avons dit, la reine Marguerite à son mari; l'un & l'autre des deux époux n'en étoient point trop contens. Marguerite, qui aimoit le grand éclat de la cour de France, où elle nageoit, s'il faut ainsi dire, en pleine intrigue, croyoit qu'être en Guienne, c'étoit un bannissement pour elle; & Henri, connoissant son humeur & sa conduite, l'eût mieux aimée loin que près. Toutefois, comme il vit que c'étoit un mal sans reméde, il se résolut de la souffrir, & lui laissa une entiere liberté. Il la considéroit plutôt comme sœur du Roi, que comme sa femme. Aussi

prétendoit-il qu'il y avoit eu des nullités en ſon mariage, mais il attendoit à les faire voir en tems & lieu. Cependant, s'accommodant à la ſaiſon & au beſoin de ſes affaires, il tâchoit de tirer des avantages de ſes intrigues & de ſon crédit. Il n'en reçut pas un petit dans la conférence que lui & les députés des huguenots eurent à Nérac avec la Reine mere. Car, tandis qu'elle penſoit les enchanter par les charmes des belles filles qu'elle avoit avec elle, & par l'éloquence de Pibrac, Marguerite lui oppoſa les mêmes artifices, gagna les gentilshommes qui étoient auprès de ſa mere, par les attraits de ſes filles, & elle-même employa ſi adroitement les ſiens, qu'elle enchaîna l'eſprit & les volontés du pauvre Pibrac, de ſorte qu'il n'agiſſoit que par ſon mouvement, & tout au rebours des intentions de la Reine mere, laquelle ne ſe défiant pas qu'un homme ſi ſage pût être capable d'une telle folie, y fut trompée en pluſieurs articles, & portée inſenſiblement à accorder beaucoup plus aux huguenots qu'elle n'avoit réſolu.

1578.

Mais il tiroit avantage de ſes intrigues.

A peine huit mois s'étoient écoulés depuis la paix, que la Reine mere, Monſieur & les Guiſes commencerent à s'en ennuyer. La Reine mere, parce qu'elle ne vouloit pas que le Roi fût long-tems ſans avoir beſoin de ſes négociations, &

La Reine mere, Monſieur & les Guiſes s'ennuyent de la paix.

1578. de ſon entremiſe ; Monſieur, pour ce qu'en rallumant la guerre, il penſoit ſe rendre redoutable au Roi, & ſe faire donner des forces pour aller la porter dans les Pays-Bas, qui étant révoltés contre l'Eſpagnol, le demandoient pour leur ſouverain ; les Guiſes enfin, parce qu'ils avoient peur que l'ardeur de la Ligue ne ſe refroidît durant un trop long calme.

1579. Dans ces vues, ils preſſoient le Roi de redemander les places de ſûreté qu'on avoit données aux huguenots ; & ſous main, Monſieur & la Reine mere faiſoient dire au roi de Navarre, qu'il ne les rendît pas, qu'il tînt bon, que ſa cauſe étoit juſte, & que ſon ſalut conſiſtoit dans les armes. La reine Marguerite, qui ſavoit ſon foible, & qui vouloit auſſi la guerre, l'y excitoit par les perſuaſions des damoiſelles qu'elle inſtruiſoit à ce deſſein, & par les mêmes moyens animoit pareillement tous les braves qui l'approchoient ; elle-même ne s'épargnant pas auprès du vicomte de Turenne pour ce ſujet. Tellement que ce prince, peut-être avec peu de juſtice, & certes fort mal-à-propos, ſe porta à la rupture, & engagea les huguenots dans une nouvelle guerre civile. On la nomma, pour les raiſons que je viens de dire, *la guerre des amoureux*.

Ils portent ſous main le roi de Navarre à la rupture.

Ce fut la plus désavantageuse qu'ils eussent point encore faite : elle leur fit perdre quantité de bonnes places, & les affoiblit si fort, que si on eût achevé de les pousser, ils ne s'en fussent jamais relevés. Mais Monsieur, qui desiroit transporter toutes les forces de l'un & l'autre parti dans les Pays-Bas, se rendit médiateur de la paix, & la leur obtint par un édit, qui fut dressé ensuite de la conférence de Fleix.

1579.

Elle lui fut fort désavantageuse.

Monsieur lui moyenne la paix.

1580.

Cette paix causa presqu'autant de maux à l'état, qu'avoient fait toutes les guerres précédentes. Les deux cours des deux Rois, & les deux Rois même se plongerent dans les voluptés, avec cette différence toutefois que notre Henri ne s'endormoit pas si fort dans les plaisirs, qu'il ne songeât quelquefois à ses affaires, étant réveillé & vivement piqué par les remontrances des ministres de sa religion, & par les reproches de ses vieux capitaines huguenots, qui lui parloient avec une grande liberté. Mais Henri III s'abîma tout-à-fait dans la mollesse & dans la fainéantise. Il sembloit n'avoir ni cœur ni mouvement ; & ses sujets ne sentoient point qu'il fût au monde, que parce qu'il les chargeoit à toute heure de nouveaux impôts, dont l'argent alloit tout au profit de ses favoris.

Très-dommageable à l'état, étant cause que les deux Henri se plongerent dans les plaisirs.

Il en avoit toujours trois ou quatre à

1580. la fois; & pour lors, il commença de donner ſes bonnes graces à Joyeuſe & aux deux Nogaret; ſavoir, Bernard & Jean-Louis, dont l'ainé mourut cinq ou ſix ans après, & le cadet fut duc d'Epernon, l'un des plus mémorables & des plus merveilleux ſujets que la cour ait jamais vus élever dans la faveur, & qui certes avoit des qualités auſſi éminentes que ſa fortune. Cependant les dons exceſſifs que le Roi faiſoit à tous ces favoris, excitoient les crieries du peuple, parce qu'il en étoit foulé; & leur grandeur monſtrueuſe choquoit les princes, parce qu'ils ſe croyoient mépriſés; de ſorte qu'ils ſe rendirent odieux à tout le monde. La haine qu'on leur portoit retomboit ſur le Roi; & la violence dont ils l'obligeoient d'uſer envers ſes Parlemens, pour vérifier ſes édits de créations & d'impôts, l'augmentoit encore davantage: car ſi ſon autorité y faiſoit paſſer ſes volontés abſolues, il attiroit des malédictions; & ſi la vigueur des compagnies ſouveraines, comme il arriva pluſieurs fois, les arrêtoit, il attiroit le mépris.

Henri III a des favoris qui font grand tort à ſes affaires.

Le peuple qui ſe licencie facilement à la médiſance contre ſon prince, quand il a perdu pour lui les ſentimens d'eſtime & de vénération, diſoit des choſes étranges de lui & de ſes favoris. Les Guiſes,

que les mignons (on appelloit ainsi les favoris) choquoient en toutes occasions, tâchant de leur ôter leurs charges & leurs gouvernemens, pour s'en revêtir eux-mêmes, ne manquoient pas de souffler le feu, & d'accroître les animosités des peuples, particuliérement des grandes villes, que les favoris ont toujours redoutées, & qui ont toujours haï les favoris. Ce furent-là les principales dispositions à l'agrandissement de la Ligue, & à la perte de Henri III.

1580. Disposition à la Ligue & à la perte de Henri III.

Il n'est point de notre sujet de raconter ici toutes les intrigues de la cour durant cinq ou six ans, ni la guerre des Pays-Bas, dont Monsieur * ne rapporta que la honte. Il faut dire seulement que l'an 1584, Monsieur mourut à Château-Thierry, sans avoir été marié; que Henri III n'avoit point aussi d'enfans, & que l'on ne savoit que trop bien qu'il étoit incapable d'en avoir, à cause d'un mal incurable qu'il avoit contracté dans Venise, à son retour de Pologne. Voilà pourquoi, dès que Monsieur fut jugé à mort par les médecins, les Guises & la Reine mere commencerent à travailler, chacun de leur côté, pour s'assurer de la couronne, comme si la succession eût été ouverte. Car ni l'un ni l'autre ne comptoient pour rien le roi de Navarre, d'autant qu'il étoit au-delà du septiéme degré, au-delà du-

1584.

* *Monsieur n'ayant voulu surprendre Anvers, & traitant mal les peuples des Pays-Bas, qui l'avoient appellé, en fut chassé.*

La mort de Monsieur donne sujet de penser à la succession à la couronne.

1584. quel, dans les successions ordinaires, il n'y a plus de parenté; & que d'ailleurs il n'étoit point de la religion dont les rois de France avoient toujours été depuis Clovis, & par conséquent étoit incapable de porter la couronne, & le titre de très-chrétien. Ajoutez à cela, qu'il étoit éloigné de deux cens lieues de Paris, & comme rélégué dans un coin de la Guienne, où il leur sembloit qu'il étoit aisé de l'envelopper & de l'opprimer.

La Reine mere vouloit faire regner les enfans de sa fille, mariée au duc de Lorraine.

La Reine mere s'étoit mis dans la tête de faire regner les enfans de sa fille, mariée au duc de Lorraine, qu'elle vouloit qu'on traitât de princes du sang, comme si la couronne de France pouvoit tomber en quenouille. Et elle ne se portoit pas à cela seulement par l'amour qu'elle avoit pour eux, mais aussi par une haine secrette qu'elle avoit contre le roi de Navarre, pour ce qu'elle voyoit que, contre ses souhaits, le ciel lui frayoit le chemin pour venir au trône.

On croit que le duc de Guise pensoit à regner lui-même.

Au reste, elle se trompoit fort, pour une habile femme, de croire que le duc de Guise la favoriseroit dans son dessein. Il y a bien de l'apparence, & la suite le témoigna assez, que comme il se vit poussé par les favoris, & maltraité du Roi pour l'amour d'eux, il songea à s'assurer de la couronne pour lui-même. Car les mauvais traitemens ne font pas moins que

de jetter dans le dernier déſeſpoir les ames auſſi nobles & auſſi élevées qu'étoit celle de ce prince. Mais comme il connoiſſoit bien que de lui-même il ne pourroit parvenir à une choſe ſi haute, d'autant qu'il lui ſeroit fort difficile de détourner l'affection que les peuples François ont naturellement pour les princes du ſang, il s'aviſa de gagner le vieux cardinal de Bourbon, qui étoit oncle du roi de Navarre. Il lui promit donc que la mort de Henri III arrivant, il employeroit ſes forces & celles de ſes amis pour le faire roi; & ce bon-homme, tout caſſé de vieilleſſe, ſe laiſſant flatter de ces vaines eſpérances, ſe rendit le jouet de l'ambition de ce duc, qui, par ce moyen, attiroit dans ſon parti un grand nombre des catholiques, qui conſidéroient la maiſon de Bourbon. 1584.

La queſtion étoit, ſi l'oncle devoit précéder le fils de ſon frere ainé dans la ſucceſſion, & ſi la repréſentation en ligne collatérale devoit avoir lieu, ou non. Ce point de droit fut lors diverſement agité par les juriſconſultes, & il s'en fit pluſieurs traités, les uns en faveur de l'oncle, les autres du neveu: mais ce n'étoient que des combats de plume; il falloit que l'épée vuidât ce différent. Il ſembla à pluſieurs grands politiques que le duc de Guiſe péchoit extrêmement con-

1584. tre ſes intérêts & contre ſon deſſein, de reconnoître que le cardinal de Bourbon devoit ſuccéder à la couronne, vu que c'étoit avouer qu'après ſa mort, qui ne pouvoit pas tarder long-tems, elle appartiendroit au roi de Navarre ſon neveu; mais il faiſoit peut-être ſon compte qu'il l'auroit opprimé avant qu'il en pût venir là.

Henri III connut ſon deſſein, ou en fut averti par ſes favoris.

Henri III connoiſſoit aſſez ſon deſſein, ou plutôt en étoit averti par ſes favoris, qui voyoient en cela leur ruine toute certaine. Voilà pourquoi il eût bien deſiré ramener le roi de Navarre dans l'égliſe catholique, afin d'ôter aux ligueurs le ſpécieux prétexte qu'ils avoient d'entretenir la Ligue. Il envoya donc vers lui le duc d'Epernon, qui eſſaya de le convertir par des raiſons d'intérêt & de politique. Henri l'écouta paiſiblement; mais il lui témoigna que ce n'étoient pas des motifs aſſez puiſſans pour le faire changer, & le renvoya avec beaucoup de civilités.

Il envoya le duc d'Epernon vers le roi de Navarre, pour l'obliger à rentrer dans l'égliſe catholique; mais il le refuſe.

Les huguenots furent ſi vains que de publier & de faire imprimer la conférence de ce prince avec Epernon, pour montrer qu'il étoit inébranlable dans ſa religion, & peut-être auſſi pour l'y engager plus fortement. Le duc de Guiſe de ſon côté ne manqua pas d'en faire ſon profit, & de remontrer aux peuples ca-

Le duc de Guiſe en fait ſon profit.

tholiques l'opiniâtreté de ce prince, & ce qu'il en falloit eſpérer, s'il venoit une fois à la couronne avec de ſi mauvais ſentimens. 1584.

La Ligue s'établit à Paris.

Pour lui en fermer donc le chemin, il fait que les zelés renouvellent ouvertement la Ligue, & la promenent hardiment dans Paris, où quelques nouveaux religieux inſpiroient cette ardeur dans les ames par les confeſſions. La premiere aſſemblée publique s'en tint au college de Fortet, qu'on appella le berceau de la Ligue. Pluſieurs bourgeois, pluſieurs gens de pratique, même quelques curés de Paris y entrerent. On la porta à Rome, & la préſenta-t-on au pape Grégoire XIII, afin qu'il l'approuvât : mais il ne le voulut jamais ; & tant qu'il vécut, il la déſavoua toujours.

Et ſe tourne enfin contre Henri III.

Si-tôt qu'elle fut un peu grande & forte, ceux qui l'avoient engendrée, firent voir que ce n'étoit pas ſeulement afin de pourvoir à la sûreté de la religion pour l'avenir, mais pour s'approcher eux-mêmes du trône, dès cette heure-là ; & qu'ils n'en vouloient pas ſeulement au roi de Navarre, qui devoit ſuccéder, mais au roi Henri III qui regnoit. Ils avoient à gages certains nouveaux théologiens, qui oſoient bien ſoutenir qu'on doit dépoſer un prince qui s'acquitte mal de ſon devoir, qu'il n'y a que la puiſ-

1584. ſance bien ordonnée, qui ſoit de Dieu; autrement, quand elle eſt déréglée, que ce n'eſt pas autorité, mais brigandage; & qu'il eſt auſſi abſurde de dire que celui-là ſoit Roi qui ne ſait pas gouverner, & qui eſt dépourvu d'entendement, comme de croire qu'un aveugle puiſſe ſervir de guide, ni qu'une ſtatue immobile puiſſe faire mouvoir des hommes vivans.

Cependant le duc de Guiſe s'étoit retiré en ſon gouvernement de Champagne, feignant d'être mal content; mais c'étoit pour faire ſigner la ligue au duc de Lorraine, lui donnant eſpérance qu'il feroit ſuccéder ſon fils à la couronne, à laquelle il prétendoit avoir droit par ſa mere, fille de Henri II. Il ſe tint pour cet effet une conférence à Joinville, où il ſe trouva auſſi des agens du roi d'Eſpagne, qui ſignerent le traité, & donnerent, à ce qu'on diſoit, de grandes ſommes d'argent au duc de Guiſe, en lettres de change.

Traité de Joinville, où les Eſpagnols entrent dans la Ligue, & fourniſſent de l'argent.

Au partir delà, ce duc aſſemble des troupes de tous côtés; ſes amis ſe ſaiſiſſent d'autant de places qu'ils peuvent, non-ſeulement ſur les huguenots, mais auſſi ſur les catholiques. Le Roi eut diſſipé facilement ces nouvelles levées, s'il ſe fût mis en campagne; mais la Reine mere, qui, ſemblable aux médecins intéreſſés, vouloit augmenter le mal, pour en

La Ligue ſaiſit pluſieurs places.

profiter, le retient & l'amuſe dans ſon cabinet, & lui perſuade que, s'il lui laiſſe manier cette affaire, elle ramenera auſſi-tôt le duc de Guiſe à ſon devoir. Pour cet effet, elle entre en conférence avec lui à Vitry, & ainſi lui donne le tems de fortifier ſon parti. Quand il ſe voit en état de ne rien craindre, il rompt la conférence, & fait mine de vouloir venir droit à Paris.

1584.

La Reine mere entre en conférence avec le duc de Guiſe;

Qui la rompt, quand il ſe voit en état de ne craindre plus rien.

Le Roi bien étonné, prie ſa mere de conclure un accommodement à quelque prix que ce ſoit; ce qu'elle fait par le traité de Nemours, par lequel il accorde au duc de Guiſe & autres princes de ſa maiſon, pluſieurs gouvernemens, de grandes ſommes d'argent, & avec cela un édit ſanglant contre les huguenots. Il portoit défenſe de profeſſer d'autre religion que la catholique, ſur peine de confiſcation de corps & de biens; commandement à tous miniſtres & prédicans de ſortir du royaume dans un mois, & à tous huguenots d'en ſortir dans ſix, ou d'abjurer leur fauſſe religion. On appella cet édit, l'édit de juillet, & la Ligue contraignit encore le Roi de le porter lui-même au Parlement, & de l'y faire vérifier.

Le Roi étonné lui accorde tout ce qu'il veut.

Peu après arrivent nouvelles de Rome, que Sixte V, qui avoit ſuccédé à Grégoire XIII, avoit enfin approuvé la Ligue,

1585.

1585. & outre cela fulminé des bulles terribles contre le roi de Navarre & contre le prince de Condé, les déclarant hérétiques, relaps, chefs, fauteurs & protecteurs de l'héréſie : comme tels, tombés dans les cenſures & les peines portées par les loix & les canons, privés eux & leurs deſcendans de toutes terres & dignités, incapables de ſuccéder à quelque principauté que ce ſoit, ſpécialement au royaume de France; abſout leurs ſujets du ſerment de fidélité, & leur défend de leur obéir.

Le pape Sixte V excommunie le roi de Navarre & le prince de Condé.

La vertu de notre Henri ſe réveille.

Ce fut lors que notre Henri eut beſoin de toutes les forces de ſon courage & de ſa vertu, pour ſoutenir de ſi rudes chocs. Il s'étoit en quelque façon endormi dans les voluptés. Le bruit de ces grands coups le réveilla; il recueillit tous ſes ſens, il rappella toute ſa vertu, & commença de la faire paroître avec plus de vigueur qu'il n'avoit point encore fait. Et certes il avoua depuis qu'il avoit grande obligation à ſes ennemis de l'avoir pouſſé de la ſorte; pour ce que, s'ils l'euſſent laiſſé en repos, l'oiſiveté l'eût peut-être enſeveli dans un coin de la Guienne, & il n'eût point été contraint de ſonger à ſes affaires; de ſorte que, quand Henri III fût venu à mourir, il n'eût point été en état de recueillir la couronne.

Il fait deux belles actions.

Il fit alors deux actions de grand éclat.

La premiere, fut qu'il ordonna à Plessis Mornay, gentilhomme, qui avoit beaucoup d'érudition, & à qui on ne pouvoit rien reprocher, sinon qu'il étoit huguenot, de répondre au manifeste de la Ligue, par une apologie & par une déclaration qu'il lui fit dresser. Dans cette derniere piéce, comme les chefs de la ligue semoient diverses calomnies contre son honneur, il supplioit avec toute soumission le Roi son souverain, de ne point trouver mauvais qu'il prononçât, sauf le respect dû à sa Majesté, qu'ils en avoient faussement & malicieusement menti. Et de plus, que, pour épargner le sang de la noblesse, & éviter la désolation du pauvre peuple, & les désordres infinis que cause la licence de la guerre, sur-tout les blasphêmes, les violemens & les incendies, il offroit au duc de Guise, chef de la ligue, de vuider cette querelle de sa personne à la sienne, un à un, deux à deux, dix à dix, en tel nombre qu'il voudroit, avec armes usitées entre des cavaliers d'honneur, soit dans le royaume, en tel lieu que sa Majesté ordonneroit, soit dehors, en tel endroit que le duc de Guise choisiroit lui-même.

1585.

Il défie le duc de Guise au combat singulier.

Cette déclaration eut grand effet sur les esprits; ils disoient qu'on ne pouvoit point justement employer la force contre celui qui se soumettoit ainsi à la raison;

1585. & la plupart de la nobleſſe approuvoit ce généreux procédé, & diſoit tout haut que le duc de Guiſe ne devoit point refuſer un ſi grand honneur.

Pourquoi le duc de Guiſe n'accepte pas ce défi.

Ce duc ne manquoit point de courage pour accepter ce défi: mais il conſidéroit que tirer l'épée contre un prince du ſang, c'étoit en France une eſpèce de parricide; que d'ailleurs il eût réduit la cauſe de la religion & du public à une querelle particuliere. Ainſi il répondit ſagement qu'il révéroit les princes du ſang; qu'il eſtimoit la perſonne du roi de Navarre, & qu'il n'avoit rien à démêler avec lui; mais qu'il s'intéreſſoit ſeulement pour la religion catholique, qui étoit menacée, & pour la tranquillité de l'état, qui dépendoit abſolument de l'unité de la religion.

L'autre belle action de notre Henri.

L'autre action fut telle. Comme il eut entendu le bruit des foudres que le Pape avoit lancées contre lui, il dépêcha vers le Roi, pour lui en faire ſes plaintes, & lui remontrer que cet attentat le touchoit de plus près que lui; qu'il devoit penſer que ſi le Pape s'ingéroit de décider de ſa ſucceſſion, & empiétoit ce point, de déclarer un prince du ſang incapable de la couronne, il pourroit bien après cela paſſer plus outre, & le détrôner lui-même, comme on diſoit qu'autrefois Zacharie avoit dégradé Childéric III, par un attentat inſupportable.

1585.

Sur ces remontrances, le Roi empêcha la publication de ces bulles dans ſon royaume. Mais le roi de Navarre ne ſe contenta pas de cela. Comme il avoit des amis à Rome, il s'en trouva d'aſſez hardis pour afficher les oppoſitions de lui & du prince de Condé par les carrefours de la ville, dans leſquelles ces deux princes appelloient de cette ſentence de Sixte à la cour des pairs de France, donnoient un démenti à quiconque les accuſoit du crime d'héréſie, s'offroient à prouver le contraire dans un concile général; enfin proteſtoient qu'ils vengeroient ſur lui & ſur tous ſes ſucceſſeurs, l'injure faite à leur Roi, à la maiſon royale & à toutes les cours de Parlemens.

Il fait afficher aux carrefours de Rome des oppoſitions à la ſentence du pape Sixte V.

Il ſembloit que cette oppoſition dût irriter au dernier point l'eſprit de Sixte V. De fait, il en témoigna d'abord une grande émotion. Toutefois, quand ſa colere ſe fut un peu raſſiſe, il admira le courage héroïque de ce Roi, qui de ſi loin avoit ſu venger une injure, & attacher des marques de ſon reſſentiment juſqu'aux portes de ſon palais. De ſorte qu'il conçut une ſi haute eſtime pour lui, (tant il eſt vrai que la vertu ſe fait révérer par ſes ennemis même) qu'on lui entendit ſouvent dire, que de tous ceux qui regnoient dans la chrétienté, il n'y avoit que ce prince & Elizabeth, reine d'Angleterre,

Lequel s'en irrite d'abord, mais après en conçoit grande eſtime pour lui.

1585. à qui il eût voulu communiquer les grandes choſes qu'il rouloit dans ſon eſprit, s'ils n'euſſent pas été hérétiques. Ainſi, toutes les prieres de la Ligue ne le purent jamais obliger de fournir aux frais de cette guerre : ce qui fit avorter la plupart de ſes entrepriſes, parce qu'elle avoit fait en partie ſon compte ſur un million qu'il lui avoit promis.

Si bien qu'il refuſe de fournir de l'argent à la Ligue.

Le roi de Navarre fait une ligue pour ſe défendre.

Or, comme de leur côté, les chefs de la Ligue tâchoient d'engager avec eux tout ce qu'ils pouvoient de ſeigneurs & de villes, le roi de Navarre de ſa part réuniſſoit avec lui tous ſes amis de l'une & de l'autre religion; le maréchal de Damville-Montmorenci, gouverneur de Languedoc; le duc de Montpenſier, prince du ſang, qui étoit gouverneur de Poitou, avec ſon fils le prince de Dombes; le prince de Condé, qui tenoit une partie du Poitou, de la Saintonge & de l'Angoumois; le comte de Soiſſons & le prince de Conti ſon frere. De ces cinq princes du ſang, les trois derniers étoient ſes couſins germains, les deux premiers l'étoient en un degré plus éloigné; & tous profeſſoient la religion catholique, hormis le prince de Condé. Il avoit auſſi de ſon parti Leſdiguieres, qui de ſimple gentilhomme, s'étoit par ſa valeur, élevé à un ſi haut point, qu'il étoit le maître du Dauphiné, & faiſoit trembler le duc de

Savoie; Claude de la Trimouille, duc de Touars, jeune ſeigneur d'une naiſſance illuſtre, plein de feu & d'eſprit, & très-puiſſant en Poitou & en Bretagne, lequel s'étoit fait huguenot depuis peu, & avoit eu l'honneur de marier ſa ſœur Charlotte au prince de Condé; Henri de la Tour, vicomte de Turenne, qui avoit auſſi épouſé la nouvelle religion; Châtillon, fils de l'amiral de Coligny; la Boulaie, ſeigneur Poitevin; René, chef de la maiſon de Rohan; François, comte de la Rochefoucault; George de Clermont d'Amboiſe; le ſeigneur d'Aubetere; Jacques de Caumont-la-Force; le ſeigneur de Pons; Saint-Gelais Lanſac & pluſieurs autres ſeigneurs & gentilshommes de marque, la plupart de la nouvelle religion. En même-tems, il dépêcha auſſi vers Elizabeth, reine d'Angleterre, & vers les princes proteſtans d'Allemagne, de ſi habiles négociateurs, qu'ils les obligerent de ſe joindre tous enſemble par une forte union pour ſe maintenir les uns les autres. Tellement que tout cela étant uni enſemble, il arriva tout le contraire de ce que la Ligue avoit penſé; & le roi de Navarre ſe trouva fortifié de telle ſorte, qu'il n'eut plus d'appréhenſion d'être accablé, ſans avoir les moyens de ſe défendre. 1585.

Je ne ferai point ici le détail des ex-

1586. ploits de l'un & de l'autre parti durant les années 1585 & 1586, parce que je n'y remarque rien de fort considérable.

Le roi Henri III haïssoit la Ligue & les Huguenots, & n'aimoit que ses favoris.

Le roi Henri III s'ennuyoit extrêmement de cette guerre, qui se faisoit à ses dépens & à son grand préjudice, puisque l'on disputoit sa succession, lui vivant & se portant bien, & qu'on le considéroit déja comme un homme mort. Il n'aimoit ni l'un ni l'autre parti; mais il chérissoit si fort ses favoris, étrange aveuglement! qu'il eût bien desiré, s'il eût été en son pouvoir, de partager son état entr'eux. La Ligue, de son côté, prétendoit avoir assez de force pour l'emporter; & le roi de Navarre s'attendoit bien qu'il romproit les desseins des uns & des autres.

La Reine mere s'entremet d'accommodement avec le roi de Navarre.

La Reine mere ayant d'autres vues pour les enfans de sa fille, mariée au duc de Lorraine, promit au Roi de trouver les moyens de calmer toutes ces tempêtes. Pour cet effet, elle procura une treve avec le roi de Navarre, pendant laquelle on moyenna une entrevue d'elle & de lui au château de S. Brix, près de Coignac, où ils se rendirent l'un & l'autre au mois de décembre.

Leur entrevue & conférence à Saint Brix.

Il y eut bien de la peine à trouver des sûretés pour l'un & pour l'autre; mais particuliérement pour la Reine mere, parce qu'elle étoit merveilleusement défiante. Notre héros fit sur cela une action

de grande générofité. Voici comment. Il avoit été accordé une trève pour la sûreté de ce pourparler; de forte que fi l'un des deux partis l'eût rompue, il eût été en faute, & on eût pu arrêter avec juftice tous ceux qui en étoient. Or quelques gens du roi de Navarre feignant d'être traîtres, avoient leurré des capitaines catholiques trop ardens au butin, de quelqu'intelligence fur Fontenay, qu'ils leur euffent laiffé prendre. Par ce moyen, les catholiques fuffent demeurés convaincus de perfidie, & il y eût eu fujet d'arrêter la Reine mere. Mais ce généreux prince ayant eu le vent de cette fupercherie, s'en fâcha fort contre ceux qui la tramoient, & leur défendit de la continuer. N'étoit-ce pas avoir en effet les véritables fentimens de l'honneur dans le fond de l'ame, & non pas à l'extérieur feulement ?

1586.

Belle action & bien généreufe de ce Prince.

Comme il témoigna fa générofité en cette rencontre, il fit voir fa fermeté & la force de fon efprit dans toute la conférence. La Reine lui demandant qu'eft-ce qu'il vouloit; il lui répondit, en regardant les filles qu'elle avoit amenées, il n'y a rien là que je veuille, Madame; comme lui voulant dire par-là qu'il ne fe laifferoit plus piper à de femblables appas. Elle tâchoit fur-tout de le défunir d'avec les autres chefs de fon parti, ou de le rendre

Sa fermeté & la force de fon efprit dans toute la conférence.

1586. ſuſpect, lui offrant tout ce qu'il demanderoit en ſon particulier; mais il connut bien ſa ruſe, & tint ferme ſur ce point, qu'il ne pouvoit rien traiter ſans en communiquer à ſes amis.

Après un long entretien, comme elle lui demanda encore ſi la peine qu'elle avoit priſe ne produiroit aucun fruit, elle qui ne ſouhaitoit que le repos; il lui répondit : Madame, je n'en ſuis pas cauſe; ce n'eſt pas moi qui vous empêche de coucher dans votre lit, c'eſt vous qui m'empêchez de coucher dans le mien; la peine que vous prenez vous plaît & vous nourrit, le repos eſt le plus grand ennemi de votre vie.

Il fit pluſieus autres reparties fort vives & fort ſpirituelles : mais on remarqua ſur toutes, celle qu'il fit au duc de Nevers de la maiſon de Gonzague, qui accompagnoit la Reine mere. Ce duc s'avança une fois de lui dire, qu'il ſeroit bien plus honorablement auprès du Roi, que parmi des gens où il n'avoit point d'autorité; & que s'il venoit à avoir affaire d'argent à la Rochelle, il n'auroit pas le crédit d'y faire un impôt. Il lui repartit fiérement :

Belle repartie au duc de Nevers.

« Monſieur, je fais à la Rochelle tout ce » que je veux, parce que je n'y veux rien » que ce que je dois ».

La conférence de Saint Brix n'aboutit à rien.

Cette conférence de S. Brix n'ayant donc abouti qu'à de nouvelles aigreurs,

& la Reine mere s'en étant retournée, les Guiſes, qui tentoient toutes ſortes de moyens de ſe venger des favoris, firent offrir leur ſervice au roi de Navarre, & le duc de Mayenne lui manda qu'il y avoit lieu d'accommoder les choſes, s'il y vouloit entendre; qu'il iroit le trouver avec quatre chevaux par-tout où il voudroit, & qu'il lui donneroit ſa femme & ſes enfans en ôtage. Cette négociation n'eut point de ſuite, & je n'ai pu trouver quel fut le ſujet qui l'interrompit. 1586.

Danſes & feſtins dans la cour des deux Rois.

Les cours des deux Rois paſſerent le reſte de l'hiver en feſtins & en danſes; car parmi les miſeres & les troubles de l'état, la reine Catherine avoit introduit cette habitude de danſer en tous lieux & en toutes ſaiſons. Ce qu'elle faiſoit, dit-on, pour amuſer ſes enfans & les autres grands de la cour dans ces vains divertiſſemens, n'y ayant rien qui diſſipe davantage l'eſprit, & qui ſoit plus capable, s'il faut ainſi dire, de diſſoudre les forces de l'ame, que le ſon raviſſant des violons, l'agitation continuelle du corps & les charmes des dames. A l'exemple de la cour, le bal & les maſcarades regnoient dans tout le royaume; & même les remontrances des miniſtres n'avoient ſu empêcher qu'on ne danſât chez la plupart des ſeigneurs huguenots, quoiqu'il y en eût toujours quelques-uns qui ne le pouvoient ſouffrir.

Blaiſe le Monluc, maréchal de France, qui écrivoit en ce tems là, dit, dans ſes Mémoires, qu'il falloit, quelqu'affaire qu'il y eût, que le bal marchât toujours.

1587. Au printems, les entreprises recommencerent de part & d'autre ; mais ce n'étoit rien en comparaison de ce qui se fit sur la fin de la campagne. Les princes protestans d'Allemagne envoyoient une armée au secours des huguenots, composée de cinq mille Lansquenets, seize mille Suisses & six mille Reistres. Elle traversa la Lorraine & la Champagne, puis passa la Seine, & marcha vers la Loire, comme si elle eut voulu la passer, ou la côtoyer en remontant. Au même tems, le roi de Navarre avoit ramassé ses troupes vers la Rochelle, & s'efforçoit de venir au-devant d'elles jusques sur les bords de la Loire ; mais il en étoit empêché par une armée du Roi, que commandoit le duc de Joyeuse, qui avoit ordre de le suivre par-tout. Le duc de Guise ayant aussi recueilli les forces de son parti, quoiqu'elles fussent petites, suivoit tantôt les Reistres, tantôt les côtoyoit, ou les devançoit, & se mêloit souvent parmi eux sans beaucoup de danger ; d'autant que ce trop pesant corps d'étrangers ne se pouvoit pas facilement remuer, étant embarrassé d'un grand bagage, n'ayant pas de chef assez accrédité ni assez intelligent pour le conduire, & tous ses capitaines étant en discorde & mauvaise intelligence.

Armée des Protestans Allemans entre en France.

Elle est suivie par le duc de Guise.

A cause de tous ses défauts, cette armée ne

1587.

ne ſut jamais prendre une bonne réſolution. La Loire étoit guéable en cent endroits; car c'étoit ſur la fin de Septembre, & néanmoins elle ne la voulut point paſſer; mais vint s'étendre dans les campagnes de Beauſſe, attendant des nouvelles du roi de Navarre, au lieu de monter dans le Nivernois & de gagner la Bourgogne. L'intention du roi de Navarre étoit de monter le long de la Dordogne, & delà entrer en Guienne; puis y ayant recueilli toutes ſes forces, aller rencontrer l'armée des proteſtans en Bourgogne, à la faveur des provinces qui lui étoient amies. Le duc de Joyeuſe le pourſuivoit opiniâtrément, s'imaginant qu'il fuyoit parce qu'en effet il évitoit le combat, n'ayant pour but que la jonction des Allemands.

Elle ne fait rien qui vaille.

Le roi de Navarre la veut joindre: mais le duc de Joyeuſe a une armée qui lui fait tête.

Ce nouveau duc étoit bien déchu de ſa faveur auprès du Roi, qui avoit reconnu qu'il inclinoit du côté de la Ligue, non pas qu'il aimât les Guiſes, mais parce qu'il s'étoit laiſſé mettre dans la tête, par ſes flatteurs, qu'il méritoit d'être le chef de ce grand parti; & il tenoit la deſtruction des huguenots ſi certaine, qu'il avoit obtenu du Pape la confiſcation des terres ſouveraines de notre Henri. Deſirant donc ſoutenir ſa réputation & ſa faveur, qui étoient fort chancelantes, il le talonna ſi vivement, qu'il l'atteignit auprès de Coutras.

Ce duc l'atteint auprès de Coutras.

1587. Quelle étoit l'armée de Joyeuse.

L'armée de Joyeuſe étoit, pour ainſi dire, toute d'or, brillante de clinquant, d'armes damaſquinées, de plumes à gros bouillons, d'écharpes en broderie, de caſaques de velours, dont chaque ſeigneur, ſelon la mode de ces tems-là, avoit paré ſes compagnies. Celle du roi de Navarre étoit toute de fer, n'ayant que des armes griſes, & ſans aucun ornement, de grands collets de bufle, & des habits de fatigue. La premiere avoit l'avantage du nombre, ſix cens chevaux & mille hommes de pied plus que l'autre, la moitié de ſon infanterie d'arquebuſiers à cheval, ſa cavalerie preſque toute de lanciers, & pluſieurs montés ſur des chevaux de manége. Elle avoit pour elle le nom de l'autorité du Roi, & l'aſſurance des récompenſes; mais elle étoit la moitié de nouvelles troupes; elle manquoit d'ordre & de diſcipline; elle avoit un général ſans autorité, cent chefs au lieu d'un, & tous jeunes gens élevés dans les délices de la cour, avec beaucoup de cœur, mais ſans aucune expérience.

Quelle étoit celle de ce roi.

L'autre au contraire étoit compoſée de toute l'élite de ſon parti, des vieux débris des batailles de Jarnac & de Montcontour, de gens nourris dans le métier, endurcis par le choc continuel des adverſités & des combats; elle avoit à ſa tête trois princes du ſang; le premier d'en-

1587.

tr'eux bien obéi, & révéré comme présomptif héritier de la couronne, l'amour des soldats, & l'espoir des bons François : outre cela, elle étoit armée de la nécessité de vaincre ou de mourir, qui est plus forte ni que l'acier, ni que le bronze.

Son exhortation à son armée, & aux princes du du sang.

Les ordres donnés, le roi de Navarre appella tous ses chefs, & de dessus une petite éminence, il les exhorta en peu de paroles, mais convenables à sa qualité & au tems, prenant le ciel à témoin qu'il ne combattoit point contre son Roi, mais pour la défense de sa religion & de son droit. Puis s'adressant aux princes du sang Condé & Soissons : *Je ne vous dirai rien autre chose*, leur dit-il, *sinon que vous êtes de la maison de Bourbon, & vive Dieu, je vous montrerai que je suis votre ainé.*

Sa valeur & bravoure.

Sa valeur brilla ce jour-là par-dessus celle de tous les autres. Il avoit mis sur son casque un bouquet de plumes blanches, pour se faire remarquer, & parce qu'il aimoit cette couleur; de sorte que quelques-uns se mettant devant lui, à dessein de défendre & couvrir sa personne, il leur cria : *A quartier, je vous prie, ne m'offusquez pas, je veux paroître.* Bravoure nécessaire tout-à-fait à un conquérant, mais qui sans doute seroit une témérité & une faute insupportable à un

1587. Roi bien établi. Il enfonça les premiers rangs des ennemis, fit des prisonniers de sa main, & en vint jusqu'à colleter un nommé Château-Regnard, cornette d'une compagnie de Gendarmes, lui disant, *rends-toi, Philistin.*

La bataille gagnée, quelqu'un ayant vu les fuyards qui faisoient halte, lui vint dire que l'armée du maréchal de Matignon paroissoit. Il reçut cette nouvelle comme un nouveau sujet de gloire; & se tournant bravement vers ses gens, *Allons*, dit-il, *mes amis, ce sera ce qu'on n'a jamais vu, deux batailles en un jour.*

Ce ne fut pas seulement sa valeur qui se fit admirer en cette occasion, ce fut aussi sa justice, sa modération & sa clémence. Pour sa justice, on raconte ce qui suit.

Action de grande justice & d'humilité chrétienne.

Il avoit débauché une fille d'un officier de la Rochelle; ce qui avoit déshonoré cette famille, & fort scandalisé les Rochelois. Un ministre, comme les escadrons étoient prêts d'aller à la charge, & qu'il falloit faire la priere, prit la liberté de lui remontrer que Dieu ne pouvoit pas favoriser ses armes, si auparavant il ne lui demandoit pardon de cette offense, & s'il ne réparoit le scandale par une satisfaction publique, & ne rendoit l'honneur à une famille à qui il l'avoit ôté. Le bon Roi écouta humblement ces remon-

trances, ſe mit à genoux, demanda pardon à Dieu de ſa faute, pria tous ceux qui étoient préſens de vouloir ſervir de témoins de ſa repentance, & d'aſſurer le pere de la fille, que ſi Dieu lui faiſoit la grace de vivre, il répareroit, tout autant qu'il pourroit, l'honneur qu'il lui avoit ôté. Une ſoumiſſion ſi chrétienne tira les larmes des yeux de toute l'aſſiſtance, & il n'y en avoit pas un qui n'eût donné mille vies pour un prince qui ſe portoit ſi cordialement à faire raiſon à ſes inférieurs.

1587.

S'étant ainſi vaincu lui-même, Dieu le rendit vainqueur de ſes ennemis; & que ſait-on s'il ne l'exalta pas pour s'être humilié ſi chrétiennement? L'armée ennemie fut toute taillée en piéces, avec perte de cinq mille hommes, de ſon canon, bagage, enſeignes & de tous ſes chefs, hormis deux ou trois: entr'autres du duc de Joyeuſe & de Saint-Sauveur ſon frere, qu'on trouva étendus ſur la place.

Bataille de Coutras, qu'il gagne. Joyeuſe y eſt tué.

Le ſoir, notre vainqueur trouvant ſon logis tout plein de priſonniers & de bleſſés de l'ennemi, fut contraint de faire porter ſon couvert dans celui du Pleſſis-Mornay; mais le corps de Joyeuſe étant étendu ſur la table de la ſalle, il fallut qu'il montât en haut; & là, durant qu'il ſoupa, on lui préſenta les priſonniers, cinquante-ſix enſeignes de gens de pied, & vingt-deux guidons & cornettes.

1587.

Ce fut un beau & glorieux ſpectacle pour ce prince, d'avoir ſous ſes pieds ſon ennemi, qui avoit obtenu du Pape la confiſcation de ſes terres, de voir ſa table environnée de tant de nobles captifs, & ſa chambre toute tapiſſée d'enſeignes. Mais, à dire vrai, c'en fut un bien plus agréable aux ames généreuſes, que parmi tant de ſujets de vanité & d'orgueil, & dans de ſi juſtes reſſentimens des injures atroces qu'on lui avoit faites, (choſes qui portent les eſprits les plus doux à l'inſolence & à la cruauté) on ne remarqua ni en ſon viſage, ni en ſes paroles, ni en ſes actions, aucun ſigne qui fit voir que ſa conſtance ou ſa bonté fuſſent tant ſoit peu altérées. Au contraire ſe montrant auſſi courtois & auſſi humain dans la victoire, qu'il s'étoit montré brave & redoutable dans le combat, il renvoya preſque tous les priſonniers ſans rançon, rendit le bagage à pluſieurs, prit grand ſoin des bleſſés, donna les corps de Joyeuſe & de Saint-Sauveur au vicomte de Turenne, qui les lui demanda, étant leur parent, & dépêcha le lendemain ſon maître des requêtes vers le Roi, pour le ſupplier de lui vouloir donner la paix. D'où l'on jugea dès-lors qu'un ſi grand courage viendroit à bout de tous ſes ennemis, & que rien ne ſeroit capable de renverſer celui qu'une telle proſpérité n'avoit pas ſeulement ébranlé.

Sa modération & ſa clémence merveilleuſe dans la victoire.

1587.

On le blâma néanmoins de n'avoir point poursuivi chaudement sa victoire, & d'avoir laissé rompre cette armée triomphante, faute de l'avoir employée ensuite à quelque grand exploit. On crut, & il y avoit bien de l'apparence, qu'il n'avoit pas voulu pousser les choses si avant, de peur de trop offenser le Roi, avec lequel il desiroit encore garder quelques mesures, espérant toujours qu'il se pourroit réconcilier avec lui, & retourner à la cour, où il avoit besoin d'être présent, pour être en passe de prendre la couronne, si Henri III venoit à mourir. Enfin, soit pour cette raison, ou pour d'autres, il se retira en Gascogne, & delà en Béarn, sous prétexte de quelques affaires, n'emmenant avec lui que cinq cens chevaux, & le comte de Soissons, qu'il retenoit auprès de lui, par l'espérance de lui faire épouser sa sœur. Le prince de Condé s'en retourna à la Rochelle, & Turenne en Périgord.

Il ne la poursuit pas, & pourquoi?

Cependant cette grande armée de Reistres, ayant reçu plusieurs échecs en divers endroits, mais spécialement à Auneau en Beausse, où le duc de Guise tua ou fit prisonniers trois mille Reistres, puis au pont de Gien, où le duc d'Epernon prit douze cens Lansquenets, & presque tout le canon, entendit volontiers à un accommodement que le Roi lui fit

Défaite des Reistres.

1587. proposer ; & après cela, se retira par la Bourgogne & par le comté de Montbéliard, mais toujours poursuivie jusques bien avant dans ce comté par le duc de Guise.

Le reste de l'armée Allemande se retire.

1588. Sur cela commença l'année 1588, que tous les astrologues judiciaires avoient, dans leurs pronostics, appellée la merveilleuse année, pour ce qu'ils y prévoyoient si grand nombre d'accidens étranges, & tant de confusion dans les causes naturelles, qu'ils avoient assuré que si elle ne voyoit la fin du monde, elle en verroit au moins un changement universel. Leur pronostic fut secondé par quantité d'effroyables prodiges, qui arriverent par toute l'Europe. En France, la terre trembla tout du long de la riviere de Loire, & en Normandie aussi. La mer fut battue six semaines durant de tempêtes qui sembloient vouloir confondre le ciel & la terre. Il parut en l'air divers fantômes de feu, & le 24 de janvier, Paris fut couvert d'un si effroyable brouillard, qu'il n'y avoit point de si bons yeux qui pussent rien voir en plein midi, sinon avec l'aide des flambeaux. Tous ces prodiges sembloient signifier ce qui arriva bientôt, la mort du prince de Condé, les barricades de Paris, le renversement de tout ce royaume, le meurtre des Guises, & ensuite le parricide de Henri III.

Prognostic des malheurs de l'an 1588.

Quant au prince de Condé, il mourut au mois de mars, à Saint-Jean-d'Angeli, où il faiſoit alors ſa reſidence. Quoiqu'il y eut une ſecrette jalouſie entre lui & le roi de Navarre, juſqu'à faire deux brigues dans le parti, ſi eſt-ce que ce Roi reſſentit cette perte avec une extrême douleur; & s'étant enfermé dans ſon cabinet avec le comte de Soiſſons, il fut oui en jetter les hauts cris, & dire qu'il avoit perdu ſon bras droit. Toutefois, après que ſa douleur ſe fut évaporée, il recueillit ſes eſprits; & jettant toute ſa confiance en la protection divine, il ſortit, diſant avec un cœur plein d'une aſſurance chrétienne : *Dieu eſt mon refuge & mon ſupport : c'eſt en lui ſeul que j'eſpére : je ne ſerai point confondu.*

1588. Mort du prince de Condé. Le roi de Navarre en eſt fort affligé.

Mais dans ſon affliction, il met ſa confiance en Dieu.

C'étoit véritablement une grande perte pour lui; il avoit déſormais à ſupporter lui ſeul tout le poids des affaires; & étant dénué de cet appui, il demeuroit plus expoſé aux attentats de la Ligue, laquelle n'avoit qu'à faire un ſemblable coup en ſa perſonne, pour être au-deſſus de toutes ſes affaires. Il avoit donc juſte ſujet de craindre ſes attentats. Toutefois le duc de Guiſe avoit le cœur ſi noble & ſi grand, que tandis qu'il vécut, il ne voulut jamais ſouffrir que l'on prît de ſi déteſtables voies.

La Ligue s'en rejouit.

La hardieſſe de la Ligue s'accrut mer-

1588.

veilleuſement par la mort du prince; elle en témoigna des réjouiſſances extraordinaires, & publia que c'étoit un coup de la juſtice de Dieu & des foudres apoſtoliques. Les huguenots au contraire en étoient dans une conſternation extrême, conſidérant qu'ils avoient perdu en lui leur chef le plus aſſuré, parce qu'ils croyoient qu'il étoit fort perſuadé de leur religion, & qu'ils n'avoient pas la même opinion du roi de Navarre. En effet, la confuſion & le déſordre étoient ſi grands parmi eux, qu'il ſembloit que ſi on eût continué de les pouſſer fortement, on les auroit bientôt abattus. Le Roi les haïſſoit cruellement, & y eut volontiers conſenti; mais il vouloit ménager les choſes de telle ſorte, que leur deſtruction ne fût pas l'agrandiſſement du duc de Guiſe, & la perte de lui-même. Mais ce duc n'ignorant pas ſes intentions, le preſſoit continuellement de lui donner des forces pour achever d'exterminer les huguenots, dans la ruine deſquels il eſpéroit infailliblement envelopper le roi de Navarre.

Les huguenots s'en affligent.

Sentimens de Henri III.

Le duc de Guiſe le preſſe de lui donner des forces pour exterminer les huguenots.

Il avoit cet avantage ſur le Roi, qu'il avoit acquis l'amour des peuples, principalement par deux moyens. Le premier étoit de s'oppoſer aux nouveaux impôts. Le ſecond, de choquer toujours les favoris, & de ne fléchir jamais devant eux. Le

Le duc de Guiſe eſt fort aimé, & Henri III fort haï.

contraire de cela avoit fait tomber le Roi dans un extrême mépris, & avoit même refroidi quantité de ses serviteurs. En voici un exemple. 1588.

D'Espinac & Villeroi se rangent d'affection au duc de Guise, & pourquoi?

Le Roi avoit deux grands hommes dans son conseil, Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, & Villeroi, secrétaire d'état. Le duc d'Epernon, qui étoit fier & hautain, les voulut traiter de haut en bas; ils se piquerent contre lui, & pour cela se rangerent d'affection au parti du duc de Guise; mais sans doute demeurant toujours dans le cœur très-fideles aux intérêts du Roi & de la France, comme il a bien paru depuis, spécialement en la personne de Villeroi.

Mauvaise conduite de Henri III.

Cependant le Roi vivoit à son ordinaire dans les profusions d'un luxe odieux, & dans l'oisiveté d'une retraite méprisable, passant son tems ou à voir danser, ou à flatter de petits chiens, dont il avoit grande quantité de toutes sortes, ou à faire parler des perroquets, ou à découper des images, & autres occupations plus dignes d'un enfant que d'un roi.

Conduite & occupations du duc de Guise.

Mais le duc de Guise ne perdoit point le tems; il se faisoit de nouveaux amis, entretenoit les vieux, caressoit les peuples, témoignoit grand zele aux ecclésiastiques, prenoit la défense de ceux qu'on vouloit opprimer, paroissoit par-tout avec l'éclat & avec la gravité d'un prince; mais

1588. ſans faſte & ſans orgueil. Les Pariſiens étoient enivrés d'eſtime pour lui ; il n'y eut que le Parlement preſque tout entier & la plupart des autres officiers qui ne ſuivirent point ſes mouvemens, & qui conſerverent toujours l'affection qu'ils devoient au ſervice du Roi.

Il y avoit un nombre infini de gens qui avoient ſigné la ligue : & dans les ſeize quartiers de Paris, comme on n'avoit pu gagner les Quarteniers, on avoit élu quelques-uns des plus échauffés ligueux, qui devoient faire leur fonction, à cauſe de quoi on appella depuis à Paris les principaux de ce parti, & leur faction, *les Seize*. Ce n'eſt pas qu'ils ne fuſſent que ſeize ; car ils étoient plus de dix mille, mais tous répandus dans les ſeize quartiers.

Ce que c'étoit que les Seize.

Henri III les veut châtier.

Or, le Roi incité principalement par le duc d'Epernon, réſolut de châtier les plus ardens de ces Seize, qui en toutes occaſions ſe montroient furieux ennemis de ce favori. Par ce moyen, il penſoit abattre la Ligue, & ruiner entiérement la réputation & le crédit du duc de Guiſe. Il fit donc entrer ſecrettement des troupes dans Paris, & donna les ordres pour ſe ſaiſir de ces gens-là.

Le duc de Guiſe accourt pour les défendre

Les barricades.

Le duc de Guiſe en ayant avis, accourt de Soiſſons, où il étoit, réſolu de périr plutôt que de laiſſer perdre ſes amis. En un mot, les barricades ſe font le 10 du

mois de mai, jusqu'aux portes du Louvre, & les troupes du Roi sont taillées en piéces, ou désarmées. La Reine mere, à son ordinaire, s'entremet d'accommodement; mais le Roi craignant d'être enveloppé, prend l'épouvante, & se retire à Chartres.

1588.

Le Roi se retire à Chartres.

La Ligue devenant maîtresse de Paris par ce moyen, s'empare de la Bastille, de l'hôtel-de-ville, du Louvre & du Temple, change le prévôt des marchands & le lieutenant civil. Au même-tems, elle s'assure d'Orléans, de Bourges, d'Amiens, d'Abbeville, de Montreuil, de Rouen, de Reims, de Chaalons & de plus de vingt autres villes en diverses provinces. Les peuples crient par-tout : *Vive Guise, vive le protecteur de la Foi.*

La Ligue se rend maîtresse de Paris.

Le Roi, non sans raison, en est fort irrité. Les Parisiens députent vers lui à Chartres, pour demander pardon; mais avec cela, ils demandent l'extirpation de l'hérésie. Tout le monde augmente ses frayeurs; personne ne lui fortifie le courage. En cette détresse, il ne trouve point de plus sûr moyen d'écarter le danger qui le menaçoit, que d'essayer à désarmer ses sujets. Pour cet effet, il envoie un maître des requêtes au Parlement, lui faire entendre que sa derniere intention étoit d'oublier tout le passé, pourvu que tout

Les Parisiens députent vers le Roi à Chartres.

Le Roi pardonne tout, pourvu qu'on pose les armes.

1588. le monde ſe remît dans ſon devoir, & de travailler ſoigneuſement à la réformation de ſon royaume, pour laquelle il trouvoit bon d'aſſembler les états généraux à la fin de l'année, où l'on pourvoiroit à lui aſſurer un ſucceſſeur Catholique & du ſang royal, proteſtant qu'il obſerveroit inviolablement toutes les réſolutions des états; mais qu'il vouloit qu'elles fuſſent libres & ſans faction, & que dès ce jour-là tous ſes ſujets miſſent les armes bas.

Il fâchoit fort au duc de Guiſe de les poſer; il craignoit, s'il étoit ſans défenſe, de demeurer à la merci de ſes ennemis, particuliérement du duc d'Epernon. Il ſuſcita donc les Pariſiens, par une célebre députation, à demander la continuation de la guerre contre les huguenots, & l'expulſion de ce duc. Le Roi, après quelque réſiſtance, lui accorda l'un & l'autre. Car il fit vérifier au Parlement un édit très-avantageux en faveur de la Ligue, & fort ſanglant contre les huguenots; & il donna congé au duc d'Epernon, qui ſe retira dans ſon gouvernement d'Angoumois.

Le duc de Guiſe demande l'expulſion d'Eſpernon, qui enfin lui eſt accordée.

Après cela, le duc de Guiſe vint trouver le Roi à Chartres, ſous la parole de la Reine mere, y donna de grandes aſſurances de ſa fidélité, & reçut toutes les marques qu'il pouvoit ſouhaiter de l'affection du Roi, juſques-là qu'il le fit

Après quoi il vint en cour à Chartres.

grand-maître de la Gendarmerie Françoise. 1588.

Cependant la Ligue prend le dessus en toutes les provinces au-deçà la Loire, & fait nommer les députés des états à son gré. Au mois de novembre, les états s'assemblerent dans la ville de Blois. Ce n'est pas ici le lieu d'en raconter toutes les intrigues. Enfin, le Roi persuadé qu'on avoit conspiré de le détrôner, y fit tuer dans le château le duc de Guise & le cardinal son frere, & retint prisonnier le cardinal de Bourbon, l'Archevêque de Lyon, le prince de Joinville, qui, après la mort du pere, s'appella duc de Guise, & le duc de Nemours, frere utérin du premier duc.

Les états de Blois.

Mort de messieurs de Guise.

La Reine mere, sous la parole de laquelle les Guises pensoient être en assurance, fut si touchée des reproches qu'on lui en faisoit, & des mépris du Roi son fils, qui après cela croyoit n'avoir plus besoin d'elle, qu'elle en mourut de douleur & d'ennui peu de jours après, regrettée de personne, pas même de son fils, & haïe universellement de tous les partis.

Mort de la reine Catherine de Médicis.

Plusieurs croyoient que, s'il y eût jamais d'action ambigue & problêmatique, ce fut celle-là. Les serviteurs du Roi disoient qu'il y avoit été contraint par l'audace extrême des Guises; & que s'il ne

Les différens jugemens sur la mort de messieurs de Guise.

1588. les eût prévenus, ils l'eussent tondu & renfermé dans un couvent. Mais la mauvaise réputation où il étoit, l'estime générale que ces princes avoient acquise, & les circonstances odieuses de ce meurtre, le faisoient paroître horrible, même aux yeux des huguenots, qui disoient que cela ressembloit fort au massacre de la Saint-Barthelemi.

Notre Henri en parla fort sagement.

Notre Henri garda sagement la médiocrité dans cette rencontre; il déplora leur mort, & donna des louanges à leur valeur. Mais il dit qu'il falloit bien que le Roi eût eu quelques puissans motifs pour les traiter de la sorte; qu'au reste les jugemens de Dieu étoient grands, & sa grace très-spéciale en son endroit, l'ayant vengé de ses ennemis sans qu'il y eût trempé ni la conscience ni la main; & que souvent certains gentilshommes s'étant offerts à lui avec une déterminée résolution d'aller tuer le duc de Guise, il leur avoit toujours fait connoître qu'il avoit cette proposition en horreur, & qu'il ne les tiendroit jamais en qualité de ses amis, ni de gens de bien, s'ils y pensoient davantage.

Il ne change rien dans sa conduite.

Son conseil étant assemblé sur cette grande nouvelle, trouva qu'il ne devoit rien changer pour cela dans la conduite de ses affaires, pour ce que le Roi, quand même il le voudroit, n'oseroit pas de

quelques mois parler de paix avec lui, de peur de donner à croire qu'il auroit tué les Guiſes, pour favoriſer les huguenots; tellement qu'il continua la guerre, & prit quelques places. 1588.

Cependant la ſuite des affaires lui frayoit le chemin pour l'amener dans le cœur du Royaume, & le remettre à la cour, qui étoit le poſte qu'il devoit le plus ſouhaiter.

1589.

Henri III s'étant amuſé, après le meurtre des Guiſes, à examiner les cahiers des états à Blois, au lieu de monter promptement à cheval, & de ſe montrer aux endroits où ſa préſence étoit la plus néceſſaire; la Ligue, qui d'abord avoit été étourdie d'un ſi grand coup, reprit ſes eſprits. Les grandes villes, & principalement Paris, qui étoient poſſédées de cette manie, ayant eu loiſir de ſe remettre de leur conſternation, paſſerent de la peur à la pitié, & de la pitié à la fureur. Les Seize élurent à Paris le duc d'Aumale pour leur gouverneur; les prédicateurs & les gens d'égliſe ſe déchaînerent horriblement contre le Roi; le peuple arracha ſes armes par-tout où il les trouva, & les traîna dans la boue; le Parlement, qui vouloit s'oppoſer à cette rage, fut empriſonné à la Baſtille, par Buſſi le Clerc, ſimple procureur, mais fort accrédité parmi les Seize; il fallut, pour être

Henri III s'étant trop amuſé à Blois, la Ligue ſe raſſure, & fait rage.

Le Parlement eſt empriſonné à la Baſtille, par Buſſi le Clerc. Pour en ſortir, il lui fal-

1589. mis en liberté, qu'il prêtât ferment à la Ligue; & au fortir de la Baftille, il y en eut plufieurs qui continuerent de tenir le Parlement à Paris, & les autres fe déroberent peu-à-peu, & allerent trouver le Roi, qui tranfporta le Parlement à Tours, où ils tinrent leur féance jufqu'à la réduction de Paris, l'an 1594. Ceux-ci témoignerent fans doute plus de fidélité à leur Roi; mais ceux qui demeurerent à Paris, lui rendireut après de bien plus grands fervices, comme nous le marquerons en fon lieu.

Iut prêter ferment à la Ligue

Une partie demeura à Paris, & l'autre alla trouver le Roi, qui les tranfféra à Tours.

Ceux du Parlement qui demeurerent à Paris firent le procès à Henri III.

La veuve du duc de Guife préfenta fa requête à ceux-ci, pour informer de la mort de fon mari, & demanda des commiffaires pour faire le procès à ceux qui s'en trouveroient convaincus. Elle eut des conclufions favorables du procureur général, & l'on procéda fort avant fur ce fujet, même contre la perfonne de Henri III; mais je ne puis pas dire jufqu'à quel point, parce que les feuilles furent arrachées des regiftres du Parlement, quand le roi Henri le Grand rentra dans Paris.

Belle reflexion à faire aux rois.

On ne fauroit affez détefter de femblables révoltes contre le fouverain. Mais ces exemples lui doivent bien apprendre qu'encore qu'il tienne fa puiffance d'en-haut, néanmoins l'obéiffance dépend du caprice des peuples, & qu'il doit fe conduire de telle forte qu'il

n'attire pas leur haine : autrement, puisque les hommes ont bien l'audace de blasphémer contre Dieu, comment ne l'auroient-ilspas de se révolter contre les Rois? 1589.

Henri III est excommunié par Sixte V.

Sur ces entrefaites, Henri III apprit que le pape Sixte V l'avoit excommunié pour le meurtre du cardinal de Guise. Ce grand embrasement s'alluma en peu de tems d'un bout à l'autre de la France. Le duc de Mayenne, qui étoit à Lyon, pour faire la guerre aux huguenots de Dauphiné, étant averti par un courrier de Roissieu son secrétaire, qui prévint celui du Roi, sort de cette ville-là, vient en son gouvernement de Bourgogne, s'assure de Dijon & de la province; delà passe en Champagne, qui lui tend les bras; puis à Orléans, qui s'étoit déja révolté, & à Chartres, que ses approches font aussi soulever; & enfin il vint à Paris.

Le duc de Mayenne s'assure de la Bourgogne, de la Champagne, & vient à Paris.

Les Seize, & plusieurs de ses amis, étoient d'avis qu'il prît le titre de Roi, lequel ils lui eussent fait donner par le conseil que la Ligue avoit établi; mais il le refusa, & se contenta de celui de lieutenant général de l'état & couronne de France, qu'il prit, comme si le trône eût été vacant. Aussi rompit-on les sceaux du Roi, & l'on en fit d'autres, où, d'un côté, étoit l'écu de France; & de l'autre, un trône vuide; & pour l'inscription à l'entour,

Il prend la qualité de lieutenant général de l'état & couronne de France, & on rompt les sceaux du Roi.

1589. le nom & la qualité du duc de Mayenne, en cette ſorte : *Charles, duc de Mayenne, lieutenant de l'état & couronne de France.*

Henri III a peur, & ſe retire à Tours.

Toute la France prenant parti en cette occaſion, & quaſi toutes les villes & provinces du royaume ſe rangeant du côté du duc de Mayenne, le Roi eut peur d'être enveloppé à Blois, & ſe retira à Tours. Il ne lui reſtoit plus qu'un moyen de ſe défendre contre tant de périls qui l'alloient environner ; c'étoit d'appeller à ſon ſecours le roi de Navarre, qui avoit cinq ou ſix mille hommes, vieux ſoldats & fort affectionnés. Il n'oſoit le faire, de peur de paſſer pour fauteur des hérétiques, & d'encourir le blâme de violer les édits qu'il avoit ſi ſolemnellement jurés dans les états de Blois, contre les huguenots. Il tenta donc toutes ſortes de voies pour appaiſer le reſſentiment du duc de Mayenne, & lui offrit des conditions très-avantageuſes: mais quelle aſſurance, diſoient les ligueux, ce duc pouvoit-il jamais prendre, ſes freres ayant été tués de la ſorte qu'ils l'avoient été ? Ainſi, comme il ne voulut écouter aucune propoſition d'accommodement, Henri III fut contraint de ſe tourner du côté du roi de Navarre.

Il tâche en vain d'appaiſer le duc de Mayenne.

Il appelle enfin le roi de Navarre,

Ce prince, avant toutes choſes, voulut avoir un paſſage ſur la riviere de Loire.

1589.

On lui donna la ville de Saumur, où il établit gouverneur le Plessis-Mornay, qui fortifia le château, & en fit comme la tête des places du parti huguenot. S'étant ensuite de cela approché de Tours, ses vieux capitaines huguenots le retinrent quelque tems dans la défiance, & l'empêcherent d'aller voir le Roi, duquel ils craignoient, disoient-ils, qu'en un tems où une trahison lui étoit si nécessaire pour se tirer du labyrinthe où l'action de Blois l'avoit jetté, il ne voulût acheter son absolution au prix de la vie du roi de Navarre.

& lui donne Saumur.

Le roi de Navarre est dissuadé par ses gens de se commettre à sa foi.

Le duc d'Epernon, qui étoit revenu en cour pour servir son maître au besoin, & le maréchal d'Aumont, avoient beau le presser, & lui donner leur parole, ses amis ne pouvoient consentir qu'il s'exposât ainsi à la foi d'un prince qui, à ce qu'ils croyoient, n'en avoit guère. Véritablement leurs craintes étoient justes, & notre Henri les avoit sans doute aussi-bien qu'eux; toutefois après qu'il eut bien considéré qu'il s'agissoit de sauver la France, de servir son Roi & de s'ouvrir un chemin pour défendre la couronne qui lui appartenoit, il résolut de tout hasarder, & de se résigner entiérement à la sainte garde du souverain protecteur des rois.

Néanmoins il se résout d'y aller, quoi qu'il en puisse arriver.

La ville de Tours est située comme

1589. dans une isle, un peu au-dessus du lieu où la riviere du Cher se mêle avec la Loire, ayant côtoyé ce grand fleuve trois ou quatre lieues. Les gens du roi de Navarre ne vouloient point qu'il s'engageât entre ces rivieres, mais que l'abouchement se fît au-delà du Cher. Il l'emporta presque lui seul contre eux tous; néanmoins, pour les contenter, il fallut qu'il tînt conseil sur le bord de la riviere, & qu'il permît à ses capitaines de la passer les premiers, comme pour sonder le gué. Il passa après eux, & arriva au Plessis-lès-Tours sur les trois heures de l'après-midi, en habit de guerre, tout crasseux & tout usé de la cuirasse, lui seul ayant un manteau, & tous ses gens étant en pourpoint, tous prêts d'endosser les armes, afin de montrer qu'il n'étoit point venu pour faire sa cour, mais pour bien servir.

Il passe pour cet effet la riviere du Cher.

Il alla au-devant du Roi, qui entendoit vêpres aux Minimes. La foule du peuple étoit si grande, qu'ils furent longtems dans l'allée du Mail sans se pouvoir joindre. Notre Hentri étant à trois pas du Roi, se jetta à ses pieds, & s'efforça de les baiser; mais le Roi ne voulut pas le permettre; & le relevant, l'embrassa avec grande tendresse. Ils réitérerent leurs embrassemens trois ou quatre fois, le Roi le nommant son très-cher frere, & lui ap-

Son entrevue du Roi & de lui, à Tours.

pellant le Roi, son seigneur. On entendit alors pousser avec grande joie les cris de *vive le Roi*, que l'on n'avoit point oui depuis long-tems, comme si la présence de notre Henri eût fait renaître l'affection des peuples, qui sembloit éteinte pour Henri III.

1589.

Après que les deux Rois se furent entretenus quelque tems, celui de Navarre repassa la riviere, & alla loger au fauxbourg Saint-Simphorien; car il avoit été obligé de le promettre ainsi à ces vieux huguenots, qui crurent qu'on leur tendoit des piéges par-tout. Mais lui qui étoit poussé d'un autre motif, & qui avoit ce généreux principe, qu'il ne faut point ménager sa vie, quand il y a quelque chose à gagner, qui doit être plus précieux à un grand courage que la vie même, sortit le lendemain dès six heures du matin, sans avertir ses gens; & passant le pont avec un page seulement, vint donner le bon jour au Roi. Ils s'entretinrent long-tems en deux ou trois conférences, où le roi de Navarre donna de grandes marques de sa capacité & de son jugement. Leur résolution en gros, fut de dresser une puissante armée pour attaquer Paris, qui étoit la principale tête de l'hydre, & faisoit remuer toutes les autres; ce qui leur seroit facile, pour ce que le Roi attendoit de grandes levées

Il repasse la riviere, & couche au fauxbourg; mais le lendemain vient seul revoir le Roi.

Ils résolurent d'assiéger Paris.

1589. du côté des Suisses, où il avoit envoyé Sancy pour cela ; joint que le dessein de ce siége étant publié, y attireroit infailliblement grand nombre de soldats & d'aventuriers, dans l'espoir d'un si riche pillage.

Les deux Rois ayant passé deux jours ensemble, celui de Navarre s'en alla à Chinon, pour faire avancer le reste de ses troupes, qui refusoient encore de se mêler avec les Catholiques.

Le duc de Mayenne manque de surprendre Henri III, à Tours.

Durant son absence, le duc de Mayenne, qui s'étoit mis aux champs, vint donner dans le fauxbourg de Tours, pensant surprendre la ville, & le Roi dedans, par le moyen de quelques intelligences. Le combat y fut fort sanglant, & peu s'en fallut que le dessein du duc ne réussît ; mais comme, après les premiers efforts, il eut perdu l'espérance d'y rien gagner, il se retira tout doucement.

Les deux Rois marchent vers Paris avec leurs armées.

Depuis, les troupes du Roi étant merveilleusement grossies, ils marcherent conjointement lui & le roi de Navarre vers Orléans, prirent toutes les petites places d'alentour, delà descendirent en Beausse, & se rabattirent tout d'un coup vers Paris. Tous les postes des environs, comme Poissi, Estampes & Meulan, furent forcés, ou obtinrent capitulation, dont ils ne voulurent pour sûreté que la parole du roi de Navarre, auquel ils se fioient

fioient plus qu'à tous les écrits de Henri III. Auſſi faiſoit-il profeſſion de tenir ſa parole, même aux dépens de ſes intérêts. 1589.

Grande & utile réflexion à faire ſur les différentes conduites de Henri III & du roi de Navarre.

Conſidérez un peu le différent état où ces deux Rois s'étoient mis par leur conduite différente ; l'un, pour avoir ſouvent manqué de foi, étoit abandonné de ſes ſujets, & ſes plus grands ſermens ne trouvoient point de croyance parmi eux ; l'autre, pour l'avoir exactement gardée, étoit reclamé même par ſes plus grands ennemis. En toutes occaſions, il donnoit des marques de ſa valeur, de ſon expérience au fait de la guerre, & ſur-tout de ſa prudence, & des nobles inclinations qu'il avoit à bien faire & à obliger tout le monde. On le voyoit à toute heure aux endroits les plus dangereux hâter les travaux, animer les ſoldats, les ſoutenir dans les ſorties, conſoler les bleſſés, & leur faire diſtribuer quelqu'argent. Il remarquoit tout, s'enquêtoit de tout, & vouloit faire avec les maréchaux de camp, tous les logemens de ſon armée. Il obſervoit adroitement ceux qu'on faiſoit dans l'armée de Henri III, où ſouvent reconnoiſſant des défauts, il n'en diſoit rien, de peur d'offenſer ceux qui les avoient faits, en découvrant leur ignorance ; & quand il ſe

1589. croyoit obligé de les marquer, il le faiſoit avec tant de circonſpection, qu'ils ne lui en ſavoient point mauvais gré. Il n'étoit point chiche de louanges pour les belles actions, ni de careſſes & de bon accueil envers tous ceux qui l'approchoient; il s'entretenoit avec eux, quand il en avoit le tems, ou du moins les obligeoit de quelque bon mot, de ſorte qu'ils s'en alloient toujours ſatiſfaits. Il ne craignoit point de ſe rendre familier, parce qu'il étoit aſſuré que plus on le connoîtroit, plus on auroit d'eſtime & d'affection pour lui. Enfin, la conduite de ce prince étoit telle, qu'il n'y avoit point de cœur qu'il ne gagnât, & qu'il n'avoit point d'amis qui n'eût volontiers été ſon martyr ».

Paris eſt aſſiégé.

Déja Paris étoit aſſiégé; le Roi s'étant logé à Saint-Cloud, & le roi de Navarre à Meudon, tenant avec ſes troupes ce qui eſt depuis Vanvres juſqu'au pont de Charenton. Déja Sancy étoit arrivé avec les levées des Suiſſes, & l'on travailloit aux ordres pour donner un aſſaut général afin d'enlever les fauxbourgs de deçà la riviere. Le duc de Mayenne, qui étoit dans la ville avec ſes troupes, attendant celles que le duc de Nemours lui devoit amener, étoit en grande appréhenſion de ne pouvoir ſoutenir le furieux choc qui ſe préparoit, quand un jeune Jacobin du

Couvent de Paris, nommé Jacques Clément, par une résolution aussi diabolique & détestable que déterminée, vint frapper le roi Henri III d'un coup de couteau dans le ventre, dont il mourut le lendemain. Si ce moine frénétique n'eût pas été tué sur le champ par les gardes du Roi, on eût peut-être appris beaucoup de choses qui n'ont jamais été sues.

1589.

Henri III est tué par un Jacobin.

Le roi de Navarre étant averti, sur le soir bien tard, de ce funeste accident & du danger où étoit le Roi, se rendit à son logis, accompagné seulement de vingt-cinq à trente gentilshommes. Y étant arrivé un peu auparavant qu'il expirât, il se mit à genoux pour lui baiser les mains, & reçut ses dernieres embrassades. Le Roi le nomma par plusieurs fois son bon frere, & son légitime successeur, lui recommanda le royaume, exhorta les seigneurs là présens, de le reconnoître, & de ne se point désunir. Enfin, après l'avoir conjuré d'embrasser la religion catholique, il rendit l'esprit, laissant toute son armée dans un étonnement & dans une confusion qui ne se peut exprimer, & tous les chefs & capitaines dans des irrésolutions & des agitations différentes, selon leurs humeurs, leurs attachemens & leurs intérêts.

Notre Henri le vient voir comme il se mouroit.

Ce que le Roi lui dit, & à ceux qui étoient présens.





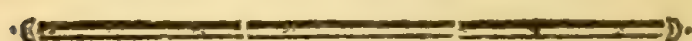
SECONDE PARTIE

DE LA VIE

DE

HENRI LE GRAND,

Contenant ce qu'il fit depuis le jour qu'il parvint à la Couronne de France, jusqu'à la paix, qui fut faite l'an 1598, par le Traité de Vervins.



1589. Changement que cause la mort de Henri III.

LA mort du roi Henri III changea entiérement la face des affaires. Paris, la Ligue & le duc de Mayenne passerent tout d'un coup d'une grande tristesse à une furieuse joie ; & les serviteurs du défunt Roi, d'une espérance toute prochaine de le voir vengé, à une extrême désolation.

Ce Prince, qui avoit été l'objet de la haine des peuples, n'étant plus, il sembloit que cette haine devoit cesser, & par conséquent la chaleur de la Ligue se rallentir; mais d'un autre côté, non-seule-

ment tous ceux qui composoient cette faction, mais encore beaucoup d'autres, qui eussent tenu pour crime de se liguer contre Henri III, leur roi légitime & catholique, crurent être obligés en conscience de s'opposer à Henri IV, au moins jusqu'à ce qu'il fût rentré dans le sein de la vraie église; condition qu'ils croyoient absolument nécessaire pour succéder à Charlemagne & à saint Louis. Tellement que si la Ligue perdoit cette chaleur que la haine lui donnoit, elle en prenoit une bien plus spécieuse, du zele de la religion, & avec cela, avoit un prétexte très-plausible de ne point poser les armes que Henri ne professât la foi de ses ancêtres.

1589.

Problême si Henri III mourut en un tems favorable pour Henri IV, ou non.

Il étoit bien mal aisé de juger si le point auquel arriva ce malheureux parricide, fut bon ou mauvais pour lui; car, d'un côté, il sembloit que la Providence ne l'avoit attiré de l'extrêmité du royaume, où il étoit comme relégué, & ne l'avoit amené par la main sur le plus beau théatre de la France, à la vue de Paris, qu'afin qu'il y fît connoître sa bonté & sa vertu, & qu'il fût en état de recueillir une succession à laquelle on ne l'eût jamais appellé, qu'il n'eût été présent. Mais, d'autre part, quand on considéroit la multitude des puissans ennemis qui lui alloient tomber sur les bras, le peu d'ar-

1589. gent & de forces qu'il avoit, l'obſtacle de ſa religion, & mille autres difficultés, on ne pouvoit certes juger ſi la couronne lui étoit échue pour en jouir, ou ſi elle lui étoit tombée ſur la tête pour l'écraſer; & il y avoit ſujet de dire que ſi cette conjoncture l'élevoit, c'étoit ſur un trône tremblant & dreſſé ſur le bord des précipices.

Henri IV tint plusieurs conſeils.

Tandis que Henri III étoit à l'agonie, notre Henri tint pluſieurs conſeils tumultuairement dans le même logis, avec ceux qu'il eſtimoit ſes plus fideles ſerviteurs. Lorſqu'il ſut qu'il avoit rendu l'eſprit, il ſe retira en ſon quartier à Meudon, où il prit le deuil de violet. D'abord, il fut ſuivi d'un aſſez bon nombre de nobleſſe, qui l'accompagna autant par curioſité que par affection: la huguenote, avec les troupes qu'il avoit amenées, lui prêta ſerment tout auſſi-tôt; mais ce nombre étoit bien petit.

Quelques catholiques le reconnoiſſent, pluſieurs ne veulent pas.

Quelques-uns des catholiques, comme le maréchal d'Aumont, Givry & Humieres, lui jurerent ſervice juſqu'à la mort, & de bonne grace, ſans deſirer de lui aucune condition. Mais la plus grande part des autres étant ou éloignés d'inclination, ou piqués de quelque mécontentement, ou croyant avoir trouvé alors le tems de ſe faire bien acheter, ſe tenoient plus à l'écart, & faiſoient de petites aſſemblées en divers

lieux, où ils formoient quantité de desseins fantastiques.

1589.

Chacun d'eux se proposoit de se faire souverain de quelque ville ou de quelque province, comme les gouverneurs avoient fait dans la décadence de la maison de Charlemagne. Le maréchal de Biron, entr'autres, vouloit avoir la comté de Périgord; & Sancy, pour ne le rebuter pas, en parla au Roi. Cette proposition étoit fort dangereuse; car, s'il la refusoit, il l'irritoit; & s'il lui accordoit sa demande, il ouvroit le chemin à tous les autres d'en faire de pareilles, & ainsi il falloit mettre le royaume en piéces. Il n'y avoit que le puissant génie & les lumieres certaines de ce grand Roi qui le pussent tirer d'un pas si difficile. Il charge donc Sancy de l'assurer de sa part de son affection, dont il lui donneroit volontiers en tems & lieu toutes les marques qu'un bon sujet devoit attendre de son souverain; mais en même-tems, il lui fournit tant de puissantes raisons, pour lesquelles il ne pouvoit lui accorder ce qu'il desiroit, que Sancy en étant persuadé le premier, il ne lui fut pas difficile de faire le même effet sur l'esprit de Biron, lequel il obligea non-seulement de renoncer à cette prétention, mais encore de protester qu'il ne souffriroit jamais qu'aucune piéce de l'état fût démem-

Quelques-uns se proposoient de se faire souverains.

Le maréchal de Biron entr'autres, mais le Roi lui en fait perdre l'envie.

brée en faveur de qui que ce fût.

1589. Il falloit sans doute que le grand Henri raisonnât bien puissamment, & qu'il expliquât ses raisonnemens de la bonne maniere, puisqu'il pouvoit, en des occasions si importantes, persuader des esprits si habiles, contre leurs propres intérêts.

Biron & Sancy assurent les Suisses catholiques au service du Roi.

Biron étant ainsi gagné, s'en alla avec Sancy, s'assurer des Suisses que Sancy avoit amenés au feu Roi, mais qui étant tous des cantons catholiques, faisoient difficulté de porter les armes pour un prince huguenot, & sans nouvel ordre de leur supérieur. Quant aux troupes Françoises du défunt Roi, il n'étoit pas si facile de les gagner; les seigneurs qui les commandoient, ou qui tenoient les chefs dans leur dépendance, avoient chacun diverses visées, & vouloient les uns une chose, & les autres une autre, selon leur intérêt ou leur caprice.

Quelle étoit la disposition des princes du sang vers le Roi.

Il y avoit six princes de la maison de Bourbon; savoir, le vieux cardinal de Bourbon, le cardinal de Vendôme, le comte de Soissons, le prince de Conti, le duc de Montpensier & le prince de Dombes son fils, lesquels, au lieu d'être le plus ferme appui du Roi, ne lui causoient pas peu d'inquiétude, parce qu'il n'y en avoit aucun d'eux qui n'eût sa prétention particuliere, laquelle alloit toujours à lui faire obstacle.

1589.

Seigneurs dans l'armée & dans la cour mal intentionnés.

Plusieurs des seigneurs qui étoient dans l'armée, n'étoient aussi guère bien intentionnés, particuliérement Charles, grand prieur de France, fils naturel du roi Charles IX, (il fut depuis comte d'Auvergne & duc d'Angoulême) le duc d'Epernon & Termes - Bellegarde, qui, dans la crainte qu'ils avoient eu autrefois qu'il ne les éloignât de la faveur de leur maître, l'avoient choqué en diverses rencontres.

Pour les courtisans, comme François d'O & Manou son frere, Château-Vieux & plusieurs autres, comme ils savoient que notre Henri détestoit leurs vilaines débauches, & qu'il ne seroit pas si mauvais ménager que d'épuiser ses finances pour fournir à leur luxe, ils n'avoient pas beaucoup d'inclination pour lui, & néanmoins, faute de pouvoir trouver mieux, ils se vouloient déclarer en sa faveur, mais avec des conditions qui le tinssent en bride, & qui l'obligeassent en quelque façon à dépendre d'eux.

Assemblée de noblesse chez d'O, veut que le Roi se convertisse.

Pour cet effet, ils firent une assemblée de quelque noblesse chez d'O, homme voluptueux, prodigue, & par conséquent pas fort scrupuleux, mais qui pour lors faisoit le consciencieux, afin de se rendre nécessaire; & là, ils résolurent de ne le point reconnoître qu'il ne fût catholique. François d'O, accompagné de

1589. quelques gentilshommes, eut la hardiesse de porter au Roi la résolution de cette assemblée, & y ajouta un discours étudié, pour lui persuader de retourner à la religion catholique. Mais le Roi, qui s'étoit déja remis de ses plus grandes craintes, leur fit une réponse tellement mêlée de douceur & de gravité, de vigueur & de retenue, qu'en les repoussant courageusement, sans les rabrouer, il leur témoigna qu'il desiroit bien les conserver; mais qu'après tout, il ne craignoit guère de les perdre.

D'O lui en porte la parole.

Il lui répond adroitement & courageusement.

Quelques heures après, la noblesse, ensuite de diverses petites assemblées, en tint une grande chez François de Luxembourg, duc de Piney. Là, s'étant fait plusieurs propositions, les ducs de Montpensier & de Piney avoient adroitement ménagé les esprits, & ramené les opinions les plus fâcheuses à cette résolution: Que l'on reconnoîtroit Henri pour roi à ces conditions: 1°. pourvu qu'il se fît instruire dans six mois; car on présupposoit que l'instruction causeroit nécessairement la conversion; 2°. qu'il ne permît aucun exercice que de la religion catholique: 3°. qu'il ne donnât ni charge ni emploi aux huguenots: 4°. qu'il permît à l'assemblée de députer vers le Pape, pour lui faire entendre & agréer les causes qui obligeoient la noblesse de

Autre plus grande assemblée de noblesse se résout de le reconnoître, pourvu qu'il se fasse instruire.

demeurer au ſervice d'un prince ſéparé de l'égliſe romaine.

1589.

Le duc de Piney porte cette réſolution au Roi, qui l'agrée :

Le duc de Piney fit entendre cette réſolution au Roi, qui les remercia de leur zele pour la conſervation de l'état, & de l'affection qu'ils avoient pour ſa perſonne, leur promit qu'il perdroit plutôt la vie que le ſouvenir des bons ſervices qu'ils lui rendoient, & leur accorda facilement tous les points qu'ils demandoient, hormis le ſecond ; au lieu duquel il s'engagea de rétablir l'exercice de la religion catholique par toutes ſes terres, & d'y remettre les eccléſiaſtiques dans la poſſeſſion de leurs biens. Il fit dreſſer une déclaration de cela ; & après que les ſeigneurs & gentilshommes de marque l'eurent ſignée, il l'envoya à cette partie du Parlement qui étoit ſéante à Tours, pour la vérifier.

Et accorde une déclaration touchant l'exercice de la Religion Catholique par toutes ſes terres.

Il y en eut pluſieurs qui la ſignerent à regret, & quelques-uns qui le refuſerent abſolument ; entr'autres, le duc d'Epernon & Louis de l'Hôpital-Vitri. Ce dernier inquiété, ſe diſoit-il, du ſcrupule de conſcience, ſe jetta dans Paris, & ſe donna pour quelque tems à la Ligue ; mais auparavant il abandonna le gouvernement de Dourdan, que le défunt Roi lui avoit donné. Telle étoit alors la maxime des vrais gens d'honneur, dans les guerres civiles, qu'en quittant un parti, quel qu'il

Pluſieurs la ſignent à regret, & d'autres refuſent, comme Vitry, qui ſe fait ligueur ;

1589.

fût, ils quittoient auſſi les places qu'ils en tenoient, & les remettoient à ceux qui les leur avoient confiées.

Et le duc d'Epernon, qui ſe retire.

Le duc d'Epernon proteſtant qu'il ne ſeroit jamais ni Eſpagnol, ni ligueur, mais que ſa conſcience ne lui permettoit pas de demeurer auprès du Roi, lui demanda congé de ſe retirer en ſon gouvernement. Le Roi, après avoir tenté en vain de le retenir, lui donna congé avec beaucoup de careſſes & de louanges, mais étant fort fâché en ſon cœur de cet abandonnement, pour lequel il garda contre lui un reſſentiment ſecret, tant qu'il vécut.

Le duc de Mayenne eſt bien empêché quel parti prendre.

Le duc de Mayenne n'étoit pas peu empêché dans Paris, ſur la réſolution qu'il devoit prendre. Il voyoit que tous les Pariſiens, même ceux qui avoient tenu le parti du défunt Roi, avoient bien réſolu de pourvoir à la ſûreté de la religion; mais que tous vouloient un Roi, à la réſerve de quelques-uns des Seize, qui s'imaginoient pouvoir faire une république, & mettre la France en cantons, comme ſont les Suiſſes; mais ceux-là n'étoient pas aſſez forts, ni en nombre, ni en richeſſes, ni en capacité, pour conduire un tel deſſein. Tellement que la plupart de ſes amis lui conſeilloient de prendre le titre de roi: toutefois, quand il voulut ſonder le gué pour cela, il trouva

que cette propoſition n'agréoit ni au peuple, ni même au roi d'Eſpagne, duquel il devoit tirer ſon principal appui & les moyens de ſa ſubſiſtance. 1589.

On lui donne deux conſeils.

Là-deſſus, on lui donna deux autres conſeils; l'un, de s'accommoder de bonne grace avec le nouveau Roi, qui ſans doute, dans la conjonćture où étoient les choſes, lui eût accordé des conditions très-avantageuſes; l'autre, qu'il fît entendre par une déclaration aux catholiques de l'armée royale, que tous les reſſentimens demeurant éteints par la mort de Henri III, il n'avoit plus d'intérêt que celui de la religion; que ce point étant d'obligation divine, & regardant tous les bons chrétiens, il les ſommoit & conjuroit de ſe joindre avec lui pour exhorter le roi de Navarre de rentrer dans l'égliſe; auquel cas ils promettoient de le reconnoître auſſi-tôt pour roi; mais s'il refuſoit de le faire, ils proteſtoient de ſubſtituer en ſa place un autre prince du ſang. Cet avis étoit le meilleur; auſſi lui étoit-il propoſé par Jeannin, préſident au Parlement de Bourgogne, l'une des plus ſages & des plus fortes têtes qui fût dans ſon conſeil, & qui agiſſoit dans les affaires, ſans détours & ſans ruſes, mais avec un grand ſens, & une ſinguliere probité.

Il les rejette, & fait pro-

Le duc de Mayenne rejetta également

1589. tous ces deux avis, & en prit un troisiéme; savoir, de faire proclamer roi le vieux cardinal de Bourbon, qui étoit alors détenu prisonnier par ordre de notre Henri, & de se réserver toujours la qualité de lieutenant général de la couronne. Il dressa ensuite plusieurs déclarations; l'une, qu'il envoya aux Parlemens; l'autre, aux provinces & à la noblesse, les invitant de faire un effort pour délivrer leur Roi & défendre la religion.

clamer Roi le vieux cardinal de Bourbon.

Le Roi tente en vain de traiter avec ce duc.

Au même tems, le Roi le tentoit par diverses négociations, & le faisoit exhorter de rechercher plutôt son avancement dans son amitié, que dans les troubles & dans les miseres de la France. Mais à cela le duc répondoit qu'il avoit engagé sa foi à la cause publique, & prêté serment au roi Charles X, (c'est ainsi qu'on appelloit le vieux cardinal de Bourbon, car il se nommoit Charles) auquel, selon le sentiment de la Ligue, la couronne appartenoit, comme au plus proche parent du défunt. Et cependant il entretenoit des menées & des pratiques dans l'armée royale, où ses émissaires débauchoient de jour à autre plusieurs personnes, même de ceux que le Roi croyoit les plus assurés. Il y en avoit plusieurs d'assez généreux pour résister à l'argent; mais rien n'étoit à l'épreuve des intrigues des femmes de Paris, qui attiroient adroitement

les gentilshommes & les officiers dans la ville, & n'épargnoient rien pour les engager. 1589.

Comme le Roi eut reconnu qu'il en demeuroit à toute heure quelques-uns dans ces filets, & qu'il étoit à craindre que ceux qui en revenoient, enſorcelés par des maîtreſſes, n'en rapportaſſent quelques pernicieux deſſeins; que d'ailleurs il ſut que le duc de Nemours s'avançoit avec ſes troupes pour joindre le duc de Mayenne; que le duc de Lorraine lui devoit auſſi envoyer les ſiennes, & qu'il étoit à craindre que tous enſemble ne l'enveloppaſſent, & ne lui coupaſſent le chemin de la retraite, il trouva à propos de décamper de devant Paris.

Il leve le ſiége de devant Paris, & pourquoi?

Avant que de lever le piquet, il écrivit aux princes proteſtans, pour leur rendre compte de ce qu'il faiſoit, & pour les aſſurer que rien n'étoit capable d'ébranler ſa fermeté, ni de le ſéparer d'avec Chriſt. Il parloit encore ſelon ſa penſée & ſa conſcience, n'ayant point d'envie de changer: ce que pourtant les miniſtres de ſa religion ne croyoient pas, & le veilloient de ſi près ſur ce ſujet-là, qu'ils s'en rendoient importuns.

Ecrit aux princes proteſtans, pour ſe juſtifier.

Ce fut une peine indicible qu'il eut à ſouffrir trois ou quatre ans durant, que d'entendre d'un côté les exhortations de ces gens-là, & de l'autre, les remon-

Ses grandes peines, quatre ans durant à contenter les ca-

1589. trances très-inſtantes des catholiques ; car il falloit qu'il calmât les défiances des premiers, & qu'il entretînt les ſeconds de continuelles eſpérances de ſe faire inſtruire. De combien d'adreſſe eut-il beſoin ? de combien de patience ? avec quelle accortiſe & avec quelle prudence fallut-il manier tant d'eſprits différens ? Certes cela ne ſe pouvoit ſans employer toutes les forces de ſon jugement & de ſon eſprit. Ainſi il connut bien à quel point il eſt néceſſaire à un prince d'avoir exercé de bonne heure ſon eſprit, & de s'être inſtruit à parler, à négocier & à bien dire, pour pouvoir ſe ſervir de ſes talens dans le beſoin. Sans mentir, il eut bien pour lors à ſe louer de ceux qui ayant eu le ſoin de l'élever, l'avoient formé en ſa jeuneſſe à manier les affaires, à traiter avec les hommes, & à gagner les affections de tout le monde.

tholiques & les huguenots.

Il eut beſoin de grande prudence, adreſſe & éloquence.

Il conduit le corps de Henri III à S. Cornille de Compiegne.

Les derniers devoirs qu'il deſiroit rendre à ſon prédéceſſeur, lui ſervirent d'un honnête prétexte de lever le ſiége de devant Paris. Pour mettre ſon corps en un lieu où le reſſentiment des ſerviteurs du duc de Guiſe ne lui pût faire outrage, il le conduiſit à Compiegne, & le dépoſa en l'abbaye de S. Cornille, où il lui fit faire toutes les cérémonies funebres auſſi honorablement que la confuſion du tems le put permettre. N'y pouvant aſſiſter lui-

même, à cauſe de ſa religion, il en commit le ſoin à Bellegarde & à Epernon. Ce dernier l'accompagna juſques-là, puis ſe retira à Angoumois. 1589.

Il y eut trois avis ſur l'endroit où notre Henri ſe devoit retirer en levant le ſiége de Paris. Le premier, étoit de repaſſer la Loire, & d'abandonner à la Ligue les provinces de deçà, parce que difficilement il pouvoit les maintenir; le ſecond, de remonter le long de la Marne, & de ſe ſaiſir des ponts & des villes, pour y attendre un ſecours de Suiſſes proteſtans & d'Allemands qui lui devoit venir; & le troiſiéme, de deſcendre en Normandie, pour s'aſſurer de quelques villes, dont les gouverneurs n'étoient point encore attachés à la Ligue, & pour y recueillir les deniers dans les recettes des tailles, & y joindre le ſecours d'Angleterre, que la reine Elizabeth lui avoit promis, & qui ne pouvoit pas beaucoup tarder.

Trois avis touchant le lieu où il ſe devoit retirer.

Il s'attacha au dernier de ces avis: ainſi la nobleſſe qui l'accompagnoit deſirant s'aller rafraîchir chez elle pour quelque tems, il lui donna congé. Il envoya une partie de ſes troupes en Picardie, ſous la conduite du duc de Longueville; une autre en Champagne, ſous celle du maréchal d'Aumont, & avec trois mille hommes de pied, François, deux régimens Suiſſes, & douze cens chevaux, qu'il

Il ſuit le dernier, qui étoit d'aller en Normandie.

1590.

1590. retint ſeulement avec lui, il deſcendit en Normandie.

Rolet lui apporte les clefs du Pont de l'Arche, & Chattes, de Dieppe.

Le duc de Montpenſier, qui en étoit gouverneur, le vint joindre avec deux cens gentilshommes & quinze cens fantaſſins. Rolet, gouverneur du Pont-de-l'Arche, homme de cœur & d'eſprit, lui apporta les clefs de la place, ne demandant pour récompenſe que l'honneur de le ſervir. Emar de Chattes, commandeur de Malthe, en fit autant de la ville de Dieppe. Après quoi, le Roi approcha de Rouen, où il croyoit avoir quelqu'intelligence.

Il veut aſſiéger Rouen; mais le duc de Mayenne vient au ſecours, & le pouſſe à Dieppe, où il l'inveſtit.

Cette entrepriſe le mit en un extrême danger; mais en revanche, elle lui donna une belle occaſion d'acquérir de la gloire, en ſe retirant d'un ſi dangereux pas. Voici comment.

Le duc de Mayenne vient au ſecours de Rouen avec toutes ſes forces, & paſſe la riviere à Vernon. Le Roi bien étonné, ſe retire à Dieppe, & mande au duc de Longueville & à d'Aumont de lui amener en diligence ce qu'ils avoient de troupes. Le duc cependant reprend toutes les petites places des environs de Dieppe, pour l'environner & l'inveſtir là-dedans. En effet, il le ſerra de ſi près, que s'il ne ſe fût point amuſé à contre-tems d'aller à Bins en Haynaut, conférer avec le duc de Parme, il eut dans ce déſordre diſſipé

la plus grande partie de sa petite armée. Il avoit déja fait courir le bruit par toute la France, & écrit avec assurance à tous les princes étrangers, qu'il tenoit le roi de Navarre, il l'appelloit ainsi, acculé dans un petit coin, d'où il ne pouvoit sortir qu'en se rendant à lui, ou en sautant dans la mer. Le péril paroissoit si pressant, même à ses plus fideles serviteurs, que le Parlement, qui étoit à Tours, lui envoya exprès un maître des requêtes, lui proposer que le seul expédient qu'ils voyoient de sauver l'état, c'étoit de les associer lui & le cardinal de Bourbon son oncle, à la royauté, donnant à l'un la conduite des affaires, & à l'autre, celle des armes. Il y avoit aussi la plus grande partie des capitaines de son armée qui étoit d'avis que laissant ses troupes à terre, bien retranchées dans leurs postes, il s'embarquât au plutôt pour prendre la route d'Angleterre ou de la Rochelle, de peur que, s'il tardoit davantage, il ne se trouvât investi par mer aussibien que par terre. Or, sur la proposition du Parlement, il fit réponse qu'il avoit donné bon ordre que les intrigues du duc de Mayenne ne pussent délivrer le cardinal de Bourbon, comme on l'appréhendoit; & le maréchal de Biron parla si vertement à ceux qui lui conseilloient de s'embarquer, qu'ils s'en désisterent.

1590.

Le duc fait courir le bruit qu'il ne lui peut échapper.

Le Parlement de Tours lui conseilloit d'associer le cardinal de Bourbon à la royauté.

D'autres lui conseilloient de se retirer en Angleterre.

Il se moque des uns & des autres.

1590. Le duc de Mayenne assiége Dieppe.

Il parut bientôt à l'épreuve que les forces de la Ligue, qui étoient trois fois plus grandes que les siennes, n'étoient pas redoutables à proportion de leur nombre, & que plus il y avoit de chefs, moins les efforts en étoient à craindre. Le Roi s'étoit logé au château d'Arques, qui est sur un côteau, pour fermer le passage de la vallée qui va à Dieppe. Le duc avoit formé le dessein de prendre ce port de mer. Par quatre ou cinq reprises, & à divers jours, il essaya d'attaquer le fauxbourg du Polet, & par quatre ou cinq fois il fut repoussé, le Roi y faisant toujours des merveilles, & s'exposant si fort, qu'une fois il pensa être surpris & enveloppé des ennemis. Enfin, le Duc, après avoir perdu là onze jours de tems & mille ou douze cens hommes, leva le siége, & se retira en Picardie.

Journée d'Arques.

Ce duc leve le siége, & se retire; va en Picardie, & pourquoi?

On crut qu'il passa en cette province sur la crainte qu'il avoit que les Picards, gens sinceres & francs, mais fort simples, ne se laissassent surprendre aux artifices des agens d'Espagne, qui les vouloient engager à se jetter sous la protection du Roi leur maître.

Ce qui l'empêcha de réussir dans son siége.

On remarqua aussi que ce qui l'empêcha de réussir dans l'entreprise de Dieppe, & qui le tint deux ou trois jours sans y rien entreprendre à l'heure qu'il y faisoit bon, ce fut la jalousie & les piques d'en-

tre les chefs qui l'accompagnoient, particuliérement du marquis du Pont-à-Mousson, fils du duc de Lorraine, du duc de Nemours & du chevalier d'Aumale; car, comme ils croyoient la prise du Roi infaillible, ou du moins sa fuite assurée, & qu'ils disposoient déja du royaume, comme de leur conquête, ils se regardoient tous d'un œil de jalousie, & chacun d'eux formoit des desseins dans sa tête pour en avoir la meilleure part. 1590.

Il ne sut pas se servir de son avantage.

On remarqua encore que, dans un de ces combats de Dieppe, le duc de Mayenne ayant eu d'abord quelqu'avantage, eût remporté une entiere victoire, s'il se fût avancé plus vîte seulement d'un quart d'heure; mais comme il marchoit trop lentement, il laissa échapper l'occasion, que jamais depuis il ne rencontra. Ce qui fit dire au Roi, qui reconnut bien cette faute: *S'il n'y va pas d'une autre façon, je suis assuré de le battre toujours à la campagne.*

Trois causes pour lesquelles ce grand corps de la Ligue ne réussissoit pas en ses desseins.

J'ai rapporté ces particularités, parce qu'elles font connoître le défaut de ce grand corps de la Ligue, & donnent sujet de rechercher les véritables causes qui empêcherent ses progrès, & la réduisirent au néant. J'en trouve trois principales.

La défiance d'entre les Espagnols

La premiere, fut la défiance que le duc de Mayenne eut des Espagnols; car

1590. & le duc de Mayenne.

bien qu'il ne pût se passer d'eux, il ne laissoit pas de les regarder comme ses ennemis secrets; & eux ne l'assistoient pas pour l'amour de lui-même, mais dans le dessein de profiter du débris de la France. Ainsi, comme ils virent qu'il ne concouroit pas avec eux pour leurs fins, & qu'il pensoit à son avantage, sans faire le leur, ils ne lui donnoient que de foibles secours, en sorte qu'ils le laisserent déchoir si bas, qu'après ils ne purent le relever, quand ils le voulurent faire.

La jalousie d'entre les chefs de la Ligue.

La seonde, fut la jalousie d'entre les chefs, qui ne s'accorderent jamais entr'eux. Ils pensoient plus à se traverser & à se ruiner l'un l'autre, qu'à accabler leur ennemi commun, & s'embarrassoient de telle sorte par leurs divisions & partialités, qu'ils manquoient toujours leur plus grandes entreprises: là où, dans le parti du Roi, il n'y avoit qu'un seul chef auquel tout se rapportoit, & par les ordres duquel tout se passoit.

La lenteur & paresse du duc de Mayenne.

La troisiéme, étoit la pesanteur du duc de Mayenne, qui se remuoit fort lentement en toutes choses. Ses flatteurs appelloient cela gravité. Ce défaut procédoit principalement de son naturel, & étoit augmenté, non-seulement par la masse de son corps, grand & gros à proportion, & qui par conséquent avoit be-

ſoin de beaucoup de nourriture & de beaucoup de ſommeil, mais encore par la froideur & par l'engourdiſſement que lui avoit laiſſés dans l'habitude du corps une certaine maladie qu'il avoit contractée à Paris, peu de jours après la mort de Henri III, de laquelle, dit-on, il s'étoit voulu réjouir mal-à-propos.

1590.

Grande activité & vigilance de Henri IV.

Le roi Henri IV n'étoit pas de même; car, quoiqu'il aimât aſſez la bonne chere & à ſe divertir avec ſes familiers, lorſqu'il en avoit le loiſir, néanmoins, tandis qu'il avoit des affaires ou de guerre ou d'autre nature, il n'étoit à table qu'un quart d'heure, & dormoit à peine deux ou trois heures de ſuite; tellement que le pape Sixte V ayant été bien informé de ſa façon de vivre, & de celle du duc de Mayenne, pronoſtiqua hardiment que le Béarnois, il l'appelloit ainſi, comme faiſoient tous les ligueurs, ne pouvoit manquer d'avoir le deſſus, puiſqu'il n'étoit pas plus long-tems au lit, que le duc de Mayenne étoit à table, & qu'il uſoit plus de bottes, que l'autre n'uſoit de ſouliers.

Les officiers & ſerviteurs reſſembloient à leurs maîtres.

Les officiers & ſerviteurs ſe formant ſur l'exemple des maîtres, ceux du Roi étoient prompts, alertes, vigilans, qui exécutoient ſes ordres auſſi-tôt qu'ils étoient ſortis de ſa bouche, qui prenoient garde à tout, & lui donnoient avis de

1590.

tout. Au contraire, ceux du duc étoient lents, nonchalans, pareſſeux, & qui, pour quelqu'occaſion preſſante que ce fût, ne vouloient rien perdre de leurs aiſes & de leurs divertiſſemens. On raconte que ſon premier ſecrétaire laiſſa une fois un paquet d'importance quatre jours entiers ſans l'ouvrir.

Il me ſemble que, pour l'intelligence de notre hiſtoire, il étoit néceſſaire de marquer ces circonſtances, qui ſont tout-à-fait eſſentielles & fort inſtructives.

Nous avons dit, ſur la fin de la premiere Partie, qui étoient les principaux chefs de la Ligue : & comme ils tenoient preſque toutes les meilleures villes & les plus riches provinces du royaume, ce ne ſeroit jamais fait de rapporter par le menu toutes les factions, les combats, les entrepriſes & les changemens qui ſe firent dans chaque province cinq ou ſix ans durant. Nous ſuivrons ſeulement le gros des affaires, & verrons comme la Providence divine, & la vertu incomparable de notre héros tirerent la France du labyrinthe de ſes miſeres ; en ſorte que l'état & la religion, qui ſe vouloient détruire par une guerre irréconciliable, furent ſauvés miraculeuſement l'un & l'autre, & refleurirent avec autant de bonheur & de gloire que jamais.

Cette Hiſtoire ne ſuivra que le gros des affaires.

Quoique le duc de Mayenne ſe fût retiré

retiré de devant Dieppe, néanmoins les peuples étoient entiérement persuadés que le Roi ne lui pouvoit échapper, particuliérement les Parisiens, à qui la duchesse de Montpensier faisoit croire, par des couriers apostés qu'elle faisoit arriver de jour à autre, tantôt qu'il demandoit à se rendre, tantôt qu'il avoit été pris, & enfin qu'on l'amenoit à Paris, si bien qu'il y eut des dames qui louerent des fenêtres à la rue Saint-Denis pour le voir passer.

1590.

On faisoit croire aux Parisiens que le Roi étoit pris.

Tandis qu'on les amusoit de ces faux bruits, ils furent bien étonnés d'apprendre qu'ayant reçu un renfort de quatre mille Anglois, il s'étoit mis en marche, & qu'il venoit droit à Paris, sachant que le duc de Mayenne s'en étoit allé en Picardie avec le duc de Nemours son frere utérin. Il y avoit quelques intelligences qui lui promettoient que, s'il pouvoit gagner les fauxbourgs, ils le feroient entrer dans la ville. Il attaqua donc ceux de S. Germain, S. Michel, S. Jacques, S. Marceau & S. Victor, & les emporta d'emblée; mais il ne put gagner le quartier de l'Université, comme il espéroit, parce qu'on n'amena pas son canon assez à tems. Sur les huit heures du matin, c'étoit le jour de la Toussaints, il entra au fauxbourg Saint-Jacques, où il reconnut que le peuple n'avoit nulle aversion

Ils sont bien étonnés d'apprendre qu'il vient à eux.

Il prend les fauxbourgs de Saint Germain, &c.

1590.

pour lui, car il ne le vit point effrayé, ni s'enfuyant éperdument, mais se tenant à ses fenêtres pour le regarder, & criant, *vive le Roi.* Aussi usa-t-il de son avantage avec une grande modération. Il défendit toutes sortes de violences & de pillages, & mit ordre que le service divin fût continué; de sorte que ses gens y assisterent paisiblement avec les bourgeois, tandis que lui montant au clocher de Saint Germain, considéroit attentivement ce qui se faisoit dans la ville.

Sa modération en certaines rencontres.

Le soir, le duc de Nemours étant accouru avec de la cavalerie, & le duc de Mayenne le lendemain avec son infanterie, le Roi délogea, & se retira à Montlhéry; mais auparavant, il mit son armée en bataille à la vue de Paris, & la tin[t] quatre heures sur les armes, pour faire connoître aux Parisiens la foiblesse de leurs chefs.

Les ducs de Nemours & de Mayenne y accourent.

Le Roi se retire à Montlhéry.

Après cela, Estampes, Vendôme, le Mans & Alençon, ne purent soutenir sa présence & ses armes, & se rendirent à lui. De la façon qu'il y alloit, & que se défendoient les chefs de la Ligue, il eût reconquis tout le royaume en moins de quinze mois, s'il n'eût point manqué d'argent. Ce seul défaut retardoit le cour[s] de ses prospérités. Les rançons qu'il imposoit aux villes réduites par force, les emprunts qu'il faisoit, & les deniers qu'i[l]

Puis il prend Estampes, Vendôme, le Mans & Alençon.

Le défaut d'argent arrête ses progrès.

pouvoit tirer des tailles, ne suffisoient pas à moitié pour entretenir ses troupes en corps d'armée; c'est pourquoi il fut contraint quatre ou cinq ans durant, de faire la guerre d'une façon extraordinaire. Quand ses troupes avoient servi quelques mois, & consumé, outre leur paye, ce qu'elles avoient picoré dans leurs quartiers, il les y renvoyoit, tant pour se refaire, que pour préserver leurs pays des invasions de la Ligue. Semblablement, lorsque les gentilshommes volontaires avoient dépensé l'argent qu'ils avoient apporté de leurs maisons, il leur donnoit congé de s'en retourner pour y ménager de quoi fournir à un autre voyage, les invitant, par son exemple, à retrancher la dépense superflue des habits & des équipages, & les traitant outre cela avec tant de civilité & d'accortise, qu'ils ne lui manquoient jamais dans les occasions pressantes, & revenoient le plutôt qu'ils pouvoient, le servant, s'il faut ainsi dire, par quartier.

1590.

De quelle façon il faisoit subsister ses troupes.

Cependant il fondit tout d'un coup en Normandie, & la réduisit presque toute, ayant pris les villes de Dompfront, Falaise, Lisieux, Bayeux, Honfleur, cette derniere par un siége bien meurtrier. Puis, au retour delà, il prit encore Meulan sur la Seine, à sept lieues de Paris, & mit le siége devant Dreux.

Il réduit presque toute la Normandie, & assiége Dreux.

1590.

Au bruit de ses conquêtes, le duc de Mayenne fut obligé, pour sa réputation, de sortir de Paris, d'assembler ses troupes, & de recevoir, contre son inclination, quinze cens lanciers & cinq cens carabins du duc de Parme, gouverneur des Pays-Bas. Ces troupes étoient commandées par le comte d'Egmont.

Le duc de Mayenne marche pour secourir Dreux.

Après que ce duc eut repris quelques petites places, qui incommodoient Paris & les environs, il passa la Seine sur les ponts de Mantes, pour aller secourir Dreux, s'imaginant qu'il le pouvoit faire sans rien hasarder. De fait, au bruit de sa marche, le Roi leva le siége, mais ce fut à dessein de le combattre, & se vint, pour cet effet, loger à Nonancourt, sur le passage de la riviere d'Eure.

Le Roi vient au-devant, pour le combattre.

Deux raisons l'y obligent.

Deux choses principalement le firent résoudre à donner bataille; l'une, que manquant d'argent, il ne pouvoit pas tenir plus long-tems ses troupes en corps d'armée; & que, s'il les menoit en Normandie, il leur feroit consumer inutilement tout le revenu de cette province, qui seule lui valoit plus que toutes les autres qu'il tenoit; l'autre, qu'il voyoit une gaieté extraordinaire dans tous ses gens de guerre, qui ne faisoient que sauter de joie, quand on leur disoit qu'ils alloient trouver l'ennemi, & montroient à leurs visages & à leur contenance, qu'un

jour de combat étoit un jour de fête pour eux. 1590.

Le duc de Mayenne n'étoit nullement d'avis d'expoſer ſa fortune & ſon honneur, au haſard d'une journée, quand il conſidéroit la valeur des troupes du Roi, au prix des ſiennes; la grande expérience & l'incomparable vertu de ce prince, & avec cela ſon heureuſe fortune, qui avoit pris un entier aſcendant ſur la ſienne; de ſorte qu'il ne croyoit plus la pouvoir vaincre, qu'en l'évitant. Mais les reproches des Pariſiens, les inſtances du légat que le Pape avoit envoyé pour appuyer les intérêts de la Ligue, la cabale eſpagnole, qui, de quelque côté que la chance tournât, ſe promettoit de grands avantages de cette bataille; & la honte enfin d'avoir perdu plus de quarante places en ſix mois, ſans ſe mettre en devoir d'en ſecourir aucune, l'amenerent comme par force au ſecours de Dreux. Et quand il fut ſi proche, le faux avis qu'il eut que le Roi ſe retiroit vers la ville de Verneuil au Perche, & les bravades du comte d'Egmont, qui ſe vantoit d'être capable lui ſeul avec ſes troupes, de défaire l'armée du Roi, l'engagerent à paſſer la riviere d'Eure, ſur le pont d'Yvri, en grande diligence.

Quelles cauſes engagerent le duc de Mayenne à la bataille.

A dire le vrai, le Roi & lui furent également ſurpris; le Roi, d'apprendre

1590. qu'il avoit passé si-tôt; le duc, de voir que le Roi, qu'il croyoit avoir pris la route de Verneuil, s'en venoit droit à lui. Mais, quand ils eussent voulu, ils ne s'en pouvoient plus dédire; il falloit en venir aux mains. Ce qui arriva le 14 mars, auprès du bourg d'Yvri.

Bataille d'Yvri, le 14 mars.

On voit bien au long dans les Histoires la description du champ de bataille, l'ordonnance des deux armées, les charges que firent les escadrons & les bataillons de part & d'autre, & les fautes des chefs de la Ligue. Ainsi nous n'en dirons que ce qui touche la personne de notre prince.

Merveilleuse intelligence de Henri IV.

On y admira sa rare intelligence, son merveilleux génie & son activité infatigable dans le métier de la guerre; on y admira comme il sut donner les ordres sans s'embarrasser, & avec aussi peu de confusion que s'il eût été dans son cabinet : comme il sut parfaitement ranger ses troupes, & comme ayant reconnu le dessein des ennemis, il changea toute l'ordonnance de son armée en un quart d'heure ; comme dans le combat, il étoit par-tout, remarquoit toutes choses, & y donnoit ordre, de même que, s'il eût cent yeux & autant de bras, le bruit, l'embarras, la poussiere & la fumée, lui augmentant le jugement & la connoissance, plutôt que le troubler.

1590.

Ses prieres à Dieu.

Les armées étant en présence, prêtes à donner, il leva les yeux au ciel; & joignant les mains, appella Dieu à témoin de son intention, & invoqua son assistance, le priant de vouloir réduire les rébelles à reconnoître celui que l'ordre de la succession leur avoit donné pour légitime souverain. *Mais, seigneur,* disoit-il, *s'il t'a plu en disposer autrement, ou que tu voies que je dusse être du nombre de ces rois que tu donnes en ta colere, ôtes-moi la vie avec la couronne, agrée que je sois aujourd'hui la victime de tes saintes volontés; fais que ma mort délivre la France des calamités de la guerre, & que mon sang soit le dernier qui soit répandu en cette querelle.*

Son exhortation à ses gens.

Aussi-tôt il se fit donner son habillement de tête, sur la pointe duquel il y avoit un panache de trois plumes blanches; & l'ayant pris, avant que de baisser la visiere, il dit à son escadron: *Mes compagnons, si vous courez aujourd'hui ma fortune, je cours aussi la vôtre: je veux vaincre ou mourir avec vous. Gardez bien vos rangs, je vous prie; si la chaleur du combat vous les fait quitter, pensez aussi-tôt au ralliément, c'est le gain de la bataille. Vous le ferez entre ces trois arbres que vous voyez là haut à main droite,* (c'étoient trois poiriers;) *& si vous perdez vos enseignes, cornettes & guidons, ne perdez*

1590. *point de vue mon panache blanc; vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur & de la victoire.*

La bataille gagnée par le Roi.

La décision de la journée ayant été assez long-tems incertaine, lui fut enfin favorable. La principale gloire lui en étoit dûe, d'autant qu'il donna impétueusement dans ce formidable gros du comte d'Egmont, & que s'étant mêlé dans cette forêt de lances, l'épée à la main, il les rendit inutiles, & les contraignit d'en venir à de courtes armes, à quoi les siens avoient beaucoup d'avantage, parce que les François sont plus agiles & plus adroits que les Flamands. Tellement qu'en moins d'un quart d'heure, il le perça, le dissipa & le mit en déroute; ce qui causa le gain entier de la bataille.

Grande perte des ligueurs.

De seize mille hommes qu'avoit le duc, à peine s'en sauva-t-il quatre mille. Il demeura plus de mille chevaux sur la place, avec le comte d'Egmont, quatre cens prisonniers de marque & toute l'infanterie; car les Lansquenets furent tous taillés en piéces. On lui prit tout son bagage, canon, enseignes & cornettes; savoir, vingt cornettes de cavalerie, la cornette blanche du duc, la colonelle de ses Reistres, le grand étendart du comte d'Egmont, & soixante enseignes de gens de pied.

Le duc de Mayenne s'y porta aussi

vaillamment qu'il le devoit, & tâcha plusieurs fois à faire quelque ralliement; mais enfin, de peur d'être enveloppé, il se retira vers le pont d'Yvri; & l'ayant passé, le fit rompre, pour arrêter ceux qui le poursuivoient, & se sauva à Mantes, delà à Saint-Denis, puis à Paris. Une partie des fuyards prit ce chemin avec lui, & l'autre prit celui de la plaine, & gagna la ville de Chartres.

1590.

Le duc de Mayenne se sauve à Mantes, & delà à Paris.

Le Roi s'étant mêlé durant la déroute dans un escadron de Wallons, courut si grand risque de sa personne, que son armée le crut mort durant quelque tems. Sur quoi le maréchal de Biron, accoutumé à parler librement, & qui n'avoit point combattu, mais s'étoit tenu à quartier avec un gros de réserve, pour empêcher le ralliement des ennemis, ne put s'empêcher de lui dire: *Ah! Sire, cela n'est pas juste; vous avez fait aujourd'hui ce que Biron devoit faire, & il a fait ce que devoit faire le Roi.*

Le Roi expose trop sa personne, & Biron le lui remontre librement.

Cette remontrance fut approuvée de tous ceux qui l'entendirent, & les principaux chefs prirent la liberté de supplier le Roi de ne plus exposer ainsi sa personne, & de considérer que Dieu ne l'avoit pas destiné pour être carabin, mais pour être roi de France; que tous les bras de ses sujets devoient combattre pour lui, mais qu'ils demeureroient tous per-

clus, s'ils avoient perdu la tête qui les faisoit mouvoir.

1590.

Sa clémence & sa générosité après la victoire.

Par-dessus tous les chefs, il emporta le prix de la vaillance; mais outre cela, sa clémence, sa générosité & sa courtoisie ajouterent un merveilleux éclat à ses belles actions; & la maniere dont il usa de la victoire, fut une preuve certaine qu'il la tenoit de sa conduite, plutôt que de la fortune.

Il aima mieux recevoir les bataillons Suisses à composition, que de les tailler en piéces, comme il le pouvoit; il leur rendit leurs enseignes, & les fit reconduire dans leur pays par des commissaires. Par-là, il gagna l'affection des cinq petits cantons catholiques.

Il n'eut rien plus à cœur que de faire connoître à ses sujets qu'il desiroit épargner leur sang, & qu'ils avoient affaire à un roi clément & miséricordieux, non pas à un cruel & impitoyable ennemi. Il fit crier dans la déroute : *Sauvez les François, & main-basse sur l'étranger.* Il prit à merci tous ceux qui demandoient quartier, & en arracha tant qu'il pût des mains des soldats acharnés à la tuerie. Il traita les prisonniers, particuliérement les gentilshommes, non-seulement avec humanité, mais encore avec courtoisie; & il combla d'honneurs, de louanges & de remercîmens toute la noblesse qui avoit

Sa reconnoissance & sa justice.

combattu pour lui, partageant avec eux la gloire de la journée, & leur donnant des caresses pour arrhes des récompenses qu'ils devoient espérer de lui, lorsqu'il en auroit le pouvoir. 1590.

Belle action qu'il fit.

Je ne puis oublier une action qu'il fit de merveilleuse bonté, & qui fut aussi de grande efficace pour lui concilier les cœurs des officiers & des gentilshommes. Le colonel Tische, ou Théodoric de Schomberg, commandant quelques compagnies de Reistres, avoit été forcé, la veille de la bataille, par les crieries de ces mercenaires, de lui demander les montres qui lui étoient dues, & de lui représenter qu'à moins de cela, ils ne vouloient point combattre. Les Suisses, & les Allemands de ce tems-là, en usoient ainsi; l'histoire nous en fournit cent exemples. Le Roi tout en colere d'une telle demande, lui répondit: *Comment, colonel Thische, est-ce le fait d'un homme d'honneur de demander de l'argent, quand il faut prendre les ordres pour combattre?* Le colonel se retira tout confus, sans rien repartir. Le lendemain, comme le Roi eut arrangé ses troupes, il se souvint qu'il l'avoit maltraité, & sur cela poussé d'un remords, qui ne peut tomber que dans une ame généreuse, il alla le trouver, & lui dit: *Colonel, nous voici dans l'occasion; il se peut faire que*

1590. *j'y demeurerai ; il n'est pas juste que j'emporte l'honneur d'un brave gentilhomme comme vous : je déclare donc que je vous reconnois pour homme de bien, & incapable de faire une lâcheté.*

Cela dit, il l'embrassa cordialement, & alors le colonel ayant de tendresse la larme à l'œil, lui répondit : *Ah ! Sire, me rendant l'honneur que vous m'aviez ôté, vous m'ôtez la vie ; car j'en serois indigne, si je ne la mettois aujourd'hui pour votre service. Si j'en avois mille, je les voudrois toutes répandre à vos pieds.* De fait, il fut tué en cette occasion, comme plusieurs autres braves gentilshommes.

Autre belle action.

Je rapporterai encore une autre fort belle action, qui fait voir admirablement comme ce Prince n'épargnoit ni les civilités, ni les caresses envers les gentilshommes qui le servoient bien. Le soir, comme il soupoit au château de Rôny, ayant été averti que le maréchal d'Aumont venoit lui rendre compte de ce qu'il avoit fait, il se leva pour aller au-devant de lui ; & l'ayant étroitement embrassé, il le convia à souper, & le fit asseoir à sa table, avec ces paroles obligeantes, *Qu'il étoit bien raisonnable qu'il fût du festin, puisqu'il l'avoit si bien servi à ses noces.*

Qu'est-ce qui empêcha

La terreur fut si grande dans Paris, après la perte de cette bataille, que si le

Roi y fût allé tout droit, on ne fait point de doute qu'il n'y eût été reçu sans beaucoup de difficulté. Quelques uns disoient que c'étoit le maréchal de Biron qui l'en détournoit, pour ce qu'il craignoit qu'après cela, n'ayant plus tant de besoin de lui, il ne le considérât moins. D'autres pensoient que c'étoient ses ministres & capitaines huguenots qui l'en dissuadoient, parce qu'ils avoient peur qu'il ne s'accommodât avec les Parisiens pour la religion, & ainsi ils lui conseilloient d'avoir plutôt cette grande ville par famine : ce que le marquis d'O, pour lors sur-intendant, appuyoit aussi fortement, afin que le Roi la prenant par ce moyen, pût la traiter comme une ville de conquête, en tirer de grands trésors, & supprimer les rentes de l'hôtel-de-ville, faisant banqueroute aux bourgeois de toutes les dettes du Roi, qui étoient fort grandes.

1590.

le Roi d'aller droit à Paris.

Conseil diabolique.

La veuve de Montpensier, l'un des principaux organes de la Ligue, qui avoit accoutumé d'amuser le peuple de Paris de fausses nouvelles, ne put plâtrer le mal de la perte de cette bataille, qu'en disant que véritablement le duc l'avoit perdue, mais que le Béarnois étoit mort. Le bourgeois le crut cinq ou six jours durant; & ce fut assez pour retenir sa premiere frayeur, & pour avoir le tems

La veuve de Montpensier amuse le peuple.

1590. de donner les ordres cependant, & d'envoyer ramaſſer du ſecours de tous côtés.

Le Roi part de Mantes, prend quelques villes, & vient bloquer Paris.

Après la bataille, le Roi ayant ſéjourné quelques jours à Mantes, à cauſe des grandes pluies, ſe remit aux champs, prit Lagni, Provins, Montereau & Melun, ſans ſe laiſſer plus amuſer aux propoſitions de treve que Villeroi lui faiſoit. Puis, après avoir, en paſſant, tenté, avec peu de ſuccès la ville de Sens, que de Harlay Chanvallon défendit fort vaillamment, il vint bloquer Paris, & prit tous les poſtes & châteaux des environs, où il logea des garniſons de cavalerie pour battre la campagne.

Le duc de Mayenne étoit allé trouver le duc de Parme, & avoit laiſſé le duc de Nemours à Paris.

Le duc de Mayenne n'étoit pas dedans, il y avoit laiſſé le duc de Nemours pour gouverneur, avec quelques huit mille hommes de garniſon, & étoit allé trouver le duc de Parme à Condé ſur l'Eſcaut, pour lui demander quelqu'aſſiſtance en ſon beſoin. Il ſe trouvoit dans un extrême embarras, & dans une juſte crainte de perdre Paris, ſoit qu'il le pût ſecourir, ſoit qu'il le laiſſât prendre; d'autant qu'il voyoit bien que, s'il introduiſoit le ſecours Eſpagnol, les Seize ſe ſerviroient de cet avantage pour ſe relever, & peut-être pour engager Paris, par dépit de lui, ſous le joug des Eſpagnols: car ces Seize ne l'aimoient point du tout, parce

qu'il avoit caſſé leur conſeil de Quarante, qui bridoit ſon autorité; & que, pour s'éloigner tout-à-fait du gouvernement républicain, qu'ils vouloient introduire, il avoit créé un autre conſeil, un garde des ſceaux, & quatre ſecrétaires d'état, avec leſquels il gouvernoit les affaires ſans les y appeller, ſinon quand il vouloit avoir de l'argent.

1590.

La mort du cardinal de Bourbon le trouble.

Outre cet embarras, il lui ſurvint un autre ſujet d'inquiétude. Ce fut le trépas du vieux cardinal de Bourbon, qui mourut à Fontenay en Poitou, où il étoit gardé par le ſeigneur de la Boulaye. Il avoit à craindre que cette mort ne donnât ouverture aux Eſpagnols & aux Seize de demander la création d'un roi, & qu'ils ne le preſſaſſent ſi fort, que dans le beſoin qu'il avoit d'eux, il fût contraint de le ſouffrir. En effet, ce fut la premiere condition que les agens d'Eſpagne mirent dans le traité qu'ils firent avec lui pour lui donner ſecours; & lui, de peur de leur déplaire, témoigna qu'il ſouhaitoit ardemment la convocation des états pour élire un roi, & transféra le lieu de l'aſſemblée de la ville de Melun, où il l'avoit aſſigné, dans celle de Paris; c'eſt-à-dire, d'une ville qu'il avoit perdue dans une qui étoit aſſiégée. Cependant il employa ſes amis auprès du Parlement & à l'hôtel-de-ville, pour ſe con-

Les Eſpagnols & les Seize le preſſant de faire un roi, il aſſigne les états à Paris.

1590.

Il se fait conserver le titre de lieutenant général.

server la qualité de lieutenant général; laquelle lui ayant été continuée, il montra qu'il ne craignoit rien tant que les états, & travailla de tout son pouvoit à les empêcher. Ce qui, pour dire vrai, acheva la ruine de son parti.

Paris étant bloqué, le légat, c'étoit le cardinal Caëtan, & les Seize n'oublierent rien pour encourager les peuples. Ils consulterent leur faculté de théologie, & en obtinrent telles résolutions qu'ils voulurent contre celui qu'ils nommoient le Béarnois; ils firent faire plusieurs processions générales & particulieres; & les officiers prêterent de nouveau serment de fidélité à la sainte Union; c'est ainsi qu'ils appelloient la Ligue.

Nemours apporte un grand ordre à défendre Paris.

Au même-tems, le duc de Nemours apportoit un grand ordre pour mettre cette ville en défense; & les bourgeois étant persuadés, pour la plupart, que si le Roi la prenoit, il y établiroit le prêche, & aboliroit la messe, s'y portoient avec une ardeur extrême, & contribuoient tout ce qu'on vouloit de leur bourse, & même de leur travail aux fortifications.

C'est une belle chose dans les histoires de ce tems-là, que la relation de ce blocus, les ordres que Nemours donna dans la ville, les garnisons qu'il y établit en divers quartiers, les sorties qui se firent

durant le premier mois, les inventions dont on ſe ſervoit à animer le peuple, les efforts & les diverſes pratiques des ſerviteurs du Roi pour l'introduire dans la ville, les négociations qui ſe firent de part & d'autre pour eſſayer de traiter un accommodement; comme les vivres diminuant, on chercha les moyens de les faire durer; comme, nonobſtant toute l'économie qu'on y apporta, la diſette fut extrême; & comme enfin cette grande ville étant à trois ou quatre jours près de périr entiérement par la famine, fut délivrée par le duc de Parme.

1590.

Nombre des habitans de Paris.

J'en marquerai ſeulement quelques particularités fort mémorables. Il ſe trouva dans Paris, quand il fut bloqué, deux cens trente mille perſonnes ſeulement, dont il y en avoit bien près de trente mille des payſans d'alentour, qui s'y étoient refugiés; & il s'en étoit retiré près de cent mille naturels habitans; ſi bien qu'en ce tems-là, il n'y avoit que trois cens mille ames à Paris, & aujourd'hui on croit qu'il y en a plus de deux fois autant.

Il n'eſt pas ſi aiſé de le prendre par famine.

On avoit fait eſpérer au Roi que, lorſque les Pariſiens auroient vu ſept ou huit jours durant, la halle & les marchés dégarnis de pain, les boucheries ſans viande, les ports ſans bled, ſans vin & ſans les autres commodités dont la riviere a de coutume d'être couverte, ils iroient

1590. prendre leurs chefs à la gorge, & les contraindroient de traiter avec lui; ou que, si une humeur séditieuse ne les portoit pas à cela si promptement, la faim les y forceroit dans quinze jours; en effet, il n'y avoit que pour cinq semaines de vivres: mais on les ménagea fort; & ceux qui lui disoient cela, ne connoissoient pas bien le peuple de Paris. Car il est merveilleusement patient, & il n'y a point d'extrêmité qu'il ne soit capable de souffrir, pourvu qu'on le sache conduire, principalement lorsqu'il s'agit de la religion. On ne sauroit lire sans étonnement quelle fut l'aveugle obéissance & la constante union de cette fiere & indocile populace pendant quatre mois entiers de pertes & de miseres horribles. La famine fut si grande, que le peuple mangea jusqu'aux herbes qui croissoient dans les fossés, jusqu'aux chiens, aux chats & aux cuirs; quelques-uns même disent que les Lansquenets mangeoient les enfans qu'ils pouvoient attraper.

Les huguenots vouloient fort qu'on le prît de force. Le Roi ne le vouloit pas.

Les huguenots ravis d'aise de tenir une ville bloquée, qui leur avoit tant fait de maux, insistoient fortement dans le conseil du Roi, & crioient même tout haut, & le faisoient crier par des soldats, qu'il la falloit attaquer de vive force, & que dans six heures ce seroit une affaire vuidée. Mais le bon & sage Roi n'avoit

garde de ſuivre ces conſeils paſſionnés : il connoiſſoit bien qu'ils vouloient prendre Paris de force pour y égorger tout, en revanche des maſſacres de la S. Barthélemi. D'ailleurs, il conſidéroit qu'il déſoleroit une ville, dont la ruine, comme une bleſſure faite au cœur, ſeroit peut-être mortelle à toute la France ; qu'il diſſiperoit en un jour le plus riche & preſque l'unique tréſor de ſon état, & que perſonne n'en profiteroit que la ſimple ſoldateſque, qui devenant inſolente d'un ſi riche butin, ſe fondroit dans les délices, ou l'abandonneroit auſſi-tôt. 1590.

Ceux qui au-dedans avoient pris le ſoin de la police, avoient fait une grande faute de n'avoir pas mis dehors la pauvre populace & les bouches inutiles. La diſette s'augmentant, ils chercherent trop tard les moyens d'y remédier ; & n'en ayant pu trouver aucun, ils députerent vers le Roi pour lui demander permiſſion d'en laiſſer ſortir certain nombre, qui eſpérant cette grace, s'étoient déja aſſemblés près la porte Saint-Victor, & avoient pris congé de leurs amis & de leurs voiſins, avec des regrets qui fendoient les cœurs les plus inſenſibles.

Bouches inutiles affament Paris.

Le Roi clément & débonnaire ſe laiſſoit aiſément fléchir à leur accorder cette faveur ; mais ceux de ſon conſeil s'y oppoſerent ſi hautement, que de crainte de

1590. les fâcher, il fut contraint de renvoyer ces misérables. Sa clémence néanmoins ne put pas souffrir qu'on lui fît longtems cette violence. Comme il eut appris de plusieurs, qui, craignant moins la mort que la famine, sautoient par-dessus les murailles, l'état pitoyable de la ville, & qu'ils lui eurent représenté au vrai ce qu'ils avoient vu de l'horrible nécessité & de l'incroyable obstination des ligueurs, son cœur fut tellement serré de douleur, que les larmes lui en vinrent aux yeux; & s'étant un peu détourné pour cacher cette émotion, il jetta un grand soupir, avec ces paroles : *O Seigneur! tu sais qui en est la cause; mais donne-moi le moyen de sauver ceux que la malice de mes ennemis s'opiniâtre si fort à faire périr.*

Grande clémence du Roi qui laisse sortir les misérables affamés.

Ses généreuses paroles.

En vain les plus durs de son conseil, & spécialement les huguenots, lui représenterent que ces rebelles ne méritoient point de grace, il se résolut d'ouvrir le passage aux innocens. *Je ne m'étonne pas*, dit-il, *si les chefs de la Ligue, & si les Espagnols ont si peu de compassion de ces pauvres gens-là, ils n'en sont que les tyrans; mais pour moi, qui suis leur pere & leur roi, je ne puis pas entendre le récit de ces calamités sans en être touché jusqu'au fond de l'ame, & sans desirer ardemment d'y apporter remède. Je ne puis pas empêcher que ceux que la fureur de la ligue*

possède ne périssent avec elle; mais quant à ceux qui implorent ma clémence, que peuvent ils mais du crime des autres? je leur veux tendre les bras. Cela dit, il commanda qu'on laissât sortir ces misérables. Il y en eut plusieurs qui s'y traînerent, quelques-uns s'y firent porter. Il en sortit cette fois-là plus de quatre mille, qui se mirent à crier de toute leur force, *vive le Roi.*

1590.

Depuis ce jour-là, comme l'on sut qu'il ne s'en offensoit pas, les capitaines, quand ils étoient en garde, en laissoient toujours échapper quelques bandes, & même prenoient la hardiesse d'envoyer des vivres & des rafraîchissemens à leurs amis, à leurs anciens hôtes, & particuliérement aux dames. Car Paris étant la commune patrie des François, il y a peu de gens qui ne l'aiment & qui n'y ayent quelque gage d'amitié, qui leur défend d'en procurer la perte à toute outrance.

Ceux même de l'armée du Roi envoyoient des vivres dans Paris.

A l'exemple des chefs, les soldats se licencioient à leur passer de la viande, des pains & des barils de vin par-dessus les murailles, & recevant en échange quelques bonnes hardes à vil prix, ils se faisoient braves aux dépens des marchands. Ce qu'on étoit en quelque façon contraint de tolérer, pour ce qu'il n'y avoit point d'argent de quoi les payer. Cela fit subsister Paris près d'un mois

Ce qui le fait subsister.

1590. plus qu'il n'eût fait; mais il est presqu'impossible que cela n'arrive toujours en pareilles occasions, comme on l'a vu il n'y a pas encore long-tems : Dieu veuille pour jamais préserver la France d'un si grand mal !

Après tout, le Roi savoit bien certainement que cette grande ville ne pouvoit pas longuement subsister, & il desiroit en gagner entiérement le cœur, afin d'y sapper les fondemens de la Ligue. C'est pourquoi il combattit leur opiniâtreté avec un excès d'indulgence. Il donna des passe-ports aux écoliers, ne pouvant pas refuser cela à leurs parens, qui étoient avec lui, puis aux dames & aux ecclésiastiques, & à la fin même à ceux qui s'étoient montrés ses plus cruels ennemis.

Le Roi en prend tous les faux-bourgs en une nuit.

Cependant, pour hâter un peu les chefs de la Ligue de venir à capitulation, il fut arrêté en son conseil qu'il se rendroit maître des fauxbourgs. Le soir du 27 juillet, il les fit tous attaquer à la fois; ils furent forcés en moins d'une heure, & toutes les portes bloquées, ses gens ayant fait des logemens devant, & terrassé les maisons les plus proches du fossé.

Par ce dernier effort, il prenoit les Parisiens à la gorge, & les pressoit de telle sorte, qu'à peine pouvoient-ils respirer. C'est pourquoi leurs chefs appréhendant que les défenses, les exhorta-

1590.

tions & la crainte des ſupplices ne fuſſent plus capables de les retenir, conclurent, après dix ou douze délibérations, d'entrer en conférence avec le Roi, non pas en intention de traiter avec lui, mais ſeulement de traîner la choſe en longueur, afin de donner loiſir au duc de Mayenne de faire une tentative pour les ſeconder.

Le duc de Mayenne s'avance à Meaux, mais il n'oſe ſecourir Paris.

Ce duc leur donnoit de ſes nouvelles deux fois la ſemaine; & à chaque fois, leur promettoit qu'il ſeroit à eux avec une puiſſante armée, dans cinq ou ſix jours. Les ayant traînés par ces eſpérances près de ſix ſemaines, il s'avança enfin juſqu'à Meaux, dont Vitry étoit gouverneur, & delà il leur montroit quelqu'eſpérance de ſecours; toutefois il étoit trop foible pour le haſarder.

Le duc de Parme, qui avoit ordre d'Eſpagne de l'aller joindre & de ne rien épargner pour ſecourir Paris, y apportoit grande répugnance. Il appréhendoit que, pendant ſon abſence, le cabinet ne lui donnât un ſucceſſeur dans ſon gouvernement, & qu'il ne perdît plus aux Pays-Bas, qu'il ne gagneroit en France: néanmoins il reçut enfin des commandemens ſi exprès, qu'il fut contraint d'obéir. Il partit donc de Valenciennes le 6 août, & arriva à Meaux le 22. Il n'avoit que douze mille hommes de pied, & trois

Le duc de Parme l'y vient joindre avec une armée des Pays-Bas.

1590.

mille chevaux, mais de l'artillerie & des munitions, pour une armée trois fois plus grande; & quinze cens charriots de vivres pour rafraîchir Paris.

Il avoit si bien pris ses mesures, qu'il se tenoit assuré de faire lever le siége de Paris.

Comme c'étoit sans doute le plus grand capitaine entre les étrangers de ce siecle-là, pour tous les exploits qui dépendent du profond raisonnement & de la judicieuse conduite, il avoit de telle sorte fait le plan de son dessein dans sa tête, si bien pris toutes ses mesures sur les cartes bien exactes du pays, & si bien médité tout ce qui lui pouvoit arriver, & tout ce qu'il pourroit faire, qu'il se tenoit tout-à-fait assuré du succès.

Le Roi n'avoit point cru qu'il dût quitter les Pays-Bas.

Ceux qui étoient auprès du Roi, lui avoient toujours fait croire que ce duc ne sortiroit point des Pays-Bas, & disoient, s'il en sortoit, qu'il ne pourroit faire qu'un si foible armement, qu'il n'oseroit s'engager au cœur de la France, ou que, s'il le faisoit grand, il ne seroit jamais assez à tems pour délivrer Paris. Le Roi s'étoit un peu trop endormi sur ce faux raisonnement. Quand il sut qu'il marchoit tout de bon, il commença alors de craindre ce qui lui arriva, & le péril lui parut d'autant plus grand, qu'il l'avoit moins prévu. Dans cette appréhension, il fut bien aise de renouer la négociation avec le duc de Mayenne, qui, de son côté, feignit de desirer l'accommodement

Il renoue la négociation avec le duc de Mayenne, qui feint d'y

nent plus que jamais, afin de l'amuſer, de peur qu'il n'attaquât Paris de vive force, & d'entretenir les Pariſiens de l'eſpérance prochaine de leur délivrance; car la famine les déſeſpéroit ſi fort, qu'il n'étoit plus en ſon pouvoir de les retenir avec toutes ſes inventions, que cinq ou ſix jours tout au plus.

1590.

entendre pour l'amuſer.

Quand le duc de Parme fut à deux journées de Meaux, il fit ſavoir au Roi que le duc de Mayenne ne pouvoit plus traiter que conjointement avec lui. Alors le conſeil du Roi demeura fort étonné, & dans une grande irréſolution de ſavoir ce qu'il falloit faire. Il y avoit ſans doute de la honte pour le Roi, & un notable déchet à la réputation de ſes armes, de lever un ſiége qui avoit duré quatre mois; & c'étoit un très-ſenſible déplaiſir à ce Prince, qui étoit brave & glorieux, de le lever à la veille de la priſe de cette grande ville, dont la réduction eût été le coup mortel de la Ligue.

Le conſeil du Roi fort empêché.

Il n'y avoit donc qu'un parti à prendre, mais qui ſans doute étoit haſardeux; néanmoins le Roi le vouloit. C'étoit de laiſſer une partie des troupes dans les fauxbourgs, & de choiſir une place de bataille, où le reſte de l'armée pût tenir tête au duc de Parme, ſans lever le ſiége. Pour cet effet, le Roi, appuyé de l'avis de la Noue, Guitry & le Pleſſis-Mornay,

Le Roi vouloit prendre une place de bataille, & ne point lever le ſiége.

1590. laissa seulement trois mille hommes devant Paris, du côté de l'Université, & mit le reste de son armée en bataille dans la plaine de Bondy, qui étoit entre Paris & le duc de Parme.

Biron fut d'avis de lever le siége, & l'emporta.

Mais le maréchal de Biron improuvant tout-à-fait ce conseil, fit tant que l'on résolut de s'avancer jusqu'à Chelles, en intention de donner bataille. On ne sait pas s'il se porta à cela ou par jalousie de ce qu'il n'avoit pas donné le premier conseil, ou parce qu'il lui sembloit dangereux de demeurer si près de Paris, d'où il pouvoit sortir quinze ou seize mille hommes un jour de combat, pour les charger par derriere. Quoi que c'en soit, son autorité étoit si grande parmi les gens de guerre, & il étoit si dangereux, dans la conjoncture d'alors, de contredire cet esprit chaud, qu'il l'en fallut croire, & lever entiérement le siége, pour s'aller poster à Chelles.

Le duc de Parme voyant cela, & ne jugeant pas à propos de combattre, se retrancha promptement dans un marais, & si bien qu'il ne craignoit point d'y être forcé. Il se vanta même que le Roi ne sauroit le contraindre, dans ce poste-là, de tirer seulement un coup de pistolet; & qu'avec cela, il prendroit une ville à sa vue, & déboucheroit un passage sur les rivieres, pour faire entrer des vivres

dans Paris. De fait, il exécuta ponctuellement ce qu'il avoit dit : il ne fut point au pouvoir du Roi de l'obliger à la bataille, & il prit Lagny-ſur-Marne, ſans qu'il le pût ſecourir. Ainſi Paris fut entiérement délivré, recevant dès le lendemain une très-grande quantité de bateaux chargés de toutes ſortes de proviſions. Sans que toutefois ſa joie fût pareille à ſon ſoulagement, d'autant que la trop longue miſere avoit tellement deſſéché les corps & abattu les courages, qu'ils n'étoient plus capables d'aucun ſentiment de réjouiſſance.

1590.

Le duc de Parme prend Lagny à la vue du Roi, & ſecourt Paris.

Abondance de vivres amenés à Paris.

Les troupes du duc de Nemours ayant repris cœur par ce rafraîchiſſement, ſortoient tous les jours avec les plus courageux de la bourgeoiſie, & retranchoient les vivres au camp du Roi ; de ſorte qu'en peu de tems la cherté commença de s'y mettre, les maladies s'y multiplierent, & l'impatience prit tellement les gentilshommes qui y étoient accourus ſur l'eſpérance d'une bataille, que le Roi voyant cela, aſſembla ſon conſeil pour chercher quelque reméde à ces inconvéniens. Il trouva que les diſpoſitions étoient ſi mauvaiſes dans toute ſon armée, qu'il valoit mieux faire retraite, que de s'expoſer à un plus grand affront. Mais comme il avoit regret de quitter l'entrepriſe de Paris, il tenta en paſſant de l'emporter par eſca-

1590.

lade, du côté de l'Université, entre la porte Saint-Jacques & celle de Saint-Marceau : ce qu'ayant fait inutilement, il se retira à Senlis, & delà à Creil. Ensuite, ne pouvant mieux faire, il prit Clermont en Beauvoisis, qui incommodoit Senlis & Compiegne; puis il mit une partie de ses troupes dans les villes d'alentour de Paris, en envoya une autre dans les provinces, pour les rassurer dans l'obéissance, & ne retint auprès de lui qu'un camp volant.

L'armée du Roi est contrainte de se retirer.

Lorsqu'il fut retiré, les duc de Parme & de Mayenne s'élargirent dans la Brie. Parme, sollicité instamment par les ligueux, assiégea Corbeil. Il le pensoit prendre en quatre ou cinq jours, & il y mit un mois tout entier, faute que le duc de Mayenne, par nonchalance ou par jalousie, ne lui fournissoit des munitions que peu à peu. De sorte que voyant son armée se diminuer de beaucoup, & d'ailleurs se licencier à toutes sortes de désordres, à l'exemple des soldats François, il s'en retourna en Flandre, fort mal content de la conduite de la nation Françoise, qu'il avoit trouvée, disoit-il, inconstante & volage, pleine de jalousies & de divisions, insatiable & peu reconnoissante. Son chagrin le faisoit parler ainsi.

Le duc de Parme assiége Corbeil, & le prend.

Il s'en retourne en Flandre.

Avant que de partir, il eut le déplaisir d'apprendre la perte de Corbeil, qui lui

avoit tant coûté. Givry, gouverneur de Brie pour le Roi, le reprit en une nuit par eſcalade. Et la Ligue, quelques inſtances qu'elle en fît, ne ſut jamais obliger le duc de Parme à demeurer en France juſqu'à tant qu'elle l'eût repris. Il lui laiſſa ſeulement huit mille hommes de ſes troupes, promettant de revenir au printems avec une plus grande armée, & lui conſeillant cependant d'amuſer le Roi par des traités de paix, juſqu'à la prochaine campagne; conſeil que le duc de Mayenne ne manqua pas de ſuivre; & par ce moyen, retint encore en ſon parti pluſieurs villes qui étoient prêtes de l'abandonner.

1590. Corbeil eſt repris par eſcalade.

L'expédition du duc de Parme, en France, retarda beaucoup les affaires du Roi: mais elle n'avança point celles du duc de Mayenne; au contraire, elle les embrouilla, & y mit des diſpoſitions qui à la fin les ruinerent. Car le duc de Parme ayant connu les défauts du duc de Mayenne, fit connoître au conſeil d'Eſpagne qu'il étoit peu propre pour l'avancement de leurs intérêts, étant trop foible & trop peu autoriſé pour tenir en liaiſon un ſi grand parti; trop jaloux, trop lent & trop pareſſeux pour donner ordre à tout; qu'ainſi il falloit que le roi d'Eſpagne prît lui-même le ſoin de la ligue, & s'en rendît abſolument le maî-

Le duc de Parme conſeille au roi d'Eſpagne de

1590. tre. Que pour cet effet, il gagnât les eccléſiaſtiques & les peuples des grandes villes, qui ayant beaucoup de diſpoſition à voir changer l'état du gouvernement, parce que, ſous les regnes derniers, il avoit été fort rude aux peuples, ſe porteroient facilement ou à joindre les villes enſemble, en forme de cantons, ou à faire un roi dont la puiſſance fût ſi limitée, qu'il ne pût déſormais les accabler d'impôts ou de gens de guerre, comme avoient fait les deux derniers rois.

ſe rendre chef & maître de la Ligue.

Le roi d'Eſpagne ne conſidere plus tant le duc de Mayenne, & penſe à ſe rendre maître des grandes villes par des factions.

En effet, le roi d'Eſpagne trouvant cette voie la plus commode pour ſes deſſeins, & penſant par-là changer la France en république, ou y faire un roi qui ne ſubſiſtât que par lui, ne conſidéra plus tant le duc de Mayenne comme il avoit fait, & ne l'aſſiſta que foiblement, mais ſe mit à entretenir les factions dans les grandes villes, & particuliérement celle des Seize à Paris, n'y épargnant point l'argent. On croit qu'il en dépenſa de ſi grandes ſommes à cela, que, s'il en eût mis autant à entretenir des armées, il eût conquis une bonne partie de ce royaume.

Le Roi tâche de regagner ce duc.

Or, notre Henri s'étant apperçu de ſes deſſeins, travailla de ſon côté à les rompre. Et premiérement, quant au duc de Mayenne, il l'amadouoit par careſſes & par pluſieurs bons traitemens; ce qu'il faiſoit à deux fins, l'une pour eſſayer de

le gagner, & l'autre pour le rendre plus ſuſpect aux Eſpagnols. Pour le même effet, il tâchoit de lui augmenter le dégoût qu'il avoit déja de cette nation, & avec cela lui promettoit de grands avantages, s'il vouloit s'accommoder avec lui. Par ces moyens, il le retint toujours un peu, rallentit ſon ardeur, & l'empêcha de porter les choſes à l'extrêmité. Et quant aux peuples, comme il ſavoit que c'étoit le mauvais gouvernement de ſon prédéceſſeur qui en avoit altéré les affections, & qui avoit fourni de prétexte & d'occaſion à la Ligue de cauſer leurs emportemens, il n'omettoit aucun ſoin ni aucune bonté pour les ramener doucement à leur devoir.

1590.

Il tâche auſſi de regagner les peuples.

Ce bon & ſage Roi conſidéroit que, pour guérir un mal, il faut en ôter les cauſes, & qu'ainſi il n'avoit qu'à corriger & adoucir les mauvaiſes humeurs qui avoient mis l'état à l'extrêmité. Il connoiſſoit aſſez, pour l'avoir vu, que trois choſes principalement avoient rendu ſon prédéceſſeur odieux & contemptible.

Trois moyens par leſquels Henri III avoit perdu l'affection de ſes ſujets.

La premiere, étoit ſa molleſſe & ſa fainéantiſe, qui faiſoient qu'au lieu d'employer les beaux talens que Dieu lui avoit donnés, à régir ſon état, & à faire les fonctions de roi, il négligeoit de s'y appliquer, & ne prenoit point aſſez à cœur la conduite de ſes affaires,

Sa négligence & inapplication.

1590. mais s'adonnoit presque tout à ses plaisirs; comme si la royauté, qui est la plus grande & la plus éminente des choses d'ici-bas, n'étoit qu'un vain divertissement, & que Dieu eût fait les rois seulement pour l'amour d'eux-mêmes, & non pas pour sa gloire & pour le bien commun des hommes.

La dissipation de ses finances.

La seconde, étoit son mauvais ménagement & la dissipation de ses finances, qui l'avoient obligé de chercher des moyens extraordinaires & fâcheux d'exiger de l'argent. Or, il n'avoit pas dissipé ses finances seulement par ces profusions extrêmes, & par les dons immenses qu'il faisoit à ses favoris, ce qui désespéroit les peuples; mais plus encore par sa négligence, pour ce qu'il ne se donnoit pas la peine d'en prendre connoissance, & de veiller sur ceux à qui il confioit l'administration; lesquels oubliant qu'ils n'en étoient que les dispensateurs, les prodiguoient en mille folles dépenses, & les distribuoient à leurs créatures, comme si c'eût été leur propre bien.

Ses manieres d'agir trop fines.

La troisiéme, étoit le peu de créance qu'on avoit en sa foi, & ses manieres d'agir avec ses sujets, trop subtiles, trop fines, trop couvertes; en sorte qu'il avoit ce malheur, qu'on étoit toujours en perpétuelle défiance avec lui,

que toutes ſes paroles & ſes démarches ſembloient être des piéges, & qu'on penſoit faire prudemment de croire tout le contraire de ce qu'il vouloit qu'on crût. 1590.

Or, le Roi ayant reconnu que ces mauvaiſes voies avoient conduit ſon prédéceſſeur au précipice, ſe réſolut, tant par l'inclination qu'il avoit au bien, que par bonne politique, d'en ſuivre de toutes contraires..

Autres moyens tous contraires, par leſquels Henri IV gagna l'eſtime & l'affection de ſes ſujets.

Premiérement, il voulut montrer à la Ligue, qui lui diſputoit le ſceptre, qu'il étoit digne de le porter. Et pour cela, il agiſſoit continuellement, non pas ſeulement à la campagne & dans les choſes de la guerre, mais dans le cabinet, pour les délibérations des affaires importantes, pour les négociations, pour l'ordre & la diſtribution de ſes finances, & pour la diſpenſation des charges & des emplois, pour les connoiſſances des principales loix, de l'ordre & de la police de ſon royaume; enfin, pour toutes les occupations que doit avoir celui qui ne ſe contente pas d'être roi de nom, mais qui le veut être en effet. Il vouloit bien avoir de fideles miniſtres, mais il n'avoit point de compagnons; il leur commettoit le ſoin des affaires, de telle ſorte qu'il demeuroit toujours le maître abſolu, & eux les ſerviteurs. Il les ai-

Son activité & grandeur d'ame.

1590. moit tendrement, comme il eſt juſte, & uſoit d'une grande familiarité avec eux; mais il n'eût pas ſouffert qu'ils euſſent manqué de ſoumiſſion & de reſpect. S'il prenoit leur conſeil, c'étoit par forme d'avis, non pas d'inſtructions néceſſaires, & il les obligeoit bien plus ſouvent par raiſon à ſuivre le ſien, qu'il ne ſuivoit le leur. Il les honoroit de ſes graces & de ſes bienfaits, mais avec proportion & meſure : il ne donnoit pas tout à un ſeul, ou bien à deux ou trois; mais comme pere commun, il diſtribuoit les récompenſes à tous ceux qu'il en jugeoit dignes; & il vouloit qu'ils les reçuſſent de ſes mains, non point de celles d'autrui, d'autant qu'il ſavoit que donner & faire du bien eſt le plus glorieux attribut de la ſouveraineté, qui ne ſe doit communiquer à perſonne.

Le ſoin de ſes finances.

En ſecond lieu, il prit un ſoin très-particulier de bien faire adminiſtrer ſes finances, à quoi quatre motifs l'obligeoient. Le premier, qu'il étoit d'un naturel, non pas avare, mais ménager, & qui haiſſoit les profuſions. Le ſecond, qu'il aimoit ſes peuples, & qu'il les épargnoit le plus qu'il lui étoit poſſible; car il faiſoit conſcience de tirer l'argent de leurs bourſes pour d'autres choſes que pour des uſages très-néceſſaires. Auſſi n'a-t-il jamais eu auprès de lui de

ces ſangſues de cour, qui tirent tout à eux, & qui ne ſe ſoucient pas d'où il vienne, pourvu qu'ils en aient. Le troiſiéme, que le beſoin où il avoit toujours été, lui avoit fait connoître la valeur & la néceſſité de l'argent, & qu'il étoit bon de le bien ménager, parce qu'il étoit difficile d'en recouvrer. Le quatriéme, que n'ayant pas été élevé dans l'ignorance des affaires, comme trop ſouvent on y éleve les princes, il étoit bien informé que la plupart des maux qui avoient affligé la France, procédoient de la mauvaiſe adminiſtration des deniers publics. 1590.

Entre tous les ſoins donc qu'il prit de bien gouverner ſon état, il n'en eut point de plus grand ni de plus continuel que celui de régler ſes finances, & d'éclaircir cette matiere. Les ſurintendans l'avoient embrouillée & embarraſſée de cent mille nœuds, afin qu'on ne pût jamais la développer & la démêler, & ils avoient fait en ſorte que ce maniement, comme diſoit un financier de ce tems-là, étoit une magie noire, où l'on ne pouvoit voir goute, & qu'ainſi le bien du Prince & le ſang du pauvre peuple demeuroient toujours à leur diſcrétion.

François d'O, ſurintendant des finances, grand diſſipateur.

Il y avoit pour lors dans les finances un gentilhomme Normand nommé François d'O, qui étoit ſurintendant dès le regne de Henri III. Cet homme, à dire

1590. vrai, étoit horriblement prodigue en toutes ſortes de dépenſes. Ses profuſions le rendoient plus ingénieux & plus ſubtil à trouver de nouvelles inventions pour arracher la ſubſtance des peuples juſques dans les moëlles, & pour troubler de plus en plus l'ordre des finances, afin qu'on ne connût point la déprédation qu'il en faiſoit. Or, quoique le Roi le connût bien pour tel qu'il étoit, néanmoins, parce qu'il avoit une forte cabale avec les mignons & ſerviteurs de défunt Henri III, qui faiſoient les zélés catholiques, il fut contraint de le ſouffrir dans cette charge, en attendant que ſes affaires fuſſent en meilleur état. Cependant, pour réprimer ſa convoitiſe inſatiable, il prit lui-même peu-à-peu la connoiſſance du maniement de ſes deniers, & y apporta tout doucement les ordres, tantôt par un moyen, puis par un autre; de ſorte qu'il ſut avec le tems le brider & le réduire en telle façon, qu'il ne pouvoit plus prendre que peu de choſe en comparaiſon de ce qu'il prenoit auparavant.

Le Roi eſt contraint de le ſouffrir en cette charge, mais il lui rogne les ongles.

Il ſeroit ſuperflu de dire avec quelle netteté & avec quelle franchiſe ce bon Roi agiſſoit avec tout le monde. Auſſi voyons-nous dans tout le cours de ſa vie que ſes propres ennemis avoient plus de confiance en ſa parole ſeule, qu'ils n'en

avoient aux écrits de tous les autres. Il ufoit bien de prudence dans fa conduite, mais il n'ufa jamais ni de fourbe, ni de fineffe, ni d'artifice. Le prudent ne marche jamais que par des voies droites & vertueufes; l'artificieux au contraire, par des voies obliques & mauvaifes : le prudent ne peut être que généreux & bon; au lieu que l'artificieux ne peut être que lâche, trompeur & méchant. Or, il eft certain que toute la vie de ce grand Roi n'a été que générofité, bonté, douceur & clémence, ayant une inclination merveilleufe à obliger toutes fortes de perfonnes, au moins de careffes, de bon accueil & de douces paroles, quand il n'en avoit pas d'autres moyens. Il reconnoiffoit les moindres fervices, quand il pouvoit : il fe montroit facile & affable à tout le monde; familier aux gens de guerre, pitoyable envers les peuples de la campagne, jufqu'à s'excufer envers eux, quand l'occafion s'en préfentoit, des maux qu'ils fouffroient, & protefter qu'il n'en étoit point la caufe, qu'il defiroit ardemment la paix que Jefus-Chrift a tant recommandée aux chrétiens, & que c'étoient fes ennemis qui le forçoient de faire la guerre, laquelle il déteftoit comme la fource de tous crimes & de toutes miferes. Il paroiffoit dans fon vifage une certaine gaieté, dans fon difcours une

1590.

Sa bonne foi & franchife.

Sa bonté.

1590. vivacité & une grace d'eſprit particuliere; dans toutes ſes actions, une réſolution & une promptitude qui contentoient les plus difficiles, & animoient les plus froids. Bien qu'il fût encore huguenot, il parloit avec reſpect du Pape & des eccléſiaſtiques; il traitoit les grands & les gentilshommes comme ſes compagnons; & n'ayant pas aſſez de quoi leur donner, il les flattoit de la gloire d'être le bras droit de l'état, & de lui ſoutenir la couronne ſur la tête. Il ne ſavoit ce que c'étoit que de vengeance, ſon grand cœur étoit ſans aucun fiel; il pardonnoit les injures, & même les oublioit facilement, pourvu qu'il reconnût que l'on s'en repentoit, & qu'on avoit diſpoſition à bien faire, ou du moins à ne plus faire de mal. C'eſt avec ces armes, plutôt qu'avec l'épée, qu'il vainquit ſes plus cruels ennemis, qu'il força les cœurs les plus durs & les plus envenimés à l'aimer, & que des ligueux les plus paſſionnés, il fit ſes plus fideles ſerviteurs, eſtimant que c'étoit un procédé convenable à la grandeur & à la bonté d'un ſouverain, de ne pas perdre ceux qu'on pouvoit acquérir, & de les retirer de la faute plutôt que de les abîmer. Voilà donc comme il ſuivoit des routes toutes contraires à celles que ſon prédéceſſeur avoit tenues.

Il oublioit les injures, & n'avoit point de vengeance.

Cela lui reconquit ſon royaume plutôt que ſon épée.

Depuis le départ du duc de Parme,

les deux partis, celui du Roi & celui de la Ligue, demeurerent quelque tems dans une aſſez grande foibleſſe, & tous deux furent également tourmentés par le mal des diviſions & des jalouſies; avec cette différence néanmoins, que celles du parti du Roi furent éteintes par ſa bonne conduite, & que celles de la Ligue allerent toujours en croiſſant.

1591.

Diviſions & jalouſies dans le parti de la Ligue & dans celui du Roi.

Il y avoit une furieuſe jalouſie entre le duc de Nemours & le duc de Mayenne, freres utérins. Elle n'étoit pas moindre entre le duc de Mayenne & le duc de Lorraine, & plus grande de beaucoup entre le même & les Eſpagnols, qui lui ſuſcitoient mille traverſes, par le moyen des Seize. Car, comme il ne pouvoit les ſouffrir pour compagnons, ils ne pouvoient le ſouffrir pour maître, & deſiroient ſur toutes choſes que la Ligue eût un autre chef que lui.

Dans le parti du Roi ſemblablement, il y avoit trois ou quatre factions. La premiere, celle des huguenots rigides & opiniâtres, qui ne vouloient point que le Roi parlât de ſe faire inſtruire, menaçoient de l'abandonner, s'il y ſongeoit; & pour cet effet l'obſervoient ſans ceſſe, & trouvoient à dire à toutes ſes démarches. La ſeconde, celle des catholiques, qui étoient zélés, ou qui feignoient de l'être; ceux-là tâchoient de l'éloigner

Dans le parti du Roi, trois factions, des huguenots, des catholiques & des ſerviteurs de Henri III.

1591. des huguenots, & murmuroient lorſqu'il leur vouloit donner des charges, ou des emplois, ou qu'il les entretenoit en particulier. La troiſiéme, celle des ſerviteurs & courtiſans de Henri III, à qui l'humeur de notre Henri déplaiſoit, parce qu'il ne leur donnoit pas tout ce qu'ils vouloient, & qu'il ne ſe laiſſoit point mener à leur fantaiſie. Ceux-là étoient la plupart athées & libertins, & néanmoins communiquoient avec les catholiques, & cauſoient beaucoup d'inquiétudes au Roi.

Des deux dernieres, ſe forma les tiers-parti.

De ces deux dernieres factions jointes enſemble, il s'en forma une qu'on nomma le tiers-parti. Charles, cardinal de Bourbon, qu'on avoit appellé le cardinal de Vendôme, tandis que le vieux cardinal de Bourbon vivoit, en étoit le chef. Ce prince vain & ambitieux, s'imaginant que la couronne lui ſeroit déférée, ſi Henri IV, ſon couſin, en étoit exclus, ſuſcita les catholiques de preſſer ſa converſion, dans la croyance qu'il avoit que la conſcience de ce Roi & ſes affaires n'y étant pas diſpoſées, il n'y pourroit pas entendre, & que par conſéquent il le feroit, par ces ſourdes menées, paſſer pour un héritique opiniâtre, & obligeroit les catholiques à l'abandonner, puis à ſe tourner de ſon côté. Cette faction fut la plus dangereuſe affaire que notre Henri eût jamais à démêler, quoiqu'il fît ſemblant

1591.

de la mépriser, & qu'il nommât ceux qui en étoient, *les Tiercelets*. Elle n'éclata point à masque levé, & ne se sépara point ouvertement de lui; mais pour cela même, elle en étoit plus à craindre. Elle produisit enfin ce bien, qu'il fut contraint de se faire instruire tout de bon, & de se convertir.

Les huguenots sollicitent les protestans d'envoyer de puissans secours à Henri IV, afin de l'empêcher de se faire catholique.

Quant aux huguenots, comme ils virent qu'il prêtoit l'oreille aux docteurs catholiques, ils s'aviserent, afin de l'envelopper de telle sorte qu'il ne leur pût échapper, qu'il falloit solliciter puissamment la reine Elisabeth & les princes protestans d'Allemagne, de lui envoyer de grandes forces, par le moyen desquelles ils croyoient le faire venir à bout de la Ligue, après quoi il n'auroit plus besoin de se convertir, & que cependant ils le tiendroient toujours obsédé par ces troupes étrangeres. En effet, Elisabeth, qui avoit une extrême ardeur pour sa religion protestante, s'intéressa fort dans la cause de ce Roi, l'assista toujours généreusement, & sollicita avec chaleur les princes d'Allemagne d'y concourir avec elle.

Edit accordé aux huguenots.

Au même-tems les huguenots pressoient à toute force qu'on leur donnât un édit pour l'exercice libre de leur religion. Ils le poursuivirent si fortement, qu'il fallut le leur accorder, & on l'envoya au Parlement séant à Tours; mais

1591. on ne put jamais obtenir qu'il le vérifiât qu'avec ces mots, *par provision seulement*, se montrant aussi ennemi de cette fausse religion, qu'il l'étoit des factions de la Ligue.

Mort du pape Sixte V.

Durant ce tems, le pape Sixte V mourut, laissant dans le trésor de l'église cinq millions d'or, qu'il avoit amassés. Il étoit fort dégoûté de la Ligue, & tendoit les bras tant qu'il pouvoit à notre Henri pour le rappeller dans l'église, au lieu que la Ligue s'efforçoit de lui en fermer les portes, afin de l'exclure de la royauté. A Sixte succéda Urbain VII, qui ne tint le siége que treize jours. Et à cet Urbain, Grégoire XIV, lequel étant véhément, & Espagnol d'inclination, embrassa avec ardeur le parti de la Ligue, comme nous le verrons.

Election de Grégoire XIV.

Je passe sous silence les diverses entreprises qui se faisoient de part & d'autre. Les Parisiens en manquerent une sur Saint-Denis. Le chevalier d'Aumale, l'un de leurs chefs, qu'on appelloit le lion rampant de la Ligue, y fut tué au milieu de la ville, comme il s'en étoit presque rendu le maître. Le Roi de son côté en tenta une autre sur Paris. On la nomma la journée des farines, parce qu'il devoit surprendre la ville, sous prétexte d'un convoi de farines qu'on y amenoit; mais elle fut découverte, & obligea le duc de

Entreprise des ligueurs sur S. Denis, où le chevalier d'Aumale fut tué.

Entreprise du Roi sur Paris, qu'on appella la journée des farines.

Mayenne, ſur les véhémentes crieries que firent les Seize, de recevoir quatre mille hommes de garniſon Eſpagnole; ce qui retarda de plus d'un an la réduction de Paris. 1591.

Il eſt bon de ſavoir que l'un & l'autre parti n'ayant pas de fonds, ne pouvoient pas tenir continuellement leurs troupes ſur pied, & ne faiſoient, pour ainſi dire, la guerre que par intervalle. Quand elles avoient été trois mois enſemble, elles ſe retiroient, puis ſe raſſembloient à quelques tems delà; & ſelon qu'elles étoient les plus fortes ou les plus foibles, elles faiſoient des entrepriſes.

Chartres aſſiégé & pris par le Roi.

Le Roi ayant ramaſſé les ſiennes, aſſiégea la ville de Chartres, où la Bourdaiſiere commandoit. Il y avoit peu de gens de guerre dedans; le ſiége néanmoins fut long, difficile & meurtrier. Sa longueur donna ſujet au tiers-parti de remuer quantité d'intrigues fort dangereuſes, mais la priſe de cette place les réprima pour quelque tems. Il en rendit le gouvernement à Chiverni, chancelier de France, qui l'avoit eu avant que la Ligue s'en fût ſaiſie.

Après cela, le duc de Mayenne, qui ne ſe voyoit pas en trop bon état, ſuivant le conſeil du duc de Parme, renoua une conférence pour la paix, qui s'étant ſéparée ſans rien faire, les princes Lor-

1591. rains & les principaux chefs de la Ligue tinrent une assemblée générale à Reims. Il y fut résolu qu'étant tous ensemble trop foibles pour résister au Roi, & ayant manque d'argent, il falloit nécessairement nouer avec l'Espagne plus fort qu'on n'avoit pas fait; & pour cela, ils dépêcherent le président Janin vers Philippe II. Ce président étoit homme de forte cervelle & bon François, qui travailloit pour la Ligue & pour le duc de Mayenne, mais qui vouloit sauver l'état en sauvant la religion; tellement qu'il tâchoit bien de se servir des Espagnols, mais il ne vouloit point les servir, ni procurer leur avancement. Il ne faut pourtant pas douter que, comme il avoit ses fins, ils n'eussent aussi les leurs, & qu'ils ne pensassent à se dédommager des frais qu'ils faisoient pour la Ligue, sur le royaume de France.

Le président Janin va en Espagne de la part de la Ligue.

L'Espagnol a pour but de proficer du débris de la France.

L'Espagnol avoit pour aide & second dans son dessein, le nouveau pape Grégoire XIV, qui alloit encore plus vîte & avec plus de chaleur que lui. Car, sans avoir égard ni aux lettres que M. de Luxembourg, depuis duc de Piney, lui écrivoit de la part des princes & seigneurs catholiques qui étoient dans le parti du Roi, ni aux soumissions & très-humbles remontrances que lui faisoit le marquis de Pisany, qui étoit à Rome député du

leur part, il embrassa fortement les intérêts de la Ligue; il entretint correspondance avec les *Seize*, recevant des lettres d'eux, & leur en écrivant; & qui plus est, il déploya prodigalement le trésor que Sixte V avoit amassé, pour lever une armée de douze mille hommes, qu'il envoya au secours de la Ligue, & dont il donna le commandement au comte Hercules Sfondrate son neveu, qu'il fit exprès duc de Montemarcian, pour l'autoriser davantage par ce nouveau titre. Il accompagna cette armée d'un monitoire ou bulle d'excommunication contre les prélats qui suivoient le Roi, & l'envoya par Marcellin Landriane son nonce, avec quantité d'argent, pour distribuer aux Seize de Paris & aux chefs des cabales dans les grandes villes.

1591.

Grégoire XIV envoie une armée à la Ligue.

Et une bulle d'excommunication contre les prélats qui suivoient le Roi, & de l'argent aux Seize.

Le Parlement de Tours ayant eu avis de ce monitoire, le fit lacérer par la main du bourreau, & décerna prise de corps contre le nonce. Celui de Paris au contraire cassa cet arrêt, comme étant donné, disoit-il, par gens sans pouvoir, & ordonna qu'on obéît au Saint Pere & à son nonce.

Après tout, ces bulles ne produisirent pas grand effet d'abord, & le cardinal de Bourbon se tourmenta en vain pour faire soulever l'assemblée du clergé qui se tenoit à Chartres, contre l'arrêt de Tours.

Tout cela ne fit pas grand mal.

1591.

L'armée du Pape ne fit pas auſſi de grands exploits, & ſe diſſipa preſque toute avant que d'avoir rendu aucun ſervice.

Il n'en alla pas de même du côté de notre Henri. Il fut utilement ſervi par le vicomte de Turenne;

Il n'en arriva pas de même des troupes que le Roi avoit fait lever en Allemagne par le vicomte de Turenne. Elles ſervirent beaucoup aux affaires du Roi, & lui donnerent de notables avantages. En récompenſe, il honora ce ſeigneur du bâton de maréchal de France, pour le rendre plus capable d'épouſer Charlotte de la Mark, ducheſſe de Bouillon & dame ſouveraine de Sedan, laquelle, quoique huguenote, avoit été puiſſamment recherchée d'amitié & de force par le duc de Lorraine, qui deſiroit la marier à ſon fils aîné le marquis du Pont. Le Roi fit ce mariage pour mettre un homme en tête au duc de Lorraine, qui aidoit à ſoutenir la Ligue. De quoi le nouveau maréchal s'acquitta fort bien, ayant entr'autres beaux exploits ſurpris Stenay la nuit précédente de ſes noces.

Et par le duc de Leſdiguieres.

Le Roi avoit un autre grand capitaine en Dauphiné; c'étoit Leſdiguieres, qui contenoit ce pays-là, ayant réduit la ville de Grenoble, & qui lui ſauva la Provence, dont le duc de Savoye penſoit s'emparer, & démembrer cette piéce de la couronne. Ce duc étant gendre de Philippe II, roi d'Eſpagne, la puiſſance de ſon beau-pere élevoit ſon ambition &

ſon courage, & lui faiſoit oublier l'affection & l'attachement que ſes prédéceſſeurs avoient preſque toujours eu pour la France, juſqu'à ſe tenir fort honorés d'être penſionnaires de nos rois. Mais la conduite & la vaillance de Leſdiguieres firent échouer tous ces hauts deſſeins, ſpécialement par les batailles d'Eſparon-de-Palieres & de Pontcharra, où ce duc reçut autant de perte que de confuſion. 1591.

Vers ce tems-là, notre Henri conçut de la paſſion pour Gabrielle d'Eſtrées, qui étoit parfaitement belle & d'une très-noble maiſon; & cette paſſion alla ſi fort en augmentant, que tandis qu'elle vécut, elle tint la principale place dans ſon cœur, juſques-là qu'en ayant eu trois ou quatre enfans, il avoit quaſi réſolu de l'épouser, quoiqu'il ne l'eût ſu faire qu'avec de grands embarras & des difficultés fort dangereuſes. Ayant pris la ville de Noyon, il en donna le gouvernement au comte d'Eſtrées, pere de cette belle, & peu après encore la charge de grand-maître de l'artillerie, qui avoit déja été tenue par Jean d'Eſtrées l'an 1550.

Il conçoit de la paſſion pour la belle Gabrielle.

Comme il ſe repoſoit un peu après le ſiege de Noyon, il apprit l'évaſion du duc de Guiſe, qui, après pluſieurs autres tentatives, s'étoit ſauvé en plein midi du château de Tours, où il étoit en priſon depuis la mort de ſon pere. La nouvelle

Le duc de Guiſe ſe ſauve de la priſon.

1591. d'abord n'en toucha pas moins le Roi, qu'elle le ſurprit. Il redoutoit ce grand nom de Guiſe, qui lui avoit tant fait de peine. Il avoit peur que ce jeune prince ne recueillît l'amour des peuples, que ſon pere avoit poſſédé à un ſi haut point; & il regrettoit d'avoir perdu un gage qui lui pouvoit ſervir à beaucoup de choſes.

Raiſonnement bien judicieux de Henri IV ſur l'évaſion du duc de Guiſe.

Toutefois, après qu'il y eut un peu rêvé, il diminua ſes appréhenſions, & dit à ceux qui étoient autour de lui, qu'il avoit plus de ſujet de s'en réjouir, que de s'en mettre en peine, parce qu'il arriveroit ou que le duc de Guiſe ſe rangeroit auprès de lui, auquel cas il le traiteroit comme ſon parent, ou qu'il ſe jetteroit dans la Ligue, & qu'alors il ſeroit impoſſible que le duc de Mayenne & lui puſſent demeurer long-tems enſemble ſans ſe brouiller & devenir ennemis.

Ce pronoſtic fut très-véritable. Le duc de Mayenne ayant vu les réjouiſſances que toute la Ligue témoignoit de cette nouvelle, les feux de joie qu'en firent les grandes villes, les actions de graces que le Pape en avoit rendues à Dieu publiquement, & les eſpérances que les Seize concevoient de voir reſſuſciter en ce prince la protection & les qualités de ſon pere, dont ils avoient été idolâtres; le duc de Mayenne, dis-je, voyant tout cela, fut frappé d'une forte jalouſie; &

Le duc de Mayenne devient jaloux de ſon neveu.

quoiqu'

quoiqu'il lui envoyât de l'argent, avec prieres qu'ils puſſent s'entrevoir, néanmoins il ne le comptoit pas comme un nouveau renfort, mais comme un nouveau ſujet d'inquiétude & de fâcherie pour lui.

1591.

En effet, ce jeune prince noua auſſitôt une grande liaiſon avec les Seize, & leur promit de prendre leur protection. Par ce moyen-là, & par l'appui des Eſpagnols, ils s'enhardirent de telle ſorte, qu'ils réſolurent de perdre le duc de Mayenne, ne ceſſant de décrier ſa conduite parmi les peuples. On aſſure qu'il y en eut quelques-uns d'entr'eux qui écrivirent une lettre au roi d'Eſpagne, par laquelle ils ſe jettoient entre ſes bras, & le ſupplioient, s'il ne vouloit regner ſur eux, de leur donner un roi de ſa race, ou de choiſir un gendre pour ſa fille, qu'ils recevroient avec toute obéiſſance & fidélité. Ils s'aviſerent outre cela de dreſſer un nouveau formulaire de ſerment pour la Ligue, qui excluoit les princes du ſang, afin d'obliger tous les ſuſpects, qui ne voudroient pas jurer une choſe ſi contraire à leur ſentiment, de ſortir hors de la ville, & de leur abandonner leurs biens. Par cet artifice, ils chaſſerent pluſieurs perſonnes, entr'autres le cardinal de Gondy, évêque de Paris, qu'ils avoient pris en haine, parce qu'avec quel-

Les Seize s'appuyent du duc de Guiſe, & veulent perdre le duc de Mayenne.

Ils écrivent au roi d'Eſpagne.

Ils chaſſent le cardinal de Gondy & pluſieurs autres de Paris.

1591.

ques curés de la ville, il travailloit adroitement à diſpoſer les peuples en faveur du Roi.

Il ne leur reſtoit qu'à ſe défaire du Parlement, qui les veilloit jour & nuit, & qui arrêtoit leurs entrepriſes. Ils avoient pourſuivi la condamnation d'un nommé Brigard, parce qu'il avoit correſpondance avec les royaliſtes; le Parlement l'ayant abſous, ils en furent ſi irrités, que les plus paſſionnés d'entr'eux, de complot fait, & de leur autorité privée, ayant fait prendre les armes à ceux de leur faction, allerent ſe ſaiſir des perſonnes du préſident Briſſon, de Larcher & de Tardif, conſeillers. Ils les menerent priſonniers au Châtelet, où, après quelques formalités, l'un d'eux leur prononça la ſentence de mort; en exécution de laquelle ils les firent pendre tous trois à la fenêtre de la chambre, puis le lendemain porter à la Grève, afin d'émouvoir le peuple en leur faveur. Mais la plupart eurent horreur d'un ſi damnable attentat, & les plus zélés même de ce parti-là demeurerent muets, ne ſachant s'ils devoient l'approuver ou le blâmer.

Par un horrible attentat, ils font pendre le préſident Briſſon, & deux conſeillers.

Il ſe trouva quelques-uns de ces Seize aſſez déterminés pour vouloir paſſer plus avant. Ils diſoient qu'il falloit achever la tragédie, & ſe défaire du duc de Mayenne, s'il approchoit de Paris, il étoit pour

Quelques-uns vouloient auſſi tuer le duc de Mayenne, mais le cœur leur manqua.

1591.

lors à Laon; qu'après cela, ils pourroient s'aſſurer de la ville, élire un chef qui dépendît d'eux, rétablir le conſeil des Quarante, aboli par ce duc, & demander l'union des grandes villes. Et certes il y a apparence qu'ayant la Baſtille, dont Buſſy étoit gouverneur, le menu peuple & la garniſon Eſpagnole pour eux, ils euſſent pu ſe rendre maîtres de Paris; & après cela, traiter tout à leur aiſe, ou avec le Roi, ou avec le duc de Guiſe, ou avec les Eſpagnols, mais ils manquerent de réſolution. Cependant le duc de Mayenne ayant héſité deux jours s'il viendroit à Paris, parce qu'il craignoit qu'ils ne lui en fermaſſent les portes, s'y rendit avec quelques gens de guerre; & voyant que le Parlement n'oſoit entreprendre de faire le procès à ces gens-là, il ſe réſolut à les châtier lui-même, quelque choſe qui en pût arriver; ainſi, ſans forme de procès, dans ſon cabinet, il en condamna neuf à mort. On n'en put attraper que quatre, qu'il fit pendre dans le Louvre; les cinq autres ſe ſauverent en Flandre. Le plus remarquable de ces cinq étoit Buſſy le Clerc, qui avoit été contraint de rendre la Baſtille aux gens du duc. On l'a vu traîner ſa miſere dans la ville de Bruxelles, & conſerver toujours ſa haine contre les François juſqu'au dernier ſoupir de ſa vie, qui finit

Sur cela, ce duc vient à Paris, & en fait pendre quatre; ce qui abat entiérement la faction des Seize.

1591. peu avant la derniere déclaration de la guerre entre les deux couronnes.

Il fait aussi quatre présidens au Parlement.

Ce terrible coup ayant mis bas entiérement la faction des Seize, le duc fit quatre présidens au Parlement, où il n'y en avoit plus; car Brisson étoit resté seul, les autres étant allés à Tours. Mais il montra bien qu'il entendoit mal ses intérêts; car, à mon avis, il est impossible que le Parlement & la noblesse demeurent long-tems séparés d'avec le Roi; & la force d'un parti contraire à la royauté, ne peut consister qu'en deux choses, ou au peuple, ou aux gens de guerre.

1592. Le Roi assiége Rouen, où Villars étoit gouverneur.

Lorsque le Roi eut reçu le secours d'Angleterre & celui des protestans d'Allemagne, il assiégea la ville de Rouen. Ce fut un des plus mémorables siéges de ce tems-là. Villars, gentilhomme Provençal, qui en étoit gouverneur, y fit des actions merveilleuses. Le duc de Parme venoit à son secours, & avoit joint pour cela le duc de Mayenne; mais Villars, qui craignoit qu'ils ne vinssent pas à tems, & même que le duc de Mayenne ne lui ôtât son gouvernement, s'il entroit le plus fort dans sa place, fit un effort pour se secourir lui-même; & par une sortie, qu'on pouvoit quasi nommer une bataille, écarta les assiégeans bien loin de ses murailles. Les ducs voyant cela, & qu'il n'étoit plus pressé, se retirerent, & Parme

Grande & mémorable sortie.

logea ſes troupes aux environs de Rue en Ponthieu. Mais deux mois après, les vivres manquant à Villars, & le courage des bourgeois s'affoibliſſant, il fut contraint de leur écrire qu'ils ſe hâtaſſent de le venir délivrer. Les ducs, ſur un avis ſi chaud, raſſemblerent leurs troupes en un jour, repaſſerent la Somme, & marchant ſans bagage, firent plus de trente lieues en quatre jours, quoiqu'il y eût ſur leur chemin quatre rivieres à paſſer.

1592.

La ville preſſée, le duc de Parme vient au ſecours.

Etant arrivés à une lieue de Rouen, ils ſe mirent en bataille dans une vallée à côté de Dernetal. Le Roi, qui étoit allé à Dieppe, trouvant à ſon retour ſon armée trop affoiblie & découragée pour réſiſter à ceux de dedans & de dehors, leva le ſiége à ſon grand regret, & les attendit à une lieue delà douze heures durant en bataille, puis ſe retira au Pont-de-l'Arche. On tient que s'ils l'euſſent pourſuivi, il eût eu bien de la peine d'éviter la bataille & de la perdre. Mais le duc de Mayenne, par jalouſie qu'il avoit du duc de Parme, ou autrement, opiniâtra qu'il falloit prendre Caudebec, pour déboucher la Seine, & avoir des vivres pour Rouen. Il fallut que le duc de Parme ſe rendît à ſon avis. Ils prirent Caudebec en vingt-quatre heures, mais Parme y fut bleſſé au bras d'une mouſquetade; & quelques jours après, le duc

Le Roi leve le ſiége, & ſe retire au Pont-de-l'Arche.

Le duc de Parme prend Caudebec, y eſt bleſſé, & le duc de

1592. Mayenne y tombe malade.

de Mayenne tomba malade; de ſorte que les deux généraux étoient tout-à-la-fois ſur la litiere.

L'armée du Roi groſſit, & il pourſuit les deux ducs.

Cependant, dans cinq ou ſix jours, l'armée du Roi ſe groſſit de trois mille chevaux & de ſix mille fantaſſins, accourus à ſon ſecours des provinces circonvoiſines; en ſorte qu'il étoit plus fort que les ennemis d'environ cinq mille hommes. Alors la chance tourna. Il ſe met à les chercher; il les enferme près d'Yvetot, & leur coupe les vivres; ſi bien qu'ils ſont contraints de déloger de nuit, & de ſe venir poſter près de Caudebec. Les deux généraux étant encore au lit, & leurs troupes fort conſternées, le maréchal de Biron leur enleva un quartier, & enſuite défit leur cavalerie légere. L'infanterie du Roi ſe préparoit au même tems de donner ſur l'infanterie Walonne, qui ſans doute, dans la frayeur où elle étoit, eût demandé quartier; mais Biron la rappella, de peur, diſoit-il, qu'elle ne s'engageât entre deux quartiers des ennemis. On crut qu'il le faiſoit ainſi pour ne pas achever une guerre où il avoit le principal commandement. En voici une preuve aſſez grande. Une autre fois le baron de Biron ſon fils, qui depuis fut auſſi maréchal, lui ayant demandé cinq cens chevaux & autant d'arquebuſiers en croupe, pour aller inveſtir le duc de

Biron leur enleve un quartier, mais ne veut pas les défaire entiérement.

Mayenne, qui étoit en beau début; comme le pere eût vu en effet que cette entreprise étoit infaillible, il le regarda d'un œil de colere, & lui dit en jurant, *Quoi donc, maraut, nous veux-tu envoyer planter des choux à Biron?* On peut connoître par-là d'où vient que les guerres durent si long-tems; c'est que les chefs ont intérêt de les prolonger, parce qu'ils y trouvent leur avantage, tout de même que les gens de pratique trouvent le leur à prolonger les procès.

1592.

Il veut faire durer la guerre.

Quelques jours après, le duc de Parme s'étant levé, repassa dans son esprit toutes les inventions & tous les stratagêmes qu'il avoit appris par un long usage & par une profonde méditation, pour se retirer d'un si mauvais pas. Il ne trouva point d'autre issue que de passer la riviere, & de se retirer vers Paris en diligence. Il fit bâtir pour cet effet deux forts vis-à-vis l'un de l'autre sur les deux bords de la Seine, avec des redoutes, qui commandoient sur l'eau, & de grands dehors, qui s'avançoient vers l'armée du Roi. A la faveur de ces forts, il passa, durant une nuit obscure, bagage, cavalerie, infanterie & artillerie, sur des pontons & sur des bateaux couverts de planches, qu'il fit descendre de Rouen, sans que le Roi, qui en effet s'en apperçut trop tard, pût l'en empêcher. Lorsqu'il eut passé,

Merveilleuse retraite du duc de Parme, sans que le Roi la puisse empêcher.

1592. il prit sa marche par les plaines de Neufbourg, & fit telle diligence qu'il arriva au pont de Charenton en quatre jours, n'ayant su dormir de bon somme, ainsi qu'il l'avoua depuis, qu'il ne fût dans la Brie.

Après cela, il ramena ses troupes aux Pays-Bas, étant tout couvert de gloire, d'avoir pour la seconde fois fait lever le siége à un grand Roi, lorsqu'il y avoit le moins d'apparence, & d'avoir, à sa vue, trompant sa vigilance & ses soins, passé une grande riviere, ou plutôt un bras de mer, sans qu'on le pût attaquer.

Le Roi admiroit cette action.

Cette action étoit si belle, que le Roi ne pouvoit s'empêcher de l'admirer, & l'estimoit plus glorieuse que le gain de deux batailles, reconnoissant que le chef-d'œuvre d'un grand capitaine n'est pas tant de combattre & de vaincre, comme de faire ce qu'il a entrepris, sans hasarder le combat.

Il ne faut pas oublier que la premiere fois que le duc de Parme s'avança pour le secours de Rouen, le Roi alla au-devant de lui avec une partie de son armée jusqu'à Aumale, tant pour l'empêcher de passer le petit ruisseau qui y est, que pour le reconnoître; & qu'avec quatre ou cinq cens carabins seulement, il arrêta long-tems sur cul toute l'armée ennemie par deux ou trois charges très-vigoureuses. Le duc

1592.

de Parme ne croyoit point que le Roi y fût, ne jugeant pas qu'il dût hasarder sa personne dans un si dangereux poste, & avec si peu de troupes. Mais lorsqu'il sut qu'il y étoit lui-même, il fit donner par tous ses carabins, soutenus de sa cavalerie légere. Le Roi voyant les siens si pressés qu'ils ne pouvoient plus résister, fit deux vigoureuses charges, pendant lesquelles on tira la plus grande partie du bagage hors du bourg. Mais tout le gros de la cavalerie du duc survenant, le Roi y perdit beaucoup de son monde, & lui-même courut grand risque d'y être tué, ou fait prisonnier. Dieu permit qu'il n'y fut que blessé d'un coup de pistolet dans les reins, lequel eût été mortel, si la balle eût eu plus de force; mais elle ne perça que les habits & la chemise, & effleura seulement la peau. Sa valeur & sa bonne fortune contribuerent toutes deux également à le tirer d'un si mauvais pas, & à mettre, ensuite de cet échec, sa personne & ce qui lui restoit de troupes en sûreté.

Belle & périlleuse action du Roi à Aumale, où il sauve son arriere-garde.

Le duc de Parme admira cette action, mais loua davantage le courage que notre Henri avoit témoigné, que sa prudence; car comme il lui eut envoyé demander ce qu'il lui sembloit de cette retraite, il répondit : *Qu'en effet, elle étoit fort belle; mais que pour lui, il ne se met-*

Grave réponse du duc

1592. de Parme, sur l'action du Roi.

toit jamais en lieu d'où il fût contraint de se retirer. C'étoit tacitement lui dire qu'un prince & un général doivent mieux se ménager. Aussi tous ses bons serviteurs vinrent dès le soir même le supplier de vouloir épargner sa personne, d'où dépendoit le salut de la France; & la reine d'Angleterre, sa plus fidelle amie, le pria par lettres de se vouloir conserver, & de demeurer au moins dans les termes d'un grand capitaine, qui ne doit aller aux coups que dans la derniere extrêmité.

Biron pere tué à Epernay.

Après la levée du siége de Rouen, la plus grande partie de l'armée du Roi passa en Champagne, à la poursuite du duc de Parme, & mit le siége devant la ville d'Epernay, & la prit. Le maréchal de Biron y fut tué d'un coup de fauconneau, qui lui emporta la tête, en reconnoissant la place. Son fils ainé, qu'on nommoit le baron de Biron, aussi grand capitaine que le pere, & fort chéri du Roi, fut peu après honoré de la même charge de maréchal de France; mais il perdit la tête, comme nous verrons, un peu moins glorieusement que son pere.

1693. Conférences renouées.

Le duc de Mayenne & le duc de Parme s'étant séparés mal satisfaits l'un de l'autre, il ne fut pas mal aisé de renouer les conférences entre le premier & les royalistes. Toutefois la chose n'étoit pas

1593.

encore mûre. Il y fut ſeulement jetté des ſemences, qui porteront leurs fruits à quelque tems d'ici. Car le Roi conſentit qu'il ſe feroit inſtruire dans ſix mois par des moyens qui ne fiſſent point de tort à ſa dignité & à ſa conſcience. Il permit auſſi aux ſeigneurs catholiques de ſon parti de députer vers le Pape, pour lui faire entendre le devoir auquel il ſe mettoit, & pour le ſupplier d'y apporter ſon autorité, & que cependant on traiteroit toujours la paix.

Le Roi promet de ſe faire inſtruire dans ſix mois, & permet de députer vers le Pape.

Le duc de Mayenne & les ſiens demandoient des conditions ſi avantageuſes, qu'elles faiſoient mal au cœur; & à dire le vrai, bien des choſes dans cette conjoncture faiſoient de l'embarras à notre Henri. Celle qui lui cauſoit le plus de peine, étoit que le duc de Mayenne vivement preſſé par les inſtances du Pape & du roi d'Eſpagne, par les remontrances des grandes villes qui ſuivoient ſon parti, & même par la néceſſité de ſes affaires, avoit convoqué les états généraux à Paris, afin de procéder à la nomination d'un roi.

Le duc de Mayenne convoque les états à Paris, pour élire un roi.

Or, cette nomination eût été la ruine indubitable de la France, & peut-être l'entiere expulſion de notre Henri. Car il y a bien de l'apparence que tous les potentats catholiques de la chrétienté euſſent reconnu le roi que les états euſ-

L'élection d'un roi eût été la ruine de Henri IV & de la France.

1592. ſent élu; que le clergé en eût fait autant, & que la nobleſſe & le peuple, qui ne ſuivoient Henri IV que parce qu'il avoit le titre de roi, n'euſſent peut-être pas fait conſcience de le quitter pour un autre, à qui les états l'euſſent déféré.

Expédient que trouve le Roi pour empêcher cette election.

Afin donc d'empêcher ce coup mortel, il s'aviſa ſagement de faire propoſer une conférence des ſeigneurs de ſon parti, avec ces prétendus états. Le duc de Mayenne fut très-aiſe de cet expédient, parce qu'il voyoit bien que le roi d'Eſpagne deſiroit que celui qui ſeroit élu, épousât ſa fille Iſabelle-Claire-Eugénie, & qu'ainſi cette élection ne le pouvoit regarder, puiſqu'il étoit marié, & qu'il avoit des enfans. Mais auſſi, de peur qu'on ne s'accoutumât à reconnoître le roi Henri IV, il ſuſcita ſous main quelques docteurs à dire que cette conférence avec un hérétique étoit illicite; & en vertu de cet avis, il fit en ſorte que les états arrêterent qu'on ne conféreroit point avec lui, ni directement, ni indirectement, touchant ſon établiſſement, ni touchant la doctrine de la foi, mais que l'on pouvoit conférer avec les catholiques tenant ſon parti, pour le bien de la religion & le repos public.

Le légat connoiſſant bien où cela aboutiroit, fit tout ſon pouvoir pour empêcher l'effet de cette délibération des états;

mais à la fin, il fut contraint d'y donner les mains. La conférence fut donc nouée, & les députés de part & d'autre s'assemblerent au bourg de Surenne, près Paris.

1593. Conférence de Surenne.

Les états étoient assemblés dès le mois de janvier de cette année 1593, & se tenoient dans la salle haute du Louvre. Il y avoit peu de noblesse, grand nombre de prélats, & assez bonne quantité de députés du tiers-état, mais la plupart créatures du duc de Mayenne, ou payés par le roi d'Espagne. Ce prince desirant à quelque prix que ce fût, avoir la couronne pour sa fille, avoit destiné d'envoyer une puissante armée en France, qui hâtât la résolution des états : mais, heureusement pour le Roi, l'incomparable duc de Parme étoit mort, & l'Espagnol n'avoit point aux Pays-Bas de capitaines qui fussent capables de grandes choses. Le comte de Mansfeld avoit ordre d'amener ses troupes ; le duc de Mayenne alla au-devant ; elles reprirent Noyon, mais ce fut tout. Après cela, elles se débanderent, & devinrent si foibles, que n'osant passer plus outre, elles s'en retournerent en Flandre, où le prince Maurice de Nassau leur donnoit bien de l'occupation.

Etats de la Ligue assemblés à Paris.

Mansfeld vient avec l'armée Espagnole, prend Noyon, puis son armée se dissipe.

Pendant le siége de Noyon, le jeune Biron, à qui le Roi venoit de donner la

1593.

Biron leve le siége de Selles, pour secourir Noyon, & n'ose l'entreprendre.

charge d'amiral, cédée par le duc d'Epernon, en échange du gouvernement de Provence, avoit assiégé Selles en Berry, pour ôter cette épine du pied à la ville de Tours. Le Roi voyant que cette bicoque le retenoit trop long-tems, l'avoit rappellé, pour aller au secours de Noyon, & pourtant il n'osa l'entreprendre. Ces petites disgraces enflerent merveilleusement le cœur de ses ennemis, refroidirent ses serviteurs & enhardirent les brouillons. Le tiers-parti, qui s'étoit tenu couvert, commença à se mouvoir; & même le bruit couroit qu'il y avoit des catholiques qui avoient conspiré de se saisir de la personne du Roi dans Mantes, sous couleur de l'arracher d'entre les bras des huguenots, & qu'ils devoient le mener à la messe, malgré qu'il en eût. Il en fut si fort effrayé, ou feignit de l'être, qu'il sortit aux champs pour ramasser ses véritables amis, & fit venir les troupes Angloises loger dans le fauxbourg de Limay.

Cela enfle le cœur des ennemis du Roi.

Conspiration pour l'enlever.

Le duc de Feria apporte une lettre aux états de la part du roi d'Espagne.

Au même tems, le duc de Feria, ambassadeur du roi d'Espagne vers les états généraux, arriva à Paris. Il leur présenta une lettre fort civile de la part de son maître, & leur fit une belle harangue, par laquelle il les exhortoit à nommer promptement un roi, & leur offroit toute assistance d'hommes & d'argent. En effet,

le roi d'Eſpagne ſouhaitoit paſſionément qu'on en nommât un, parce, comme nous avons dit, qu'il lui vouloit donner en mariage ſa fille Iſabelle, qu'il aimoit uniquement. 1593.

Il étoit tems que le Roi ſe convertît.

Il étoit donc tems que notre Henri ſe déterminât à dire hautement qu'il vouloit perſévérer dans ſa religion, ſans vaciller ; auquel cas, il falloit ſe réſoudre à une guerre dont peut-être il n'eût jamais vu la fin, ou qu'il ſe réduisît au ſein de l'égliſe catholique.

Les ligueurs eſpagnoliſés appréhendoient ſur-tout ce changement, qui leur eût ôté tout prétexte : les bons catholiques le ſouhaitoient ardemment ; ils avoient peur ſeulement que ſa converſion ne fût feinte ; les huguenots rigides s'efforçoient de l'en détourner, juſqu'à le menacer des jugemens de Dieu, s'il abandonnoit, diſoient-ils, le parti de la vérité évangélique. Mais tous les politiques de l'une & de l'autre religion lui conſeilloient de ne plus différer. Ils lui diſoient que de tous les canons, le canon de la meſſe étoit le meilleur pour réduire les villes de ſon royaume ; ils le ſupplioient de s'en vouloir ſervir ; & à leurs prieres, ils ajoutoient des menaces de l'abandonuer, & de ſe retirer chez eux, pour ce qu'ils étoient ennuyés de ſe conſumer à ſon ſervice, pour le ca-

1593.

price & l'opiniâtreté de quelques miniſtres prédicans, qui l'empêchoient d'embraſſer la religion de ſes prédéceſſeurs.

Enfin Dieu le touche, & il veut ſe convertir.

Outre ces motifs humains, Dieu, qui ne manque jamais à ceux qui le recherchent avec ſoumiſſion, lui éclaira l'entendement par ſes ſaintes lumieres, & le rendit capable de recevoir les inſtructions ſalutaires des prélats catholiques. Cette réſolution priſe, il en donna incontinent avis aux députés de la Ligue dans la conférence de Surenne. On peut penſer quel fut leur étonnement, & combien le duc de Mayenne fut ſurpris, car ils ne s'attendoient point du tout à cette nouvelle.

Les Eſpagnols & le légat preſſent les états d'élire un roi.

Les Eſpagnols & le légat ayant eu le vent qu'il s'alloit convertir, preſſerent plus fort les états d'élire un roi; & voyant que les François n'en vouloient point qui ne fût de leur nation, ils propoſerent que leur Roi nommeroit un prince François, lequel regneroit ſolidairement & par indivis avec l'infante Iſabelle.

Grand arrêt du Parlement de Paris pour la loi Salique.

Quand le Parlement eut appris cela, & que les états ne s'éloignoient pas de cette propoſition, ce grand corps, quoique captif & eſtropié, ſe ſouvenant de ſon ancienne vigueur, ordonna que remontrances ſeroient faites au duc de Mayenne, à ce qu'il maintînt les loix fondamentales de l'état, & qu'il empê-

chât que la couronne, dont on lui avoit commis la lieutenance, ne fût transférée aux étrangers. De plus, il déclaroit nuls tous les traités faits & à faire, qui seroient contraires à la loi de l'état.

1593.

Témoignage avantageux de Villeroi, en faveur du Parlement.

On soupçonna que cet arrêt s'étoit donné par collusion avec le duc de Mayenne; mais Villeroy, le plus grand homme d'état de ce regne-là, rend ce témoignage au Parlement, qu'il prit ce conseil de lui-même: *N'ayant point d'autre motif que ceux de l'honneur & du devoir, comme gens qui aimoient mieux perdre la vie que de manquer à l'un & à l'autre, en connivant au renversement des loix du royaume, dont, par leur institution, ils sont protecteurs, & obligés de les maintenir, par le serment qu'ils font à leur réception.* Ces paroles sont tout-à-fait mémorables.

Le Roi prend Dreux.

La vigueur de cet arrêt fit reprendre cœur à ce qu'il y avoit de bons François à Paris & dans les états, & au même tems la prise de Dreux, que l'armée du Roi força, causa grand étonnement aux plus passionnés ligueurs. Néanmoins les Espagnols ne cesserent point de poursuivre leur dessein. Le duc de Mayenne pensant les arrêter, leur fit des demandes excessives, avant qu'on procédât à l'élection d'un roi. Mais afin de le faire venir à leur point, ils lui accorderent tout; &

1593.

Les Espagnols proposerent aux états d'élire roi le duc de Guise, avec leur infante.

enfin ils déclarerent aux états que leur Roi nommoit le duc de Guise, auquel il donneroit sa fille en mariage, & toutes les forces qu'il faudroit pour lui assurer la couronne, s'ils trouvoient à propos de lui donner leurs suffrages, & de l'élire.

Le duc de Mayenne en enrage, & sa femme encore plus.

Jamais homme ne fut plus étonné que le duc de Mayenne, quand il vit qu'il seroit contraint d'obéir à son neveu, & que son autorité s'en alloit finir. Sa femme, encore plus impatiente que lui, ne put s'empêcher de faire paroître son dépit & sa jalousie; & plutôt que de souffrir qu'on déférât la couronne à ce jeune prince, elle conseilloit à son mari de faire la paix avec le Roi, à quelque prix que ce fût. Il étoit en effet résolu de tout faire, plutôt que d'élever son neveu au-dessus de lui. C'est pourquoi il employa toutes sortes de moyens pour l'empêcher; & pour cet effet, il conclut une trève avec le Roi, nonobstant les oppositions du légat & des Espagnols.

Il fait trève avec le Roi.

Le Roi vient à S. Denis, & se fait instruire.

Ensuite de cette trève, le Roi vint à Saint-Denis, où se rendirent plusieurs prélats & docteurs, par le soin desquels il s'étoit fait instruire. Un historien rapporte que le Roi faisant faire devant lui une conférence entre des docteurs de l'une & de l'autre église; & voyant qu'un ministre tomboit d'accord qu'on se pouvoit sauver dans la religion des catholi-

ques, sa Majesté prit la parole, & dit à ce ministre : *Quoi! tombez-vous d'accord qu'on puisse se sauver dans la religion de ces messieurs-là?* Le ministre répondant qu'il n'en doutoit pas, pourvu qu'on y vécût bien, le Roi repartit très-judicieusement : *La prudence veut donc que je sois de leur religion, & non pas de la vôtre, parce qu'étant de la leur, je me sauve selon eux & selon vous; & étant de la vôtre, je me sauve bien selon vous, mais non pas selon eux. Or, la prudence veut que je suive le plus assuré.* Ainsi, après de longues instructions, dans lesquelles il voulut amplement être éclairci de tous ses doutes, il abjura son erreur, fit profession de la foi catholique, & reçut l'absolution dans l'église abbatiale de Saint Denis, au mois de juillet, pat le ministere de Renaud de Beaune, archevêque de Bourges.

1593.

Son argument très-subtil contre les ministres.

Il abjure son erreur, & se fait catholique.

Dès le jour même, on vit toute la campagne, depuis Paris jusqu'à Pontoise, éclairée de feux de joie; & grand nombre de Parisiens, qui étant accourus à Saint-Denis, pour voir cette cérémonie, remporterent à Paris une entiere satisfaction, & remplirent toute la ville d'estime & d'affection pour le Roi; tellement qu'on ne l'y appella plus le Béarnois, comme auparavant, mais absolument le Roi.

Les états de Paris ne subsisterent pas

long-tems après cela. Le duc de Mayenne congédia les députés, qui s'en retournerent la plupart mal ſatisfaits dans leurs provinces, & où ils ne ſervirent pas peu à les diſpoſer à ſe réduire ſous l'obéiſſance de leur légitime ſouverain.

1593.

Le duc de Mayenne congédie les états.

Il ne reſtoit plus aucun prétexte à la Ligue, ſinon que le Roi n'avoit pas l'abſolution du Saint Pere; & qu'ainſi il n'étoit point encore dans le giron de l'égliſe, & qu'ils ne le pouvoient reconnoître qu'il n'y fût entré par la grande porte. Il avoit envoyé le duc de Nevers à Rome, pour négocier cette affaire auprès du Pape, qui étoit fort en colere de ce que les prélats de France avoient entrepris de l'abſoudre, quoiqu'ils ne l'euſſent abſous que par proviſion, *ad cautelam* ſeulement. Car il diſoit que lui ſeul avoit droit de réhabiliter les relaps, comme ayant le ſouverain pouvoir de lier & de délier. Voilà pourquoi il ſe rendit ſi difficile, & ne put être fléchi que lorſqu'il vit que le parti de la Ligue étoit tout-à-fait à bas.

Le Roi envoie le duc de Nevers à Rome, pour avoir l'abſolution du Pape.

Le Pape ſe montra fort difficile.

Or, depuis que la vie & les actions du Roi eurent fait voir que ſa converſion étoit ſans feinte, la Ligue n'ayant plus de valable prétexte, fut ſappée, pour ainſi dire, par les fondemens; ſi bien qu'avant la fin de l'année, elle tomba par terre, & il ne lui reſta qu'un fort petit

1594.

La Ligue tombe par terre en moins d'un an.

nombre de places dans les extrêmités du royaume, les autres chefs n'ayant pas voulu courir jusqu'au bout de la fortune du duc de Mayenne. Ce prince étoit fort irrésolu, & ne savoit ce qu'il devoit faire, tant à cause de sa lenteur naturelle, que pour le regret qu'il avoit de renoncer à l'autorité souveraine qu'il avoit entre les mains, & pour la crainte aussi de ne pouvoir trouver de sûreté auprès du Roi. 1594.

Meaux, Aix, Lyon, Orléans & Bourges se rendent au Roi.

Cependant Vitry desirant être le premier à rentrer sous l'obéissance, comme il avoit été le premier à s'en séparer, ramena la ville de Meaux; & le comte de Carces, celle d'Aix en Provence. Lyon s'y remit de lui-même, dont le duc de Mayenne fut cause en partie, pour avoir voulu se rendre maître de cette ville, & l'arracher au duc de Nemours, son frere utérin, qui pensoit se bâtir une petite souveraineté en ce pays-là. Afin de venir à bout de son dessein, il avoit, par de secrettes menées, fait soulever les bourgeois contre ce jeune prince; tellement qu'ils s'étoient saisis de sa personne, & l'avoient mis prisonnier au château de Pierre-Encise. Mais il trouva qu'il avoit en cela plus travaillé pour le Roi que pour lui-même, parce que les bourgeois, qui avoient arrêté le duc de Nemours, craignant que les fre-

1594. res ne s'accordassent entr'eux à leur préjudice, traiterent secettement avec le colonel Alfonse d'Ornane, lieutenant général pour le Roi dans le Dauphiné ; & s'étant barricadés, prirent l'écharpe blanche, & crierent, *vive le Roi.* La Châtre semblablement se remit dans le devoir avec les villes d'Orléans & de Bourges. La réduction de Paris arriva le 22 mars : le Parlement, le prévôt des marchands & les échevins ayant disposé cette grande ville, y reçurent le Roi, malgré les vains efforts de quelque reste de la faction des Seize. Le duc de Mayenne étoit allé en Picardie, & Brissac, à qui il avoit confié le gouvernement de Paris depuis quelques mois, l'ayant ôté au comte de Belin, lui manqua de foi, croyant qu'il la devoit plutôt au Roi qu'à lui.

Réduction de Paris.

Le Roi est sacré à Chartres.

Le Roi un peu auparavant s'étoit fait sacrer à Chartres avec l'ampoulle de saint Martin de Tours. La ville de Reims étoit encore entre les mains de la Ligue, & il ne vouloit pas différer davantage son sacre, parce qu'il connoissoit que cette cérémonie étoit absolument nécessaire pour lui concilier l'affection & le respect des peuples.

Ce fut presqu'un miracle comme il put se rendre

Ce fut presqu'un miracle comment, y ayant quatre ou cinq mille Espagnols de garnison dans Paris, & dix ou douze

mille factieux reſtans de la cabale des Seize, qui tous haiſſoient cruellement le Roi, il pût néanmoins s'en rendre le maître ſans coup férir & ſans répandre de ſang, ſinon de cinq ou ſix mutins, qui ſortirent dans les rues pour crier aux armes. Ses troupes s'étant ſaiſies par intelligence des portes, remparts & places publiques, il entra triomphant dans la ville par la porte neuve, par où Henri III s'étoit malheureuſement enfui ſix ans auparavant, & alla droit à Notre-Dame, entendre la meſſe, & faire chanter le *Te Deum*; puis delà il revint au Louvre, où il trouva ſes officiers & ſon dîner prêt, comme s'il y eût toujours demeuré.

1594. maître de Paris.

L'après-dîner, il donna à la garniſon Eſpagnole un ſauf-conduit & bonne eſcorte, pour la conduire juſqu'à l'arbre de Guiſe en toute ſûreté. Ceux qui l'avoient introduit dans la ville, l'avoient ainſi deſiré. Cette garniſon ſortit ſur les trois heures du même jour de ſon entrée, avec vingt ou trente des plus obſtinés ligueurs, qui aimerent mieux ſuivre les étrangers, que d'obéir à leur prince naturel. Il les voulut voir ſortir, & les regarda paſſer d'une fenêtre d'au-deſſus de la porte S. Denis. Ils le ſaluoient tous le chapeau fort bas, & avec une profonde inclination; il rendit le ſalut à tous les chefs avec grande courtoiſie, ajoutant

Il voit ſortir la garniſon Eſpagnole, & ce qu'il lui dit.

ces paroles : *Recommandez-moi bien à*
1594. *votre maître; allez-vous-en à la bonne heure, mais n'y revenez plus.*

Le même jour qu'il entra dans Paris, le cardinal de Pellevé, archevêque de Sens, ligueur passionné, expira dans son hôtel de Sens. Le cardinal de Plaisance, légat du Pape, eut sauf-conduit pour se retirer, mais il mourut par les chemins. Brissac, pour récompense, eut le bâton de maréchal, & une place de conseiller honoraire au Parlement; faveur qui étoit très-rare en ce tems-là, & qui le devroit toujours être. D'O fut remis dans le gouvernement de Paris, qu'il avoit eu sous Henri III; mais il n'en jouit pas long-tems, étant mort peu après. La partie du Parlement qui étoit à Tours, fut rappellée; celle qui étoit à Paris, réhabilitée; car elle avoit été interdite, & toutes deux réunies pour servir conjointement le Roi.

La partie du Parlement qui étoit à Tours est rappellée à Paris.

La ville est en joie, & tout-à-fait paisible.

Dès le midi du jour que notre Henri fut reçu à Paris, la ville fut entiérement paisible; les bourgeois se familiariserent dans un moment avec les soldats, les artisans travaillerent dans leurs boutiques; en un mot, le calme fut si profond, que rien ne l'interrompit que le carillon des cloches, les feux de joie & les danses qui se firent par toutes les rues jusqu'à minuit. Il est certain que ce qui causa cette

joie & cette merveilleuſe tranquillité, fut la grande opinion que le peuple avoit conçue de la généreuſe bonté de ce prince, & les ordres qu'il donna pour contenir ſes gens de guerre. 1594.

On remarque deux actions qu'il fit le jour même qu'il entra dans Paris, qui ſont d'une bonté, d'une juſtice & d'une politique admirables.

Deux belles actions du Roi:

La premiere, eſt qu'il ſouffrit que le bagage de la Noue, l'un de ſes principaux chefs, entrant dans Paris, fût arrêté par des ſergens pour des dettes que ſon pere avoit contractées pour ſon ſervice; & quand la Noue alla ſe plaindre à lui de cette inſolence, il lui répondit publiquement: *La Noue, il faut payer ſes dettes; je paye bien les miennes.* Mais après cela, il le tira à part, & lui donna de ſes pierreries, pour engager aux créanciers, au lieu du bagage qu'ils lui avoient ſaiſi. Fut-il jamais une plus merveilleuſe bonté, & une plus exacte juſtice?

L'une de juſtice:

La ſeconde, eſt que dès le ſoir même il joua aux cartes avec la ducheſſe de Montpenſier, qui étoit de la maiſon de Guiſe, & la plus forte ligueuſe qu'il y eût dans le parti: peut-on rien voir de plus politique?

L'autre de politique.

Depuis cette réduction de Paris, les autres villes & leurs gouverneurs ſe hâterent auſſi de conclure leurs traités. Vil-

1594. Réduction de Rouen, d'Abbeville, de Troyes, de Sens, &c.

lars fit le ſien pour Rouen, moyennant le gouvernement en chef de cette ville & bailliage, & de celui du pays de Caux, avec la charge d'amiral, qu'il fallut tirer des mains de Biron, pour celle de maréchal de France, 1200000 livres d'argent, & 60000 livres de penſion. Au même tems, ou peu après, Montreuil & Abbeville en Picardie, Troyes en Champagne, Sens, Riom en Auvergne, Agen, Marmande & Villeneuve d'Agenois, ſe mirent dans l'obéïſſance, & leurs gouverneurs eurent du Roi, ſans conteſtation, tout ce qu'ils lui demanderent. La ville de Poitiers & le pays d'alentour, traita auſſi par le moyen de ſes principaux magiſtrats, & le marquis d'Elbeuf, qui en étoit gouverneur pour la Ligue, voyant qu'il ne pouvoit pas empêcher cette réſolution, s'y laiſſa entraîner, & & compoſa avec le Roi, qui lui laiſſa le gouvernement de la province.

D'Agen, de Marmande;

De Poitiers, & du marquis d'Elbeuf.

La Cappelle priſe par Mansfeld.

Cependant le comte de Mansfeld entra dans la Picardie, pour eſſayer de ſoutenir la Ligue, qui s'abaiſſoit fort, & prit la Cappelle. Le Roi en revanche mit le ſiége devant Laon, & le prit par capitulation, nonobſtant tous les efforts que fit le duc de Mayenne pour le ſecourir.

Laon pris par le Roi en même tems.

Balagny ſe remet dans le parti du Roi, avec la ville de Cambrai.

Balagny, avec ſa ville de Cambrai, renonça auſſi à la Ligue, & promit ſervice au Roi. Il ſe diſoit ſouverain de

cette ville, & la tenoit en propre depuis que le duc d'Alençon, frere du roi Henri III, l'avoit usurpée sur le baron d'Inchi, lequel, dans le grand soulevement des Pays-Bas, avoit quitté l'obéissance d'Espagne, pour embrasser son parti. Pareillement, les villes de Beauvais & de Peronne se détacherent de la Ligue; comme aussi fit celle d'Amiens, secouant le joug du duc d'Aumale; & il ne resta à ce parti dans toute la Picardie, que Soissons, la Fere & Ham. Bien plus, le duc de Guise se détacha aussi du duc de Mayenne, & remit les villes de Reims, Vitry & Mezieres dans l'obéissance du Roi, qui, en récompense de cela, lui donna le gouvernement de Provence, dont il étoit obligé de retirer le duc d'Epernon, à cause que le peuple, le Parlement & la noblesse y étoient soulevés contre lui.

1594.

Réduction d'Amiens, Beauvais & Peronne.

Le duc de Guise fait son traité avec le Roi.

Le duc de Lorraine, qui négocioit aussi sa paix par l'entremise de Bassompierre, la conclut le 26 novembre. Mais l'exemple de ce duc, chef de la maison de Lorraine, ni la révolution générale qui étoit dans ce parti-là, ne purent encore obliger le duc de Mayenne à se retirer du péril où il étoit près d'être submergé. Il ne pouvoit abandonner ce beau titre de lieutenant général de la couronne, & se flattoit toujours de l'espérance que les

Comme aussi le duc de Lorraine.

1594. Le duc de Mayenne demeure ſeul, & ſe retire en Bourgogne.

ſecours d'Eſpagne le remettroient au-deſſus de ſes affaires. Il s'étoit retiré en ſon gouvernement de Bourgogne, parce que c'étoit ce qui lui reſtoit de plus entier ; quoique, pour ſe conſerver Dijon, il fallût que, par une cruauté fort odieuſe, il fît couper la tête au maire, & à un autre, qui travailloient pour la réduire au ſervice du Roi.

1595. Le Roi déclare la guerre aux Eſpagnols.

Or, comme c'étoient les Eſpagnols qui le maintenoient dans ſon opiniâtreté, & qui faiſoient la guerre au Roi ſous ſon nom, il fut propoſé & arrêté dans le conſeil, qu'il falloit les attaquer eux-mêmes par une guerre ouverte, afin qu'étant occupés dans leur maiſon, ils perdiſſent l'envie & le loiſir de venir inquiéter le Roi dans la ſienne; car ils ne l'attaquoient pas ſeulement par la force des armes, & par des pratiques qui entretenoient les peuples dans la rébellion; mais de plus ils en vouloient à ſa vie, & tâchoient de le faire périr par des moyens lâches & exécrables. Ils tramerent ou favoriſerent pluſieurs conſpirations contre ſa perſonne ſacrée, qui furent bien avérées. Les deux qui éclaterent le plus, furent celle d'un nommé Pierre Barriere, & celle de Jean Châtel.

Deux attentats ſur ſa perſonne :

De Pierre Barriere,

Le premier, étoit un ſoldat âgé de vingt-ſept ans, lequel ayant été découvert à Melun en l'an 1593, comme il

cherchoit à exécuter ſon déteſtable coup, fut condamné à avoir le poing droit brûlé, tenant le couteau dont il avoit dû frapper le Roi, puis à être tenaillé avec des tenailles ardentes, & rompu tout vif. 1595.

Et de Jean Châtel.

Le ſecond, étoit un jeune écolier âgé de dix-huit ans, fils d'un marchand drapier de Paris, demeurant devant le Palais. Ce malheureux, ſur la fin de l'année 1594, s'étant coulé avec les courtiſans dans la chambre de Gabrielle d'Eſtrées, où étoit le Roi, le voulut frapper d'un coup de couteau dans le ventre; mais de bonne fortune le Roi s'étant baiſſé en ce moment pour ſaluer quelqu'un, il ne l'atteignit qu'au viſage, lui perça la levre d'en haut, & lui rompit une dent.

On ne ſavoit d'abord qui l'avoit frappé; mais le comte de Soiſſons voyant ce jeune homme effaré, l'arrêta par le bras. Il confeſſa effrontément qu'il avoit fait le coup, & ſoutint qu'il l'avoit dû faire. Le Parlement le condamna à avoir le poing droit brûlé, & à être tenaillé, puis tiré à quatre chevaux. Ce déteſtable parricide ne montra aucun ſigne de douleur, tant on lui avoit fortement imprimé dans l'eſprit qu'il feroit un ſacrifice agréable à Dieu d'ôter du monde un prince relaps & excommunié. Le pere de ce miſérable fut banni, ſa maiſon de devant

1595.

Jésuites exilés du royaume.

le Palais démolie, & une pyramide érigée en la place.

Les Jésuites, sous lesquels ce méchant avoit étudié, furent aussi-tôt accusés de l'avoir imbu de cette pernicieuse doctrine; & comme ils avoient beaucoup d'ennemis, le Parlement bannit toute la société du royaume, par le même arrêt de leur écolier. Ces peres ne manquerent pas, nonobstant que le tems leur fût contraire, de travailler à soutenir leur honneur, & firent plusieurs écrits pour se justifier des choses dont on les chargeoit. E véritablement ceux qui n'étoient pa leurs ennemis, ne croyoient point que la société en fût coupable; de sorte qu'à quelques années delà, le Roi révoqua l'arrêt du Parlement, & les rappella comme nous le dirons bientôt.

Les succès de la guerre déclarée à l'Espagne furent bien différens de ceux que le Roi eut contre la Ligue, & firent bien voir que c'est autre chose d'attaquer un étranger égal en puissance, sur lequel il n'y a rien à gagner que par la force des armes, que d'avoir affaire à des sujets rebelles, & dans son propre pays, où les intrigues & les intelligences font plus de la moitié des entreprises.

Réduction de Beaune, Auxerre, Dijon, &c.

Cette année, les villes de Beaune, d'Autun & d'Auxonne se réduisirent sous l'obéissance du Roi. Celles de Mâcon &

d'Auxerre y étoient revenues dès l'année précédente. La ville de Dijon ſuivit leur exemple, & ſe barricada contre le château, que Biron alla aſſiéger. Mais cependant le connétable de Caſtille deſcendit avec une grande armée du Milanois en Bourgogne par la Franche-Comté, & paſſa la Saone à Gray, avec le duc de Mayenne. 1595.

Le Roi va en Bourgogne, contre l'armée Eſpagnole.

Journée de Fontaine-Françoiſe.

Le Roi, qui étoit allé en ce pays-là, eut l'aſſurance de s'avancer juſqu'à Fontaine-Françoiſe. Ce fut là qu'avec quinze cens hommes ſeulement, il tint tête à cette grande armée, & fit un exploit de guerre qui n'eſt pas imaginable. Villars-Oudan & Sanſon, deux des principaux chefs de l'armée ennemie, donnerent impétueuſement ſur ſes troupes; Villars chargea un gros, commandé par le maréchal de Biron, & Sanſon un autre, qui étoit à côté. Ils les enfoncerent tous deux, & leur firent paſſer carriere juſqu'à la vue de celui du Roi. On dit que Villars ayant ſu qu'il étoit là, tant le nom de roi eſt puiſſant, n'oſa l'attaquer, & ſe retira ſur la gauche. Mais Sanſon ne fut pas ſi heureux; car le Roi n'ayant avec lui que cent chevaux, mais véritablement tous gens d'élite, ou de marque, & montés à l'avantage, donna à lui l'épée à la main, ſe mêla tout au travers, & le tailla en piéces. Sanſon eſſayant de rallier ſes gens,

Où le Roi fait paroître ſa valeur, mais eſt en danger de ſa vie.

1595. perdit la vie, en acquérant beaucoup d'honneur.

Le péril fut si grand pour le Roi dans ce combat, qu'il disoit que dans les autres occasions où il s'étoit trouvé, il avoit combattu pour la victoire, mais qu'en celle-ci, il avoit combattu pour la vie.

L'armée Espagnole se retire.

Ayant donc fait voir au connétable, en cette occasion, de quelle sorte il savoit agir, il lui glaça tellement le courage, qu'il n'osa plus rien entreprendre, & peu après se retira. Le duc de Mayenne aussi désespéré de tant de mauvais succès, & ne sachant plus où donner de la tête, avoit résolu de se retirer à Sommerive en Savoie, d'où il vouloit envoyer demander sûreté en Espagne, pour aller rendre compte de ses actions au roi Philippe II. Mais la bonté du Roi prit soin de le détourner de ce précipice, & de le remettre dans les voies d'accommodement. Il envoya pour cet effet querir Lignerac, son confident, l'entretint de la bonne volonté qu'il avoit toujours eue pour ce duc, lui témoigna qu'il avoit pitié de lui, l'assura qu'il étoit toujours disposé à le recevoir en ses bonnes graces, & lui permit de se retirer en toute sûreté à Châlons-sur-Saone, tandis qu'on acheveroit de traiter son accord.

Le duc de Mayenne désespéré, se veut retirer en Savoie.

Le Roi en a pitié, & lui offre un accommodement, & un lieu de retraite.

Le duc accepta cette faveur; & ayant appris que le Pape se disposoit à recevoir

le Roi dans l'église, il demanda une treve générale pour le reste de son parti.

1595.

Il lui accorde un trève.

La plupart des gens du conseil du Roi, qui considéroient les longueurs & les artifices dont il avoit usé depuis six ans, ayant commencé cinquante traités sans jamais conclure, étoient d'avis de ne lui plus accorder de surséance, & de le pousser à bout. Mais la prudence & la bonté du Roi ne s'accordoient pas à ce sentiment, parce qu'il n'ignoroit pas deux maximes qui sont très-vraies; l'une, que *les rois peuvent toujours, quand ils veulent, remettre les plus rebelles dans leur devoir*; l'autre, qu'*il est très-dangereux de déséspérer des braves gens, & sur-tout des gens de la qualité du duc de Mayenne.* Voilà pourquoi, de son propre mouvement, & contre l'avis de son conseil, il lui accorda une treve. Ce qui suivit peu après, montra bien comme ce sage prince avoit eu plus de lumieres que tous ses ministres, & combien il eût été préjudiciable à ses intérêts de faire le contraire.

La Fere & Ham livrées aux Espagnols. Sont taillés en piéces à Ham: Humieres y est tué.

Cependant de trois villes que nous avons dit qui restoient à la Ligue en Picardie, la Fere, Ham & Soissons, le gouverneur de la premiere, nommé Colas, l'avoit livrée aux Espagnols; & d'Orvilliers avoit fait la même chose de Ham. Après cela toutefois cette derniere place ne leur demeura pas; Humieres, l'un

1595. des plus braves gentilshommes de ce tems-là, les y vint attaquer à l'heure même si chaudement, qu'après une longue & meurtriere défense, ils furent tous hachés en piéces; mais Humieres y fut tué, & plus de deux cens braves hommes avec lui.

Plusieurs ligueurs désespérés, se jettent entre les bras des Espagnols.

Cette perte excita tellement l'indignation des bons François contre les ligueurs, que la plupart de ceux-ci étant désespérés, s'enfuirent aux Pays-Bas & en Espagne, où ils trouverent d'abord un accord très-favorable, & de bons appointemens, pour lesquels ils firent de très-grands maux à la France; entr'autres, un vaillant capitaine nommé Rône, qui s'imaginant qu'on alloit traiter à la derniere rigueur tous ceux qui n'avoient point de places pour faire leur paix, se résolut de faire si bien la guerre, que les Espagnols eussent sujet de le récompenser, ou le Roi de le racheter.

Entr'autres Rône, qui fait prendre Dourlens.

Ce fut lui qui inspira au comte de Fuentes le dessein d'assiéger Cambrai, après qu'il eut forcé le Cattelet, & qui lui persuada, pour faciliter cette grande entreprise, de prendre Dourlens auparavant, afin que les François n'y pussent mener de secours en corps d'armée. Ce fut aussi par son conseil que Fuentes alla au-devant du duc de Nevers, du maréchal de Bouillon & de l'amiral de Vil-

lars, qui venoient au ſecours de Dourlens ; qu'il les combattit & les défit avec grand carnage de la nobleſſe Françoiſe, & fit tuer Villars de ſang froid, l'un des plus braves hommes de ce tems-là ; puis étant revenu devant Cambrai, il le prit par famine ; & dépouilla ainſi Balagny de ſa prétendue principauté, tandis que le Roi étoit occupé du côté de la Bourgogne.

1595. Journée de Dourlens, où Villars eſt tué.

Cambrai pris par les Eſpagnols.

Une nouvelle très-importante, & long-tems attendue, conſola le Roi de ces deux grandes pertes de Dourlens & de Cambrai. C'eſt qu'on lui manda qu'enfin le Saint Pere paſſant par-deſſus toutes les difficultés & les oppoſitions que formoient les Eſpagnols, lui avoit donné l'abſolution le 16 ſeptembre, par la négociation & les pourſuites de d'Oſſat & du Perron, ſes procureurs en cour de Rome, qui depuis furent honorés tous deux du chapeau de cardinal, à ſa recommandation.

Le Pape donne l'abſolution au Roi.

Après cela, le duc de Mayenne n'ayant plus d'excuſes, ni plus d'eſpérance de pouvoir ſubſiſter, ſe réſolut de traiter. Il étoit bien tard, & il ne pouvoit attendre qu'une derniere rigueur, ſi la généroſité du Roi n'eût été plus grande que ſon obſtination. Il eſt vrai auſſi que la belle Gabrielle, fort officieuſe à tous ceux qui réclamoient ſa faveur, & d'ailleurs ſon-

Le duc de Mayenne fait enfin ſon traité avec le Roi.

1595.

geant à se faire des amis & du support, pour parvenir au mariage du Roi, où elle aspiroit, n'aida pas peu à lui obtenir un accommodement très-favorable. Certes, les termes de l'édit que le Roi lui accorda & les conditions sont si honorables, que jamais sujet n'en a eu de plus avantageuses de roi de France. Mais elles l'eussent été davantage, si avant que son parti fût défilé, il eût traité pour les grandes villes qu'il tenoit encore comme leur chef, & que par ce moyen il les eût toujours tenues attachées à ses intérêts.

A des conditions très-avantageuses.

Quelque tems après, il vint à Monceaux saluer le Roi; lequel le voyant venir dans une allée où il se promenoit, s'avança vers lui de quelques pas avec toute la gaieté & le bon accueil possibles, l'embrassa étroitement par trois fois, l'assura qu'il l'estimoit si fort homme d'honneur, qu'il ne doutoit point de sa parole, & le traita avec autant de franchise que s'il eût toujours été attaché à son service. Le duc comblé de ses bontés, dit au sortir delà, « que c'étoit alors » seulement que le Roi avoit achevé de » le vaincre ». Aussi demeura-t-il toujours dans le devoir d'un très-fidele sujet, comme le Roi se montra très-bon prince & exact observateur de sa parole.

Il vint à Monceaux le saluer.

Au même tems que le duc avoit conclu

1595.

son traité, & obtenu un édit du Roi qui le confirmoit, le nouveau duc de Nemours, son frere utérin, & qui s'étoit appellé marquis de Saint-Sorlin du vivant du brave duc de Nemours son ainé, se reconcilia aussi, par le moyen de sa mere, avec le Roi, & ramena à l'obéissance quelques petites places qu'il tenoit encore dans le Lyonnois & dans le Forez.

Le duc de Nemours se reconcilie aussi.

Son frere ainé, l'un des plus nobles & des plus généreux courages que l'on eût jamais vus, étoit mort l'année précédente d'une étrange maladie, qui de tems en tems lui fit verser par la bouche & par tous les pores, jusqu'à la derniere goutte de son sang; soit que ce mal lui fût venu de l'extrême douleur qu'il eut après s'être sauvé du château de Pierre-Encise, d'apprendre la reddition de Vienne, qui étoit sa plus sûre retraite, soit qu'il fût causé par un poison âcre & caustique, qu'on disoit lui avoir été donné par ceux qui redoutoient son ressentiment. Il mourut sans avoir été marié; & son frere puîné, dont nous parlons, étoit pere de MM. de Nemours, que nous avons vu mourir ces années dernieres.

Son frere ainé étoit mort d'une étrange maladie.

1596.

Le duc de Joyeuse, qui, après la mort de son jeune frere, tué en la bataille de Villemur, près de Montauban, avoit quitté l'habit de Capucin, pour se faire chef de la Ligue en Languedoc, & avoit

Le duc de Joyeuse fait son traité avec le Roi.

1596. maintenu la ville de Toulouse & les contrées voisines dans ce parti, prit aussi ce tems de faire son accommodement, & obtint des conditions très-favorables, par le moyen du cardinal de Joyeuse, son autre frere. Il eut, entr'autres choses, le bâton de maréchal de France. Le seigneur de Boisdaufin eut pareille récompense, quoiqu'il ne tînt plus que deux petites villes dans les pays du Maine & d'Anjou; savoir, Sablé & Château-Gontier; le Roi lui faisant ce bon traitement plutôt en considération de sa personne, que de ses places.

Le seigneur de Boisdaufin aussi.

Réduction de Marseille.

Il n'y avoit plus à réduire que le duc de Mercœur & Marseille. Cette ville étoit dominée par Charles de Casaux, consul, & par Louis d'Aix, viguier, qui y avoient usurpé toute l'autorité. Comme ces deux hommes étoient sur le point de la livrer aux Espagnols, un bourgeois nommé Libertat, avec une bande de ses amis, fit soulever les habitans contr'eux, & ayant tué de Casaux & chassé Louis d'Aix, la mit en pleine liberté, sous l'obéissance du Roi.

Le Roi accorde une treve au duc de Mercœur.

Quant au duc de Mercœur, le Roi lui accorda la prolongation de la treve; car il n'étoit pas en pouvoir d'aller si-tôt le déposséder du reste de la Bretagne, étant fort empêché au siége de la Fere, où il étoit en personne, & auquel il n'avoit

guère avancé en trois ou quatre mois. D'ailleurs, il arriva, lorſqu'il y penſoit le moins, que l'archiduc Albert, qui commandoit l'armée Eſpagnole, incité par les conſeils de ce Rône dont nous venons de parler, vint fondre ſur Calais, & que Rône, qui étoit grand capitaine, ayant pris d'abord les forts du Risban & de Nieulé, les Eſpagnols forcerent la place le 24 avril, & y paſſerent tout au fil de l'épée. Peu après, le Roi prit la Fere, qui ſe rendit faute de vivres. Les Eſpagnols ayant fait le traité, ne voulurent pas d'ôtages de lui, diſant *qu'ils ſavoient qu'il étoit prince généreux & de bonne foi :* témoignage d'autant plus glorieux pour lui, qu'il ſortoit de la bouche de ſes ennemis.

1596.

Calais pris par l'archiduc Albert.

Priſe de la Fere par Henri IV.

Belle remarque.

La douleur qu'il avoit de la perte de Calais fut redoublée par celle des villes de Guines & d'Ardres, qui furent encore priſes par l'induſtrie & la valeur de Rône; lequel en eût bien fait d'autres, ſi quelques mois après, il n'eût pas été tué, heureuſement pour la France, au ſiége de Hulſt, près de Gand.

L'archiduc prend encore Guines & Ardres.

Or, le bruit de ces quatre ou cinq grandes pertes, reçues coup ſur coup, jettoit de la terreur dans les cœurs des peuples; & les émiſſaires d'Eſpagne, par leurs ſuppoſitions & artifices, excitoient autant qu'ils pouvoient de nouvelles ſe-

1596. mences de division dans les esprits, se servant pour cela de toutes sortes de prétextes, & sur-tout de celui de l'oppression des peuples. Véritablement elle étoit grande, mais elle provenoit des pillages de la guerre, & de la nécessité des affaires, non pas de la faute du Roi, qui n'avoit point de plus ardent desir que de procurer au plutôt le soulagement de ses sujets, ainsi que nous le verrons.

Cela le jetta dans l'affliction & dans l'embarras, parce qu'il n'avoit point de fonds pour continuer la guerre, & qu'il prévoyoit bien, aux murmures qu'on avoit déja excités, que s'il fouloit davantage les peuples, il s'éleveroit contre lui une nouvelle tempête. Dans cette peine, il eut recours au grand reméde qu'on a accoutumé de pratiquer quand la France est en danger : c'est la convocation des états généraux, très-utile, quand elle est libre, & qu'elle est sans faction. Et parce que la nécessité pressante ne lui donnoit pas le tems de les assembler en corps, il convoqua seulement les notables d'entre les grands de son état, des prélats, de la noblesse & des officiers de judicature & de finances.

Le Roi, pour avoir de l'argent, convoque l'assemblée des notables à Rouen.

Ordre de la séance.

Il desira que l'assemblée se tînt à Rouen, dans la grande salle de l'abbaye de Saint Ouen, au milieu de laquelle il étoit assis dans une chaise élevée en forme de trô-

ne, ſous un dais : à ſes côtés étoient les 1596.
prélats & ſeigneurs ; derriere, les quatre ſecrétaires d'état ; au-deſſous de lui, les premiers préſidens des cours ſouveraines & les députés des officiers de judicature & de finances. Il en fit l'ouverture par une harangue digne d'un véritable roi ; lequel doit croire que ſa grandeur & ſon autorité ne conſiſtent pas ſeulement en une puiſſance abſolue, mais au bien de ſon état, & au ſalut de ſon peuple.

Il y fait une belle harangue.

Si je faiſois gloire, leur dit-il, *de paſſer pour excellent orateur, j'aurois apporté ici plus de belles paroles que de bonnes volontés ; mais mon ambition tend à quelque choſe de plus haut que de bien parler, j'aſpire aux glorieux titres de libérateur & de reſtaurateur de la France. Déja, par la faveur du ciel, par les conſeils de mes fideles ſerviteurs & par l'épée de ma brave & généreuſe nobleſſe, (de laquelle je ne diſtingue point mes princes, la qualité de gentilhomme étant le plus beau titre que nous poſſédions) je l'ai tirée de la ſervitude & de la ruine. Je deſire maintenant la remettre en ſa premiere force & en ſon ancienne ſplendeur. Participez, mes ſujets, à cette ſeconde gloire, comme vous avez participé à la premiere. Je ne vous ai point ici appellés, comme faiſoient mes prédéceſſeurs, pour vous obliger d'approuver aveuglément mes volontés ; je vous*

1596. *ai fait assemblér pour recevoir vos conseils, pour les croire, pour les suivre, en un mot, pour me mettre en tutelle entre vos mains. C'est une envie qui ne prend guère aux rois, aux barbes grises & aux victorieux comme moi; mais l'amour que je porte à mes sujets, & l'extrême desir que j'ai de conserver mon état, me font trouver tout facile & tout honorable.*

On lui accorde un fonds pour faire la guerre.

L'assemblée émue jusqu'au fond du cœur par de si tendres paroles, travailla avec affection à trouver de quoi pouvoir continuer la guerre; & pour cet effet, elle ordonna qu'on reculeroit d'une année le payement des gages des officiers, & que, pour deux ans seulement, il seroit imposé un sol pour livre sur toutes les marchandises qui entreroient dans les villes closes, excepté sur le bled, qui est la nourriture des pauvres. Ce dernier moyen causa beaucoup de bruit dans les provinces d'au-delà la Loire; mais Rôni, que le Roi avoit depuis quelques mois fait surintendant, non moins habile que fidele, ainsi que nous le dirons ailleurs, joignit à ce fonds une grande somme de deniers, que les financiers avoient détournée, & qu'il fit revenir dans les coffres du Roi.

1597. Cependant le roi d'Espagne sentant diminuer les forces de son corps & de son esprit par une langueur qui dégénéra en

une horrible maladie, craignoit que sa foiblesse ne causât des révoltes dans ses pays si éloignés les uns des autres. D'ailleurs, il avoit épuisé ses finances, & il souhaitoit avec passion de donner les Pays-Bas à sa très-chere fille Isabelle. Voilà pourquoi il avoit fait connoître au Saint Pere qu'il desiroit la paix; & sa Sainteté avoit envoyé le général des Cordeliers vers lui, pour l'y disposer plus particuliérement.

1597.

Le roi d'Espagne desire la paix.

Lorsqu'elle étoit bien acheminée, il survint un incident qui la retarda de plus d'un an. Hernand Teillo, gouverneur pour l'Espagnol de Dourlens, averti du mauvais ordre que les bourgeois d'Amiens tenoient à la garde de leur ville, la surprend un matin sur les neuf heures, comme on étoit au sermon; c'étoit en carême : ayant fait embarrasser une porte par une charrette chargée de noix, dont un sac se délia exprès, afin d'amuser les soldats qui étoient au corps-de-garde. Une si fâcheuse nouvelle étonna d'autant plus le Roi, qu'il étoit alors en réjouissance & se divertissoit à Paris. Il vouloit que ses paquets importans vinssent droit à lui, & non point à d'autres, & que l'on les lui apportât à quelque heure que ce fût; tellement que, comme il étoit dans un profond sommeil, après avoir fait danser un ballet, un courrier le vint éveiller, pour lui dire cet accident.

Surprise d'Amiens par les Espagnols; ce qui retarde la paix.

1597.

Aussi-tôt il saute hors du lit, & mande deux ou trois de ses plus confidens, pour s'entretenir avec eux. Ils jugeoient tous que cela arrivoit dans une méchante conjoncture, parce que le duc de Mercœur étoit si puissant en Bretagne, que les restes des factions étoient encore cachés sous les cendres; que les huguenots faisoient des cabales, & qu'enfin la consternation étoit extraordinaire dans Paris, qui se voyoit par-là devenu frontiere. Mais ce courage héroïque, que tant de périls n'avoient su épouvanter, ne fut point ébranlé par celui-là; au contraire, il résolut de l'affronter d'abord, & d'aller promptement investir Amiens, avant que les Espagnols s'y fussent plus affermis.

Le Roi se résout, malgré son conseil, d'aller assiéger Amiens.

Ses plus grands capitaines n'étoient point de cet avis; mais nonobstant cela, lui qui avoit de plus grandes lumieres & plus de fermeté qu'eux tous, l'entreprit courageusement; non pas tant, disoit-il, sur les moyens humains, que sur la confiance qu'il avoit en Dieu, qui lui avoit toujours fait la grace de l'assister.

Dieu l'assiste visiblement.

Il découvre plusieurs conspirations.

Et véritablement on peut dire qu'il l'assista encore plus visiblement en cette occasion, qu'il n'avoit jamais fait; car il découvrit plusieurs conspirations sur sa personne, entr'autres d'un religieux qu'un agent du roi d'Espagne, à ce qu'on disoit, avoit voulu porter à le tuer, & de très-

dangereuſes cabales, que l'argent de ce même roi entretenoit à Paris ; leſquelles obſervoient toutes ſes démarches, & devoient un jour le faire enlever de ſon château de Saint-Germain-en-Laye. 1597.

D'ailleurs, ſes peuples répondant, comme ils devoient, à ſon affection paternelle, ne lui dénierent rien de tout ce qu'il leur demanda pour hâter ce ſiége. Puis le duc de Mayenne & tous les ligueux deſirant lui témoigner leurs reſſentimens pour toutes ſes bontés, le ſervirent ſi fidellement & ſi chaudement en cette occaſion, tandis que les autres chanceloient & ſe tenoient à quartier, qu'il fut obligé de dire qu'il connoiſſoit bien que la plupart de ces gens-là n'avoient jamais été ennemis de la perſonne, mais ſeulement de la religion huguenote.

Les peuples contribuent volontiers, & les ligueux le ſervent fort bien.

Le ſiége fut fort long, difficile & douteux ; & ſi le roi d'Eſpagne y eût voulu employer toutes ſes forces, jamais le Roi n'en fût venu à bout. Mais il étoit devenu fort chagrin ; il ne deſiroit que le repos, & ne ſe ſoucioit plus de conquêtes ; ſi bien qu'il ne donna aucune des aſſiſtances que l'archiduc lui demandoit. L'archiduc ne laiſſa pas pourtant de faire le plus grand effort qu'il put pour faire lever le ſiége. Il vint ſe préſenter au quartier de Long-pré un jour qu'on ne s'y attendoit pas, avec de très-grandes for-

L'archiduc vient au ſecours d'Amiens.

Son arrivée & ſes atta-

1597. ques mettent l'armée du Roi en désordre.

ces; cela mit le désordre & l'épouvante parmi nos François, en telle sorte que, s'il eût su se servir de l'occasion, & ne pas perdre le tems à consulter, il eût sans doute jetté les trois mille hommes dans la place, qu'il avoit destinés pour cela.

Le Roi la rassure.

Le Roi revenant de la chasse, où il étoit allé, trouva un effroi général dans son armée, & quelques-uns même des principaux chefs tout éperdus. Dans un si grand danger, le cœur ni la tête ne lui manquerent pas : il dissimula sa crainte, donna les ordres sans s'émouvoir, & se fit voir par-tout avec un visage aussi gai & des discours aussi fermes, qu'après une victoire. Il fait promptement marcher ses troupes au champ de bataille, qu'il avoit choisi trois jours devant, à huit cens pas delà les lignes. De cet endroit ayant considéré le bel ordre de l'armée d'Espagne, le peu d'assurance de la sienne, & la foiblesse de son poste, où il n'avoit pas eu le loisir de se fortifier, il fut un peu ému, & douta du succès de la journée. Alors, appuyé sur l'arson de la selle, ayant le chapeau à la main, & les yeux levés au ciel, il dit à haute voix : *Ah! Seigneur, si c'est aujourd'hui que tu me veux punir, comme mes péchés le méritent, j'offre ma tête à ta justice; n'épargne pas le coupable. Mais, Seigneur, par ta sainte miséricorde, prends pitié de ce pauvre royaume,*

Paroles dignes d'un chrétien & d'un bon roi.

& ne frappe pas le troupeau pour la ſaute du berger.

1597.

On ne peut exprimer de quelle efficace furent ces paroles ; elles furent portées en un moment dans toutes ſes troupes, & il ſembla qu'une vertu du ciel eût rendu le courage à tous les François.

L'archiduc ſe retire en Flandre.

L'archiduc les ayant donc trouvés réſolus & en bonne contenance, n'oſa paſſer outre. Quelques autres tentatives qu'il fit enſuite, ne lui réuſſirent pas, & il ſe retira la nuit dans le pays d'Artois, où il licencia ſes troupes. Enfin Hernand Teillo ayant été tué d'un coup de mouſquet, les aſſiégés capitulerent, & le Roi établit gouverneur dans la ville le ſeigneur de Vic, homme de grand ordre & d'exacte diſcipline, qui, par ſon commandement, commença d'y bâtir une citadelle.

Le Roi reprend Amiens.

Il va juſqu'aux portes d'Arras, & défie les Eſpagnols.

Au partir d'Amiens, le Roi mena ſon armée juſqu'aux portes d'Arras, pour viſiter l'archiduc. Il y demeura trois jours en bataille, & ſalua la ville de quelques volées de canons; puis voyant que rien ne paroiſſoit, il ſe retira du côté de France, mal ſatisfait, diſoit-il galamment, de la courtoiſie des Eſpagnols, qui n'avoient pas voulu s'avancer d'un pas pour le recevoir, & avoient refuſé de mauvaiſe grace l'honneur qu'il leur faiſoit.

Le maréchal de Biron ſervit admira-

1597. blement bien à ce siége. Aussi le Roi, lorsqu'il fut de retour à Paris, & que ceux de la ville lui eurent fait une réception véritablement royale, leur dit, en leur montrant ce maréchal : *Messieurs, voilà le maréchal de Biron, que je présente volontiers à mes amis & à mes ennemis.*

Il n'y avoit plus aucun reste apparent de la Ligue en France, que le duc de Mercœur encore cantonné dans la Bretagne. Le Roi lui avoit souvent accordé des treves, & offert de grandes conditions : mais il étoit si entêté de l'ambition de se faire duc de ce pays-là, qu'il prenoit toujours de nouveaux délais pour conclure, se figurant que le tems lui ameneroit quelque révolution favorable, & se flattant de je ne sais quelles prophéties, qui l'assuroient que le Roi mourroit dans deux ans.

Le duc de Mercœur recule toujours à conclure son traité.

1598. Enfin, le Roi ennuyé de tant de remises, tourna la tête de ce côté-là, résolu de châtier son opiniâtreté, comme elle le méritoit. Il étoit perdu sans ressource, s'il ne se fût avisé, pour se sauver, d'offrir sa fille unique au fils aîné de Gabrielle, duchesse de Beaufort.

Le Roi va en Bretagne, résolu de le châtier.

Ses députés n'avoient pu d'abord obtenir autre chose, sinon qu'il sortiroit tout-à-l'heure de la Bretagne, & qu'il remettroit toutes les places qu'il y tenoit, moyennant quoi sa Majesté lui accorderoit

deroit un oubli du passé, & le recevroit en ses bonnes graces. Mais le Roi ayant l'ame tendre, & desirant avancer son fils naturel par un si riche & si noble mariage, se laissa aussi-tôt fléchir, & lui accorda un édit fort avantageux, qui fut vérifié au Parlement, comme l'avoient été ceux de tous les autres chefs de la Ligue. Cet accommodement se fit à Angers; le contrat de mariage fut passé au château, & les fiançailles célébrées avec la même magnificence, que si c'eût été d'un fils de France légitime. Il n'avoit que quatre ans, & la fille six.

1598.

Il donne sa fille au fils naturel du Roi, & par ce moyen, fait son accommodement.

Le Roi lui fit don de la duché de Vendôme aux mêmes droits que la tenoient les autres ducs; ce que le Parlement ne vérifia qu'avec grande répugnance & avec cette condition, que c'étoit sans conséquence pour les autres biens du patrimoine du Roi; lesquels, par la loi du royaume, étoient censés réunis à la couronne du moment qu'il y étoit venu.

Par ce mariage, le Roi fait don à son fils de la duché de Vendôme.

D'Angers, le Roi voulut descendre en Bretagne. Il séjourna quelque tems à Nantes, delà il fut à Rennes, où les états se tenoient. Il passa environ deux mois en ces deux villes parmi les festins, les jeux & les divertissemens; mais ne laissant pas de s'employer sérieusement à hâter l'expédition de plusieurs affaires. Car il est à remarquer que ce grand prin-

Il va à Nantes & à Rennes.

1598. ce s'occupoit toutes les matinées aux choses sérieuses, & donnoit le reste du tems à ses divertissemens; non pas pourtant de telle sorte qu'il ne quittât promptement ses plus grands plaisirs, quand il s'agissoit de quelque chose un peu importante; il y avoit ordre exprès de ne point différer à l'en avertir.

Il met un très-bon ordre en cette province.

Il cassa en ce pays-là beaucoup de garnisons superflues, supprima quantité d'impôts que la tyrannie des particuliers y avoit introduits durant les guerres, écarta les troupes pillardes, qui désoloient le plat-pays, mit les prévôts en campagne, contre les voleurs, qui étoient en grand nombre; rendit l'autorité à la justice, que la licence avoit affoiblie; & recueillit près de quatre millions, dont les états de la province lui octroyerent volontairement huit cens mille écus. Ainsi il travailla utilement pour les deux fins à quoi il tendoit le plus; savoir, le soulagement de ses peuples & l'amas des finances; deux choses qui sont incompatibles, quand le prince n'est pas juste & ménager, ou qu'il laisse manier son argent à d'autres, sans prendre garde soigneusement à ses comptes.

Le calme fut ainsi rendu à la France pour le dedans, après dix ans de guerres civiles, par une grace particuliere de Dieu sur ce royaume, par les soins labo-

rieux, par la bonté & par la valeur du meilleur Roi qui fût jamais. On travailloit cependant férieufement à la paix entre les deux couronnes de France & d'Efpagne. Les deux Rois la defiroient également; notre Henri, parce qu'il fouhaitoit avec paffion foulager la France, & lui faire reprendre fes forces, après tant de faignées & de violentes agitations; & Philippe, parce qu'il fentoit bien qu'il arrivoit à la fin de fes jours, & que fon fils Philippe III n'étoit point capable de foutenir le faix de la guerre contre un fi grand Roi.

1598.

On travaille à la paix générale, & les deux Rois la fouhaitent.

Les députés de part & d'autre étoient affemblés pour cela depuis trois mois dans la petite ville de Vervins, avec le nonce du Pape. Ceux de France, étoient Pompone de Belliévre & Nicolas Brulard de Sillery, tous deux confeillers d'état, & le dernier encore préfident au Parlement; lefquels agiffant de concert & fans jaloufie, vuiderent les articles les plus difficiles en fort peu de tems; & fur l'ordre qu'ils en reçurent du Roi, fignerent la paix le 2 Mai. Le 12 du même mois, elle fut publiée à Vervins.

Les députés s'affemblent à Vervins.

Il feroit trop long de rapporter ici tous les articles du traité: je dirai feulement qu'ils portoient en gros que les Efpagnols rendroient toutes les places qu'ils avoient prifes en Picardie, & Blavet

Subftance du traité de Vervins.

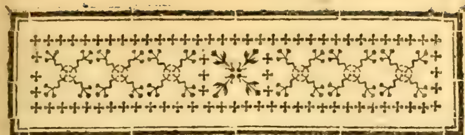
1598. qu'ils tenoient encore en Bretagne; que le duc de Savoie ſeroit compris en ce traité, pourvu qu'il rendît au Roi la ville de Berre, qu'il tenoit en Provence. Et pour le marquiſat de Saluces, que ce duc avoit envahi ſur la France vers la fin du regne de Henri III, qu'il ſeroit remis au jugement du Saint Pere, qui décideroit cette queſtion dans un an.

La paix eſt publiée.

La publication de la paix ſe fit en un même jour par toutes les villes de France & des Pays-Bas, avec des réjouiſſances dont le bruit éclata juſqu'aux deux bouts de la chrétienté. Mais perſonne n'en reſſentit tant de véritable joie que notre Henri, lequel avoit accoutumé de dire qu'étant une choſe barbare & contre les loix de la nature & du chriſtianiſme de faire la guerre pour l'amour de la guerre, un prince chrétien ne devoit jamais refuſer la paix, ſi elle ne lui étoit tout-à-fait déſavantageuſe.

Fin de la ſeconde Partie.





TROISIÉME PARTIE

DE LA VIE

DE

HENRI LE GRAND,

CONTENANT SOMMAIREMENT ce qu'il fit depuis la paix de Vervins, faite en 1598, jusqu'à sa mort, arrivée en 1610.



1598.

La troisiéme Partie de la vie de Henri le Grand fut plus calme que les autres, & plus dans la paix.

JUSQU'ICI nous avons suivi la fortune de notre héros par des chemins extrêmement difficiles & raboteux, au travers des rochers & des précipices, durant des tems fort fâcheux & pleins d'orages & de tempêtes, maintenant nous l'allons suivre par des routes plus aisées & plus belles, dans les douceurs du calme & de la paix, où pourtant sa vertu ne s'endormira pas dans le repos, mais paroîtra toujours agissante : où sa grande ame s'employera sans cesse dans les plus vérita-

1598. bles fonctions de la royauté, où enfin, parmi ses divertissemens, il fera son principal plaisir de ses plus nécessaires & plus importantes occupations.

Il fut capitaine par nécessité, & politique par inclination.

Dans les deux premieres Parties de sa vie, que nous avons vues, il a été par nécessité homme de guerre & de campagne; dans cette derniere, par inclination, homme de cabinet & grand politique; mais dans toutes, iuvincible & infatigable.

Il faut qu'un roi sache la guerre; mais outre cela, il y a bien d'autres fonctions de la royauté.

Le vrai devoir d'un souverain consiste principalement à protéger ses sujets. Il faut qu'il les défende contre les étrangers, & qu'il réprime les actions & les attentats des rebelles; c'est pour cela qu'il a le pouvoir des armes entre les mains, & qu'il lui est avantageux d'entendre parfaitement la guerre. Mais elle ne fait qu'une partie de ses fonctions; & même l'on peut dire avec vérité qu'elle n'est pas la plus nécessaire ni la plus satisfaisante. Car outre qu'elle se peut faire par des lieutenans, qui doute que le prince le plus heureux ne soit celui qui met ses affaires en tel état, qu'il n'a pas besoin de tirer l'épée, mais est assez puissant pour rendre la justice, pour punir les méchans, & pour honorer & élever les gens de bien; qui sait distribuer les graces & les récompenses, entretenir le bon ordre & les loix, & maintenir ses

Quelles sont ces fonctions.

provinces dans la tranquillité ; qui a ſoin de s'informer ſouvent & ſoigneuſement de ce qui s'y paſſe, de ſoutenir ſa réputation & ſa grandeur, par ſa bonne conduite, de ſe faire redouter par ſes ennemis, & eſtimer par ſes alliés ; qui s'accoutume à préſider dans ſon conſeil en ſouverain, à écouter les ambaſſadeurs & leur répondre, & à démêler les grandes affaires par traités & négociations ; qui veille inceſſamment pour prévenir le mal & mettre les méchans & les ennemis dans l'impuiſſance de nuire, pour rendre l'état riche, floriſſant & abondant, par le moyen du commerce, par la culture des ſciences & des beaux arts, pour y faire venir l'opulence de tous les endroits de la terre, & ſur-tout pour y procurer la gloire & le ſervice de Dieu ; en ſorte que ce ſoit comme un paradis de délices & un ſéjour de félicité ? Ce ſont, à mon avis, les emplois dignes d'un puiſſant roi, d'un roi ſage & chrétien, qui étant le paſteur de ſes peuples, (c'eſt ainſi qu'Homere appelle ſouvent le grand roi Agamemnon) ne doit pas ſeulement ſavoir chaſſer les loups, j'entends faire la guerre, mais plus encore ſavoir conduire ſon troupeau, le préſerver de toutes maladies, l'engraiſſer & le faire multiplier.

1598.

La paix ayant été publiée avec une réjouiſſance incroyable des François,

La paix eſt jurée par le

1598.

Roi, & par l'archiduc Albert.

des Flamands & des Eſpagnols, elle fut ſolemnellement jurée le 21 juin par le Roi, dans l'égliſe de Notre-Dame, ſur la croix & ſur les ſaints évangiles, en préſence du duc d'Arſcot & de l'Admirante d'Arragon, ambaſſadeurs du roi d'Eſpagne pour cet effet. Et puis le cardinal-archiduc Albert, gouverneur des Pays-Bas pour ce Roi, la jura auſſi le 26 du même mois, dans la ville de Bruxelles, y aſſiſtant le maréchal de Biron, que le Roi avoit honoré nouvellement de la qualité de duc & pair, vérifiée en Parlement, tant pour donner plus d'éclat à cette ambaſſade, que pour récompenſer les grands ſervices que ce ſeigneur lui avoit rendus dans la guerre.

Biron eſt fait duc & pair, va jurer la paix aux Pays-Bas.

Les Eſpagnols l'enivrent de préſomption.

En ce voyage, les Eſpagnols n'épargnerent aucunes careſſes ni louanges envers ce nouveau duc, pour lui inſpirer l'orgueil & la vanité, & l'enivrerent tellement de la bonne opinion de ſoi-même, qu'il ſe mit dans la tête que le Roi lui devoit plus qu'il ne ſauroit jamais lui donner, & que ſi ſa vertu n'étoit aſſez honorée en France, il trouveroit bien ailleurs qui la mettroit à plus haut prix. Ce qui produira tantôt de très-mauvais effets.

Ce que les François & ce que les Eſpagnols diſoient de la paix de Vervins.

Pluſieurs d'entre les François, qui ne ſavoient pas au vrai le pitoyable état où étoit le roi d'Eſpagne & ſes affaires, ne pouvoient comprendre comment ce prin-

ce avoit acheté la paix ſi cher, que de rendre ſix ou ſept bonnes places, entr'autres Calais & Blavet, qu'on pouvoit nommer les clefs de la France. Les Eſpagnols au contraire, qui voyoient que leur Roi étoit moribond, ſes finances épuiſées, les Pays-Bas ébranlés, le Portugal & ſes terres d'Italie ſur le point de ſe révolter, le fils qu'il laiſſoit, bon prince à la vérité, mais qui aimoit bien le repos, s'étonnoient que les François, ayant ſi bravement repris Amiens, & réuni toutes leurs forces, après le traité du duc de Mercœur, n'euſſent pas pouſſé dans les Pays-Bas, parce qu'apparemment ils les euſſent emportés, ou fort ébrechés. Le Roi répondoit que, s'il avoit deſiré la paix, ce n'étoit pas qu'il s'ennuyât des incommodités de la guerre, mais pour donner moyen à la chrétienté de reſpirer: qu'il ſavoit bien que dans la conjoncture où étoient les choſes, il en eût pu tirer de grands avantages; mais que la main de Dieu renverſoit ſouvent les princes dans leurs plus grandes proſpérités, & qu'un ſage ne devoit jamais, pour l'opinion de quelque favorable événement, s'éloigner du bon accord, ni ſe fier trop ſur l'apparence du bonheur préſent, qui peut changer par mille accidens imprévus, étant arrivé bien ſouvent qu'un homme atterré & fort bleſſé, a tué celui qui

1598.

Pourquoi le Roi avoit deſiré la paix.

Belles paroles.

lui vouloit faire demander la vie.

1598.

Maladie étrange, & mort de Philippe II, roi d'Espagne.

On reconnut dans peu de tems que le roi Philippe II avoit beaucoup plus besoin de cette paix que la France; car son mal se redoubla plus fort. Il eut vingt-deux jours durant un perpétuel flux de sang par tous les conduits de son corps; & un peu devant sa mort, il lui vint quatre apostumes en la poitrine, d'où il sortoit une continuelle fourmilliere de vermine, que tout le soin de ses officiers ne pouvoit tarir.

Avant que de mourir, il prend soin de faire marier son fils & sa fille.

Dans cette étrange maladie, sa constance fut merveilleuse, & il n'abandonna point les rênes de son état jusqu'au dernier soupir de sa vie. Car il prit soin, avant que de mourir, de traiter le mariage de son fils avec Marguerite, fille de l'archiduc de Grats; & celui de sa chere fille Isabelle avec le cardinal archiduc Albert, de même sang qu'elle, & lui donna pour dot les Pays-Bas & la comté de Bourgogne, à la charge de réversion, si elle mouroit sans enfans.

La maladie de Philippe II l'empêche de jurer la paix.

Son fils Philippe III la jure après sa mort.

Il avoit bien signé les articles de la paix; mais sa maladie mortelle ne lui permit pas de prêter le serment avec les mêmes solemnités qu'avoient fait le Roi & l'archiduc. Philippe III, son fils & successeur, s'acquitta de cette obligation le 21 mai de l'an 1601, dans la ville de Valladolid, y assistant le comte de la

Rochepot, ambaſſadeur de France.

1598.

Comme la licence des guerres avoit, durant pluſieurs années, entretenu l'impunité, il ſe trouvoit encore grand nombre de vauriens, qui croyoient qu'il leur étoit permis de prendre toujours le bien d'autrui; & d'autres qui penſoient avoir toujours droit de ſe faire juſtice par les voies de fait, ne reconnoiſſant point d'autres loix que la force. Ce fut ce qui obligea notre ſage Roi à commencer la réformation de ſon état, par le rétabliſſement de la ſûreté publique. Pour cet effet, il défendit tout port d'armes à feu à toutes perſonnes, de quelque qualité qu'elles fuſſent, ſur peine de confiſcation des armes & des chevaux, & de deux cens écus d'amende pour la premiere fois, & de la vie, ſans rémiſſion, pour la ſeconde; permettant à tout le monde d'arrêter tous ceux qui en porteroient, hormis ſes chevaux-légers, ſes gendarmes & ſes gardes-du-corps, qui en pourroient avoir ſeulement lorſqu'ils ſeroient en ſervice.

Le Roi défend le port d'armes.

A même fin, & pour décharger le plat-pays de la foule des gens de guerre, il congédia non-ſeulement la plupart des troupes nouvelles, mais encore il retrancha plus de la moitié des vieilles; il réduiſit les compagnies d'ordonnance à petit nombre, & il ôta les gardes aux gou-

Il congédie les troupes.

1598. verneurs des provinces & lieutenans de roi, ne voulant pas souffrir qu'autre que lui, quel qu'il fût, eût cette glorieuse marque de la souveraineté à l'entour de sa personne.

La guerre avoit rompu le commerce, réduit les villes en villages, les villages en masures, & les terres en friche; & néanmoins les receveurs contraignoient les pauvres paysans de payer les charges, pour les fruits qu'ils n'avoient pas cueillis. Les cris de ces misérables, qui n'avoient plus que la langue pour se plaindre, toucherent tellement les entrailles d'un si bon & si juste Roi, qu'il fit un édit, par lequel il leur quitta tout ce qu'ils devoient du passé, & leur donna espérance de les soulager encore pour l'avenir.

Il remet les restes des tailles aux peuples.

Il fait rechercher les faux nobles, & réimposer à la taille.

De plus, ayant appris que durant les troubles, il s'étoit fait quantité de faux nobles, qui s'exemptoient de la taille, il ordonna qu'il en seroit fait recherche; & il ne les confirma point dans leur usurpation pour une piéce d'argent, comme on fait quelquefois, au grand préjudice des autres sujets taillables, mais il voulut qu'ils fussent réimposés à la taille, afin que, par ce moyen, ils aidassent aux plus pauvres à porter une bonne partie du fardeau, comme étant les plus riches.

1598.

Il desiroit encore avec beaucoup d'affection faire du bien à sa vraie noblesse, & la dédommager des dépenses qu'elle avoit faites à son service; mais ses coffres étoient vuides, & d'ailleurs tout l'or du Pérou n'eût pas été suffisant pour satisfaire l'appétit & le luxe de tant de gens. Car le roi Henri III avoit, par son exemple & par celui de ses mignons, porté la dépense si haut, que les seigneurs vouloient vivre en princes, & les gentilshommes en seigneurs. Il falloit pour cela qu'ils aliénassent les possessions de leurs ancêtres, & qu'ils changeassent ces vieux châteaux, marques illustres de leur noblesse, en clinquans, en dorures, en train & en chevaux. Puis, lorsqu'ils s'étoient endettés par-delà leur crédit, ils retomboient ou sur les coffres du Roi, demandant des pensions, ou sur le dos du pauvre peuple, l'écorchant par mille brigandages. Le Roi voulant donc remédier à ce désordre, déclara hautement à sa noblesse, qu'il vouloit qu'ils s'accoutumassent à vivre chacun de son bien; & pour cet effet qu'il seroit bien aise, puisqu'on jouissoit de la paix, qu'ils allassent voir leurs maisons, & donner ordre à faire valoir leurs terres. Ainsi il les soulageoit des grandes & ruineuses dépenses de la cour, en les renvoyant dans les provinces, & leur apprenoit que le meil-

Il retranche le luxe de la noblesse, & les renvoie tous dans leurs maisons aux champs.

1598. leur fond que l'on puisse faire, est celui du bon ménage. Avec cela, sachant que la noblesse Françoise se pique d'imiter son roi en toutes choses, il leur montroit, par son propre exemple, à retrancher la superfluité des habits. Car il alloit ordinairement vêtu de draps gris, avec un pourpoint de satin ou de taffetas, sans découpure, passement ni broderies. Il louoit ceux qui se vêtoient de la sorte, & se rioit des autres, qui portoient, disoit-il, leurs moulins & leurs bois de haute futaie sur leur dos.

Leur montre, par son exemple, la modestie des habits.

Il tombe malade & en danger.

Sur la fin de l'année, il fut atteint d'une subite & violente maladie, à Monceaux, dont il pensa mourir. Toute la France en eut le frisson; on le tint pour désespéré, & le bruit qui en courut, pensa rallumer les factions. Mais il fut sur pied au bout de dix ou douze jours; & il sembla que Dieu ne lui avoit envoyé ce mal que pour lui découvrir ce qu'il y avoit encore de mauvaise volonté dans le royaume, & pour lui donner la satisfaction de sentir, par les regrets que faisoient ses peuples, le plaisir qu'il y a d'être aimé.

Paroles d'un bon roi.

Dans le plus fort de sa maladie, il disoit à ses amis ces belles paroles: *Je n'apréhende nullement la mort, je l'ai affrontée dans les plus grands périls; mais j'avoue que j'ai regret de sortir de cette vie sans avoir pu remettre ce royaume dans*

la splendeur que je m'étois proposée, & sans avoir témoigné à mes peuples, en les gouvernant bien & les soulageant de tant de subsides, que je les aime comme si c'étoient mes enfans.

1598.

Au sortir delà, continuant ses louables desseins de mettre ordre à ses affaires, il vint à Saint-Germain-en-Laye, pour y résoudre les états de la dépense, tant de sa maison, que de la garde des places, entretien des troupes, artillerie, marine, payement des officiers, & plusieurs autres charges. Il avoit pour lors en son conseil, comme nous dirons à cette heure, de très-grands hommes & fort consommés en toutes sortes de matieres; mais il se montroit encore plus habile qu'eux & plus éclairé. Il examina & discuta tous les articles de dépenses, avec un jugement & des lumieres d'esprit merveilleuses, retrancha & ménagea tout ce qui se pouvoit retrancher, & conserva tout ce qui étoit nécessaire. Entr'autres choses, il retrancha beaucoup de superfluités pour la dépense des tables de sa maison; non pas tant pour épargner pour lui-même, que pour obliger ses sujets à modérer leur friandise, & afin d'empêcher qu'ils ne ruinassent leurs maisons, pour y vouloir entretenir une trop grande cuisine. En effet, par l'exemple du Roi qui a toujours plus de force que les

Il travaille aux états de ses dépenses;

Retranche les superfluités de ses tables.

1598. loix, ni que la correction, le luxe fût bientôt converti en frugalité, fort nécessaire à l'état.

Afin de savoir si bien tout le fond de ses finances, qu'il ne pût se tromper dans ses mesures, ni être trompé par ceux qui les manioient, il avoit dans son cabinet un état de sa maison, un de la marine, un de l'artillerie, un des gages des officiers de justice & de finances, un de tout ce qui se levoit en chaque province, & des charges qui étoient dessus, & généralement de toutes les choses sur lesquelles il jettoit souvent les yeux & les examinoit, pour y ajouter ou retrancher, non point selon la fantaisie ou les importunités des autres, mais selon le besoin, la raison & l'équité.

Qui étoient ses conseillers ou ministres.

Il y avoit pour lors dans son conseil de très-habiles & fideles ministres, comme Chiverny, Bellievre, Sillery, Sancy, Jeannin, Villeroi & Rôny. Je ne parle point des grands hommes pour la guerre, comme le maréchal de Biron, Lesdiguieres, gouverneur de Dauphiné, le duc de Mayenne, le connétable de Montmorency, le maréchal de la Chastre, le maréchal d'Aumont, Guitry la Noue & plusieurs autres, desquels il ne se servoit point pour l'administration de l'état, quoiqu'il s'entretînt souvent avec eux, & que par honneur, il leur communi-

quât quelquefois les grandes affaires, & leur en demandât leurs avis, comme il faiſoit auſſi à quelques gens de robe, qu'il connoiſſoit fort habiles & fort affectionnés, entr'autres Achilles de Harlay, premier préſident au Parlement, & Jacques-Auguſte de Thou, auſſi préſident dans la même compagnie, qu'il employa en pluſieurs négociations très-importantes. 1598.

Le chancelier de Chiverny, qui avoit été élevé à cette charge ſous le regne de Henri III, étoit homme froid, diſſimulé, & aviſé; mais, à ce qu'en diſoient ſes ennemis, il étoit meilleur praticien que bon conſeiller d'état. CHIVERNY.

Il mourut l'année ſuivante; & en ſa place, le Roi mit Pomponne de Bellievre, fort conſommé dans la ſcience des droits & des intérêts de la France, & fort adroit négociateur, comme il le montra bien au traité de Vervins. Il étoit vieux quand le Roi lui donna cette charge: auſſi diſoit-il qu'il n'y étoit entré que pour en ſortir. Il porta le Roi à faire un ſévere édit contre les duels: il établit un fort bon ordre dans le conſeil, & ordonna qu'il ne ſeroit point reçu de maître des requêtes qui n'eût été dix ans entiers dans quelqu'une des compagnies ſouveraines, ou ſeize ans en d'autres ſiéges ſubalternes. BELLIEVRE.

1598. SILLERY. Nicolas Brulard-de-Sillery, préſident au mortier au Parlement de Paris, qui avoit été ſon compagnon à Vervins, étoit un eſprit doux, facile & accort, mais qui pénétroit plus avant qu'il ne vouloit qu'on le crût. On dit que le public ne vit jamais aucune émotion ſur ſon viſage ni en ſes diſcours.

SANCY. Harlay-Sancy étoit un homme franc, hardi, intrépide, qui ne craignoit perſonne, quand il s'agiſſoit du ſervice du Roi; mais il étoit un peu bruſque, & lui parloit trop librement; témoin ce qu'il lui dit touchant madame Gabrielle, qui ſut bien le lui rendre.

Quant à Jeannin, préſident au Parlement de Bourgogne, & Villeroi, premier ſecrétaire d'état, ils avoient tous deux été dans le parti de la Ligue, & y avoient très-utilement ſervi le Roi & la France, en ce qu'agiſſant ſeulement pour la défenſe de la religion catholique, & non par eſprit de faction, ils avoient empêché que les Eſpagnols n'empiétaſſent ſur ce royaume, & que le duc de Mayenne ne ſe jettât abſolument entre leurs bras, comme ſouvent le déſeſpoir de ſes affaires l'y portoit. Ils convenoient tous deux en ce point, qu'ils aimoient l'état & la royauté avec paſſion, & qu'ils avoient un grand jugement; mais du reſte leurs humeurs étoient aſſez différentes.

Jeannin étoit un vieux Gaulois, qui vouloit mener les affaires par les formes anciennes, ſuivant les loix & les ordonnances; bon juriſconſulte, ferme & réſolu, qui alloit droit au but, qui ne ſavoit point prendre de détours, & qui aimoit fort le bien public.

1598.

JEANNIN.

Villeroi étoit un des plus ſages & des plus adroits courtiſans qu'on ait jamais vus; il avoit un eſprit clair & net, qui développoit avec une incroyable facilité les affaires les plus embrouillées, qui les expliquoit ſi agréablement & ſi intelligiblement, que rien plus, & qui leur donnoit le tour qui lui plaiſoit. Il étoit merveilleuſement actif, & avec cela très-fécond en expédiens, prenant une affaire par tant de biais, qu'il étoit mal-aiſé qu'elle lui échappât.

VILLEROI.

Le Roi conféroit ſouvent avec ces conſeillers; on les appelloit encore ainſi, & non pas miniſtres, comme on a fait depuis trente-cinq ans. Il leur parloit de ſes affaires, quelquefois pour en être inſtruit, & quelquefois pour les inſtruire eux-mêmes; ce qu'il faiſoit, ou dans ſon cabinet, ou à la promenade dans les allées des Tuileries, de Monceaux, de Saint-Germain & de Fontainebleau. Il s'entretenoit ſouvent avec eux ſéparément, les appellant les uns après les autres; & il en uſoit ainſi, ou pour les obli-

Le Roi conféroit ſouvent avec ces conſeillers, & comment.

1598. ger à lui parler avec plus de liberté, ou pour ne leur pas dire lui-même, à tous ensemble, ce qu'il ne vouloit dire qu'à quelques particuliers, ou pour quelqu'autre raison, qui étoit sans doute d'une fort bonne politique. Il disoit qu'il n'en trouvoit point parmi eux qui le satisfissent comme Villeroi, & qu'il vuidoit plus d'affaires avec lui en une heure, qu'avec les autres en un jour.

RÔNY, depuis duc de Sully.

Quant à Maximilien de Bethune, baron de Rôny, & depuis duc de Sully, ayant été nourri assez jeune auprès du Roi, dans la religion huguenote, le Roi avoit reconnu sa capacité & son affection en diverses affaires de conséquence, mais sur-tout qu'il avoit le génie porté au maniement des finances, & qu'il avoit toutes les qualités requises pour cela. En effet, il étoit homme d'ordre, exact, bon ménager, gardoit sa parole, point prodigue, point fastueux, point porté à faire de folles & vaines dépenses, ni au jeu, ni en femmes, ni en festins, ni en meubles somptueux, ni en bâtimens trop superbes, ni en aucunes des choses qui ne conviennent pas à un homme élevé dans cet emploi. De plus, il étoit vigilant, laborieux, expéditif, qui donnoit presque tout son tems aux affaires, & peu à ses plaisirs. Avec cela, il avoit le don de pénétrer les matieres jusqu'au fond, &

Il avoit du génie pour les finances.

1598.

de développer les entortillemens & les nœuds dont les financiers, quand ils ne ſont pas de bonne foi, s'étudient à cacher leurs griveleries. Sur-tout, il n'entra jamais dans les traités, ni dans les fermes, ſous des noms empruntés; ce qui ſans doute eſt un vol manifeſte & très-puniſſable, étant certain que, qui eſt intéreſſé à une affaire, au lieu de la porter auſſi haut qu'elle devroit aller, la rabaiſſe tout autant qu'il peut.

Nous avons dit comme le Roi deſiroit ſur toutes choſes de pourvoir à l'économie de ſes finances, & les raiſons pour leſquelles il avoit été obligé de laiſſer François d'O dans la charge de ſurintendant. Après que cet homme fut mort, il en donna la charge à cinq ou ſix perſonnes, qu'il en crut capables & gens de bien. Il s'étoit perſuadé qu'il en ſeroit mieux ſervi que d'un ſeul, s'imaginant qu'ils s'entreveilleroient & qu'ils ſe ſerviroient de contrôleur les uns aux autres. Mais tout le contraire arriva; chacun ſe déchargeoit ſur ſon compagnon; rien ne s'avançoit; & ſi quelqu'un d'eux vouloit agir, tous les autres ne manquoient point de le traverſer par leurs jalouſies; de ſorte qu'ils ne s'accordoient qu'en ce point, que chacun d'eux ſe faiſoit bien payer de ſes appointemens, qui coûtoient ſix fois plus au Roi, que s'il n'y eût eu qu'un

Après la mort de François d'O, le Roi commit ſes finances à cinq ou ſix, qui s'en acquitterent fort mal.

1598. ſeul ſurintendant, ſans qu'il retirât aucun profit de cette multitude.

Voyant cela, il fait Sancy ſeul ſurintendant.

Lorſqu'il eut donc reconnu que tant de gens ne faiſoient qu'embrouiller ſes finances, il les remit toutes en la main d'un ſeul, qui fut Sancy. Mais quelque tems après, l'ayant reconnu plus propre à d'autres emplois qu'à celui-là, il lui donna Rôny pour compagnon, & puis enfin fit Rôny ſeul ſurintendant.

Et fort peu de tems après Rôny,

Qui connoiſſoit parfaitement les finances.

Rôny, avant qu'il entrât en cette charge, s'étoit pourvu de toutes les connoiſſances néceſſaires pour s'en bien acquitter; il ſavoit parfaitement tous les revenus du royaume, & toutes les dépenſes qu'il y falloit faire. Il communiqua tout ce qu'il en ſavoit au Roi, qui de ſon côté avoit auſſi ſi bien étudié toutes ces choſes, qu'on ne pouvoit pas dépenſer cent écus, ſans qu'il ſût s'ils avoient été bien ou mal employés. Comme c'eſt l'avantage d'un mauvais diſpenſateur, que ſon maître ſoit ignorant, & qu'il ne voie goutte dans ſes affaires, auſſi eſt-ce celui d'un ſerviteur utile & fidele, qu'il ſoit bien inſtruit, & qu'il y voie clair, afin qu'il ſache eſtimer dignement ſes ſervices.

Le Roi le ſavoit ſi bien, qu'il ne pouvoit y être trompé.

Il deſira de Rôny qu'il ne prît aucun pot-de-vin, ni préſent, ſans l'en avertir.

Au reſte, ſon humeur s'accordoit parfaitement bien avec celle du Roi. Lorſqu'il lui confia ſes finances, il deſira de lui qu'il ne prît jamais aucun pot-de-vin,

ni aucun présent, sans l'en avertir. Et quand Rôny l'en avertissoit, il y consentoit aussi-tôt, & même étoit si aise, qu'en le servant bien, il trouvât son compte, que bien souvent il y ajoutoit des dons du sien, pour lui donner courage de le servir toujours de mieux en mieux. Mais Rôny ne les recevoit jamais, qu'ils ne fussent dûment vérifiés à la Chambre des Comptes, afin que tout le monde sût les libéralités que lui faisoit son prince, & qu'on n'eût point à lui reprocher qu'il se servoit de sa faveur à épuiser ses coffres. 1598.

Sous l'administration de ce surintendant, la premiere loi que le Roi donna aux affaires de cette nature, ce fut la constance immuable de l'ordre, lequel ne s'y doit jamais altérer, depuis qu'il a été une fois arrêté & résolu. Car comme les choses les plus déplorées se redressent sous une conduite ferme & certaine, aussi les plus assurées se dissipent par une tête légere, qui fait, défait & refait sans cesse, & qui révoquera demain ce qu'elle a ordonné aujourd'hui.

Il commença par établir un ordre constant & certain dans les finances.

Rôny donna bientôt des preuves indubitables de sa capacité; car ayant visité quatre généralités seulement, il fit en peu de tems revenir un million & demi des deniers qui étoient égarés. Puis après la surprise d'Amiens par les Espagnols, il fit trouver promptement un fond pour

Effets du bon ménage de Rôny.

1598. dreſſer une grande armée, & fournir aux frais du ſiége ; ſi bien qu'il fut un des principaux inſtrumens du recouvrement de cette grande ville.

Expédient pour empêcher que les gens du conſeil ne grivelent avec les fermiers & les traitans.

Il eſt bon de marquer un expédient qu'il trouva entre pluſieurs, pour empêcher les griveleries des financiers ; car cela eſt néceſſaire en tout tems. Il ſavoit qu'il y avoit quelques perſonnes dans le conſeil du Roi, qui étoient de part avec les traitans & les fermiers, & qui faiſoient adjuger au conſeil les fermes & les traités à vil prix, & ſouvent leur faiſoient donner de grandes diminutions. Pour empêcher que ces gens-là ne mangeaſſent ainſi le gâteau entr'eux, il ferma la main aux fermiers généraux, défendant aux ſous-fermiers de leur plus rien payer, & leur ordonnant de faire voiturer l'argent de leurs ſous-fermes, & de leurs ſous-traités, tout droit à l'épargne. Il doubla, par ce moyen, les revenus du Roi, parce que les ſous-fermes & les ſous-traités ſe trouverent monter preſque les deux tiers plus que ne montoient les traités & les baux généraux. Il ménagea auſſi de telle ſorte la dépenſe, qu'il n'étoit point beſoin de prêts, qui conſument les plus clairs deniers du Roi, & le tiennent toujours dans la néceſſité ; & s'il obligeoit les fermiers à faire des avances, c'étoit ſans aucunes remiſes.

Ces

1598.

Ces gens du conſeil, qui étoient vilainement intéreſſés dans les fermes & dans les partis, du commencement crierent fort contre ſa conduite, lui tendirent mille piéges, & lui cauſerent mille traverſes; mais avec le tems, il les amena à la raiſon. Semblablement, tous ceux qui n'avoient aucun droit de lui demander, & qui ne laiſſoient pas de l'importuner, ne pouvant rien arracher de lui, peſtoient fort contre ſa dureté; mais il ne ſe ſoucioit point de leur vaine colere, ni de leurs ſots diſcours; il ne regardoit qu'à acquitter légalement les dettes du Roi, & à payer promptement ce qui étoit ordonné pour de bonnes cauſes. Car il ne ſavoit ce que c'étoit que de faire demander cent fois une choſe qui étoit véritablement due.

Financiers aboyent fort contre Rôny, mais il s'en moque.

Nous nous ſommes un peu arrêtés ſur ce point des finances, d'autant que c'eſt le plus important de tous, celui par lequel on fait tout, ſans lequel on ne ſauroit rien faire, & d'où dépend le ſoulagement ou l'accablement des peuples, & tous les bons ou les mauvais ſuccès des deſſeins & des entrepriſes.

Le Roi ne peut encore pourvoir à la réformation du clergé.

Notre Henri eut bien deſiré en même tems de pourvoir à la réformation du clergé, qui véritablement étoit en grand déſordre, tant pour ſon temporel, les biens en ayant été uſurpés durant les

1598. guerres par les huguenots & par les mauvais catholiques, que pour le ſpirituel, la plupart des prélats & des paſteurs étant auſſi ignorans que dépravés. Mais il ne put pas ſi-tôt y apporter les remedes convenables. La néceſſité où il étoit de récompenſer ceux qui l'avoient ſi bien ſervi, le contraignoit de tolérer les abus, & même de les commettre, diſpoſant des bénéfices comme autrefois avoit fait Charles Martel. Car il les donnoit à des gens incapables, à des gens mariés, à des hommes d'épée, à des enfans, même à des femmes, pour récompenſer la perte de leurs maris tués ou ruinés à ſon ſervice.

Il abuſe des bénéfices.

Je n'ai pas entrepris d'excuſer ce défaut, parce qu'il n'y put jamais avoir de ſujet légitime de proſtituer les biens du ſanctuaire aux profanes, & d'employer les tréſors du crucifix à d'autres ſervices qu'à celui de l'autel. Je ſais bien néanmoins que beaucoup d'eccléſiaſtiques mêmes en uſent tout autrement; mais qui doute que ces gens-là ne ſoient pires que les Juifs, qui jouoient aux dez ſur la robe ſacrée de Jeſus-Chriſt?

Remontrance de l'aſſemblée générale du clergé au Roi.

Sur la fin de cette année, l'aſſemblée générale du clergé ſe tenant à Paris, fit une grande remontrance au Roi, par laquelle les prélats le prioient de faire publier le concile de Trente en France; de ne point charger ſa conſcience des

nominations aux évêchés, abbayes & autres bénéfices ayant charge d'ames; de ne point mettre de penſions ſur les bénéfices pour des perſonnes laïques; de ne plus permettre que les égliſes & les lieux ſaints fuſſent profanés, comme ils l'étoient, mais de faire en ſorte qu'on les réparât, & qu'on y rétablît le ſervice divin. 1598.

Pour ce qui eſt du concile de Trente, il faut ſavoir qu'il étoit reçu en France, quant aux articles qui concernent la foi, mais non pas généralement pour ceux qui touchent la police & la diſcipline; parce qu'il ſemble à pluſieurs que ces derniers ſont pour la plupart contraires aux libertés de l'égliſe Gallicane, & aux droits du Roi. C'eſt pourquoi quelqu'effort que les plus zélés aient pû faire, jamais ils n'en ont ſu venir à bout, les Parlemens s'y étant toujours fortement oppoſés.

Belle réponſe du Roi.

A la harangue du clergé, le Roi répondit éloquemment, mais en peu de mots, Qu'*il reconnoiſſoit que ce qu'ils lui avoient dit touchant les nominations des bénéfices étoit véritable, mais qu'il n'étoit pas l'auteur de cet abus, & qu'il l'avoit trouvé; qu'étant parvenu à la couronne durant l'embraſement des guerres civiles, il avoit couru où il voyoit le plus grand feu, pour l'éteindre; que maintenant qu'il*

1598. *avoit la paix, il tâcheroit de relever les deux colonnes de la France, qui sont la piété & la justice; que Dieu aidant, il remettroit l'église en aussi bon état qu'elle étoit du tems de Louis XII. Mais*, leur disoit-il, *contribuez-y, je vous prie, de votre côté; faites, par vos bons exemples, que le peuple soit autant incité à bien faire, qu'il en a été ci-dévant détourné. Vous m'avez exhorté de mon devoir, je vous exhorte du vôtre; faisons bien à l'envi les uns des autres. Mes prédécesseurs vous ont donné de belles paroles, mais moi, avec ma jaquette grise, je vous donnerai de bons effets. Je suis tout gris au-dehors, mais je suis tout d'or au-dedans. Je verrai vos cahiers, & y répondrai le plus favorablement qu'il me sera possible.*

Il avoit besoin de grande adresse pour se conduire avec le Pape & avec les huguenots.

Il n'avoit pas trop de toute sa prudence & de toute son adresse pour se gouverner de sorte que les catholiques & le Pape fussent contens de sa conduite, & que les huguenots n'eussent pas sujet de s'en alarmer & de se cantonner. Son devoir & sa conscience le portoient à l'assistance des premiers; mais la raison d'état & les grandes obligations qu'il avoit aux derniers, ne lui permettoient pas de les désespérer. Pour garder donc un tempérament nécessaire, il leur accorda un édit plus ample que les précédens: on l'appella l'édit de Nantes,

parce qu'il avoit été conclu l'année précédente en cette ville-là, tandis qu'il y étoit. Par cet édit, il leur accordoit toute liberté pour l'exercice de leur religion, même la faculté d'être admis aux charges, aux hôpitaux, aux colleges, & d'avoir des écoles en certains endroits, & des prêches presque par-tout, & plusieurs autres choses, dont ils sont bien déchus depuis ce tems-là, à cause de leurs rébellions & de leurs diverses entreprises.

1599. L'édit de Nantes accordé aux huguenots.

Le Parlement y apporta de grandes oppositions plus d'un an durant : enfin, comme on lui eut fait comprendre que ce seroit rallumer le feu dans le royaume, que de ne pas accorder cette sûreté aux huguenots, qui étoient querelleux & puissans, il le vérifia.

Le Parlement le vérifie avec peine.

D'un autre côté, pour adoucir le Pape, qui eut pu se fâcher de cet édit, le Roi lui rendoit toute sorte de respects, & embrassoit ses intérêts avec chaleur, comme il fit en l'affaire de Ferrare, dès l'an 1597 & 1598.

Le Roi rend toute sorte de respects au Pape.

Ce duché est un fief masculin du Saint Siége, duquel les Papes avoient autrefois investi les seigneurs de la maison d'Est, à la charge de réversion, au défaut de mâles légitimes. Alphonse d'Est, second du nom, dernier duc, étoit mort l'année 1597, sans enfans, & avoit laissé

Affaire du duché de Ferrare.

1599.

César, bâtard de Ferrare, s'y veut maintenir.

de grands trésors à César d'Est, bâtard d'Alphonse I, son parent. Il avoit fait son possible auprès du Pape pour obtenir l'investiture du duché pour ce bâtard; lequel ne l'ayant su impétrer, ne laissa pas de s'en mettre en possession, après la mort d'Alphonse II, & de s'y vouloir maintenir à forces d'armes. Clément VIII fut obligé de lui faire la guerre pour le déposséder. Les princes d'Italie se partagerent dans cette querelle; & les ducs de Guise & de Nemours furent sur le point d'entreprendre la défense de César, dont ils étoient proches parens, étant issus d'Anne d'Est, fille d'Hercule II, duc de Ferrare, & de madame Renée de France; car cette Anne, en premieres noces, avoit épousé François, duc de Guise, & en secondes, Jacques, duc de Nemours. Le Roi d'Espagne aussi le favorisoit sous main, ne desirant pas que le Pape s'agrandît en Italie par la réunion de ce duché. Mais Henri le Grand ne manqua pas de prendre cette occasion d'offrir son épée & ses forces au Saint Pere. Les alliés de César l'ayant su, en furent extrêmement refroidis, & lui contraint de capituler avec le Pape, auquel il remit tout le duché de Ferrare. Il ne lui resta que les villes de Modene & de Rege, que l'Empereur maintint être fief de l'empire, & dont il lui donna l'investiture. Delà

Le Pape lui fait la guerre.

Le Roi offre son épée au Pape.

César quitte le duché de Ferrare, & demeure duc de Modene.

viennent les ducs de Modene d'aujourd'hui.

1599.

Si la chaleur que le Roi avoit témoignée en cette occasion pour les intérêts du Saint Siége, obligea sensiblement le Pape, celle qu'il faisoit voir tous les jours pour ramener les huguenots au sein de l'église, ne lui étoit pas moins agréable. Il agissoit de telle sorte pour cela, que d'heure à autre, il s'en convertissoit plusieurs, même des plus savans & des plus notables. Mais ce qu'il y avoit de plus important, c'est qu'il avoit retiré le jeune prince de Condé d'entre les mains des huguenots, qui le gardoient soigneusement à Saint-Jean-d'Angely, depuis la mort de son pere, arrivée l'an 1587, & le nourrissoient dans leur fausse Religion, avec grande espérance d'en faire quelque jour leur chef & leur protecteur. Le Roi considérant combien il seroit préjudiciable au salut de ce jeune prince, & à ses propres intérêts, de le laisser là plus long-tems, fut si bien gagner les principaux du parti, qu'ils souffrirent qu'on l'amenât à la cour. Il lui donna pour gouverneur Jean de Vivonne, marquis de Pisani, seigneur d'un rare mérite & d'une sagesse sans reproche; lequel n'oublia rien pour le bien élever dans la religion catholique, & dans les plus beaux sentimens de l'honneur & de

Plusieurs huguenots se convertissent.

Le Roi retire le jeune prince de Condé des mains des huguenots, & le fait élever dans la religion catholique.

1599.

la vertu. Il n'avoit encore que ſept à huit ans : lorſqu'il en eut neuf, le Roi lui donna le gouvernement de Guienne, l'aimant tendrement, & le nourriſſant comme ſon ſucceſſeur préſomptif.

Mariages de l'infante d'Eſpagne, & de Catherine, ſœur du Roi.

Dans le calme de la paix, on ne parloit que de réjouiſſances, de fêtes & de mariages. Celui de l'infante d'Eſpagne Iſabelle-Claire-Eugénie, & de l'archiduc Albert, ſe ſolemniſa dans les Pays-Bas, & celui de madame Catherine, ſœur du Roi, avec Henri, duc de Bar, fils ainé de Charles II, duc de Lorraine, à Paris.

Qualités de Catherine, & pourquoi le Roi la marie au duc de Bar.

Catherine étoit âgée de quarante ans, plus agréable que belle, ayant une jambe un peu courte. Elle étoit aſſez ſpirituelle, aimoit les belles-lettres, & ſavoit beaucoup pour une femme, mais étoit opiniâtrément huguenote. Le Roi appréhendoit qu'elle n'épousât quelque prince proteſtant, lequel, par ce moyen, fût devenu protecteur des huguenots, & comme un autre roi en France. A cauſe de cela, il la donna au duc de Bar, penſant d'ailleurs gagner plus de créance parmi les catholiques, en s'alliant avec la maiſon de Lorraine. Avant cela, il fit tout ſon poſſible pour la convertir, juſqu'à y employer les menaces ; & n'en ayant pu venir à bout, il dit un jour au duc de Bar : *Mon frere, c'eſt à vous à la dompter.*

1599.

Il y eut de la difficulté pour le lieu & pour la cérémonie de la célébration de ce mariage. Le duc vouloit qu'il ſe fît à l'égliſe ; & la fiancée, qu'il ſe fît au prêche. Le Roi trouva un milieu : il le fit faire dans ſon cabinet, où il amena ſa ſœur par la main, & ordonna à ſon frere naturel, qui étoit archevêque de Rouen, il y avoit environ deux ans, de les marier. Ce nouvel archevêque en fit du commencement quelques refus, alléguant les canons, qui le défendoient; mais le Roi lui repréſenta que ſon cabinet étoit un lieu ſacré, & que ſa préſence ſuppléoit au défaut de toutes ſolemnités : après quoi le pauvre archevêque n'eut pas la force de réſiſter.

Le mariage ſe fait dans le cabinet du Roi.

Ce mariage s'étant fait pour le bien de la religion catholique, il ſemble que le Pape en devoit être bien aiſe; néanmoins, comme il ne vouloit point ſouffrir un mal, quelque bien qui en pût arriver, il déclara que le duc de Bar avoit encouru excommunication, pour avoir, ſans diſpenſe de l'égliſe, contracté avec une hérétique, & tint ferme long-tems pour ne lui point donner l'abſolution, quelqu'inſtance que le duc lui en pût faire.

Le Pape ſe fâcha contre le duc de Bar, de ce mariage.

Outre les ſolemnités de toutes ces noces, pluſieurs autres choſes entretenoient la cour. Deux changemens nota-

1599. bles, l'un du duc de Joyeuſe, l'autre de la marquiſe de Belle-Iſle, lui cauſerent de l'étonnement.

Le duc de Joyeuſe rentre dans les Capucins, & reprend l'habit.

Le duc de Joyeuſe avoit quitté l'habit de capucin il y avoit quatre ou cinq ans, avec diſpenſe du Pape, pour être chef de la Ligue en Languedoc; un beau jour, ſans en rien communiquer à perſonne, il alla ſe rejetter dans ſon couvent de Paris, & reprit l'habit. Peu de jours après, on fut bien étonné de voir, avec cet habit de pénitence, prêcher dans la chaire celui qu'on avoit vu la ſemaine précédente danſer au bal, comme l'un des plus galans. On dit que les ſaintes exhortations de ſa mere, qui de fois à autre le faiſoit ſouvenir de ſon vœu, & certains mots ambigus, que le Roi lui jetta en quelques converſations, lui firent penſer qu'il ne pouvoit plus être dans le monde avec ſûreté de conſcience, ni avec honneur.

La marquiſe de Belle-Iſle ſe fait Feuillantine.

La marquiſe de Belle-Iſle, ſœur du duc de Longueville, & veuve du marquis de Belle-Iſle, fils ainé du maréchal de Retz, ayant eu quelque ſecret déplaiſir, y renonça auſſi, & s'alla enfermer dans le couvent des Feuillantines à Toulouſe, où elle prit le voile, & y acheva ſes jours.

Duel de Crequy contre Philippin, bâtard de Savoie.

Il vint après cela des nouvelles à la cour, que Philippin, bâtard du duc de Savoie, avoit été tué en duel par le ſei-

1599.

gneur de Crequy; duquel on peut dire sans flatterie, qu'il étoit un des plus galans hommes & des plus braves de son tems. L'histoire de ce combat se trouve écrite en tant d'endroits, & est encore si fort dans le souvenir de tous ceux qui portent l'épée, qu'il seroit superflu d'en rapporter les particularités.

L'apparition du grand veneur au Roi, qui chassoit à Fontainebleau.

La chasse étoit alors le plus ordinaire divertissement du Roi. On raconte que chassant dans la forêt de Fontainebleau, accompagné de plusieurs seigneurs, il entendit un grand bruit de cors, de veneurs & de chiens, qui sembloit être fort loin, puis tout-à-l'instant s'approcha tout près d'eux. Quelques-uns de sa compagnie s'avançant vingt pas, virent un grand homme noir, parmi des halliers, qui les effraya tellement, qu'ils ne purent dire ce qu'il devint; mais entendirent qu'il leur crioit d'une voix rauque & épouvantable, *M'attendez-vous*, ou, *m'entendez-vous*, ou, *amendez-vous*. Les bucherons & paysans d'alentour de cette forêt, disoient que ce n'étoit point chose extraordinaire, & qu'ils voyoient quelquefois ce grand homme noir, qu'ils nommoient le *grand veneur*, avec une meute de chiens, qui chassoit à beau bruit, mais qui ne faisoit mal à personne.

Ce que ce peut être que ces fantômes.

Il se fait une infinité de contes dans tous les pays du monde, de pareilles illu-

1599. ſions de ces chaſſeurs. S'il faut y ajouter quelque foi, on peut croire que ce ſont ou des jeux de ſorciers, ou de quelques malins eſprits, à qui Dieu donne cette permiſſion, pour convaincre les incrédules, & leur faire voir qu'il y a des ſubſtances ſéparées, & quelqu'être au-deſſus de l'homme.

Or, ſi les prodiges ſont les ſignes, comme l'on dit, de quelques grandes & funeſtes aventures, on peut croire que celui-là préſagea la mort étrange de la ducheſſe de Beaufort, qui arriva quelques jours après. L'amour que le Roi avoit pour elle, au lieu de s'éteindre par la jouiſſance, s'étoit accru juſqu'à tel point, qu'elle avoit bien oſé lui demander qu'il reconnût ſa faute, & qu'il légitimât ſes enfans par un mariage ſubſéquent; & il n'avoit pas oſé lui refuſer abſolument cette grace, mais l'entretenoit toujours d'eſpérances.

La belle Gabrielle demande au Roi qu'il l'épouſe, & qu'il légitime ſes enfans.

Il le lui faiſoit eſpérer.

Ceux qui aiment la gloire de ce grand Roi, ont de la peine à croire qu'il eût jamais pu faire une telle action, qui ſans doute l'eût jetté dans le mépris; & du mépris, l'eût fait retomber dans la haine de ſon peuple. Toutefois il étoit à craindre que les appas de cette femme, qui avoit trouvé ſon foible, avec la flatterie des courtiſans, qu'elle avoit preſque tous gagnés à force de préſens & de careſſes,

n'engageassent ce pauvre prince dans le déshonneur : & sans mentir, il avoit l'ame trop tendre du côté des dames. Il étoit maître de toutes ses autres passions ; mais il étoit esclave de celle-là. On ne sauroit justifier sa mémoire de ce reproche ; & s'il est admirable quasi en toutes les autres parties de sa vie, il ne doit pas être imité en ce point-là.

1599.

Cependant Gabrielle se flattant toujours de l'espoir d'être bientôt sa femme, sur les espérances qu'il lui en avoit données, fit si bien qu'elle l'obligea de demander au Pape des commissaires pour juger du divorce d'entre lui & la reine Marguerite ; & le Roi, afin de trouver faveur auprès du Saint Pere, & le rendre plus facile à ses intentions, lui faisoit dire sous-main, par Sillery, son ambassadeur, qu'il épouseroit Marie de Médicis, dont on croit néanmoins qu'il n'avoit pour lors aucune envie.

Enfin elle l'obligea de demander des commissaires au Pape, pour juger de la nullité de son mariage.

Aussi le Pape, soit qu'il se défiât de son intention, soit qu'il vît que la reine Marguerite n'y donnoit pas les mains, faisoit traîner l'affaire, & ne rendoit que des réponses ambigues. On dit même que se voyant un jour fort pressé par le cardinal d'Ossat & par Sillery, de donner contentement à leur maître, à faute de quoi, disoient-ils, se pourroit faire qu'il passeroit outre, & qu'il épouseroit

Le Pape tiroit l'affaire en longueur.

1599. la ducheſſe, il fut ſi étonné de ce diſcours, qu'il remit auſſi-tôt la conduite de cette affaire en la main de Dieu, ordonna un jeûne à toute la ville de Rome, & ſe mit en oraiſon lui-même, pour demander à Dieu qu'il lui inſpirât ce qui ſeroit le mieux pour ſa gloire, & pour le bien de la France; qu'au ſortir de la priere, il s'écria, comme s'il fût revenu d'extaſe, *Dieu y a pourvu;* & que peu de jours après, il arriva un courier à Rome, qui apporta la nouvelle de la mort de cette ducheſſe.

Le Roi cependant s'impatientoit fort de ces longueurs; & quelques-uns craignoient que le dépit d'être mépriſé ne le jettât dans les mêmes inconvéniens où il avoit autrefois jetté Henri VIII, roi d'Angleterre; ou bien que, par le conſeil de quelques flatteurs, forçant la bonté de ſon naturel, il ne ſe portât à ſe défaire de la reine Marguerite de quelque maniere que ce fût.

Le Roi demeure à Fontainebleau, pour faire ſes dévotions le jour de Pâque, & envoie la belle Gabrielle à Paris.

Gabrielle alors étoit groſſe de ſon quatriéme enfant. Comme la fête de Pâques approchoit, le Roi deſirant faire ſes dévotions éloigné de tout objet de ſcandale, la renvoya à Paris, & la conduiſit juſqu'à mi-chemin. Elle eut grande peine à ſe ſéparer de lui, & elle lui recommanda ſes enfans la larme à l'œil, comme ayant un ſecret preſſentiment

qu'elle ne le devoit jamais revoir.

Etant à Paris, logée dans la maison de Zamet, ce fameux financier, après avoir dîné chez lui, & ensuite avoir entendu ténebres au petit Saint Antoine (c'étoit le jeudi saint), comme elle étoit de retour au logis, & qu'elle se promenoit dans le jardin, elle se sentit frappée d'une apoplexie au cerveau. Le premier accès étant passé, elle ne voulut plus demeurer en cette maison, mais se fit transporter chez madame de Sourdis sa tante, près de Saint Germain-l'Auxerrois; & là, tout le reste du jour & le lendemain, elle eut de fois à autres des syncopes & des convulsions dont elle mourut le samedi matin.

1599.

Elle y meurt d'une façon fort étrange.

On parla diversement des causes de sa mort. Mais après tout, ce fut un bonheur pour la France, en ce qu'elle ôta au Roi un objet pour lequel il s'alloit perdre lui & son état. Sa douleur fut aussi grande que l'avoit été son amour. Toutefois, comme il n'étoit pas de ces ames foibles, qui se plaisent à perpétuer leurs regrets, & à se baigner dans leurs larmes, il n'en reçut pas seulement les consolations, il les chercha. Mais il conserva toujours, à l'endroit des enfans, particuliérement du duc de Vendôme, l'affection qu'il avoit eue pour la mere.

Le Roi s'en console, & cependant conserve toujours une extrême tendresse pour ses enfans.

Les bons François desiroient avec pas-

1599. sion qu'un si bon Roi pût laisser des enfans légitimes. Ils n'avoient pas osé le trop presser de prendre une femme capable de lui en donner, tandis que Gabrielle vivoit, de peur qu'il ne l'épousât; & dans la même crainte, la reine Marguerite n'avoit point voulu aussi prêter son consentement à dissoudre son mariage. Mais lorsque Gabrielle fut morte, elle y donna volontiers les mains, & adressa une requête au Saint Pere, pour demander elle-même cette dissolution, se fondant principalement sur deux causes de nullité. La premiere, étoit le défaut de consentement; car elle alléguoit qu'elle avoit été forcée de l'épouser par le roi Charles IX son frere. La seconde, étoit la proximité de parenté qui se trouvoit entr'eux au troisiéme degré, dont elle disoit qu'il n'y avoit point eu de dispense valable.

La reine Marguerite présente sa requête au Pape, tendante à dissoudre son mariage.

Semblablement, les seigneurs du royaume & le Parlement supplierent sa Majesté, par de solemnelles députations, de vouloir songer à prendre femme, lui représentant les inconvéniens & le danger où la France se trouveroit, s'il venoit à mourir sans enfans. Ces députations-là ne sembleront pas étranges à ceux qui savent notre ancienne histoire; car on y voit que les rois ne se marioient, ni eux, ni leurs enfans, que de l'avis de leurs

Les seigneurs & le Parlement supplient le Roi de prendre femme.

barons; & cela paſſoit preſque en ce tems-là pour une loi fondamentale de l'état. 1599.

Il préſente ſa requête au Pape, comme avoit fait la reine Marguerite.

Le Roi touché des juſtes ſupplications de ſes ſujets, adreſſa ſa requête au Pape, contenant les mêmes raiſons que celles de la reine Marguerite, & chargea le cardinal d'Oſſat, & Sillery, ſon ambaſſadeur extraordinaire, qu'il avoit envoyé à Rome pourſuivre le jugement du Pape ſur la reſtitution du marquiſat de Saluces, de ſolliciter inſtamment cette affaire.

Le Pape accorde des commiſſaires, qui prononcent la diſſolution du mariage.

La cauſe rapportée au conſiſtoire, le Pape donna commiſſion à des prélats de la juger ſur les lieux, ſelon les droits de cette couronne, qui ne ſouffrent point que l'on traduiſe les François pour pareille nature d'affaires delà les monts, où il leur ſeroit preſqu'impoſſible de faire aller les témoins & les preuves néceſſaires. Ces prélats furent le cardinal de Joyeuſe, le nonce du Pape & l'archevêque d'Arles; leſquels ayant interrogé les deux parties, vu les preuves produites de part & d'autre, & la requiſition des trois états du royaume, déclarerent ce mariage nul, & leur permirent de ſe marier où bon leur ſembleroit.

Après cela, la reine Marguerite vient à Paris.

La reine Marguerite, qui depuis pluſieurs années, avoit quitté le Roi, & après diverſes aventures, s'étoit enfermée volontairement au fort château d'Uſſon en Auvergne, eut permiſſion

1599. de venir à Paris, de l'argent pour paye ses dettes, de grandes pensions, la joui sance du duché de Valois & de quelque autres terres, & droit de porter toujou le titre de reine. Elle vécut encore plu de quinze ans, & bâtit un palais près d Pré-aux-Clercs, qui depuis a été vend pour payer ses dettes, & démoli pou bâtir d'autres maisons. Elle aima foi les bons musiciens, parce qu'elle avo l'oreille très-délicate, & les hommes sa vans & éloquens, parce qu'elle avo l'esprit beau & l'entretien fort agréabl Au reste, elle étoit libérale jusqu'à l prodigalité, pompeuse & magnifique mais elle ne savoit ce que c'étoit que d payer ses dettes. Ce qui est sans doute l plus grand de tous les défauts dans u prince, parce qu'il n'y a rien qui soit fort contre la justice, dont il doit être l protecteur & le modele.

Ses inclinations.

Ce mariage étant dissous, Belliévre & Villeroi appréhendant que le Roi n s'engageât en de nouvelles amours, & ne se prît à quelqu'un des filets que le plus belles de la cour lui tendoient, l porterent, par plusieurs grandes raison d'état, à se fixer en la recherche de Marie de Médicis. Elle étoit fille de François, grand duc de Toscane, qui étoi mort dès l'an 1588, & n'ayant que de filles, avoit eu pour successeur son frere

1600.

Ferdinand, qui par conſéquent étoit oncle de Marie, & tenoit pour lors le duché.

On demande Marie de Médicis pour Henri IV.

Le cardinal d'Oſſat & Sillery firent entendre ſon intention au grand duc Ferdinand ſon oncle; & Alincour, fils de Villeroi, qu'il avoit envoyé pour remercier le Saint Pere de ſa bonne & briéve juſtice, touchant la diſſolution ſuſdite de ſon mariage, eut ordre de lui témoigner que le Roi ayant jetté les yeux ſur toutes les filles des maiſons ſouveraines de la chrétienté, n'avoit point trouvé de princeſſe plus agréable. L'affaire fut maniée avec tant d'adreſſe & de vigilance, par les ſoins de ceux qui l'avoient entrepriſe, que le Roi s'y trouva tout-à-fait engagé. Le contrat de mariage fut ſigné à Florence par ſes ambaſſadeurs le 4 du mois d'avril de l'an 1600; & Alincour, dans ſept jours, lui en apporta les nouvelles à Fontainebleau. Il aſſiſtoit pour lors à la fameuſe conférence ou diſpute d'entre Jacques David du Perron, évêque d'Evreux, depuis cardinal, & Philippe du Pleſſis-Mornay, dans laquelle la vérité triompha hautement du menſonge.

Le contrat de mariage eſt paſſé à Florence, & les noces s'y font par procureur.

Il y a des relations particulieres des ſolemnités qui ſe firent à Florence, des magnificences du grand duc, des cérémonies des fiançailles & des noces de

1600. cette reine, de ſon embarquement & ſa conduite par les galeres de Malthe de Florence, & de ſa réception à M ſeille, à Avignon & à Lyon; & ainſi n'en dirai rien.

Le Roi tombe dans les filets de mademoiſelle d'Entragues, depuis marquiſe de Verneuil.

Tandis que ce mariage de Florence traitoit, le Roi ayant un cœur qui pouvoit long-tems conſerver ſa liber s'attacha à un nouvel objet.

Il faut ſavoir que Marie Touchet, avoit été maîtreſſe du roi Charles I d'où étoit iſſu le comte d'Auvergn avoit été mariée au ſeigneur d'Ent gues, & en avoit eu pluſieurs enfan entr'autres, une fort belle fille, no mée Henriette, qui par conſéquent ét ſœur utérine du comte d'Auvergne. comte étoit âgé pour lors de quelq trente ans, & elle de quelques dix-h

Réflexion importante ſur les flatteurs.

On ne ſait que trop qu'il n'y a que flatteurs & les lâches complaiſans gâtent tout dans la cour des grands, qui corrompent même leurs perſonn Ce ſont eux qui ſucrent le poiſon, enhardiſſent le prince à mal faire, en ôtant la honte du mal, qui le familia ſent avec le vice, qui lui en recherche & facilitent les occaſions, & qui fon pour ainſi dire, le métier de Satan & tentateur. Il eſt impoſſible de purger cour de ces peſtes; elles s'inſinuent malg qu'on en ait dans les palais des grand

rendent agréables par de nouveaux di-
rtiſſemens, gagnent l'oreille par des 1600.
ianges flatteuſes, par de bons contes,
r des hableries plaiſantes; puis, quand
es tiennent les entrées, elles ſont gliſ-
· ſubtilement le venin dans le cœur,
empoiſonnent les ames les plus inno-
ntes.

Notre Henri, tout grand prince qu'il
oit, avoit de ces gens-là auprès de lui;
ſquels ayant reconnu ſon foible pour
; femmes, au lieu de le fortifier & de
retenir, comme véritables amis, n'ou-
oient rien pour le pouſſer plus fort
ns le penchant, & faiſoient leur for-
ne de ſon défaut. Ce furent eux qui
uerent tellement les beautés, les gen-
leſſes, l'eſprit, l'entretien divertiſſant
enjoué de mademoiſelle d'Entragues,
i'ils lui firent venir l'envie de la voir &
: l'aimer. Ils ne pouvoient jamais ren-
'e de plus mauvais office à leur maître
ıe celui-là. Elle avoit certainement
:aucoup de charmes, mais elle n'avoit
ıs moins d'eſprit & d'adreſſe. Ses refus
ſa modeſtie irriterent plus fort la paſ-
on du Roi. Bien qu'il ne fût point pro-
igue, il lui fit porter cent mille écus
out en un coup. Elle ne les refuſa pas,
: témoigna réciproquement beaucoup
'amour & d'impatience pour un ſi grand
loi; mais elle fit adroitement intervenir

Le Roi donne cent mille écus à mademoiſelle d'Entragues.

1600. ſon pere & ſa mere à la traverſe, pou l'obſerver de ſi près, qu'elle ne pût pa lui donner la commodité entiere de lu parler.

Son adreſſe pour le mener au point qu'elle vouloit.

Sur cela, elle lui fit entendre qu'ell étoit au déſeſpoir de ne lui pouvoir ten parole; qu'il falloit avoir le conſentemen de ſes pere & mere, & qu'elle y travail leroit de ſon côté. Puis, après plusieu longueurs & remiſes, elle lui dit qu'ils n pouvoient être amenés à un point ſi déli cat, ſi ce n'étoit que pour mettre leu conſcience à couvert envers Dieu, & leur honneur envers le monde, ſa Ma jeſté voulût lui faire une promeſſe d mariage; qu'elle n'avoit nulle envie d ſe ſervir de cet écrit; & que quand ell voudroit s'en ſervir, elle ſavoit bien qu' n'y avoit point d'official qui osât fair citer un homme qui avoit cinquante mill hommes de guerre à ſon commande ment: mais que ces bonnes gens le deſi roient ainſi, & qu'il ne devoit point fair de difficulté de guérir leur fantaiſie puiſqu'il ne s'agiſſoit que de lui donne un petit morceau de papier en échang de la choſe la plus précieuſe qu'elle eû au monde. Enfin, elle ſut ſi bien tourne ſon eſprit, qu'il lui fit une promeſſe de ſ main, par laquelle il s'obligeoit de l'é pouſer dans un an, pourvu que dans ce tems-là elle lui fît un enfant mâle.

Elle tire une promeſſe de mariage de lui.

Toute cette intrigue ſe voit dans les Mémoires de Sully, où il dit que le Roi ayant mené ſeul dans la premiere galerie de Fontainebleau, lui montra cette promeſſe écrite de ſa main, & lui en demanda ſon avis; qu'au lieu de répondre formellement ſur cela, il la déchira en deux morceaux; que le Roi en demeura tout étonné, & lui dit en colere : *Comment, je crois que vous êtes fol?* & qu'il lui répondit : *Il eſt vrai, Sire, je ſuis fol; & je voudrois l'être ſi fort, que je le fuſſe tout ſeul en France* : qu'au ſortir de la galerie, le Roi entra dans ſon cabinet, & demanda une plume & de l'encre, & qu'il croit que c'étoit pour en écrire une autre. Quoi qu'il en ſoit, cette promeſſe cauſa bien de l'embarras depuis; car la demoiſelle la voulut bien faire valoir, comme nous le dirons. 1600.

Sully la déchire, mais le Roi en fait une autre.

Au même tems que le Roi pourſuivoit la diſſolution de ſon premier mariage à Rome, il faiſoit auſſi inſtance envers le Saint Pere, qu'il eût à vuider le différent de la reſtitution du marquiſat de Saluces, dont la déciſion lui avoit été déférée par le traité de Vervins.

Il pourſuit à Rome la déciſion du marquiſat de Saluces.

Pour bien entendre ceci, il faut ſavoir que ce marquiſat étoit un fief mouvant du Dauphiné, duquel le roi François I étoit reſſaiſi par droit de réverſion, faute d'enfans mâles dans la ſucceſſion des ſei-

Comment ce marquiſat lui apparte-noit.

1600.

Comment le duc de Savoie s'en étoit emparé

On parle d'accommodement.

Le Roi offrit de le lui donner à foi & hommage.

Par le traité de Vervins, on remet ce différent à l'arbitrage du Pape.

gneurs qui le tenoient. Or, en 1588, durant les états de Blois, le duc de Savoie ayant avis que la Ligue se rendoit la plus forte en France, & qu'apparemment cette monarchie s'alloit démembrer, s'empara de ce marquisat, sans avoir aucun sujet de querelle. Il pallia seulement cette usurpation de ce beau prétexte, qu'il ne s'en saisissoit que de peur que Lesdiguieres ne s'en emparât, & que par ce moyen il n'établît le huguenotisme au milieu de ses terres.

Sept ans après, savoir l'an 1595, le Roi étant allé à Lyon, après le combat de Fontaine-Françoise, le duc, qui prévoyoit bien qu'il voudroit ravoir le marquisat, lui fit proposer quelqu'accommodement pour cette piéce. Le Roi offrit de la donner à un de ses fils pour la tenir à foi & hommage, avec quelques autres conditions; mais le duc la demandoit sans aucune dépendance, & ainsi cette négociation fut rompue.

Nos ambassadeurs traitant la paix générale à Vervins, ne manquerent pas de redemander instamment la restitution de ce fief. Ceux du duc qui y assisterent alléguerent, en faveur de leur maître, que cette piéce lui appartenoit, comme étant un fief mouvant de Savoie, & qu'il avoit plusieurs titres essentiels pour prouver cette mouvance, lesquels il falloit

voir

voir, pour vuider ce différend avec connoissance de cause. Or, il eut fallu bien du tems pour les faire venir de Savoie; & le nonce du Saint Pere pressoit fort la paix, de peur qu'il n'arrivât, durant ces remises, quelqu'accident qui la reculât. Tellement que, pour ne la point retarder, on jugea à propos de remettre au Pape la décision de cette affaire, à la charge qu'il la termineroit dans un an. 1600.

Les François, durant ce tems-là, solliciterent fort à Rome pour la faire vuider. Les Savoyards ne se défendirent qu'à l'extrêmité, & seulement de peur de perdre leur cause par défaut. Les uns & les autres produisirent leurs titres : ceux des François étoient fortifiés d'une possession paisible de plus de soixante ans, qui étoit plus que suffisante pour acquérir prescription. L'année étant expirée, le Pape demanda au Roi une prolongation de deux mois, pour pouvoir rendre sa sentence arbitrale, & que cependant le marquisat seroit mis en sequestre entre ses mains. Le Roi y consentit volontiers; mais le duc entra en défiance que le Pape ne le voulût avoir pour un de ses neveux : tellement que son ambassadeur lui ayant témoigné cette défiance, le Pape se déporta de se plus mêler du dépôt, ni de l'arbitrage.

Pourquoi est-ce que le Pape se déporte de cet arbitrage.

1600.

Le duc de Savoie ne vouloit que gagner le tems.

Le duc s'imaginoit qu'il n'avoit qu'à pousser le tems avec l'épaule, & qu'il arriveroit, ou que les François s'ennuyeroient de poursuivre cette affaire, ou qu'il en surviendroit quelqu'autre plus importante, qui détourneroit ailleurs les pensées du Roi. De plus, comme il y avoit encore plusieurs esprits mélancoliques, qu'on n'avoit pu guérir de cette opinion, que le Roi étoit toujours huguenot dans l'ame, & avec cela quelques ennemis cachés & dangereux, de sorte qu'il n'y avoit point d'années qu'il ne se fît plusieurs conspirations contre sa vie; il se pouvoit faire qu'il y en auroit enfin quelqu'une qui réussiroit. En effet, cette année-là, on en avoit découvert trois, dont celle qui fit le plus de bruit, fut d'une femme, qui alla offrir au comte de Soissons de l'empoisonner; mais le comte la déféra, & elle fut brûlée toute vive en Grève.

Il veut venir en France conférer avec le Roi.

Afin donc de gagner du tems, il desira de venir en France lui-même, ayant si bonne opinion de son esprit & de ses ruses, qu'il s'assuroit d'obtenir du Roi ce marquisat en don, ou du moins prétendoit faire de telles propositions, & d'employer tant d'artifices, qu'il se passeroit plus d'un an avant qu'on les pût démêler. Il disoit que son ambassadeur lui avoit mandé qu'il avoit entendu dire au

Roi, que s'ils étoient ensemble, ils vuideroient bientôt ce différend à l'amiable, & que c'étoit cette bonne parole qui l'avoit embarqué en son voyage. Mais plusieurs soupçonnoient, avec apparence, qu'il le faisoit à dessein de gagner quelques gens dans le conseil du Roi; de sonder les affections, de remarquer & de réveiller les mécontentemens, de jetter des semences de corruption & de division, & de renouveller les intelligences qu'il pouvoit avoir à la cour. D'autres s'imaginoient qu'il étoit mal content de l'Espagne, parce que Philippe II ayant donné les Pays-Bas en dot à sa fille puînée, n'avoit laissé à son ainée, femme du duc, qu'un crucifix & une image de Notre-Dame. D'ailleurs, il avoit en effet reçu quelques déplaisirs des ministres d'Espagne; & il faisoit courir le bruit, soit qu'il fût vrai ou non, qu'il avoit entrepris ce voyage sans en rien communiquer à Philippe III, son beau-frere. Enfin, chacun en jugeoit à sa fantaisie; & peut-être que pas un ne devinoit le secret de ses pensées, n'y ayant jamais eu prince moins pénétrable & plus caché que celui-là. Aussi disoit-on de lui, que son cœur étoit couvert de montagnes, aussi-bien que ses pays; c'est qu'il étoit bossu, comme la Savoie est toute montueuse.

1600.

Quels pouvoient être les motifs de ce voyage.

1600. Son train. Il voulut amener un train qui marquât ſon rang & ſa puiſſance. Il avoit douze cens chevaux ; mais tous ſes officiers étoient vêtus de deuil, à cauſe de la mort de ſa femme ; ce que pluſieurs des ſiens prirent à mauvais préſage. Le Roi deſirant le recevoir ſelon ſa dignité, ordonna aux villes & aux gouverneurs de lui rendre tous les mêmes honneurs qu'à ſa propre perſonne.

Le Roi le fait bien recevoir partout.

Il paſſe par Lyon.

Il deſcendit à Lyon par la riviere du Rône, & y fut reçu par la Guiche, gouverneur de cette ville. Mais le chapitre de Saint Jean ne lui donna pas la place de chanoine & comte de cette égliſe, parce qu'il ne poſſédoit plus la comté de Villars, en vertu de laquelle les comtes de Savoie y avoient été reçus autrefois ; joint qu'il n'avoit pas ſes titres, & qu'il ne vouloit point ſe donner le tems d'y faire preuve de ſa nobleſſe, dont ce chapitre-là ne diſpenſe qui que ce ſoit, que nos Rois.

Arrive à Fontainebleau, où étoit le Roi.

De Lyon, il vint à Rouanne, deſcendit par eau à Orléans, & puis en poſte à Fontainebleau, où étoit le Roi. Il arriva le 20 décembre, courant avec ſoixante-dix chevaux. D'abord, penſant acquérir de la confiance auprès de lui, il ſe plaignit hautement des Eſpagnols, lui découvrit, ou feignit de lui découvrir ſes plus ſecrettes penſées, & un deſſein qu'il

Son adreſſe pour gagner d'abord la confiance du Roi.

avoit de les chasser d'Italie. Il lui dit ses amis, ses moyens & ses intelligences pour cela. Il voulut lui faire croire qu'il lui ouvroit son cœur, qu'il étoit tout François, & qu'il desiroit s'attacher aux intérêts de la France sans réserve. Le Roi l'écouta avec attention, & le remercia de ses bons sentimens; mais après tout, il finit par-là : *Je suis d'avis que nous vuidions premiérement les affaires que nous avons ensemble, puis nous parlerons du reste.* Trois jours après, le Roi s'en alla à Paris, où ils devoient parler plus amplement du sujet qui l'avoit amené en France.

1600.

Qui est aussi fin que lui;

Et l'amene à Paris.

Sur cela commença la derniere année du quinziéme siecle, que l'on comptoit 1600, célebre par le jubilé centenaire, qui s'ouvrit à Rome. Il s'y trouva vingt-quatre mille François, les uns mûs de dévotion, les autres de curiosité, entre lesquels il y avoit bon nombre de huguenots, qui étoient allés voir cette grande cérémonie. Ils le pouvoient avec toute liberté; car durant l'année du grand jubilé, l'inquisition cesse à Rome, où d'ailleurs elle est bien moins rigoureuse qu'en Espagne. Le duc de Bar se trouva en habit inconnu à cette ouverture : il y étoit allé pour demander la dispense de son mariage, & l'absolution au Saint Pere; il obtint l'absolution en la maniere que

Ouverture du jubilé centenaire à Rome.

1600. le cardinal d'Offat le dit dans fes lettres : mais quelque grande que fût fa foumiffion, il ne put pour lors obtenir la difpenfe ; elle ne lui fut accordée qu'à trois ans delà, & même elle n'arriva que quelques jours après que fa femme, madame Catherine, fut morte.

Grandes démonftrations d'amitié entre le Roi & le duc.

Le commencement de cette année vit le Roi & le duc de Savoie vivre avec tant de privautés & tant de preuves d'amitié, qu'on eût cru que ce n'étoit qu'un même cœur. La civilité & la courtoifie françoife obligeoient le Roi de faire toute forte de bons traitemens au duc, & le defir qu'avoit le duc d'obtenir de lui le marquifat, le portoit à une extrême complaifance, & à chercher tous les moyens de fe rendre agréable à un fi grand Roi. La cour de France avoua qu'elle n'avoit jamais vu de plus parfait courtifan ; les dames, de plus agréable galant ; les officiers du Roi & des grands, de prince plus libéral. Il favoit fe conduire de telle forte auprès du Roi, qu'il ne faifoit ni le compagnon, ni le valet ; & s'il vouloit bien paroître inférieur en grandeur, il s'efforçoit de paroître fupérieur en générofité & en libéralité. Il donnoit à pleines mains, même aux principaux de la cour. Le Roi leur permettoit d'accepter fes préfens, & de fon côté en donnoit de fort grands au duc. Il le traitoit, & le

Comment le duc vivoit avec le Roi ; fon adreffe, fes libéralités.

faiſoit traiter par les principaux de ſa cour, & tous les jours lui faiſoit voir quelque nouveau ſujet de divertiſſement. Entr'autres choſes, il deſira qu'il vît ſon Parlement, que nos Rois ont toujours montré aux princes étrangers, comme un abrégé de leur grandeur, & le lieu où leur Majeſté réſide avec plus d'éclat. Ils ſe mirent enſemble dans la lanterne de la grand'chambre, où ils entendirent avec raviſſement plaider une cauſe fort ſinguliere, qu'on avoit choiſie exprès, & prononcer l'arrêt par Achilles de Harlay, premier préſident, perſonnage ſi grave & ſi diſert, que tout ce qui ſortoit de ſa bouche, ſembloit ſortir de celle de la Juſtice même.

1600.

Le Roi lui fait toutes ſortes de bons traitemens;

Lui fait voir ſon Parlement, où ils entendent plaider une cauſe.

Il n'y avoit point de civilité, ni de courtoiſie que le Roi ne fît au duc; mais après tout, il ne ſe relâchoit point pour ſon marquiſat. Le duc tournoit l'affaire en toutes ſortes de ſens : tantôt il offroit de le tenir en hommage de la couronne, tantôt il propoſoit au Roi de grands deſſeins ſur le Milanois & ſur l'Empire; tantôt il mettoit ſur le tapis le plan d'une puiſſante ligue, pour détruire l'Eſpagnol en Italie. Mais le Roi étoit trop habile pour prendre le change : il répondoit qu'il n'avoit point d'ambition de conquérir le bien d'autrui, mais ſeulement de recouver le ſien; qu'il ne vouloit point parler de cette

Mais ne ſe relâche point pour ſon marquiſat.

Le duc tâche en vain de lui donner le change.

1600.

affaire avec le duc, & qu'il falloit remettre cela à leur conseil. En effet, ils nommerent quelques personnes qui en conférerent ensemble : mais ceux du Roi insistant toujours à la restitution, & le duc tâchant à s'en exempter, on ne conclut rien.

Toutes espérances étant donc manquées au duc, de pouvoir rien obtenir, il ne perdoit pas courage pour cela, mais se fioit en des intelligences secrettes, qu'il avoit nouées avec quelques grands de la cour, particuliérement avec le duc de Biron. Plusieurs croient qu'il commença pour lors à le débaucher, & qu'il se servoit pour cet effet de l'entremise d'un nommé Laffin, gentilhomme Bourguignon, de la maison de Beauvais la Nocle, mais le plus pernicieux & le plus traître qu'on eût su trouver en la France. Il faisoit métier de porter & rapporter les paroles de part & d'autre. Le Roi le connoissoit bien ; & sachant qu'il voyoit Biron bien familiérement, il eut la bonté de dire plus d'une fois à ce maréchal : *Ne laissez point approcher cet homme-là de vous ; c'est une peste, il vous perdra.*

N'y pouvant réussir, on croit qu'il travailla à débaucher Biron, par l'entremise de Laffin.

Le duc savoit que Biron aimoit le Roi, pour ce qu'il l'avoit élevé aux plus grandes dignités de son royaume, & que ce prince l'honoroit aussi de sa bienveillan-

ce. Il falloit donc lui faire perdre cette affection, pour le rendre capable de quelque mauvais dessein.

1600.

Biron étoit sans doute brave & vaillant au dernier point, mais si enflé de sa bravoure, qu'il ne pouvoit souffrir que personne s'égalât à lui. Depuis la paix de Vervins, n'ayant plus rien à faire, il vantoit sans cesse ses belles actions; à son dire, il avoit tout fait, & il s'enivroit tellement de ses louanges, qu'il mettoit sa vaillance au-dessus de celle du Roi. Il croyoit qu'il lui devoit sa couronne, qu'il ne lui pouvoit rien refuser, & qu'il alloit le gouverner absolument. Ces fanfaronneries ne plaisoient point au Roi; il se fâchoit que son sujet s'égalât à lui en valeur, & plus encore qu'il eût la présomption de le vouloir gouverner, lui qui avoit dix fois plus de cervelle & de bon sens que ce maréchal.

Biron devient insupportable par ses vanités & fanfaronneries.

Il s'estimoit plus que le Roi,

Lequel en prit du dépit.

C'est certes une noble ambition, & qui non-seulement sied bien, mais qui est tout-à-fait nécessaire à un roi, de croire qu'il n'y a aucun de ses sujets qui vaille mieux que lui. Quand il n'a pas cette bonne opinion de soi-même, il ne manque point de se laisser conduire par celui qu'il croit plus habile homme, & par-là il tombe aussi-tôt en captivité. Ainsi, dût-il se tromper, il faut qu'il s'estime toujours plus capable que tout autre de

Belle & importante réflexion.

1600.

gouverner ſon royaume. Je dis bien plus: il ne ſauroit ſe tromper en cela, d'autant qu'il n'y a perſonne plus propre que lui à régir ſon état, Dieu l'ayant deſtiné à cette fonction, lui & non pas un autre, & les peuples étant toujours diſpoſés à recevoir les commandemens, lorſqu'ils ſortent de ſa bouche ſacrée.

Henri le Grand avoit donc pris quelque dégoût du maréchal de Biron, à cauſe de ſa vanité : de ſorte que le duc de Savoie lui louant un jour les belles actions & les grands ſervices des Birons pere & fils, le Roi lui répondit : Qu'*il étoit vrai qu'ils l'avoient bien ſervi; mais qu'il avoit eu beaucoup de peine à modérer l'ivrognerie du pere, & à retenir les boutades du fils* Le duc recueillit ces paroles, & les fit rapporter par Laffin à Biron; lequel touché en la partie la plus ſenſible, s'emporta là-deſſus à cent extravagances; & ayant perdu le reſpect, perdit ce qui lui reſtoit d'affection pour le Roi. On ſoupçonne que dès lors il s'abandonna à toutes ſortes de mauvais deſſeins, & qu'il promit d'entrer dans une ligue que le Savoyard devoit faire avec le roi d'Eſpagne, moyennant qu'il lui donnât ſa fille en mariage, & qu'on lui aidât à ſe faire duc de Bourgogne.

Le duc fait rapporter à Biron quelques paroles déſavantageuſes du Roi.

Après que le duc de Savoie eut demeuré plus de deux mois à la cour de

France, faisant, comme dit le proverbe, bonne mine à mauvais jeu, & couvrant toujours son chagrin d'une joie apparente, mais ne sachant ni comment se retirer sans honte, ni comment demeurer plus long-tems sans aucun fruit; le Roi ne voulut pas lui donner sujet de dire qu'on l'avoit traité à la derniere rigueur. Il lui fit savoir que si le marquisat l'accommodoit si fort, qu'il ne le pût restituer sans une notable incommodité, il se contenteroit de prendre la Bresse en échange. Cette condition ne sembloit guère moins dure au duc que celle de la restitution du marquisat; toutefois pour avoir quelque prétexte de se retirer avec honneur, il ne s'en éloigna pas, & il fut dressé alors quelques articles, lesquels il témoigna n'avoir pas désagréables, mais il demanda du tems pour songer à l'alternative de la restitution ou de l'échange, & pour prendre l'avis des grands de son état sur une chose si importante. On lui accorda pour cela trois mois de tems tout entiers. C'étoit à la fin de février de l'année 1600.

1600.

Le Roi fait proposer au duc l'échange du marquisat avec la Bresse.

Le duc feint de ne s'en pas éloigner, mais demande trois mois pour choisir.

Peu de jours après, il prit congé du Roi, qui le conduisit jusqu'au pont de Charenton, & donna ordre au baron de Lux & à Praslin, de l'accompagner jusqu'à la frontiere. Il s'en retourna par la Champagne & la Bourgogne, d'où il en-

Il prend congé du Roi, qui le conduisit jusqu'au pont de Charenton.

1600.

tra en Bresse, & alla à Bourg. Il eut grande joie de s'y voir arrivé, parce qu'il avoit eu peur d'être arrêté en France. En effet, quelques-uns avoient donné conseil au Roi de le retenir, jusqu'à ce qu'il eût restitué le marquisat; mais le Roi s'offensa fort de cette proposition, & répondit en colere: Qu'*on le vouloit déshonorer, & qu'il aimeroit mieux avoir perdu sa couronne, que de tomber dans le moindre soupçon d'avoir manqué de foi, même au plus grand de ses ennemis.*

Quelques-uns avoient conseillé au Roi de l'arrêter.

Belle réponse du Roi.

Les trois mois étant expirés, sans que le duc eût satisfait à sa promesse, le Roi se fâche, & veut qu'il se résolve à l'une ou à l'autre alternative. Le duc prend de nouveaux délais, & promet toujours qu'il le satisfera. Cependant il faisoit remontrer au conseil d'Espagne le péril où il étoit, que la perte du marquisat le mettroit hors d'état de pouvoir servir les Espagnols; qu'elle ouvriroit une porte aux François, pour aller troubler l'Italie, & que cette tempête, après avoir désolé ses terres, iroit fondre sur le Milanois. Le conseil d'Espagne en comprenoit bien l'importance; mais comme il agit fort lentement, il fut assez long-tems à se résoudre. Enfin le comte de Fuentes, gouverneur du Milanois, eut ordre, mais deux mois plus tard qu'il ne falloit, d'assister puissamment ce prince. Il se rendit,

Les trois mois expirés, le Roi presse le duc de choisir, ou l'échange, ou la restitution.

Le duc presse le conseil d'Espagne de le secourir.

Le comte de Fuentes vient pour cela au Milanois, mais tard.

pour cet effet, dans le Milanois, où, avec deux millions d'or, qui étoient tout prêts, il commença de faire de grands préparatifs.

1600.

Le Roi presse le duc de choisir ou l'échange, ou la restitution.

Après que le duc, par divers artifices, eut fait traîner la négociation près de deux autres mois, le Roi étant ennuyé de toutes ses remises, se prépara de lier ce Protée, qui se changeoit en toutes sortes de formes, & de le forcer à rendre une réponse certaine. Il s'avança, pour cet effet, jusqu'à Lyon, où il avoit envoyé son conseil devant. Le duc sachant qu'il s'approchoit, eut recours à d'autres finesses. Il lui envoya trois ambassadeurs, qui proposerent conjointement un acte, par lequel ils déclaroient que leur maître étoit prêt à accomplir le traité fait à Paris, & qu'il promettoit de remettre le marquisat; mais celui des trois qui avoit le secret, fit refus de signer les articles qu'on dressoit sur ce sujet, que premiérement le duc ne les eût montrés à son conseil, & signés. Par ce détour, le duc gagna encore sept ou huit jours de tems; mais le Roi résolu de le pousser jusqu'au bout, le suivoit toujours à la trace, démêloit toutes ses ruses, & ne lui laissoit plus de subterfuge. Il falloit donc qu'il répondît positivement, & il promit de rendre le marquisat dans le 16 août.

Il promet positivement de rendre le marquisat;

1600.

Mais quand le Roi y envoie des troupes, il leve le masque, & le refuse.

Sur cette assurance, le Roi fit avancer le Bourg-l'Espinasse, vieux colonel d'infanterie, avec des troupes Suisses, pour prendre possession du marquisat. Comme il en approchoit, le duc leva le masque, & dit nettement qu'aux conditions qu'on lui avoit proposées, la guerre lui étoit moins dure que la paix. Ainsi le Roi fut obligé d'en venir au point où il avoit bien prévu qu'il en faudroit venir, c'est-à-dire à une guerre ouverte. Il la lui déclara donc le 11 du mois d'août, mais avec ces termes exprès, que c'étoit seulement pour le marquisat, & sans préjudice du traité de Vervins, lequel il desiroit observer inviolablement.

Le Roi lui déclare la guerre.

Il en rend raison aux princes voisins.

En même tems, il donna avis de cette rupture à tous les princes voisins, & leur fit entendre les justes sujets qu'il en avoit. Ce grand Roi savoit bien qu'entre les chrétiens, l'infraction de la paix est extrêmement odieuse, & que sans des raisons qui convainquent fortement les esprits, il ne faut jamais rien faire qui trouble la tranquillité publique.

Il étoit pour lors à Grenoble, où il n'avoit, pour commencer cette guerre, que trois ou quatre compagnies d'ordonnance. Quelqu'un lui proposa de faire avancer le régiment des Gardes. Il répondit, qu'*il ne le vouloit pas éloigner de lui ; que c'étoit la dixiéme légion, qui*

ne combattoit point* sans César. Mais dans peu de tems, la noblesse Françoise & les aventuriers accoururent de tous côtés auprès de lui, comme à la noce & au bal.

1600.

*Jules-César ne vouloit pas que la dixiéme légion combattît sans lui.

Le maréchal de Biron, quoique déja dégoûté, ayant amassé quelques troupes, entama le pays de Bresse en plusieurs endroits. Du Terrail y pétarda la ville de Bourg; mais la citadelle se garda mieux, & elle fit presque la seule difficulté de cette guerre. Crequy entrant en Savoie, y emporta la ville de Montmélian sur le mi-nuit, mais non pas le château.

Biron conquiert toute la Bresse.

Le Pape alarmé par les premieres étincelles de cet incendie, & ayant peur qu'il n'embrasât toute l'Italie, s'employa tout aussi-tôt pour l'éteindre. Il dépêcha un prélat, qui portoit le titre de patriarche de Constantinople, vers le Roi, pour lui remontrer les inconvéniens de cette rupture, & pour le conjurer au nom de Dieu de ne point passer outre. Le Roi l'assura qu'il n'avoit nul dessein de troubler la paix d'Italie; qu'il étoit prince chrétien & juste; que Dieu lui avoit donné un assez beau royaume pour s'en contenter; mais qu'il desiroit ravoir ce qui étoit de sa couronne; que s'il avoit eu d'autres plus vastes desseins, il auroit fait de plus grands préparatifs.

Le Pape alarmé de cette guerre, envoie vers le Roi.

Belle réponse du Roi au Pape, & bien chrétienne.

1600.

Le Roi entre lui-même dans la Savoie, & prend Chamberry par capitulation, & quelques châteaux.

Peu de jours après, il partit, & entr lui-même dans la Savoie. Sa préfence étonna tellement la ville de Chamberry qu'il en fit fortir la garnifon par une prompte capitulation. Il fe rendit maître des avenues de la Tarentaife & de la Morienne, en prenant dans deux ou trois jours le château de Conflans & celui de la Charbonniere, qui jufques-là avoient paffé pour imprenables.

Le duc de Savoie ne s'en remuoit point.

Le duc de Savoie ne fe remuoit point pour toutes ces pertes; il en étoit fi peu touché, qu'il chaffoit & qu'il danfoit tandis qu'on le dépouilloit de fes provinces. Il ne fembloit pas qu'il fût l'adverfaire, mais le fpectateur. Ses fujets pareillement ne s'étonnoient guère des progrès du Roi : ils difoient que, s'il prenoit quelque place en Savoie, leur duc en prendroit bien d'autres en France. On ne pouvoit deviner d'où procédoit cette grande fécurité. Il y en avoit qui croyoient que le Duc s'affuroit fur je ne fais quelles pronoftications d'aftrologues, qui lui avoient prédit que dans le mois d'août, il n'y auroit point de roi en France; ce qui fe trouva fort vrai, parce qu'en ce temslà le Roi étoit victorieux au milieu de la Savoie. D'autres croyoient que le duc fe fondoit encore fur les intelligences qu'il avoit avec le maréchal de Biron, dont la fidélité ayant été fort ébranlée par fes

Il fe fioit à quelques vaines prédictions d'aftrologues,

Ou au maréchal de Biron qui étoit fort irrité contre le Roi,

artifices, tandis qu'il étoit en France, venoit d'être entiérement débauché par de nouveaux sujets de mécontentement que ce maréchal avoit reçus depuis cette guerre. Car le Roi ne témoignoit plus se fier tant à lui : il ne le traitoit plus avec la même franchise qu'auparavant, & il commettoit la principale direction de cette conquête à Lesdiguieres, qui en effet savoit mieux le pays & la maniere de faire la guerre dans ces montagnes, que lui. Cette préférence irritoit furieusement un esprit altier, qui croyoit qu'on ne pouvoit & qu'on ne devoit rien faire sans lui. Puis, le refus que fit le Roi de lui donner le gouvernement de la citadelle de Bourg, le mit tout-à-fait hors du sens. Depuis cela, il n'eut plus que des pensées extravagantes & criminelles, & il commença, disoit-on, de traiter une ligue avec le Savoyard, pour rallumer la guerre civile en France. Je ne puis marquer les particularités de ce dessein, parce qu'on ne les a jamais bien sues.

1600.

Le duc de Savoie croyoit ses forteresses de Montmélian en Savoie, & de Bourg en Bresse, imprenables, & se reposoit de la sûreté de son pays là-dessus. Il fut bien surpris d'apprendre que le marquis de Brandis, gouverneur de la premiere, avoit capitulé de la rendre dans certain

1600.

Enfin le duc se met en campagne ; mais ne fait rien.

La citadelle de Montmélian prise ;

Puis celle de Bourg ;

Puis le fort Sainte-Catherine.

Le Roi visite Genève.

tems. Sur cela, il se mit aux champs, & fit tous ses efforts pour être en état de la secourir. Il eut recours à l'assistance des Espagnols ; mais le comte de Fuentes qui desiroit engager les affaires encore plus avant, lui refusa des troupes dans son besoin ; & cependant le terme de la capitulation étant échu, il perdit Montmélian, au grand étonnement de ses sujets, & à la honte de Brandis. La disette de vivres & de munitions lui fit aussi perdre, à quelques semaines delà, la citadelle de Bourg, dont le gouverneur soutint le siége jusqu'à l'extrêmité.

Le Roi étant passé du côté de Genève soumit le pays de Chablais & de Faussigni. Les habitans de Genève prirent le fort Sainte-Catherine, que les Savoyards avoient bâti pour les matter, & le démolirent. Après cette prise, il voulut visiter Genève, si célebre pour être un des remparts de la religion protestante. Théodore de Bèze, le premier en âge comme en doctrine, de tous les ministres huguenots, lui fit une harangue en peu de paroles. Le maréchal de Biron ayant considéré la place, que les habitans fortifioient depuis quarante ans avec beaucoup de soin & de dépense, soit pour se faire estimer grand capitaine, soit pour montrer beaucoup de zele à la religion catholique, se vanta qu'il la pourroit prendre

n vingt jours. Ce que le Roi ne trouva as bon, d'autant que la France l'avoit rise sous sa protection dès le regne de 'rançois I, & s'étoit obligée de la dé- endre contre le duc de Savoie, qui rétend que la seigneurie lui en apparent. 1600.

Cependant le Pape desirant sur toutes hoses éteindre le feu de cette guerre, voit dépêché vers le Roi & vers le duc on neveu le cardinal Aldobrandin, le- uel travailloit incessamment à moyener la paix. Sa plus grande peine étoit de ouver des nœuds assez sûrs & assez forts our attacher le duc de Savoie; car ceux e ses promesses & de sa foi étoient si certains & si coulans, que l'on ne s'y ouvoit fier.

Le Pape s'entremet de la paix, & envoie pour cela son neveu légat.

Au même tems, le Roi, à qui la guerre 'avoit pas interrompu les pensées de son nariage, s'embarqua sur le Rhône, & descendit à Lyon, où la Reine sa nouvelle pouse étoit arrivée, & l'attendoit.

Le Roi vint à Lyon, où la Reine l'attendoit.

Le légat n'avoit point discontinué le raité de la paix : il étoit venu à Lyon our cela, où il fit son entrée quinze ours après la Reine. Les ambassadeurs e Savoie l'y suivirent; mais leur pouoir étoit conçu en tels termes, que le uc avoit moyen de le désavouer. Toutefois, quand ils virent la citadelle de Bourg à l'extrêmité, ils solliciterent

Le légat y vint aussi, & les ambassadeurs de Savoie.

1600. instamment le légat de reprendre les pr
miers erremens du traité. Mais il n'e
voulut rien faire, qu'ils ne lui eusse
donné par écrit, qu'ils l'en avoient pr
pour le bien des affaires de leur maîtr

1601. Comme les articles furent dressés
accordés, on les signa de part & d'autr
& la paix fut publiée à Lyon le 1
janvier 1601, par laquelle le duc cédo
au Roi & à tous ses successeurs, rois c
France, les pays & seigneuries de Bress
Bugey & Valromey, & généralemer
tout ce qui lui appartenoit le long de
riviere du Rhône, depuis la sortie c
Genève, comme aussi le bailliage & ba
ronnie de Gex. Et cela en échange c
marquisat de Saluces, que le Roi l
délaissoit entiérement pour lui & pou
les siens. Le traité portoit aussi, que to
tes les places que le Roi avoit prises s
le duc de Savoie, lui seroient rendues
mais seroient réservés au Roi tous l
droits prétendus contre ledit duc, su
vant qu'il étoit contenu au traité de Ca
teau en Cambresis & de Vervins.

Le traité de paix se fait, se signe, & se publie à Lyon.

Articles de ce traité, portant que la Bresse sera au Roi, & le marquisat au duc.

Dans cet échange, l'un & l'autre ga
gnoient également. Le Roi, pour u
marquisat de peu d'étendue, éloigné d
ses terres, enclavé dans celles de Savoie
& lequel il ne pouvoit conserver que pa
de grosses garnisons, qui consumoien
deux fois plus que le revenu qu'il en ti

Ils gagnent l'un & l'autre à cet échange.

it, acquéroit un pays de plus de vingt-
nq lieues d'étendue, qui étoit conti-
nt aux siens, qui élargissoit sa fron-
:re, auquel il y avoit huit cens gen-
shommes, & qui étoit très-fertile &
:s-abondant, principalement en pâca-
s, pour nourrir des harras. Le duc,
s'appropriant le marquisat, se tiroit
e fâcheuse épine du pied, ou plutôt
e épée qui lui traversoit le corps, &
mettoit en sûreté. Car, tandis que les
ançois le tenoient, il n'osoit sortir de
urin qu'accompagné de trois ou quatre
ns chevaux d'escorte; & il falloit qu'il
tretînt de grosses garnisons au milieu
son pays.

1601.

Le traité étant signé, le Roi partit de
yon en poste pour revenir à Paris, où
Reine le suivit à petites journées. Quel-
:e tems après qu'elle y fut arrivée, il la
ena voir ses bâtimens de Saint-Ger-
ain-en-Laye. C'étoit un de ses plai-
s, & certes fort innocent, & qui sied
bien à un puissant prince, quand il a
yé ses plus grandes dettes, & qu'il a
ulagé ses peuples du plus gros fardeau
:s impositions. Car, en élevant ces su-
:rbes édifices, il laisse de belles marques
: sa grandeur & de ses richesses à la
osterité; il embellit son royaume, at-
re l'admiration des peuples, fait con-
oître aux étrangers que ses coffres re-

Après cela, le Roi part de Lyon pour Paris, où la Reine le suit.

Il la mene voir ses bâtimens.

1601. gorgent d'argent, donne la vie & du pa
à quantité de pauvres manœuvres, tr
vaille utilement pour ſa commodité
pour celle de ſes ſucceſſeurs, & enf
fait fleurir l'architecture, la ſculpture
la peinture, leſquelles ont toujours é
infiniment eſtimées de toutes les natio
du monde les plus polies.

Il ſe divertiſſoit aux bâtimens, mais ne s'y occupoit pas.

Le roi Henri le grand ne prenoit
divertiſſement que pour ſe délaſſer l'e
prit de ſes travaux, & non pas pour
l'occuper; car il avoit l'ame trop granc
& le génie trop élevé pour ſe donn
tout entier à des choſes ſi médiocres
encore moins pour s'attacher à de vair
amuſemens. Il eſt vrai qu'il bâtiſſoit
qu'il chaſſoit, qu'il jouoit; mais c'éto
ſans ſe détourner trop de ſes affaires,
ſans abandonner le timon de ſon état
lequel il tenoit auſſi ferme & auſſi ſoi
gneuſement durant le calme que durai
la tempête.

Belle réflexion, & qu'un roi ne ſauroit rop faire.

D'ailleurs, il n'avoit garde de s'er
dormir durant la bonace, qui eſt ſouver
trompeuſe; & outre qu'il n'y a pas moir
à travailler pour un bon roi au-dedans d
l'état, pendant la paix, qu'au-dehors
pendant la guerre; il ſavoit que l'Eſpa
gnol & le Savoyard grondoient toujours
& qu'ils couvoient dans le cœur quel
qu'entrepriſe contre lui. Le comte d
Fuentes ayant levé une grande armé

1601.

our affifter le Savoyard, fe fâchoit que ı paix lui avoit ôté l'occafion de l'emloyer. Quelques places qu'il avoit pri-:s en Picardie durant la guerre entre :s deux couronnes, lui avoient donné e la vanité, & lui faifoient croire qu'il emporteroit toujours de l'avantage fur :s François. Au même tems, le roi d'Efagne avoit auffi mis en mer une armée naale, commandée par un Doria, laquelle voit fans doute quelque deffein fur la Proence, fi la paix ne fe fût faite. Et même, uoiqu'elle le fût, Fuentes ne laiffoit as de vouloir tenter une entreprife fur Marfeille, pour faire rupture. Ceux avec ui il avoit intelligence pour cela, offri-:nt au Roi d'attirer dans le piége fix ou :pt cens hommes, & de les retenir pri-onniers, ou de les tailler en piéces. Mais : Roi ne jugea pas qu'un fi petit avanıge valût la peine de donner fujet aux nnemis de rompre la paix, & de ren-'er dans une guerre qui eût été fort angereufe, parce qu'ils étoient puif-ımment armés. D'ailleurs, il craignoit u'il n'y eût encore au-dedans de fon tat du feu caché fous les cendres, & ue, dans le bruit de la guerre, on n'at-:ntât plus facilement fur fa perfonne. Car, pour dire le vrai, il avoit plus à raindre leurs couteaux & leurs poinards, que leurs épées. Il diffimula donc

Le comte de Fuentes veut furprendre Marfeille, pour rompre la paix.

On pouvoit attraper ces gens par une contre-intelligence, mais le Roi ne veut pas.

1601. ſagement cette entrepriſe, & répondit aux Marſeillois : Qu'*il ne ſavoit point dérober la victoire ; que les embuſcades n'étoient honnêtes que durant la guerre, & qu'il ſe falloit bien donner de garde, de contribuer, en quelque façon que ce fût, à l'infraction que les ennemis avoient deſſein de faire.*

Le roi d'Eſpagne emploie ſes armes contre les infideles.

Enfin, les Eſpagnols ayant reconnu que ce ſage argus avoit trop de yeux & de vigilance pour pouvoir être ſurpris, de quelque côté que ce fût, ſe réſolurent d'employer leurs armes à de pieuſes & honorables entrepriſes. Une partie de leur armée de terre paſſa en Hongrie, qui étoit alors attaquée par les Turcs. Le duc de Mercœur étant allé chercher en ce pays-là une plus juſte gloire que dans les guerres civiles de France, y commandoit les troupes de l'Empereur. Il y fit connoître aux infideles, par pluſieurs beaux exploits, particuliérement par la mémorable retraite de Caniſe, que la valeur françoiſe eſt choiſie de Dieu pour ſoutenir la religion chrétienne. Auſſi ne fait-on point de doute qu'il ne les eût entiérement chaſſés de ce royaume-là, dont ils ont envahi plus de la moitié, s'il ne fût mort l'année ſuivante d'une fiévre pourprée, qui le ſaiſit à Nuremberg, comme il alloit faire ſes dévotions à Notre-Dame de Lorette

Le duc de Mercœur y commande les troupes de l'Empereur, & y meurt.

L'

Il arriva quelque tems après un accident, dans lequel le Roi ſut bien faire voir aux Eſpagnols qu'il n'étoit pas capable de ſouffrir rien contre ſon honneur & contre la dignité de ſon état. Rochepot étoit ſon ambaſſadeur en Eſpagne ; quelques gentilshommes de ſa ſuite, deſquels étoit ſon neveu, ſe baignant à la riviere, prirent querelle contre des Eſpagnols, & en tuerent deux, puis ſe ſauverent chez l'ambaſſadeur. Les amis des morts émurent tellement le peuple, qu'il aſſiégea la maiſon, & étoit prêt à y mettre le feu. Le magiſtrat, afin de prévenir les tragiques effets de cette fureur, fut contraint de faire une injuſtice, & de violer la franchiſe de l'hôtel de l'ambaſſadeur ; car il s'y tranſporta avec main-forte, & emmena les accuſés en priſon. Le roi d'Eſpagne fâché de ce qu'il avoit violé le droit des gens, mais recevant ſes excuſes, l'envoya demander pardon à l'ambaſſadeur : toutefois ces François demeurerent toujours priſonniers.

1601.

Gentilshommes de l'ambaſſadeur de France en Eſpagne tuent quelques Eſpagnols.

Le magiſtrat viole l'aſyle de ſon hôtel, pour les prendre.

On fit alors pluſieurs diſcours & pluſieurs écrits ſur les droits & priviléges des ambaſſadeurs. Il eſt vrai, diſoit-on, qu'un ambaſſadeur a ſeul droit de ſouveraine juſtice dans ſon hôtel ; mais les gens de ſa ſuite ſont ſujets à la juſtice de l'état dans lequel ils ſont, pour les fautes

Diſcours ſur la franchiſe de l'hôtel des ambaſſadeurs.

1601. qu'ils commettent hors de ſon hôtel ; & ainſi, s'ils ſont pris hors de là, on leur peut faire leur procès. Et bien qu'on ſache que cette rigueur ne s'obſerve pas ordinairement, & que le reſpect qu'on porte à la perſonne de l'ambaſſadeur s'étend ſur tous ceux qui le ſuivent, toutefois c'eſt une courtoiſie, & non pas un droit. Mais pour cela il n'eſt pas permis d'aller chercher le criminel dans l'hôtel d'un ambaſſadeur, qui eſt un lieu ſacré, & comme un aſyle certain pour ſes gens. Il ne doit pourtant pas en abuſer, ni en faire une retraite de ſcélérats, ou y donner aſyle aux ſujets du prince, contre les loix & la juſtice : car, en ce cas-là, on s'en plaint à ſon maître, lequel eſt obligé auſſi-tôt d'en faire raiſon.

Le Roi offenſe rappelle ſon ambaſſadeur,

Or, le Roi étant offenſé, comme il devoit, de l'injure faite à la France dans ſon ambaſſadeur, & ne jugeant pas que la ſatisfaction que les magiſtrats lui en avoient faite, fût ſuffiſante, lui commanda de s'en revenir auſſi-tôt; ce qu'il fit ſans prendre congé du roi d'Eſpagne. Il défendit auſſi en même tems tout commerce avec les Eſpagnols; & comme il prévit que dans ces commencemens de rupture, ils pourroient entreprendre ſur ſes places de Picardie, il partit en diligence de Paris pour viſiter cette frontiere, & ſe rendit à Calais.

Et s'en va en diligence à Calais, viſiter ſa frontiere.

Les peuples, qui començoient à goûter le repos, & à labourer leurs terres en patience, frissonnerent de frayeur qu'une nouvelle guerre ne les exposât une autre fois à la licence du soldat. Mais Dieu eut pitié de ces pauvres gens : le Pape s'étant entremis de remédier au mal qui menaçoit la chrétienté, accommoda heureusement le différend. L'Espagnol lui remit le procès & les prisonniers, lesquels sa Sainteté consigna, quelques jours après, entre les mains du comte de Béthune, ambassadeur de France à Rome, & le Roi ensuite renvoya un ambassadeur en Espagne, qui fut le comte de Barraut.

1601.

Le Pape s'entremet d'accommoder ce différend, & le fait.

Comme le Roi étoit à Calais, ainsi que nous avons dit, l'archiduc étoit devant Ostende, où il continuoit ce siége *, le plus fameux qui ait jamais été depuis le siége de Troyes. Il appréhenda avec sujet que l'approche du Roi, ne retardât le progrès de son entreprise, où il avoit déja tant perdu d'hommes, de tems, de coups de canon, d'argent & de munitions. Il lui envoya donc faire compliment, promettant que du côté d'Espagne, on le satisferoit de la violence faite au logis de son ambassadeur, mais qu'il le supplioit que les assiégés ne se prévalussent point de cette conjoncture. Le Roi, qui ne se laissoit jamais vaincre par

L'archiduc, qui assiégeoit Ostende, envoie faire compliment au Roi.

* *Ce siége dura trois ans, trois mois & trois semaines.*

1601.

Le Roi rend la civilité à l'archiduc.

courtoisie, non plus que par les armes, lui envoya le duc d'Aiguillon, fils ainé du duc de Mayenne, l'assurer qu'il desiroit maintenir la paix; qu'il ne s'étoit avancé sur les frontieres que pour dissiper quelques menées qui s'y brassoient, & qu'il espéroit de l'équité du roi d'Espagne, qu'il lui feroit raison.

La reine d'Angleterre envoie aussi lui faire compliment, & il y répond par le maréchal de Biron,

Durant qu'il fut à Calais, la reine Elizabeth l'envoya aussi visiter par le Milord Edmond, son principal confident. Pour répondre à cette civilité obligeante, il fit passer le maréchal de Biron en Angleterre, accompagné du comte d'Auvergne, & de l'élite de tout ce qu'il y avoit de noblesse à la cour, pour lui représenter le regret que le Roi avoit se trouvant si près d'elle, de ne pouvoir pas jouir du bien de la voir.

Auquel elle fait voir la tête du comte d'Essex.

Cette Reine s'efforça, par toutes sortes de moyens, de faire connoître au François sa grandeur & sa puissance. Un jour tenant Biron par la main, elle lui montra un grand nombre de têtes plantées sur la tour de Londres, lui dit qu'on punissoit ainsi les rébelles en Angleterre, & lui raconta les sujets qu'elle avoit eu de faire mourir le comte d'Essex, qu'elle avoit autrefois si tendrement chéri. Ceux qui entendirent ce discours, s'en souvinrent bien depuis, lorsqu'ils virent le maréchal de Biron tomb

dans le même malheur que le comte d'Effex, perdre la tête, après avoir perdu les bonnes graces de fon Roi. 1601.

Il ne faut pas oublier qu'avant que le Roi fît fon voyage de Calais, il avoit mené la Reine gagner le jubilé dans la ville d'Orléans, où le Saint Pere avoit ordonné que commençaffent les ftations pour la France. Sa piété, qui étoit fincere & fans feintife, donna un bel exemple à fes peuples, qui le voyoient aller dévotement aux proceffions, & prier Dieu avec grande attention, & le cœur fur les levres. Il mit la premiere pierre fondamentale à l'églife de Sainte Croix d'Orléans, que les huguenots avoient miférablement abattue il y avoit près de quarante ans, & donna une fomme d'argent confidérable pour la rétablir.

Le Roi & la Reine gagnent le jubilé à Orléans.

Toute la France, dans ce faint jubilé, avoit inftamment demandé au ciel, qu'il lui plût lui donner un Dauphin, pour la délivrer des malheurs où elle eut été plongée, fi fon Roi fût venu à mourir fans enfans mâles. Ses vœux furent exaucés : la Reine accoucha heureufement d'un fils à Fontainebleau le jour de Saint Côme 27 Septembre. On lui donna au baptême le nom de Louis, fi doux & fi cher à la France pour la mémoire du grand S. Louis & du bon Roi Louis XII,

La Reine accouche d'un Dauphin, qui eft nommé Louis, & depuis furnommé le Jufte.

1601. pere du peuple. Depuis, on lui appropria le ſurnom de Juſte; & nous croyons aujourd'hui qu'avoir été pere de *Louis le Sage & le Victorieux*, n'eſt pas le moins beau de ſes titres. Sa naiſſance fut précédée d'un grand tremblement de terre, qui arriva quelques jours auparavant. L'enfantement fut difficile, & l'enfant ſi travaillé, qu'il en étoit violet; ce qui peut-être lui ruina au-dedans les principes de la ſanté & bonne conſtitution

Le Roi lui donne ſa bénédiction, & lui met ſon épée dans la main.

Le Roi invoquant ſur lui la bénédiction du ciel, lui donna la ſienne, & lui mit ſon épée à la main, priant Dieu qu'*il lui fît la grace d'en uſer ſeulement pour ſa gloire & pour la défenſe de ſon peuple* Les princes du ſang qui étoient avec lui dans la chambre de la Reine, ſaluerent tous le Dauphin l'un après l'autre. J'omets comme des courriers exprès porterent cette nouvelle par toutes les provinces; les réjouiſſances qui s'en firent par tout le royaume, particuliérement dans la grande ville de Paris, qui aimoit auſſi fortement Henri le Grand, qu'elle avoit haï ſon prédéceſſeur; les complimens que le Roi en reçut de la part de tous les potentats de l'Europe, & le préſent accoutumé du Saint Pere en pareille occaſion; ſavoir, les langes bénits, leſquels il lui envoya par le ſeigneur Barberin, qui depuis a été car

dinal & pape, nommé Urbain VIII.

1601.

Naiſſance de l'Infante d'Eſpagne, nommée Anne, qui depuis épouſa le roi Louis XIII.

Cinq jours auparavant, la reine d'Eſpagne étoit accouchée de ſon premier enfant, qui étoit une fille, qu'on nomma Anne ſur les fonts de baptême. Les Eſpagnols ne s'en réjouirent pas moins que ſi c'eût été un fils, parce qu'en ce pays-là, les filles ſuccedent à la couronne. Ceux d'entre les François qui pénétroient le plus dans l'avenir, prenoient auſſi part à cette joie, mais pour une autre raiſon. C'eſt que cette princeſſe étant de même âge que le Dauphin, il ſembloit que le ciel les eût fait naître l'un pour l'autre, & qu'elle dût quelque jour être ſon épouſe; comme en effet, Louis XIII a eu ce bonheur, & la France le poſſéde encore, admirant en toutes occaſions la rare ſageſſe, la piété exemplaire & la fermeté héroïque de cette grande princeſſe.

Le Roi fait divers réglemens pour le bien de ſon état.

En reconnoiſſance de la grace que Dieu avoit faite au Roi, de lui donner un Dauphin, qui étoit le comble de ſes ſouhaits, il redoubla ſon travail & ſes ſoins, pour ſe bien acquitter de ce qu'il devoit à ſon état, & pour améliorer, ainſi qu'il diſoit, la ſucceſſion de ſon fils. Nous rapporterons ici quelques établiſſemens & ordonnances qu'il fit pour cela.

Il ſupprime les triennaux des officiers de finances.

La néceſſité d'argent l'avoit obligé, durant le ſiége d'Amiens, de créer des officiers triennaux en ſes finances. Quand

1601. elle fut paſſée, il connut qu'il n'étoit pas beſoin d'avoir tant de gens qui fouillaſſent dans ſa bourſe, & qu'il ne ſe pouvoit qu'il n'en demeurât toujours un peu dans la main de chacun d'eux. C'eſt pourquoi il ſupprima ces nouveaux officiers, & ordonna que l'ancien & l'alternatif, rembourſeroient le triennal. De cette ſuppreſſion, furent exceptés les tréſoriers de l'épargne, ceux des parties caſuelles, & quelques autres.

Il établit une chambre de juſtice, pour la recherche des financiers.

Rôny avoit ſi bien bridé les financiers & les traitans, qu'ils ne pouvoient plus dévorer de gros morceaux, comme autrefois. Mais ce n'étoit pas encore aſſez; ils s'étoient tellement remplis avant qu'il fût ſurintendant, que le Roi ordonna, avec beaucoup de juſtice, un tribunal compoſé de certain nombre de juges choiſis dans les cours ſouveraines (on le nomma la chambre royale), qu'il chargea de faire une exacte recherche des malverſations de ceux qui avoient manié les deniers royaux. Cette chambre fit rendre gorge à pluſieurs de ces gens-là; toutefois une grande partie trouverent moyen de ſe mettre à couvert, les uns par la conſidération de leurs alliances, les autres à force d'argent, gagnant ceux qui approchoient le Roi, principalement ſes maîtreſſes, ou corrompant les juges mêmes; tant il eſt vrai que l'or pénetre par-

tout, & que rien n'eſt à l'épreuve de ce pernicieux métal. Il ne faut donc pas s'étonner ſi ces gens-là rempliſſent leurs coffres le plus qu'ils peuvent, puiſque plus ils en ont, plus leur juſtification leur eſt facile. 1601.

Je l'ai déja dit, & je le dis encore; (car on ne ſauroit le marquer en trop d'endroits, ni trop fortement,) il n'y a point de reméde pour empêcher ce déſordre, qui eſt le plus grand de tous les déſordres de l'état, & la cauſe de tous les autres, que la vigilance & l'exactitude du Roi. Il faut qu'il tienne lui-même les cordons de ſa bourſe, qu'il ait toujours l'œil ſur ſes coffres, qu'il ſache ponctuellement ce qui entre dedans, ce qui en ſort, par quelles voies viennent ſes deniers, à quels uſages on les emploie, qui ſont ceux qui les manient; & ſur-tout il faut qu'il leur faſſe rendre ſi bon compte, comme faiſoit Henri le Grand, que s'ils ſont gens de bien, ils ne puiſſent ſe corrompre; & s'ils ſont méchans, qu'ils n'aient pas moyen d'exercer leurs méchancetés.

L'unique reméde contre leur avidité, c'eſt que le Roi voie ſes comptes.

On lui avoit fait connoître qu'il y avoit deux autres déſordres dans ſon royaume, qui l'appauvriſſoient extrêmement, & en tiroient tout l'or & l'argent. L'un étoit le tranſport que l'on en faiſoit aux pays étrangers, en Italie, en

1601.

Allemagne & en Suiſſe, où les petits potentats le billonnoient, & en faiſoient de la monnoie à plus bas titre. L'autre étoit le luxe, qui en conſumoit auſſi une grande quantité en broderies, en clinquans & paſſemens ſur les habits, & non moins encore en dorures de lambris, de cheminées & de divers meubles.

Le Roi défend le tranſport d'or & d'argent hors du royaume.

Il fit deux ſéveres édits, qui défendoient ces deux abus. Pour le premier, il renouvella les anciennes ordonnances ſur le tranſport de l'or & de l'argent, y ajoutant la peine de la corde aux contrevenans, & commandant à tous gouverneurs de veiller à l'obſervation de ſes défenſes, & de ne donner aucuns paſſeports au contraire; autrement il les déclaroit participans de ces tranſports.

Défend l'or & l'argent ſur les habits & les dorures.

Pour le ſecond, il défendit, ſur peine de groſſes amendes pour la premiere fois, & d'empriſonnement pour la ſeconde, de porter or ni argent ſur les habits, ni d'en employer aux dorures. Cet édit fut rigoureuſement obſervé, parce qu'il n'exceptoit perſonne, le Roi lui-même s'étant ſoumis à la loi qu'il avoit faite, & ayant fait mauvais viſage à un prince du ſang qui n'obéiſſoit pas à cette réformation.

Il ſe dépenſoit encore une prodigieuſe quantité d'argent en ſoie, par l'achats deſquelles tout notre argent étoit attiré

1601.

chez les étrangers. Le Roi voyant cela, & considérant que l'usage de ces étoffes est fort beau & fort commode, s'avisa qu'il en falloit introduire la manufacture en France, afin qu'elle fît gagner aux François ce que gagnoient les étrangers. Pour ce sujet, il donna ordre qu'on eût à planter quantité de mûriers blancs aux pays où ces arbres viennent le mieux, particuliérement en Tourraine, pour nourrir des vers à soie, & qu'il y eût des gens qui apprissent à préparer les cocons, & à mettre en œuvre le travail de ces précieuses chenilles.

Introduit la manufacture des soies en France.

Si on eût eu soin, après sa mort, de maintenir cet ordre, & de l'étendre aux autres provinces, on eut épargné à la France plus de cinq millions tous les ans, qu'elle dépense au-dehors pour faire venir des étoffes de soie. On eut fait gagner la vie à un million de personnes, qui sont inutiles à d'autres travaux, comme sont les vieilles gens, les filles & les enfans; & on eut donné moyen à ce peuple de payer plus facilement les impôts & les tailles, par le profit qu'il eut tiré de son industrie.

Il y avoit un autre mal bien plus grand, qui, pour ainsi parler, desséchoit les entrailles du royaume: c'étoient les usures excessives. Les mauvais ménagers, c'est-à-dire la plupart de la noblesse, emprun-

Les usures étoient excessives en France; ce qui faisoit que les meilleures maisons se ruinoient,

1601.

toient de l'argent au denier dix ou douze. En cela, il y avoit deux grands inconvéniens. Le premier, que les intérêts les minoient peu-à-peu, & dans sept ou huit ans, sapoient les fondemens des plus riches & des plus anciennes maisons, qui sont comme les étais & les arcs-boutans qui soutiennent l'état. Le second, que les marchands trouvant cette commodité de mettre leur argent à si grand profit, & sans aucun risque, abandonnoient entiérement le commerce, dont les sources étant une fois taries, il y eut eu bientôt disette d'or & d'argent dans le royaume: car la France n'a point d'autres mines que le trafic & le débit de ses denrées.

Et que les marchands abandonnoient tout à fait le commerce.

Le Roi les défend, & régle les rentes hypothéquées au denier seize.

Ces considérations obligerent le Roi non-seulement de défendre toutes usures, à peine de confiscation de la somme prêtée, & de grosses amendes, (ensuite de quoi les Parlemens députerent des conseillers par les provinces, pour faire recherche des usuriers;) mais encore de réduire tous les intérêts ou rentes hypothéquées, au denier seize. Elles étoient avant cela au denier dix ou douze, comme nous avons dit. La raison étoit que, lorsqu'elles avoient été constituées, l'argent étoit bien plus rare. Or, puisqu'il s'étoit multiplié extrêmement, depuis la découverte des Indes, il étoit juste de rabaisser les intérêts; & c'est pour cette

raiſon encore que depuis on les a réduits au denier dix-huit, & que peut-être on les mettra quelque jour au denier vingt. 1601.

Dans ce même deſſein d'enrichir ſes peuples, & de mettre l'abondance dans ſon royaume, le Roi recevoit de toutes parts des mémoires de ce qui pouvoit ſervir à faire le commerce meilleur & plus facile, à apporter de la commodité à ſes ſujets, à cultiver & fertiliſer les lieux les plus infructueux. Il vouloit rendre, tout autant qu'il lui étoit poſſible, les rivieres navigables; il faiſoit rebâtir les ponts & les chauſſées, & paver les grands chemins; ſachant bien que ſi on n'a ſoin de les entretenir, ils ſe gâtent ſi fort, que les voitures ne ſe font que très-difficilement, & que le commerce en eſt inrerrompu. D'où il arrive les mêmes déſordres dans l'économie de l'état, qui arrivent dans celle du corps humain, quand il y a des obſtructions, & que le paſſage du ſang & des eſprits n'eſt pas libre.

Ses grands ſoins pour enrichir ſon royaume.

Quand il alloit par pays, il regardoit curieuſement toutes choſes, s'inſtruiſoit des néceſſités & des déſordres, & y remédioit tout auſſi-tôt avec grand ſoin. Sous ſa faveur & ſa protection, il s'établit en pluſieurs endroits du royaume, des manufactures de toiles, de tapiſſeries, de draperies, de dentelles, de clinquailleries & de pluſieurs autres choſes.

Il favoriſe l'établiſſement des manufactures,

1601. A son exemple, tout le monde travailloit à faire valoir son bien.

A son exemple, les bourgeois réparoient leurs maisons, que la guerre avoit ruinées. Les gentilshommes ayant pendu les armes au croc, & n'ayant qu'une houssine à la main, s'adonnoient à ménager leur bien & augmenter leurs revenus. Tout le peuple étoit attentif au travail, & c'étoit une merveille de voir ce royaume, qui, cinq ou six ans auparavant, étoit pour ainsi dire, une taniere de serpens & de bêtes venimeuses, étant rempli de voleurs, de larrons, de vauriens, de gens de sac & de corde, avoir été si bien purgé de tous ces maux par ce grand Roi, & comme changé en une ruche d'abeilles innocentes, qui s'efforçoient à l'envi de donner des preuves de leur industrie, & d'amasser de la cire & du miel. L'oisiveté y étoit honteuse, & une espece de crime : aussi est-elle, comme dit le proverbe, la mere de tous vices. Un esprit qui ne prend pas la peine de s'occuper sérieusement à quelque chose, est inutile à soi-même, & pernicieux au public. Voilà pourquoi, de ce tems-là, les prévôts recherchoient les fainéans, les vagabonds & gens sans aveu, & les envoyoient servir le Roi en ses galeres, afin de les obliger à travailler malgré eux.

L'oisiveté punie.

1602. Le Roi remédie à deux

Il n'est point de bonheur si stable & si assuré, qui ne puisse être facilement troublé. Il arriva cette année deux choses,

qui eussent bouleversé toute la France, si le Roi n'y eût obvié de bonne heure. 1602.

L'assemblée des notables de Rouen, qui s'étoit tenue l'an 1596, pour trouver un fonds au Roi, afin de continuer la guerre & acquitter ses dettes, lui avoit octroyé, comme nous avons déja dit, l'imposition du sol pour livre sur toutes les denrées des villes closes. « L'état, (ce dit Tacite, le plus grand politique d'entre les historiens,) » ne se peut entretenir sans » troupes, ni les troupes sans payement, ni » le payement se trouver sans impositions. » Par conséquent, elles sont donc nécessaires, & il est juste que chacun contribue pour les dépenses d'un état, dont il » fait partie, & des commodités & protection desquelles il jouit. Mais il faut » que ces impositions soient modérées; » qu'elles soient proportionnées aux forces de chacun; que tout le monde en » porte sa part; avec cela qu'elles soient » faciles à percevoir; qu'elles ne ruinent » point le commerce & la liberté; que les » frais qu'on fait à les lever, n'excédent » point le principal; qu'elles se prennent » sur des choses qui ne soient pas odieuses, » comme sont les denrées, qui nourrissent » les pauvres; qu'enfin ce soit du sang » qu'on tire des veines, non pas de la » moëlle qu'on arrache des os ». Or l'imposition du sol pour livre n'étoit pas de

Choses, qui étoient capables de bouleverser la France.

Imposition du sol pour livre fâcheuse.

1602. cette nature. Elle étoit fort fâcheuſe ; car à chaque ville on fouilloit les marchands, on débaloit les marchandiſes , on voyoit ce que chacun portoit ; ainſi il n'y avoit plus de liberté dans le royaume pour les marchands, ni pour les voyageurs. D'ailleurs, elle étoit exceſſive, car telles marchandiſes qu'il y a, ſe vendant dix ou douze fois, il ſe trouvoit qu'elles payoient preſqu'autant d'impôts qu'elles valoient. Et de plus, il y avoit de fort grands frais à la lever ; car il falloit y employer tant de commis, qu'on eût pu en compoſer une armée ; leſquels voulant tous faire les opulens , auſſi-bien que leurs maîtres , commettoient une infinité de vexations ſur les marchands , qui en étoient comme déſeſpérés. Et, ce qui eſt bien étrange , il y avoit dans le conſeil du Roi des gens qui étant penſionnaires de ces fermiers, ou intéreſſés avec eux, les ſupportoient dans leurs violences, & rejettoient bien loin toutes les plaintes qu'on faiſoit de leurs malverſations.

Cauſe des émotions dans les provinces.

Les peuples ſont dans cette erreur criminelle, de croire que quand on leur dénie la juſtice, ils ont droit de ſe la faire , & d'avoir recours à la force , quand leurs ſupplications ne ſervent de rien. C'eſt-là preſque la cauſe de toutes les ſéditions ; & c'eſt ce qui fit que tous ceux de delà la Loire s'étoient ſi fort échauffés ſur

cette imposition nouvelle, qu'ils avoient donné la chasse aux commis, & qui pis est, en avoient tué quelques-uns. Il y eut même des villes, avec leurs magistrats, qui prirent les armes. Les fermiers, d'autre côté, aigrissoient le mal par de furieuses menaces qu'ils faisoient, qu'on démanteleroit les villes rébelles, qu'on y bâtiroit des citadelles pour les tenir en bride, & je crois qu'ils l'eussent bien desiré de la sorte, non pas tant peut-être pour l'amour de l'autorité du Roi, que ces gens ont toujours à la bouche, que pour leur propre vengeance & pour leur avantage particulier.

1602.

Le Roi pour les appaiser, va à Poitiers.

Le Roi ayant avis de ces émotions, craignit qu'elles ne fussent suscitées par les émissaires de la faction du duc de Biron, laquelle il venoit de découvrir. C'est pourquoi, un peu après Pâques, il partit de Fontainebleau, se rendit à Blois, & delà à Poitiers. Là il écouta favorablement les plaintes de ses peuples, remontra aux députés des villes de Guienne : *Que les impôts qu'il levoit n'étoient point pour enrichir ses ministres & ses favoris, comme avoit fait son prédécesseur, mais pour supporter les charges nécessaires de l'état; que si son domaine eût été suffisant pour cela, il n'eût rien voulu prendre dans la bourse de ses sujets; mais puisqu'il y employoit le sien tout le premier* *,

Sages & équitable réponse qu'il fait aux députés de Guienne.

* *Il vendoit les terres de son patrimoine.*

1602. *qu'il étoit bien juſte qu'ils y contribuaſſent du leur ; qu'il deſiroit avec paſſion le ſoulagement de ſon peuple, & que jamais aucun de ſes prédéceſſeurs n'avoit tant ſouhaité leurs prieres envers Dieu que lui, pour bénir les années de ſon regne ; que les alarmes qu'on leur vouloit donner, qu'il avoit deſſein de bâtir des citadelles dans les villes, étoient fauſſes & ſéditieuſes, & qu'il n'en deſiroit point avoir d'autres que dans le cœur de ſes ſujets.*

Il calme les ſéditions, & révoque le ſol pour livre.

Par ces douces remontrances, il calma toutes les ſéditions, ſans qu'il fût beſoin d'aucun châtiment, ſinon que l'on dépoſa les conſuls de Limoges, & que la pancarte fut établie : on appelloit ainſi le ſol pour livre. Mais ce ne fut que pour l'honneur de l'autorité royale ; car auſſi-tôt ce prince, le plus juſte & le meilleur qui fût jamais, connoiſſant les vexations extrêmes qu'elle cauſoit, la révoqua & l'abolit tout-à-fait.

Conſpiration du maréchal de Biron.

La ſeconde choſe qui lui donnoit encore plus d'inquiétude, & qui étoit capable de bouleverſer l'état, s'il n'y eût remédié, c'étoit la conſpiration du maréchal de Biron. Il faut ſavoir que Laffin avoit été le principal inſtrument des intelligences d'entre ce maréchal & le duc de Savoie. Il avoit porté & rapporté toutes les lettres, & avoit eu quelques conférences avec le duc & avec le comte de

1602.

Fuentes : de ſorte qu'il ſavoit toute l'intrigue. Or voyant qu'il n'y avoit point d'aſſurance aux paroles du Savoyard, & que Biron ſembloit chanceler, il réſolut de découvrir cette menée au Roi, ſoit qu'il eût peur que traînant trop longtems elle fût éventée d'ailleurs, ſoit qu'il eſpérât, par ce ſervice, tirer quelque grande récompenſe, & ſe remettre bien auprès du Roi, où il étoit fort mal.

Laffin la découvre au Roi.

Ayant ce deſſein, il employa le vidame de Chartres ſon neveu, pour obtenir du Roi ſa grace & abolition du paſſé, à la charge de lui découvrir les complices de la conſpiration, & de lui en fournir les preuves. Il avoit retenu pluſieurs lettres qu'il gardoit; mais elles n'en diſoient pas aſſez, & ne parloient pas ſi clairement qu'elles puſſent faire conviction. Pour l'avoir toute entiere, voici ce qu'il fit.

Comment il fit pour avoir les mémoires écrits de la main de Biron.

Biron avoit quelques mémoires écrits de ſa propre main, où la conſpiration étoit couchée par articles. Laffin lui remontra que c'étoit une imprudence de les garder & de les communiquer, parce que ſon écriture étoit trop connue; qu'il ſeroit plus sûr d'en faire une copie, & de brûler l'original. Biron trouva cela bon, & les lui bailla pour les tranſcrire. Il les tranſcrivit en effet, tandis que Biron étoit couché ſur ſon lit, puis lui rendit la copie, & chiffonnant l'original, fit ſem-

1602. blant de le jetter dans le feu; mais par une adresse préméditée, il y jetta quelques autres papiers, & retint ceux-là. Une chose de cette conséquence méritoit bien que Biron les brûlât lui-même; & ne l'ayant pas fait, parce que Dieu le permit ainsi, cette négligence lui coûta la vie, comme nous le verrons.

Après cela, Laffin continuant ses intrigues, pour essayer de tirer encore quelques secrets plus particuliers, fut à Milan, travesti, & conféra avec Fuentes: mais cet Espagnol habile & rusé, sentit bien qu'il les vouloit trahir, & se montra plus retenu. On dit que Laffin ayant reconnu cette défiance, eut peur qu'on ne se défît de lui, & qu'il s'en revint par des chemins écartés. Le duc de Savoie averti de cela par Fuentes, retint prisonnier le secrétaire de Laffin, nommé Renazé, de peur qu'il n'allât servir de témoin contre Biron.

Le duc de Savoie retient Renazé, secrétaire de Laffin.

Les propositions faites entre Biron, le duc de Savoie & le comte de de Fuentes.

Dans leurs conférences, ils avoient proposé de démembrer le royaume de France; que le duc de Savoie auroit la Provence & le Dauphiné; Biron la Bourgogne & la Bresse, avec la troisiéme fille de ce duc en mariage, & cinquante mille écus de dot; quelques autres seigneurs d'autres provinces, avec la qualité de pairs; que tous ces petits souverains releveroient du roi d'Espagne; que pour

parvenir à ce deſſein, les Eſpagnols jetteroient une puiſſante armée dans le royaume, & le Savoyard une autre; que l'on feroit remuer les huguenots; qu'en même tems on réveilleroit pluſieurs malcontens en divers endroits, & que l'on ſuſciteroit & animeroit les peuples, qui étoient fort irrités par la pancarte. 1602.

Toutes ces propoſitions, ce diſoit-on, s'étoient faites du tems de la guerre de Savoie; & le maréchal de Biron, outré du refus que le Roi lui avoit fait de lui donner la citadelle de Bourg, y avoit prêté l'oreille, & s'étoit engagé bien avant en ces damnables menées. Toutefois il ſembloit s'en être repenti; car il les avoit avouées au Roi, en ſe promenant avec lui dans le cloître des Cordeliers de Lyon, & lui en avoit demandé pardon; mais il avoit négligé d'en prendre abolition, contre le conſeil que lui avoit donné le duc d'Epernon, qui étoit plus ſage & plus aviſé que lui.

Biron en avoit demandé pardon au Roi, puis étoit retombé.

Or, peu après, ſe repentant de s'être repenti, il étoit retourné à ſa premiere faute, & entretenoit encore quelque correſpondance avec les étrangers. Avec cela, il parloit du Roi avec peu de reſpect, abaiſſoit la gloire de ſes belles actions, élevoit la ſienne, & ſe vantoit de lui avoir mis la couronne ſur la tête, & d'avoir ſauvé la France; enfin tous ſes

Il parloit mal du Roi, & ſe vantoit exceſſivement.

1602. discours n'étoient que bravoures, rodomontades & menaces.

On rapportoit tout cela au Roi; on lui disoit qu'il déprimoit ses beaux faits; qu'il vantoit la puissance du roi d'Espagne, qu'il louoit la sagesse du conseil de ce prince, sa libéralité à récompenser les bons services, & son zele à défendre la vraie religion. Le Roi disoit adroitement & prudemment à ceux qui lui faisoient ces rapports : *Qu'il connoissoit le cœur de Biron, qu'il étoit fidele & affectionné; qu'à la vérité sa langue étoit intempérante; mais qu'il lui pardonnoit ses mauvais discours en faveur des bonnes actions qu'il avoit faites.*

Deux choses acheverent de le perdre.

Or, deux choses acheverent de le perdre, & obligerent le Roi d'approfondir tout-à-fait ses mauvais desseins. La premiere fut le trop grand nombre d'amis, & l'affection des gens de guerre, dont il faisoit parade, comme s'ils eussent été absolument dépendans de ses commandemens, & capables de faire tout ce qu'il eut voulu. La seconde, qu'il avoit amitié très-particuliere avec le comte d'Auvergne, frere utérin de mademoiselle d'Entragues, qu'on nommoit la marquise de Verneuil. Car, par l'une, il donna de la jalousie à son Roi, & se voulut faire craindre; & par l'autre, il se rendit odieux à la Reine, qui s'imagina peut-être, non

ſans ſujet, qu'il feroit un parti dans le royaume pour maintenir cette rivale & ſes enfans, à ſon préjudice. 1602.

Laffin vient en cour, & révéle tout au Roi.

Or, le Roi deſirant de pénétrer le plus avant qu'il pourroit dans cette affaire, manda Laffin, qui ſe rendit à Fontainebleau plus d'un mois avant que le Roi partît pour le Poitou. Il eut premierement des entretiens fort ſecrets avec lui, puis il en eut d'aſſez publics, & lui donna quantité de papiers, entr'autres ce mémoire écrit de la main de Biron, dont nous avons parlé. Ce que Laffin révéla au Roi, lui jetta de grandes inquiétudes dans l'eſprit; de ſorte que dans tout le voyage de Poitiers, on le vit extrêmement rêveur; & la cour, à ſon exemple, étoit plongée dans un triſte étonnement, ſans que perſonne en pût deviner la cauſe.

Le Roi mande à Biron de ſe rendre en cour, mais il s'en excuſe d'abord.

A ſon retour de Poitiers à Fontainebleau, il manda au duc de Biron de le venir trouver. Biron héſite, & s'en excuſe ſur quelques mauvaiſes raiſons. Il le preſſe, & lui envoie d'Eſcures, puis le préſident Janin, lui porter parole qu'il n'auroit point de mal. Cela ſe devoit entendre, pourvu qu'il ſe mît en état de recevoir grace, & qu'il n'aggravât pas ſon crime par ſon orgueil & par ſon impénitence.

Biron ſavoit bien que Laffin avoit fait

1602. un voyage à la cour ; mais il ſe tenoit aſſuré de cet homme-là plus que de ſoi-même. D'ailleurs le baron de Lux, ſon confident, qui s'y étoit trouvé alors, lui diſoit que Laffin avoit eu bonne bouche, & qu'il n'avoit rien révélé qui lui pût nuire. De Lux le croyoit ainſi, parce que le Roi, après avoir entretenu Laffin, lui avoit dit avec un viſage gai : *Je ſuis bien aiſe d'avoir vu cet homme, il m'a ôté beaucoup de défiance & de ſoupçons de l'eſprit.*

Cependant les amis de Biron lui écrivoient qu'il ne fût pas ſi fol que d'apporter ſa tête à la cour ; qu'il étoit plus sûr de ſe juſtifier par procureur qu'en perſonne. Mais nonobſtant cet avis, & malgré les remords de ſa conſcience, après avoir délibéré quelque tems, il prend la poſte & ſe rend à Fontainebleau, alors que le Roi ne l'attendoit plus, & qu'il ſe préparoit pour l'aller querir.

Enfin Biron vient.

Les hiſtoires de ce tems-là & diverſes relations racontent exactement toutes les circonſtances de l'empriſonnement, du procès & de la mort de ce maréchal. Je me contenterai d'en rapporter ſeulement le gros.

On ne peut aſſez admirer l'inſolence & l'aveuglement de ce malheureux ; ni au contraire aſſez louer la bonté & la clémence du Roi, qui tâchoit de vaincre ſon

ſon endurciſſement. L'aveu de la faute, eſt la premiere marque de repentance. Le Roi le prenant en particulier, le conjura inſtamment de lui vouloir déclarer ce qui étoit de ces intelligences, & des traités qu'il avoit faits avec le duc de Savoie, lui engageant ſa foi qu'il enſeveliroit tout cela dans un éternel oubli; qu'il en ſavoit aſſez toutes les particularités, mais qu'il deſiroit les entendre de ſa bouche; lui jurant que quand ſa faute ſeroit la plus grande de tous les crimes, ſa confeſſion ſeroit ſuivie d'une grace entiere. Biron, au lieu de la reconnoître, ou du moins de s'excuſer avec modeſtie, en parlant à ſon Roi, qui étoit offenſé, lui répondit inſolemment qu'il étoit innocent, qu'il n'étoit pas venu pour ſe juſtifier, mais pour apprendre les noms de ſes calomniateurs, pour en demander juſtice, autrement qu'il ſe la feroit lui-même. Encore que cette réponſe trop altiere aggravât beaucoup ſon offenſe, le Roi ne laiſſa pas de lui dire bien doucement, qu'il y pensât mieux, & qu'il eſpéroit qu'il prendroit un meilleur conſeil.

1602.

Le Roi le conjure pour la premiere fois de lui dire la vérité.

Il s'emporte & ſe cabre.

Le même jour, après ſouper, le comte de Soiſſons l'exhorta encore, de la part du Roi, de lui confeſſer la vérité, & conclut ſa remontrance par cette ſentence du Sage : *Monſieur, ſachez que le*

Le Roi prie le comte de Soiſſons de l'exhorter à confeſſer ſon crime.

courroux du Roi est le messager de la mort. Mai il lui répondit encore avec plus de fierté qu'il n'avoit répondu au Roi.

1602.

Il s'opiniâtre plus fort.

Le lendemain matin, le Roi se promenant en ses allées, le conjura pour la seconde fois de lui avouer la conspiration, mais il n'en put tirer autre chose que des protestations d'innocence & des menaces contre ses accusateurs.

Le Roi lui en reparle pour la seconde fois, mais inutilement.

Il a de la peine à se résoudre à ce qu'il doit faire.

Sur cela, le Roi se sentit agité jusqu'au fond de l'ame de diverses pensées, ne sachant ce qu'il devoit faire. D'un côté, l'affection qu'il lui avoit portée, & ses grands services, retenoient son juste courroux; & d'autre part, son crime atroce, son orgueil & son endurcissement lâchoient la bride à sa justice, & l'incitoient à punir le criminel. Joint que le péril dont son état & sa personne étoient menacés, sembloit ne pouvoir être prévenu qu'en écrasant le chef d'une conspiration dont on ne voyoit pas bien le fond.

Il demande conseil à Dieu, en le priant.

Dans cette peine d'esprit, il se retire dans son cabinet; & se mettant à genoux, prie Dieu de tout son cœur de lui vouloir inspirer une bonne résolution. Il avoit accoutumé d'en user ainsi dans toutes ses grandes affaires : Dieu étoit son plus sûr conseiller, & sa plus fidelle assistance. Au sortir de sa priere, comme il l'a dit depuis, il se sentit entiérement

délivré de l'agitation où il étoit, & se résolut de remettre Biron entre les mains de la justice, si son conseil trouvoit que les preuves qu'on avoit par écrit fussent si fortes qu'il n'y eût point de doute à sa condamnation. Il choisit pour cela quatre personnes de ceux qui le composoient, Bellievre, Villeroi, Rôny & Sillery, & leur montra les preuves. Ils lui dirent tous d'une voix qu'elles étoient plus que suffisantes.

1602.

Il résout de le mettre entre les mains de la justice.

Après cela, il voulut faire une troisiéme tentative sur ce cœur orgueilleux. Il employa, pour la derniere fois, les remontrances, les prieres, les conjurations & les assurances de pardon, pour l'obliger de lui avouer son crime; mais il répondit toujours de la même sorte, & ajouta que, s'il connoissoit ses calomniateurs, il leur romproit la tête.

Mais tente pour la troisiéme fois de tirer de lui la vérité.

Enfin, le Roi ennuyé de ses rodomontades & de son opiniâtreté, le quitta là, lui disant pour dernieres paroles : *Hé bien! il faudra apprendre la vérité d'ailleurs. Adieu, baron de Biron.* Ce mot fut comme un éclair, avant-coureur de la foudre qui l'alloit terrasser; le Roi le dégradant par-là de tant d'éminentes dignités dont il l'avoit honoré, montroit qu'il l'alloit abaisser beaucoup plus qu'il ne l'avoit élevé.

Il n'en peut rien tirer, & le quitte là.

Au sortir de la chambre de la Reine,

1602.

Biron & le comte d'Auvergne font arrrêtés prisonniers.

où il jouoit à la prime, Vitry, capitaine des Gardes-du-corps, lui demande son épée, & l'arrête prisonnier. Praslin, aussi capitaine des Gardes, s'assure du comte d'Auvergne; & le lendemain, ils les mettent dans des bateaux sur la Seine, & les conduisent, avec bonne escorte par eau, à la Bastille.

Ses parens intercédent pour lui.

Biron avoit un très-grand nombre d'amis; mais en cette occasion, où il étoit accusé d'avoir conspiré contre la personne du Roi, tous demeurerent muets & perclus. Ses parens qui se trouverent à la cour, allerent se jetter à genoux devant le Roi, non pour lui demander justice, mais pour implorer sa miséricorde. Le seigneur de la Force, qui depuis a été maréchal de France, portoit la parole pour tous. Si Biron eut parlé du commencement avec autant d'humilité & de soumission qu'ils firent, il eut sans doute obtenu sa grace; mais il étoit trop tard, la clémence n'avoit plus de lieu, elle avoit fait place à la justice.

Le Parlement lui fait son procès.

Le Roi commanda à son Parlement de lui faire le procès, & envoya commission particuliere au premier président, au président Potier Blancmesnil & à deux conseillers, pour en dresser l'instruction, à la requête de son procureur général.

Les preuves étoient fortes, & la défense de Biron très-foible. Il fit bien voir

1602.

dans une affaire où il s'agiſſoit de la vie, qu'il avoit moins de cervelle que de cœur. Car il reconnut d'abord ſon écriture, ſur laquelle il eut pu chicaner, & gagner quelques jours, qu'il eût fallu employer à la vérifier. Cette piece avoit été écrite du tems de la guerre de Savoie, & il prétendoit que le Roi étant à Lyon, lui avoit pardonné toutes ſes eſcapades. Le Roi envoya des lettres du grand ſceau à ſon Parlement, par leſquelles il révoquoit cette grace. Mais on ne fit pas grande conſidération là-deſſus; car premiérement la grace qu'il lui avoit accordée, n'étoit que verbale; & en ſecond lieu, le Parlement tient pour maxime qu'il y a des crimes que le Roi ne peut pardonner, comme ceux de lèze-Majeſté divine & humaine, & ceux qui ſont d'un horrible ſcandale, ou d'un grand préjudice au public. Quand on vint au récollement & confrontation des témoins, & qu'on préſenta Laffin à Biron, au lieu de le reprocher, comme c'étoit un homme que cent reproches rendoient incapable de porter témoignage, il le reconnut pour homme de bien, & brave gentilhomme. Puis, lorſqu'il eut entendu lire ſa dépoſition, il ſe mit à le charger d'injures, à l'appeller traître, magicien & méchant; mais il n'étoit plus tems; ſes reproches n'étoient plus valables.

Il ſe défend mal.

Lettres du Roi, révoquant le pardon qu'il lui avoit accordé à Lyon.

Il ne reproche point Laffin.

1602\.

Renazé paroît devant lui, dont il est fort étonné.

Il croyoit que Renazé fût encore prisonnier en Piémont; il s'étoit sauvé quelques jours auparavant, & voilà qu'on le représente devant lui. Il croit voir un fantôme, il demeure étonné & muet; & sans lui faire aucun reproche, entend sa déposition, qui étoit conforme à celle de Laffin. Ils déposoient, outre ce que nous avons dit, qu'il avoit comploté avec le gouverneur du fort Sainte-Catherine, de faire tuer le Roi, lorsqu'il iroit reconnoître la place, où Biron l'eût accompagné & eût marché un peu devant lui, vêtu d'une certaine façon, afin d'être connu. Ils disoient encore qu'il y avoit une autre entreprise pour enlever le Roi, lorsqu'il seroit à la chasse, ou ailleurs mal accompagné, & le mener en Espagne.

Dépositions de Laffin & de Renazé.

Il est conduit par la riviere au Parlement, où il est oui.

L'instruction du procès ainsi faite dans la Bastille par quatre commissaires, on le conduisit au palais par la riviere, bordée du régiment des Gardes. Il fut oui en Parlement, assis sur la sellette, toutes les chambres assemblées, mais les pairs n'y étant pas, quoiqu'ils y eussent été appellés. Puis il fut reconduit à la Bastille.

Son arrêt de condamnation à mort.

Le lendemain, dernier juillet, on alla aux opinions, & de cent cinquante Juges, il n'y en eut pas un qui ne conclût à la mort. Il fut déclaré *atteint & convaincu du crime de lèze-Majesté pour les*

conspirations faites par lui sur la personne du Roi, entreprises sur son état, proditions & traités avec ses ennemis, étant maréchal de l'armée dudit seigneur Roi. Pour réparation de ces crimes, privé de tous états, honneurs & dignités, & condamné à avoir la tête tranchée en place de Greve; ses biens, meubles & immeubles, acquis & confisqués au Roi; sa terre de Biron pour jamais privée du titre de pairie; cette terre & toutes ses autres réunies au domaine de la couronne. 1602.

Le Roi, sous prétexte de faire grace à ses parens, mais craignant en effet quelque tumulte, parce qu'il étoit fort aimé des gens de guerre, & avoit grand nombre d'amis à la cour, commua le lieu de l'exécution, & voulut qu'elle se fît dans la Bastille. Le chancelier y étant allé avec le premier président, le fit mener à la chapelle, où, sur les dix heures du matin, on lui prononça son arrêt, qu'il entendit un genou en terre, avec assez de patience, hormis quand ce vint à ces paroles: *Conspirations sur la personne du Roi.* Pour lors, il se leva & s'écria: *Il n'en est rien, cela est faux; ôtez cela.* Ensuite le chancelier, selon les formes, lui redemanda le collier de l'ordre, sa couronne ducale, & le bâton de maréchal. Il n'avoit pas les deux derniers avec lui, mais seulement le premier,

Le lieu du supplice est commué à la Bastille.

On lui prononce son arrêt.

1602. qu'il tira de sa poche, & le rendit.

Il seroit inutile de rapporter tous ses discours, ses reproches, ses emportemens, ses plaintes, ses exclamations & cent extravagances, (car on les peut nommer ainsi) auxquels il s'emporta.

Il a la tête tranchée.

Sur les cinq heures du soir, il fut mené sur l'échaffaut, où il eut la tête tranchée. On remarqua qu'elle bondit par trois fois, poussée par l'impétuosité des esprits qui s'y étoient transportés, & qu'il en sortit plus de sang que du tronc du corps.

Il est enterré à S. Paul.

Il fut porté en l'église de Saint Paul, où on l'inhuma sans aucune cérémonie, mais avec un merveilleux concours de peuple, qui avoient tous les larmes aux yeux, & plaignoient ce brave courage, qu'une détestable ambition & un orgueil trop emporté avoient amené à une fin si malheureuse.

Il étoit fort ignorant, mais fort amateur de toutes sortes de prédictions.

Il est bon de savoir que ce maréchal étoit fort ignorant, mais extrêmement curieux des prédictions des astrologues, devins, géomantiens & autres affronteurs. On tient même que Laffin avoit gagné ses bonnes graces, sur ce qu'il lui faisoit croire qu'il parloit au diable, & qu'il l'avoit assuré qu'il seroit souverain. On dit encore qu'étant jeune, il alla un jour déguisé voir un diseur de bonne aventure, qui lui prédit qu'il seroit fort grand seigneur, mais qu'il auroit la tête

coupée, dont il se fâcha & le battit outrageusement; qu'un autre devin lui prédit qu'il seroit roi, si un coup d'épée par derriere ne l'en empêchoit; & un autre, qu'il mourroit par l'épée d'un Bourguignon, & qu'il se trouva que le bourreau qui lui trancha la tête, étoit natif de Bourgogne.

1602.

On en conte encore beaucoup d'autres; mais, à dire vrai, la plupart de ces prédictions se font d'ordinaire après coup; & quand elles auroient effectivement précédé l'événement, il faut croire que c'est par hasard, & non point par science; les pronostiqueurs disant tant de hableries, qu'il est impossible qu'il n'en arrive quelqu'une. C'est donc une grande sagesse de se désabuser l'esprit de ces sortes de curiosités; car outre qu'elles n'ont aucun fondement dans la raison, on offense Dieu d'y croire, & on donne prise à se laisser infatuer & mener par le nez. Aussi les habiles gens n'y ajoutent jamais foi; mais quelquefois ils s'en servent pour persuader les simples.

Réflexions nécessaires aux grands.

Laffin & Renazé eurent leur abolition. Un nommé Hébert, secrétaire du maréchal de Biron, souffrit la question ordinaire & extraordinaire, sans rien confesser; toutefois il fut condamné à une prison perpétuelle. Peu de tems après, le Roi le fit mettre en liberté;

Laffin & Renazé obtiennent leur abolition;

1602.

mais le ressentiment de ce qu'il avoit souffert étant plus fort sur lui que celui de la grace, il passa en Espagne, où il acheva ses jours.

Comme aussi le baron de Lux, & la conservation de ses charges.

Le baron de Lux, confident de Biron, vint en cour, sur la parole du Roi. Il lui dit tout ce qu'il savoit, & peut-être encore davantage, moyennant quoi il obtint son abolition en telle forme qu'il voulut, & fut confirmé en ses charges & aux gouvernemens du château de Dijon & de la ville de Beaune. Le Roi retint le gouvernement de Bourgogne pour M. le Dauphin, & en donna la lieutenance à Bellegarde, lequel depuis en fut gouverneur en chef.

Montbarrot emprisonné, puis mis en liberté.

Montbarot, seigneur Breton, fut mis dans la Bastille, sur quelques indices qu'il y avoit contre lui; mais s'étant trouvé innocent, on lui ouvrit aussi-tôt les portes.

Fontanelles rompu sur la roue.

Le baron de Fontanelles, gentilhomme de très-bonne maison, n'eut pas le même sort; car, pour avoir trempé dans la conspiration, & outre cela avoir traité de son chef avec les Espagnols, de leur livrer une petite isle sur les côtes de Bretagne, il fut rompu sur la roue en Greve, par arrêt du grand Conseil. Le Roi, en considération de sa maison, qui est fort illustre, accorda aux parens que dans l'arrêt il ne seroit point appellé de

ſon nom propre ; mais l'hiſtoire ne l'a pu taire.

1602.

Le maréchal de Bouillon mêlé dans la conſpiration de Biron.

Le duc de Bouillon ſe trouvant auſſi un peu impliqué dans l'affaire de Biron, jugea à propos de ſe retirer en ſa vicomté de Turenne. Le Roi ayant avis qu'il y tramoit encore quelque choſe, lui manda qu'il le vînt trouver pour ſe juſtifier, Au lieu d'y venir, il lui écrivit une lettre fort éloquente, par laquelle il lui repréſenta qu'ayant appris que ſes accuſateurs étoient très-méchans & très-artificieux, il le ſupplioit de le diſpenſer d'aller à la cour, & de trouver bon que, pour ſatiſfaire à ſa Majeſté, à toute la France & à ſon honneur propre, ſon procès lui fût fait à la chambre de Caſtres, en vertu du privilége qu'il avoit accordé à tous ceux de la religion prétendue, & qu'on voulût y envoyer les accuſateurs & les accuſations. Auſſi-tôt il ſe rendit à Caſtres, ſe préſenta à la chambre, & prit acte de ſa comparution. Le Roi n'eut point cette réponſe agréable ; il blâma même le procédé des juges de Caſtres, qui lui en avoient donné acte, & lui manda qu'il n'étoit point encore queſtion de le mettre en juſtice, & qu'il eût à venir au plutôt.

Le Roi le mande en cour : au lieu de venir, va ſe préſenter à la chambre de Caſtres ;

Comme il fut averti, par les amis qu'il avoit à la cour, de la réſolution du Roi, lequel lui avoit envoyé le préſident de

1602.

Puis se retira à Geneve & de là à Heidelberg, chez le prince Palatin.

Commartin, pour lui faire entendre sa volonté, il partit de Castres, alla à Orange, passa par Geneve, puis se retira à Heidelberg, chez le prince Palatin, disant en sage politique, comme il étoit, qu'il ne falloit ni capituler avec son Roi, ni s'approcher de lui tandis qu'il étoit en colere. Cette affaire couva quelques années; nous verrons en son lieu comme elle se termina.

La faveur de Rôny servoit de prétexte aux mécontentemens des grands.

Il faut avouer que la faveur de Rôny servoit en ce tems-là de prétexte presqu'à tous les mécontentemens & à toutes les conspirations des grands. Le Roi l'avoit véritablement élevé par trois ou quatre belles charges, parce qu'il croyoit ne pouvoir assez récompenser les services qu'il lui rendoit; & en cela ce prince ne mérite que louange, d'autant qu'un bon maître ne peut faire trop de bien à un bon serviteur. Mais si les brouillons & les malcontens se plaignoient qu'il lui donnoit trop de charges & d'emplois, au moins ne pouvoient-ils pas se plaindre qu'il lui donnât trop de pouvoir, & qu'il n'en donnât qu'à lui seul. Car il est vrai de dire que Rôny n'avoit pas la liberté de faire la moindre grace de son chef. Il falloit pour toutes choses s'adresser directement au Roi. Il vouloit distribuer lui-même toutes les graces & les récompenses à des gens qu'il en connût dignes,

Le Roi ne lui donnoit pourtant pas trop de pouvoir;

Car il le retenoit pour lui-même.

qui lui en eussent obligation & qui n'eussent dépendance que de lui. Ce grand prince savoit bien, QUE CELUI QUI DONNE TOUT, PEUT TOUT; ET QUE CELUI QUI NE DONNE RIEN, N'EST RIEN QUE CE QU'IL PLAÎT A CELUI QUI DONNE TOUT. Il avoit trop de courage & trop de gloire pour souffrir qu'un autre fît la plus noble fonction de son autorité royale; quelque faveur & quelque familiarité qu'on eût auprès de lui, si on eut manqué de lui garder un profond respect, de lui parler & d'agir avec lui autrement qu'on ne le doit avec son maître & avec son roi, on fût tombé sans doute aussi-tôt en disgrace. Et ce fut, comme nous avons remarqué, une des causes de la perte de Biron. Jugez donc si celui qui ne vouloit point qu'on fît en rien du monde le compagnon avec lui, eût enduré qu'on y eût fait le souverain. Jugez s'il se fût contenté que ses ministres eussent simplement pris son agrément sur une affaire, & qu'ils ne lui eussent parlé des choses que par maniere d'acquit, après les avoir résolues d'eux-mêmes. Non sans doute; il vouloit que les résolutions partissent de sa tête & de son mouvement; que le choix fût de lui; qu'il eût seul la puissance d'élever & d'abaisser, & que personne que lui ne fût arbitre de la fortune de ses sujets,

1602.

Vérité très-importante.

1602. Ce n'eſt pas qu'il ne conſidérât, comme il eſt juſte, les recommandations des grands de ſon état & de ſes miniſtres, dans la collation qu'il faiſoit des bénéfices, des emplois & des charges; mais c'étoit toujours de telle façon qu'il faiſoit connoître à celui à qui il les donnoit, qu'il ne devoit les tenir que de lui. L'exemple ſuivant le montre bien.

Exemple mémorable, que le Roi ne déféroit pas trop à ſes miniſtres.

L'évêché de Poitiers étant venu à vaquer, Rôny le ſupplia inſtamment de conſidérer en cette occaſion Pierre Fenouillet, réputé ſavant homme & grand prédicateur. Le Roi, nonobſtant cette recommandation, le donna à l'abbé de la Rochepoſai, qui en ſon particulier avoit beaucoup de bonnes qualités, & outre cela, étoit fils d'un pere qui l'avoit également bien ſervi de ſon épée pendant la guerre, & de ſon eſprit dans les ambaſſades. A quelque tems delà, l'évêché de Montpellier vint à vaquer, le Roi, de ſon propre mouvement, envoie chercher Fenouillet, & lui dit qu'il le lui donnoit, mais à condition qu'il n'en auroit obligatiou qu'à lui ſeul. On voit par-là comme il conſidéroit en quelque ſorte la recommandation de Rôny; mais on voit auſſi comme étoit bornée la puiſſance de ce favori, qui donnoit de la jalouſie à tout le monde. Je l'appelle favori, à cauſe qu'il avoit les emplois les

plus éclatans ; quoiqu'à dire vtai, il n'avoit aucune prééminence ſur les autres du conſeil ; car Villeroy & Jeanin étoient plus conſidérés que lui pour les négociations & pour les affaires étrangeres ; Belliévre & Sillery pour la juſtice, la police & le dedans du royaume. Et il ne faut pas s'imaginer que ces gens-là dépendiſſent en aucune façon de lui : il n'y avoit qu'un chef dans l'état, qui étoit le Roi, lequel faiſoit mouvoir tous les membres, & duquel ſeul ils recevoient les eſprits & la vigueur. 1602.

Sur la fin de cette année, le duc de Savoie penſant ſe venger, & ſe dédommager de la perte de ſon marquiſat de Saluces ſur la ville de Geneve, eſſaya de la ſurprendre par eſcalade. L'entrepriſe avoit été formée par les conſeils du ſeigneur d'Albigny, & le duc avoit paſſé les monts, la croyant infaillible. D'Albigny conduiſit deux mille hommes deſtinés pour cela, juſqu'à demi-lieue de la ville ; mais s'étant chargé de la conduite de cette action, il ne jugea pas à propos de s'engager dans la place, & en laiſſa l'exécution à d'autres. Le commencement en fut aſſez heureux. Plus de deux cens hommes monterent par des échelles, gagnerent les remparts, & coururent par toute la ville ſans être apperçus. Cependant les bourgeois furent éveillés

Entrepriſe du duc de Savoie ſur Geneve ; elle avorte.

1602.

par les cris des fuyards d'un corps-de-garde, qui découvrit les entrepreneurs, & qui aussi-tôt se vit chargé par eux ; & le pétardier, qui devoit rompre une porte par dedans, pour faire entrer ceux de dehors, vint malheureusement à être tué. Après quoi ils furent accablés de tous côtés ; la plupart essayerent de regagner leurs échelles ; mais le canon de la courtine les ayant brisés, ils furent presque tous tués, ou se rompirent le col en sautant dans le fossé. Il en fut pris treize en vie, presque tous gentilshommes, entr'autres Attignac, qui avoit servi de second à dom Philippin, bâtard de Savoie. Il se rendirent, sur l'assurance qu'on leur donna de les traiter en prisonniers de guerre ; mais les cris furieux de la populace, qui représentoit le danger où leur ville avoit été des massacres, des violemens, d'un incendie universel & d'une servitude perpétuelle, forcerent le conseil de cette petite république à les condamner à la mort infame de la potence, comme des voleurs. On attacha leurs têtes, avec cinquante-quatre autres de celles des tués, sur les fourches patibulaires, & on jetta les corps dans le Rône.

Treize des entrepreneurs pendus.

Le duc de Savoie, tout confus d'un si mauvais succès, & encore plus des reproches que toute la chrétienté lui faisoit d'avoir tenté une telle entreprise en pleine

Le duc de Savoie s'excuse envers les Suisses.

paix, repaſſa les monts en poſte, laiſſant ſes troupes près de Geneve, & tâcha de s'excuſer envers les Suiſſes, de ce qu'il avoit voulu ſurprendre cette ville, qui étoit ſous leur protection, auſſi-bien que ſous celle de France, diſant qu'il ne l'avoit pas fait pour troubler le repos des ligues, mais pour empêcher que Leſdiguieres ne s'en emparât, pour la remettre au Roi. 1602.

De qui releve la ville de Geneve.

Les ducs de Savoie ont depuis longtems prétendu que cette ville eſt de leur ſouveraineté, & que les évêques, qui en ont porté le titre de comte, & en ont été ſeigneurs durant quelque tems, relevoient d'eux. C'eſt pourtant ce que les évêques n'ont jamais avoué, ayant toujours maintenu qu'ils dépendoient immédiatement de l'Empire. La ville, de ſon côté, ſoutient qu'elle eſt ville libre, qui n'eſt point ſujette pour le temporel, ni à ſes évêques, leſquels elle chaſſa entiérement l'an 1533, lorſqu'elle renonça malheureuſement à la religion catholique, ni au duc de Savoie, mais ſeulement à l'Empire, dont elle a toujours les aigles arborées ſur ſes portes. Il n'eſt pas beſoin de rapporter ici les titres des uns ni des autres; mais pour lors la ville de Geneve étoit en poſſeſſion de ſa pleine liberté il y avoit plus de ſoixante ans, & s'étoit alliée avec les cantons des Suiſſes.

1602.

Elle étoit alliée des Suisses, & sous la protection de France.

Or les Suisses étoient compris dans le traité de Vervins, comme alliés de la France, par conséquent la ville de Geneve y étoit aussi, & le Roi l'avoit assez déclaré au duc de Savoie. Il ne laissa pas pourtant de tenter l'entreprise que nous venons de dire, espérant que si elle réussissoit, le roi d'Espagne & le Pape le soutiendroient, & que le Roi, pour si peu de chose, ne voudroit pas rompre la paix.

Les Genevois font la guerre au duc de Savoie.

Les Genevois, furieusement animés, commencerent de lui faire la guerre; & entrant courageusement sur ses terres, lui prirent quelques petites bicoques. Ils pensoient que le Roi & les Suisses seconderoient les mouvemens de leur ressentiment, & que tous les potentats d'Allemagne accourroient pour les assister. Mais le Roi desiroit observer la paix, & étoit trop prudent pour souffrir qu'il s'allumât une guerre, dans laquelle il n'eût pas pu accorder ensemble la religion & la politique, & ajuster l'honneur & les intérêts de la France, obligée à protéger ses alliés, avec les bonnes graces du Pape, porté par son devoir à la ruine des huguenots. Il leur envoya donc de Vic les assurer de sa protection; mais avec ordre de leur faire connoître que la paix leur étoit nécessaire, & la guerre si ruineuse, qu'ils devoient se porter à embrasser

Mais le Roi les oblige à faire la paix.

l'une & fuir l'autre. Comme ils avoient peu de force pour tant de colere, & qu'ils ne pouvoient rien ſans ſon aſſiſtance, ils furent contraints de ſe relâcher, & d'entrer dans un traité avec le Savoyard, par lequel il fut dit qu'ils étoient compris dans le traité de Vervins, & que le duc ne pourroit bâtir aucune fortereſſe à quatre lieues de leur ville.

1602.

Affaire de Metz, où les habitans ſe barricadent contre Sobole, leur gouverneur.

Il arriva preſqu'au même tems que la ville de Metz ſe ſouleva contre le gouverneur de la citadelle. Il s'appelloit Sobole; lequel y ayant été mis lieutenant par le duc d'Epernon, à qui Henri III avoit donné ce gouvernement en chef, s'étoit depuis détaché de ce duc, je ne ſais point par quelle conſidération, & avoit pris des proviſions du Roi. Il avoit un frere qui le ſecondoit dans les ſoins de ce gouvernement.

Durant la derniere guerre contre l'Eſpagne, ces deux freres avoient accuſé les principaux habitans de Metz d'avoir conjuré de livrer la ville aux Eſpagnols. Il y en eut pluſieurs d'empriſonnés, quelques-uns de mis à la queſtion; mais pas un ne fut trouvé coupable: de ſorte que tous les bourgeois croyant avec ſujet que ce fût une calomnie, prirent les Soboles en haine, & dreſſerent des cahiers de plaintes contr'eux, les accuſant de quantité d'exactions & de cruautés. Le duc

1602.

Le duc d'Epernon allume le feu plus fort.

d'Epernon, qui ſans doute ſoutenoit ces bourgeois à la cour, y fut envoyé par le Roi pour accommoder ce différent. Les Soboles qui l'avoient offenſé, ne ſe fioient point en lui; ils ne voulurent point le laiſſer entrer dans la citadelle le plus fort, ni faire ſortir la garniſon au-devant de lui; tellement qu'étant juſtement animé, il enflamma la plaie, au lieu de la guérir, & échauffa de telle ſorte les habitans, qu'ils ſe barricaderent contr'eux.

Le Roi y va lui même. Sobole lui rend la place, & il la met entre les mains d'Arquien.

Le Roi, qui ſavoit que les moindres bluettes étoient capables de cauſer un grand embraſement, ne ſe contenta pas d'y envoyer la Varenne, mais s'y achemina lui-même, étant d'ailleurs bien aiſe de viſiter cette frontiere. Sobole lui remit la place entre les mains, & il la donna à Arquien, lieutenant-colonel du régiment des Gardes, avec la qualité de lieutenant de Roi, pour y commander en l'abſence du duc d'Epernon, gouverneur, lequel n'y eut pas grand pouvoir, tant que le Roi vécut.

1603.

Les Jéſuites préſentent requête au Roi pour leur rétabliſſement.

Le Roi paſſa les fêtes de Pâques à Metz. Tandis qu'il y fut, il écouta la requête que les Jéſuites lui firent pour leur rétabliſſement. Il remit à leur faire juſtice quand il ſeroit de retour à Paris, & permit au pere Ignace Armand & au pere Coton de s'y rendre, pour ſolliciter leur cauſe. Ils n'y manquerent pas, & le

pere Coton, qui étoit d'un entretien extrêmement doux & accord, & fort célebre prédicateur, gagna auſſi-tôt les bonnes graces de toute la cour, & plut ſi fort au Roi, qu'il obtint de ſa Majeſté le rappel de la ſociété en France, malgré même les avis de quelques-uns de ſon conſeil. Il les rétablit donc par un édit qu'il fit vérifier en Parlement, & fit abattre enſuite cette pyramide qui avoit été dreſſée devant le palais, en la place de la maiſon de Jean Châtel, ſur laquelle il y avoit pluſieurs écrits en vers & en proſe très-ſanglans contre ces peres. Ainſi leur banniſſement fut glorieuſement réparé, ſurtout le Roi ayant retenu auprès de lui, le pere Coton, en qualité de ſon prédicateur ordinaire, & de confeſſeur & directeur de ſa conſcience. Cela ne s'accomplit que l'an 1604.

1603.

Le Roi les rétablit bien glorieuſement.

Dans ces deux années de 1602 & 1603, nous avons encore à remarquer trois ou quatre choſes importantes. La premiere, que le Roi, au ſortir de Metz, alla à Nancy viſiter ſa ſœur, la ducheſſe de Bar, laquelle mourut l'année ſuivante, ſans enfans. La ſeconde, qu'il renouvella l'alliance avec les Suiſſes, & à quelques mois de là, avec les Griſons, nonobſtant les obſtacles que tâcha d'y apporter le comte de Fuentes, gouverneur du Milanez. La troiſiéme, que s'en retournant à

1602. & 1603.

Il viſite ſa ſœur à Nancy.

Il renouvelle alliance avec les Suiſſes & les Griſons.

Paris, il reçut la nouvelle de la mort d'Elizabeth, reine d'Angleterre, l'une des plus illuſtres & des plus héroïques princeſſes qui aient jamais regné, & laquelle régit ſon état avec plus de conduite & plus de vigueur qu'aucun roi de ſes prédéceſſeurs n'avoit jamais fait.

1603.

Il apprend la mort d'Elizabeth, reine d'Angleterre.

Elle étoit fille du roi Henri VIII & de cette Anne de Boulen, pour l'amour de laquelle il avoit quitté Catherine d'Arragon, tante de l'empereur Charles-Quint, ſa premiere femme. Il ne manqua preſque rien au bonheur de ſon regne que la religion catholique, qu'elle bannit d'Angleterre; & on eut pu lui donner le nom de bonne auſſi-bien que celui de grande, ſi elle n'eût pas traité ſi inhumainement, comme elle fit, ſa couſine germaine Marie Stuart, reine d'Ecoſſe, qu'elle tint dix-huit ans priſonniere; & puis lui fit couper la tête, à cauſe de quelques conſpirations que les ſerviteurs & amis de cette pauvre princeſſe avoient faites contre ſa perſonne.

Elle avoit chaſſé la religion catholique d'Angleterre, & fait mourir Marie Stuart, ſa couſine.

Le fils de cette Marie, nommé Jacques VI, roi d'Ecoſſe, étant le plus proche du ſang d'Angleterre, comme petit-fils de Marguerite d'Angleterre, fille du roi Henri VII, & ſœur du roi Henri VIII, mariée à Jacques IV, roi d'Ecoſſe, ſuccéda à Elizabeth, qui avoit fait mourir ſa mere. Il voulut s'appeller roi de la

Jacques VI, roi d'Ecoſſe, fils de Marie, ſuccéde au royaume d'Angleterre.

grande Bretagne, pour unir ſous un même titre les deux couronnes d'Angleterre & d'Ecoſſe, qui en effet ne ſont qu'une même iſle, jadis appellée par les Romains *Magna Britannia.*

1603.

Il n'étoit que Jacques I du nom entre les rois d'Angleterre.

L'alliance d'un ſi puiſſant Roi pouvoit faire pencher la balance du côté qu'il ſe fût tourné, ou de France, ou d'Eſpagne; c'eſt pourquoi l'une & l'autre l'envoyerent auſſi-tôt ſaluer par de magnifiques ambaſſades, chacun tâchant de l'attirer à ſoi. Ce fut Rôny qui y paſſa de la part de Henri le Grand. Il obtint toutes les audiences qu'il voulut fort favorables; & après quelques difficultés, la confirmation des anciens traités d'entre la France & l'Angleterre. L'ambaſſadeur d'Eſpagne ne trouva pas tant de facilité en ſa négociation; les Anglois tinrent ferme. Il fallut que le lieu du traité fût pris en Angleterre, que les Eſpagnols leur accordaſſent le commerce par toutes leurs terres, même aux Indes, & qu'ils leur donnaſſent liberté de conſcience en Eſpagne; en ſorte qu'ils ne ſeroient point ſujets à l'inquiſition, ni obligés de ſaluer le Saint Sacrement par les rues, mais ſeulement de ſe détourner.

Ambaſſadeurs de France & d'Eſpagne, pour avoir ſon amitié.

La piété cède à l'intérêt.

La France étant dans une profonde paix, tant au-dehors, par le renouvellement de ſes alliances avec les Suiſſes & avec l'Angleterre, qu'au-dedans, par la

1603. Le Roi travaille à entretenir la paix.

découverte des conſpirations, qui avoient été entiérement diſſipées, le Roi jouiſſoit d'un repos digne de ſes travaux, & ſes peines paſſées rendoient ſes plaiſirs plus doux. Il n'étoit pas néanmoins oiſeux; on le voyoit toujours dans l'occupation, & il s'employoit avec autant de ſoin à conſerver la paix, cette divine fille du ciel, qu'il avoit apporté de courage & d'ardeur à faire la guerre.

Belles paroles, & bien dignes d'un grand Roi.

On lui a ſouvent oui dire, que quand il eût pu rendre la maiſon de France auſſi puiſſante en Europe, qu'eſt celle des Ottomans en Aſie, & conquérir en un moment tous les états de ſes voiſins, il ne l'auroit pas voulu faire au déshonneur de ſa parole, obligée à l'entretien de la paix.

Ses divertiſſemens.

Ses plus ordinaires divertiſſemens pendant ce tems-là, étoient la chaſſe & les bâtimens. Il avoit des manœuvres en même tems à Sainte Croix d'Orléans, à Saint-Germain-en-Laye, au Louvre & à la place Royale.

Occupation de la nobleſſe Françoiſe.

La nobleſſe Françoiſe ayant la paix, ne pouvoit auſſi demeurer ſans rien faire, les uns paſſoient le tems à la chaſſe, les autres auprès des dames; quelques-uns à apprendre les Belles-Lettres & les Mathématiques, d'autres à voyager dans les pays étrangers, & d'autres à continuer l'exercice de la guerre, ſous le prince Maurice

Maurice en Hollande. Mais plufieurs à qui les mains démangeoient, & qui cherchoient à fignaler leur valeur fans partir de leurs maifons, devenoient pointilleux, & pour le moindre mot, ou pour un regard de travers, mettoient l'épée à la main. Auffi la manie des duels entra bien avant dans les efprits des gentilshommes; & ces combats étoient fi fréquens, que la nobleffe verfoit prefqu'autant de fang fur le pré par fes propres mains, que les ennemis lui en avoient fait perdre dans les batailles.

1603.

Duels trop fréquens.

Le Roi pour cela fit un fecond édit fort févere, qui défendoit les duels, & confifquoit le corps & les biens de ceux qui fe portoient fur le pré. D'abord cette défenfe réfroidit un peu l'ardeur des plus échauffés : mais parce qu'il donnoit fouvent grace de ce crime, fa bonté ne pouvant la refufer à des gens qui l'avoient fidélement fervi dans fon befoin, il arriva que dans peu de tems le mal reprit fon cours prefqu'auffi fort comme auparavant.

Le Roi fait un édit contre cette manie.

Comme il recevoit de tous côtés des avis pour accommoder & enrichir fon royaume, il apprit qu'il y avoit en divers endroits de la France d'affez bonnes mines d'or & d'argent, de cuivre & de plomb; & que fi on y faifoit travailler, on n'auroit pas befoin d'en acheter des

Il fait des ordonnances pour travailler aux mines d'or, d'argent & de cuivre.

1603. étrangers; que même, quand il n'y auroit pas grand profit à les fouiller, on en tireroit toujours cet avantage, que l'on y employeroit quantité de fainéans, & aussi ceux des criminels qui ne méritoient pas la mort, lesquels eussent pu y être condamnés pour quelques années. Il fit donc un édit, qui renouvelloit les anciennes ordonnances, touchant les officiers, directeurs & ouvriers des mines; & l'on commença d'y travailler dans les Pyrenées, où il est certain qu'il y en avoit autrefois d'or & d'argent, & qu'il y en a encore: de sorte que si on eut voulu continuer ce travail, il y a bien de l'apparence qu'on en eût tiré de notables avantages; mais, ou la négligence des directeurs, ou leur peu d'intelligence, & d'ailleurs l'impatience des François, qui se rebutent aussi-tôt si une chose ne leur réussit pas avec facilité, le firent discontinuer.

On entreprend de faire joindre la Loire & la Seine.

On en entreprit un autre de fort grande commodité pour Paris. C'étoit de joindre la riviere de la Loire à la Seine par le canal de Briare. Rôny y faisoit travailler avec beaucoup de dépense, & y employa près de trois cens mille écus; mais l'ouvrage fut interrompu, je ne sais pourquoi. On l'a repris sous le regne de Louis XIII, & amené à sa perfection.

On en proposa encore un autre, qui

étoit de faire communiquer les deux mers, l'Océan & la Méditerranée, en joignant ensemble la Garonne, qui va dans l'Océan, & l'Aude, qui tombe dans la Méditerranée, au-dessous de Narbonne, par des canaux, qu'on devoit tirer par de petites rivieres, qui sont entre ces deux grandes. Le pays de Languedoc offroit d'y contribuer. Mais il se trouva des difficultés qui empêcherent cette entreprise.

1603.

Autre dessein de joindre les deux mers.

La navigation s'étant rétablie par le bon ordre que le Roi avoit donné de tenir ses côtes en sûreté, & de punir sévérement les pirates, quand on les attrapoit, nos vaisseaux ne se contentoient pas de trafiquer aux lieux ordinaires, mais entreprenoient aussi d'aller au nouveau monde, dont ils avoient presque oublié la route depuis l'amiral de Coligny. Un gentilhomme Saintongeois, nommé du Gas, commença, avec commission du Roi, les voyages de Canada, où depuis fut établi le commerce des Castors, qui sont des peaux d'un certain animal amphibie, presque semblable aux Loutres de ce pays-ci.

Navigation en Canada, & commerce des Castors.

Parmi tous ces établissemens, il ne faut pas oublier ceux de quantité de nouvelles compagnies religieuses, qui se firent dans Paris. On y vit pour la premiere fois des Récollets, qui est une branche

Etablissement de religieux & religieuses.

1603. de l'ordre de ſaint François, d'une nouvelle réforme; des Capucines & des Feuillantines; des Carmélites, leſquelles y furent amenées d'Eſpagne, des Carmes déchauſſés, qui vinrent auſſi du même pays; des freres de la Charité, vulgairement appellés freres Ignorans, venus d'Italie; & tous eurent bientôt bâti leurs couvens des aumônes & charités des perſonnes pieuſes.

Au milieu de ce grand calme, dont le Roi jouiſſoit, & durant toutes ces belles occupations, qui étoient ſi dignes de lui, il ne laiſſoit pas de ſentir des chagrins & des ennuis qui le fâchoient fort. Il n'y en avoit point de plus cuiſant, ni de plus continuel que celui qui lui venoit de la part de ſa femme & de ſes maîtreſſes.

Le Roi donne Verneuil à mademoiſelle d'Entragues.

Nous avons vu comme Mlle d'Entragues l'avoit engagé. Il lui avoit donné la terre de Verneuil, près de Senlis; & pour l'amour d'elle, l'avoit érigée en marquiſat. Depuis qu'il avoit été marié, il ne laiſſoit pas d'avoir le même attachement pour elle, de la mener en ſes voyages, & de la loger à Fontainebleau.

Elle mépriſoit & offenſoit la Reine,

Ces déſordres ſcandaleux offenſoient extrêmement la Reine; & d'ailleurs la fierté de la marquiſe l'outrageoit furieuſement. Car elle parloit toujours d'elle avec des termes ou injurieux, ou mépriſans, juſqu'à dire quelquefois, que ſi

on lui faiſoit juſtice, elle devroit tenir ſa place.

1603.

Qui de ſon côté ſe rendoit fort fâcheuſe vers le Roi.

La Reine auſſi de ſon côté, s'emportoit avec raiſon contr'elle, & en faiſoit ſes plaintes à tout le monde. Mais ce n'étoit pas le moyen de gagner l'eſprit du Roi: il eut peut-être mieux valu qu'elle eût ſagement diſſimulé ſon déplaiſir; & que par ſes careſſes, elle ſe fût rendue maîtreſſe d'un cœur qui lui appartenoit légitimement. Le Roi aimoit à être flatté; il aimoit le doux entretien & la complaiſance, il ſe prenoit par la tendreſſe & par l'affection. Le filtre de l'amour, eſt l'amour même; c'eſt ce qu'elle devoit employer auprès de lui, non pas les gronderies, les dédains & le mauvais accueil, qui ne ſervent qu'à dégoûter davantage un mari, & à lui faire trouver plus de plaiſir dans les appas d'une maîtreſſe, qui prend ſoin d'être toujours agréable, & toujours complaiſante. Au lieu de tenir cette route, elle étoit toujours en pique avec le Roi, elle l'aigriſſoit à toute heure par des plaintes & par des reproches; & quand il penſoit trouver avec elle quelque douceur, pour ſe délaſſer de ſes grands travaux d'eſprit, il n'y rencontroit que de l'amertume & du fiel.

Elle avoit auprès d'elle une femme-de-chambre, Florentine, fille de ſa nourrice, nommée Léonora Galigai, créature ex-

1603. trêmement laide, mais fort ſpirituelle, & qui avoit ſu ſi adroitement s'inſinuer dans ſon cœur, & s'en emparer de ſorte, qu'elle la gouvernoit tout-à-fait. On dit, je ne ſais ce qui en eſt, que cette femme craignant que la Reine ſa maîtreſſe ne l'aimât moins, ſi elle aimoit parfaitement le Roi ſon mari, l'éloignoit de lui tant qu'elle pouvoit, afin de la poſſéder plus à ſon aiſe. Depuis, afin d'avoir un ſecond dans ſes deſſeins, elle ſe maria & épouſa un Florentin, domeſtique de la Reine, qui s'appelloit Conchini, un peu de meilleure extraction qu'elle, étant petit-fils d'un Baptiſte Conchini, qui avoit été ſecrétaire de Côme, duc de Florence.

Léonora & Conchini ſon mari, l'entretenoient en ſes mauvaiſe humeurs.

L'opinion commune, eſt que ces deux perſonnes travaillerent conjointement, tant que le Roi vécut, à entretenir des aigreurs dans l'eſprit de la Reine, & à la rendre toujours fâcheuſe & de mauvaiſe humeur envers lui, de ſorte que ſept ou huit ans durant, s'il y avoit un jour de calme & de plaiſir dans ce ménage, il y en avoit deux de mécontentement & de fâcherie. En cela véritablement la faute du Roi étoit la plus grande, pour ce qu'il donnoit ſujet à ces troubles, & que le mari étant, comme dit S. Paul, le chef de la femme, doit lui donner l'exemple, & avoir plus étroite union avec elle.

Nous avons remarqué cela une fois pour toutes. Mais on ne sauroit assez souvent faire cette réflexion : *Que le péché est la cause du désordre ; & que pour un petit plaisir, il cause mille ennuis & mille maux, dès ce monde-ci même.* Le Roi n'étant âgé que de cinquante ans justement, commença d'avoir cette année quelques légeres atteintes de goutte, qui peut-être étoient les effets douloureux de son excessive volupté, aussi-bien que de ses fatigues.

1604.

Les débauches du Roi lui causerent la goutte.

Pour revenir à la marquise, il arriva un jour que la Reine étant fort offensée de ses discours, la menaça qu'elle sauroit bien réprimer sa méchante langue. La marquise se mit à faire la triste & la dolente, à fuir le Roi, & à lui faire entendre qu'elle le supplioit de ne lui plus parler, pour ce qu'elle avoit peur que la continuation de ses faveurs ne lui fût trop préjudiciable, à elle & à ses enfans. Son dessein étoit d'enflammer plus fort sa passion, en se montrant plus difficile. Or, comme elle vit que son adresse n'avoit pas tout l'effet qu'elle espéroit, & que d'ailleurs la colere de la Reine s'étoit accrue à tel point, qu'il y avoit en effet quelque danger pour elle & pour les siens, elle s'avisa d'une autre chose. D'Entragues son pere demanda permission au Roi de l'emmener hors du royau-

La Reine menace la marquise de Verneuil.

Et son pere lui demande congé de se

1604. me, pour éviter la vengeance de la Reine. Le Roi lui accorda sa demande plus facilement qu'elle ne pensoit, dont étant outrée au dernier point, son pere & le comte d'Auvergne, son frere utérin, se mirent à traiter secrettement avec l'ambassadeur d'Espagne, pour avoir retraite sur les terres de son roi, & se jetter entiérement eux & les enfans entre ses bras.

retirer avec elle hors de France.

Ils traitent avec l'ambassadeur d'Espagne, pour s'y retirer.

L'ambassadeur crut que cette affaire seroit fort avantageuse à son maître, & qu'en tems & lieu, il se pourroit servir de cette promesse de mariage, que le Roi avoit donnée à la marquise. Ainsi, il leur accorda facilement tout ce qu'ils demanderent, & y ajouta toutes les belles promesses dont les esprits foibles & légers se peuvent enivrer.

Le Roi leur avoit accordé permission de se retirer hors de France, sans emmener pourtant les enfans, dans la croyance qu'il avoit qu'ils iroient en Angleterre, devers le duc de Lenox & le comte d'Aubigny, de la maison de Stuard, qui étoient leurs proches parens; mais lorsqu'il eut appris qu'ils méditoient leur retraite en Espagne, il résolut de les en empêcher; & premiérement, d'y employer les voies de douceur. Il manda donc le comte d'Auvergne, qui étoit lors à Clermont, assez aimé dans la Pro-

Le Roi résout de les en empêcher.

Pour cet effet, il mande le comte d'Auvergne,

vince, pour croire qu'il y pouvoit demeurer en sûreté. Il refusa de venir, qu'auparavant il n'eût son abolition scellée en bonne forme, de tout ce qu'il pourroit avoir fait. C'étoit une sorte de nouveau crime de capituler avec son Roi; toutefois il la lui envoya, mais avec cette clause, qu'*il se rendroit aussitôt auprès de lui.*

1604.

qui est à Clermont & qui refuse de venir.

Sa défiance ne lui permit pas d'obéir à cette condition; il demeura dans la province, où il se tenoit sur ses gardes avec toutes les précautions imaginables. Néanmoins il ne put être si fin que le Roi ne le fît attraper, & par un artifice assez grossier. Il étoit colonel de la cavalerie Françoise; on le pria d'aller voir faire montre à une compagnie du duc de Vendôme. Il y alla bien monté, se tenant assez éloigné pour n'être pas enveloppé; néanmoins d'Eurre, lieutenant de cette compagnie, & Nerestant l'abordant pour le saluer, montés sur des bidets, de peur de lui donner du soupçon, mais avec trois soldats déguisés en laquais, le jetterent à bas de son cheval, & le firent prisonnier. On l'amena aussitôt à la Bastille, où il fut saisi d'une extrême frayeur, quand il se vit logé en la même chambre où avoit été le maréchal de Biron, son grand ami.

Il est arrêté prisonnier & mené à la Bastille.

Incontinent après, le Roi fit aussi arrê-

ter d'Entragues, qui fut mené à la Conciergerie, & la marquise, qui fut laissée dans son logis, sous la garde du chevalier du Guet. Puis, desirant faire connoître par des preuves bien publiques la mauvaise intention de l'Espagnol, qui séduisoit ses sujets, & qui excitoit & fomentoit à tout propos des conspirations dans son état, il remit les prisonniers entre les mains du Parlement; lequel, les ayant convaincus d'avoir comploté avec l'Espagnol, déclara, par un arrêt du premier février, le comte d'Auvergne, Entragues & un Anglois nommé Morgan, qui avoit été l'entremetteur de cette belle négociation, criminels de lèze-Majesté, & comme tels, les condamna à avoir la tête tranchée; la marquise, à être conduite, sous bonne garde, en l'abbaye des religieuses de Beaumont, près de Tours, pour y être recluse, & que cependant il seroit plus amplement informé contr'elle, à la requête du procureur général.

1604. D'Entragues & la marquise sont aussi arrêtés.

Arrêt du Parlement contr'eux.

La Reine n'avoit point épargné ses sollicitations pour faire donner cet arrêt, croyant que l'exécution satisferoit son ressentiment; mais la bonté du Roi se trouva plus grande que sa passion. L'amour qu'il avoit pour la marquise n'étoit pas si fort éteint, qu'il pût se résoudre à sacrifier celle qu'il avoit si puissamment

aimée. Il ne voulut pas qu'on leur prononçât l'arrêt ; & à deux mois & demi delà, ſavoir, le 15 avril, il commua, par des lettres du grand ſceau, la peine de mort du comte d'Auvergne & du ſeigneur d'Entragues, en une priſon perpétuelle ; & celle de Morgan, en un banniſſement perpétuel. Quelque tems après, il changea encore la priſon d'Entragues au ſéjour de ſa maiſon de Malleſherbes en Beauce. Il permit auſſi à la marquiſe de ſe retirer à Verneuil ; & ſept mois s'étant paſſés ſans que le procureur général eût trouvé aucune preuve contr'elle, il la fit déclarer entiérement innocente du crime dont elle avoit été accuſée.

1604.

Le Roi leur pardonne, & fait juſtifier la marquiſe.

Il n'y eut que le comte d'Auvergne, qui étant le plus à craindre, fut le plus maltraité ; car, non-ſeulement le Roi le retint priſonnier à la Baſtille, où il croupit douze ans durant, mais encore lui fit ôter la propriété de la comté d'Auvergne. Il en portoit le titre, & en jouiſſoit en vertu de la donation que le roi Henri III lui en avoit faite.

Mais le comte d'Auvergne demeure à la Baſtille, & eſt dépouillé de ſa comté ;

La reine Marguerite, nouvellement revenue à la cour, ſoutint que cette donation ne pouvoit être valable, pour ce que le contrat de mariage de Catherine de Médicis leur mere, à laquelle cette comté appartenoit, portoit ſubſtitution de ſes biens, & cette ſubſtitution,

1604. disoit-elle, s'étendoit aux filles, au défaut des mâles ; partant, cette comté lui revenoit, après la mort du roi Henri III, & il n'avoit pu la donner à son préjudice.

Laquelle est adjugée à la reine Marguerite, qui donne ses biens au Dauphin.

Le Parlement ayant écouté ses raisons, & vu ses preuves, cassa la donation faite par Henri III, & lui adjugea la comté. En récompense de cette obligation & de beaucoup d'autres qu'elle avoit au Roi, elle fit une donation entre-vifs de tous ses biens à M. le Dauphin, s'en réservant seulement l'usufruit sa vie durant.

Le comte d'Auvergne ainsi dépouillé, demeura dans la Bastille jusqu'en 1616, que la reine Marie de Médicis ayant besoin de lui durant quelques brouilleries, le délivra de là, & le fit justifier. Elle voulut même qu'on tirât des registres du Parlement & du greffe, l'arrêt & les informations qui eussent conservé la mémoire de son crime. Voilà comme le tems amene toutes choses, & comme il change les plus grandes haines, en grandes affections, de même qu'il change les plus fortes affections en des haines mortelles.

On découvre les menées du maréchal de Bouillon.

En approfondissant le complot que le pere de la marquise avoit fait avec les Espagnols, pour leur livrer sa fille & ses enfans, on découvrit aussi les menées du duc de Bouillon, qui désormais étoit le

1604.

seul qui pouvoit faire de la peine au Roi dans son royaume. Il est constant que ce grand prince lui avoit fait des biens très-considérables, lui ayant donné le bâton de maréchal de France, & procuré le mariage de l'héritiere de Sedan. Aussi ce seigneur l'avoit très-bien servi dans ses plus grandes nécessités; mais depuis qu'il le vit converti à la foi catholique, il diminua beaucoup de son affection; & étant mû en partie de zele pour sa fausse religion, en partie d'ambition, il conçut de vastes desseins de se faire chef & protecteur du parti huguenot; & sous ce prétexte, de se rendre maître des provinces de delà la Loire. On disoit que pour cela, il avoit fort aidé à échauffer l'esprit du maréchal de Biron, & qu'il avoit fait un traité avec l'Espagnol, qui lui devoit fournir de l'argent à souhait, mais non pas des troupes, de peur de le rendre odieux aux protestans.

Le Roi lui avoit fait de grands biens; & il avoit aussi très-bien servi le Roi.

Il n'étoit que trop visible, que depuis la conversion du Roi, il avoit travaillé sans cesse à entretenir des défiances & des mécontentemens dans les esprits des huguenots, & à les unir & rallier tous ensemble, afin qu'ils fissent corps; se persuadant que ce corps voudroit avoir nécessairement une tête, & qu'il n'en pouvoit choisir une autre que lui. Voilà pourquoi il s'étoit fait tant d'assemblées

Mais depuis la conversion du Roi, il excitoit les huguenots contre lui, & se vouloit faire chef de parti.

1604. & de synodes particuliers & généraux de ceux de la religion, où l'on n'entendoit que des plaintes & des murmures contre le Roi; lequel ils fatiguoient sans cesse de nouvelles demandes & requêtes.

Ses émissaires tâchent de former un parti en Guienne.

Outre cela, on sut que ce duc avoit des émissaires & des serviteurs dans la Guienne; & particuliérement dans le Limosin & dans le Quercy, qui cabaloient parmi la noblesse, distribuoient de l'argent, prenoient le serment de ceux qui lui promettoient service, & avoient formé des entreprises sur dix ou douze villes catholiques.

Le Roi y va pour empêchers leurs desseins.

Le Roi jugeant qu'il falloit couper la racine du mal avant qu'il s'étendît plus au loin, & ne sachant pas même jusqu'où il s'étendoit, résolut d'y aller porter le reméde lui-même. Il partit de Fontainebleau au mois de septembre, ayant envoyé devant Jean-Jacques de Mesmes, seigneur de Roissy, qui alla à Limoges, pour faire le procès aux coupables.

Toute cette conspiration se dissipe.

Punition de quelques coupables.

Aussi-tôt toute cette conspiration s'en alla en fumée. Les plus avisés vinrent au-devant du Roi, se jetter à ses pieds; les autres s'enfuirent hors du royaume, ou se cacherent. Cinq ou six malheureux ayant été pris, furent décapités à Limoges, leurs têtes plantées sur le haut des portes, & leurs corps réduits en cen-

dres, qui furent jettées au vent. Trois ou quatre autres souffrirent même supplice en Périgord. Il y en eut dix ou douze des plus considérables condamnés par contumace & effigiés, entr'autres la Chapelle Biron & Giversac, de la maison de Cugnac. Mais dans toutes ces procédures, il ne se trouva aucunes preuves par écrit, ni même aucune déposition bien formelle contre le duc de Bouillon, tant il avoit finement & adroitement conduit toute cette trame.

1604.

Avant ces exécutions, le Roi ayant fait son entrée à Limoges, s'en retourna à Paris. Il souhaitoit avec passion qu'après cela le duc de Bouillon se reconnût & s'humiliât. Car, s'il demeuroit sans repentance, il étoit obligé de le pousser à bout; & s'il entreprenoit de le pousser, il offensoit tout ce grand corps des protestans, qui étoient ses plus fideles alliés. Il employa donc sous main tous les moyens dont il se put aviser, pour le porter à avoir recours à sa clémence plutôt qu'à l'intercession des étrangers, laquelle ne peut agréer à un souverain pour son officier & son sujet. Le duc desiroit encore plus que lui se tirer de cet embarras; mais il croyoit ne pouvoir trouver de sûreté à la cour, parce que Rôny, qui n'étoit pas son ami, & qui avoit quelque jalousie de le voir plus

Le Roi retourne à Paris.

Il tâche de faire humilier le duc de Bouillon, mais inutilement.

1604.

autorisé que lui dans le parti huguenot, avoit beaucoup de crédit auprès du Roi. Tellement qu'après diverses entremises & négociations, le Roi se résolut de l'aller chercher à Sedan avec une armée.

Il se résout d'assiéger Sedan.

Rôny fait tous les préparatifs nécessaires pour cela.

Rôny travailloit avec beaucoup de chaleur aux préparatifs de cette expédition. Le Roi se confioit en lui; & en l'honorant, desiroit témoigner aux huguenots, que s'il attaquoit le duc de Bouillon, ce n'étoit point à leur religion qu'il en vouloit, mais à la rébellion. Pour ce sujet, il lui érigea la terre de Sully en duché & pairie; ce qui fera que nous l'appellerons désormais le duc de Sully. Son sentiment étoit que le Roi poussât vivement le duc de Bouillon. Villeroi & les autres étoient d'un contraire avis; ils ne vouloient point que l'on hasardât le siége de Sedan, d'autant que la longueur de cette entreprise eût peut-être réveillé diverses factions aux autres coins du royaume, & eût donné le tems aux Espagnols d'attaquer la frontiere de Picardie; au Savoyard malcontent, de se jetter avec les forces du Milanois, sur la Provence désarmée; & aux huguenots & aux protestans d'Allemagne, d'accourir au secours de leur ami.

Le Roi érige Sully en duché.

Inconvéniens qu'il y avoit d'assiéger Sedan.

Le Roi aime mieux recevoir ce duc en grace.

Le Roi prévoyoit bien tous ces inconvéniens; c'est pourquoi s'étant avancé jusqu'à Donchery, durant l'absence

de Sully, qu'il avoit envoyé peut-être tout exprès querir de l'artillerie, il traita avec le duc de Bouillon, & le reçut en grace, moyennant qu'il s'humiliât devant sa Majesté; qu'il le reçût dans la ville de Sedan, & qu'il lui remît le château, pour le tenir avec telle garnison qu'il lui plairoit, quatre ans durant.

1604.

A quelles conditions.

C'étoient là les conditions publiques; mais, par les articles secrets, le Roi promettoit de n'être que peu de jours dans Sedan, & de ne mettre que cinquante hommes dans le château, qui en sortiroient incontinent, à la très-humble supplication que le duc lui en feroit. Toutes ces choses s'exécuterent fidellement & sans aucune défiance de part & d'autre. Le duc vint trouver le Roi à Donchery, où il le supplia de lui vouloir pardonner. Le Roi le reçut aussi bien que s'il n'eût jamais failli, & cinq ou six jours après, il entra dedans Sedan, & y en séjourna trois seulement, puis retourna à Paris. Le duc l'accompagna jusqu'à Mousson, & ne passa pas plus outre: mais quelques jours après, lorsqu'il eut appris que le Parlement avoit vérifié son abolition, dans laquelle ses amis, qui avoient été condamnés par défaut à Limoges, étoient aussi compris, il se rendit à la cour, où il reçut plus d'honneur & de caresses que jamais. C'étoit la maniere de ce grand

Le duc demande pardon au Roi; qui entre dans Sedan; & puis vient à Paris.

1604.

Grand exemple de générosité de notre prince.

Roi; il avoit un cœur de lion contre les orgueilleux & contre les rébelles; mais il se plaisoit à relever, avec une bonté sans pareille, ceux qu'il avoit terrassés, lorsque leurs soumissions les rendoient dignes de recevoir sa grace. Aussi le duc de Bouillon, qui connoissoit parfaitement son naturel, (car ils avoient vécu & fait la guerre fort long-tems ensemble) ne manqua pas de se conduire en cette conjoncture avec toute la prudence & toute la souplesse dont un habile homme, comme lui, étoit capable.

Nonobstant cela, son regne est traversé de mille conspirations.

Nonobstant cette grande générosité & bonté du Roi, son regne ne laissoit pas d'être traversé par des infidélités & par des conspirations incroyables. Telle fut la trahison de l'Oste; l'entreprise sur la ville de Marseille par Merargues, & une autre sur Narbonne & sur Leucate, par les Luquisses.

Trahison de l'Oste.

L'Oste étoit commis de Villeroi & son filleul: l'emploi qu'il avoit auprès de lui, étoit de déchiffrer les dépêches. Ce malheureux faisoit savoir tout le secret des affaires du Roi à quelques gens du conseil d'Espagne, qui l'avoient corrompu, moyennant douze cens écus de pension, qu'on lui avoit promis pendant qu'il étoit en ce pays-là avec l'ambassadeur Rochepot. Sa méchanceté étant découverte, il s'enfuit; & comme les

prévôts des maréchaux le pourſuivoient, 1604.
il ſe noya dans la riviere de Marne, près le bac du Fay. On peut juger ſi Villeroi, dont la fidélité demeuroit par-là expoſée aux ſoupçons du Roi & aux médiſances de ſes ennemis, en eut un ſenſible déplaiſir. Il eut eu ſans doute beaucoup de à peine ſe laver de cette affaire, quelqu'innocent qu'il fût, ſi le Roi, qui le vit dans une affliction extraordinaire, n'eût eu la bonté de le viſiter lui-même, de lui porter de la conſolation, & de le juſtifier, par cet honneur, de toutes les calomnies que ſes envieux ſemoient contre lui.

Trahiſon de Merargues.

Merargues étoit un gentilhomme Provençal de fort bonne maiſon, lequel ayant aſſurance d'être viguier de Marſeille l'année ſuivante, avoit promis de livrer la ville aux Eſpagnols durant ſa viguerie. Il fut ſi imprudent & ſi fou que de découvrir ſon deſſein à un forçat des galeres de Marſeille, lequel en donna avis à la cour, afin peut-être d'obtenir ſa liberté. Sur cet avis, on épia ſi ſoigneuſement Merargues, qui étoit pour lors à Paris, qu'on le trouva conférant avec le ſecrétaire de l'ambaſſadeur d'Eſpagne, & parlant ſi haut, qu'on entendit preſque tout ce qu'ils diſoient. On le fouilla, & on trouva ſous les plis de ſa jarretiere, un mémoire contenant le plan

On le ſurprend conférant avec le ſecrétaire de l'ambaſſadeur d'Eſpagne.

1605. Sa punition.

de ſon entrepriſe. Il fut arrêté, & eut la tête tranchée, par arrêt du Parlement de Paris du 19 décembre. Son corps fut écartelé, les quartiers attachés à des poteaux devant les portes de la ville, & ſa tête portée à Marſeille, pour y être plantée au bout d'une pique, ſur une tour d'une des principales portes. Le ſecrétaire de l'ambaſſadeur fut arrêté auſſi-bien que lui, & eut couru grand riſque, ſi le Roi y eut voulu aller auſſi vîte comme lui conſeilloient ceux qui deſiroient la rupture avec l'Eſpagne.

On arrête auſſi le ſecrétaire de l'ambaſſadeur.

On diſcourt diverſement ſur les droits des ambaſſadeurs.

Cette rencontre donna ſujet aux politiques de diſcourir diverſement ſur les droits des ambaſſadeurs & de leurs gens. Mais Henri le Grand décida lui-même la queſtion de cette ſorte. « Les ambaſſadeurs, diſoit-il, ſont ſacrés par le droit » des gens; or, ils le violent les premiers » quand ils trament quelque trahiſon contre l'état, ou contre le prince auprès » duquel leur maître les a envoyés; par » conſéquent ce droit ne les doit point » mettre à couvert de la recherche & de » la punition. D'ailleurs, il n'eſt point à » préſumer qu'ils ſoient ambaſſadeurs, & » qu'ils repréſentent le ſouverain qui les » envoie, lorſqu'ils font des lâchetés & » des infidélités, leſquelles il ne voudroit » pas faire, ni avouer. Toutefois il y a » plus de généroſité à n'uſer point en » cela de la derniere rigueur, mais de ſe

Le Roi en décide lui-même la queſtion.

» réſerver cet avantage, de les pouvoir » châtier, ſans le faire ». Ce fut-là ſon ſentiment; & comme il ſuivoit toujours les maximes les plus généreuſes, il défendit qu'on ne procédât point contre le ſecrétaire de l'ambaſſadeur, auquel les juges alloient donner la queſtion.

1605.

Il défend qu'on ne procéde contre le ſecrétaire.

Cependant l'ambaſſadeur penſant couvrir cette perfidie à force de crier bien haut, vient ſe plaindre à lui qu'on avoit violé le droit des gens & la dignité de l'ambaſſade, proteſtant que le Roi ſon maître en auroit le reſſentiment que doit avoir un grand prince offenſé. Le Roi lui répondant avec une ſage froideur, lui repréſenta ce que ſon ſecrétaire avoit fait avec Merargues. L'ambaſſadeur ne voulant pas avouer ſon homme, ni approuver ſon action, tourna l'affaire d'un autre biais, & ſe plaignit que le Roi avoit le premier fait infraction au traité de Vervins, puiſqu'il aſſiſtoit les Hollandois d'hommes & d'argent. Le Roi repliqua que pour les hommes, ils n'y alloient point par ſes ordres, & qu'il y avoit des François au ſervice de l'archiduc, auſſi bien qu'au ſervice des Hollandois; mais pour ſon argent, qu'il étoit en ſon pouvoir d'en faire ce qu'il lui plairoit, & de le prêter, ou de le donner, ſans qu'on y pût trouver à dire. L'ambaſſadeur s'échauffa fort, & il y eut des paroles bien

L'ambaſſadeur fait beaucoup de bruit, & menace du reſſentiment de ſon maître.

Le Roi lui répond fort froidement; & lui rend ſon ſecrétaire, comme il avoit réſolu auparavant.

1605. hautes de part & d'autre. Enfin, le Ro lui fit rendre ſon ſecrétaire, comme i l'avoit réſolu dès auparavant qu'il lui e parlât.

Trahiſon des Luquiſſes.

Quant aux Luquiſſes, c'étoient deu freres, Genois d'extraction, qui avoien fait marché avec le gouverneur de Per pignan, de lui livrer Narbonne & Leu cate. Il eſt certain qu'il n'étoit pas en leu pouvoir d'exécuter ce deſſein, & qu'il avoit plus de mauvaiſe volonté en eux que de danger que la choſe réuſsît; néan moins ils furent pris & menés à Tou louſe, où le Parlement les envoya l'u & l'autre au gibet.

Un fou attente ſur la perſonne du Roi.

Il ſembloit que non-ſeulement la malice des hommes conſpirât alors contre l France, mais auſſi la folie. Car le mêm jour que Merargues fut exécuté, un mal heureux fou attenta ſur la perſonne ſa crée du Roi, ſe jetta ſur lui une dague la main, comme il paſſoit à cheval ſur l pont-neuf, en revenant de la chaſſe. Le valets de pied de ſa Majeſté y ayant ac couru, lui firent lâcher priſe, & l'euſſen aſſommé ſur le champ, ſans la défenſe d Roi, qui le fit mener en priſon au Fort l'Evêque. Il s'appelloit Jean de l'Iſle natif de Vineux, près de Senlis. Il fu auſſi-tôt interrogé par le préſident Jeannin, qui n'en put jamais tirer aucun réponſe raiſonnable; car il étoit tout-à-

fait hors du ſens. Il croyoit être roi de tout le monde, & diſoit qu'Henri IV ayant uſurpé la France ſur lui, il le vouloit châtier de ſa témérité. Sur cela, le Roi jugeant qu'il étoit aſſez puni par ſa folie, commanda qu'on lui fît ſeulement garder la priſon, où il mourut peu de tems après.

1605.

Ceux qui vouloient la guerre, aigriſſoient fort l'eſprit du Roi ſur toutes ces conſpirations.

Ceux qui deſiroient la guerre, ne perdoient point l'occaſion d'irriter l'eſprit du Roi ſur toutes ces conjurations & entrepriſes des Eſpagnols. Ils lui remontroient qu'il n'en devoit point attendre d'autres de ſes ennemis perpétuels; qu'ayant fait tous leurs efforts pour l'empêcher de parvenir à la royauté, ils les continuoient toujours pour attenter ſur ſon repos & ſur ſa vie; que leurs embuches étoient plus à craindre dans la paix que dans la guerre; qu'il falloit rompre avec eux, parce qu'ils auroient moins de moyens de lui malfaire, quand ils ne ſeroient plus dans les entrailles de ſon état; qu'il y avoit plus d'avantage d'agir avec eux à force ouverte, que non pas de démêler toutes les menées & pratiques qu'ils tramoient ſous le manteau de paix & d'amitié. Ils lui repréſentoient avec cela le mauvais état des affaires de l'Eſpagne, qui s'étant toute épuiſée d'argent dans les guerres des Pays-Bas, avoit été contrainte d'avoir recours à des moyens ex-

1605. Ils lui donnoient même du mépris pour Pilippe III, roi d'Espagne.

traordinaires pour en recouvrer. Mais surtout ils n'oublioient pas de lui mettre devant les yeux les grandes & avantageuses qualités qu'il avoit par-dessus Philippe III, son adversaire ; d'autant que l'on se porte bien plus facilement à attaquer un homme, lorsqu'on le méprise & qu'on le croit le plus foible.

Quel étoit ce prince.

Je dirai à ce propos, que ce roi-là, quoiqu'il eût l'esprit assez éclairé, & que les soins du roi Philippe II son pere, très-grand politique, lui eussent donné toutes les connoissances nécessaires pour gouverner ; néanmoins, par une certaine timidité & par une défiance de lui-même, trop ordinaire à beaucoup de grands, fuyant le travail & la peine, il s'étoit entiérement déchargé du gouvernement sur le marquis de Denia, lequel il fit bientôt duc de Lerme. Il seroit mal aisé d'exprimer combien celui-ci se rendit odieux, & combien l'autre fut peu estimé, tandis que cela dura. Car enfin Dieu fit la grace à ce jeune prince de lui désiller les yeux : il brisa ses chaînes ; & celui qui s'étoit rendu comme son maître, crut ne se pouvoir mettre mieux à couvert de toutes les disgraces qui lui pouvoient arriver, qu'en se faisant d'église & cardinal.

Peut-on, en passant, faire quelque réflexion sur le pitoyable état où se met un souverain, qui pour ne se pas conduire comme

comme il doit, tombe néceſſairement dans le mépris & dans l'averſion de ſes ſujets ? Sans doute que le plus grand malheur qui lui puiſſe arriver, eſt d'être regardé comme inférieur & ſujet à un autre ; d'avoir les oreilles bouchées à toutes les voies de ſon peuple, qui lui crie de tous côtés, *gouvernez-nous* ; & de s'en rapporter plutôt à cinq ou ſix lâches flatteurs, qui lui font accroire qu'il eſt le maître, quoiqu'en effet il n'en faſſe aucune fonction, que non pas à la vérité, & au ſentiment de tout ſon royaume ; que s'il deſire ſavoir & connoître au vrai, s'il eſt le ſouverain, ou non, il n'a qu'à regarder, ſans ſe flatter, ſi c'eſt celui qui donne les charges, les bénéfices, les penſions & les récompenſes, de ſon propre mouvement ; ſi c'eſt lui qui choiſit les perſonnes ; ſi les officiers qu'il a autour de lui ſont de ſa main ; s'il ſe fait des créatures ; s'il a jamais dit une bonne fois, *je veux*, dans quelqu'affaire d'importance ; s'il ſe voit toujours ſuivi & accompagné des grands ; ſi ceux qui ont des affaires, qui cherchent des emplois, & qui ont beſoin de faveur, ſont dans ſon antichambre ; à qui enfin, dans ſon royaume, on rend plus de reſpect & plus d'aſſiduité ; & alors il connoîtra clairement qui eſt celui qui regne. Mais ce n'eſt pas aſſez que de connoître ce qui en

1605.

Belle & utile réflexion.

1605.

eſt, il faut, à l'exemple de Philippe III, dont nous venons de parler, faire un effort pour ſe mettre en poſſeſſion de ſon autorité. C'eſt en cela que conſiſte principalement le courage d'un ſouverain. Car en quoi ſauroit-il mieux faire connoître ſa fermeté & ſa vigueur, qu'à prendre le rang & le pouvoir que Dieu lui a donné? N'eſt-ce pas le vrai point d'honneur pour un roi, que de maintenir en ſa perſonne les droits de la royauté? Sans mentir, il y a plus de lâcheté & plus de honte pour un ſouverain de ſe ſoumettre à celui qui devroit être ſoumis à ſes volontés, que de fuir un jour de combat devant les ennemis. Car les plus braves quelquefois lâchent le pied; & le courage d'un roi conſiſte beaucoup moins à combattre de ſa main, qu'à gouverner de ſa tête. Que lui ſert de vaincre ſes ennemis, s'il ſe voit au-deſſous de ſon ſujet, qui, ſous prétexte de le ſervir, le réduit lui & ſon état dans les liens, & qui oſe ſe revêtir de toute la gloire & de tout l'avantage du commandement, en lui faiſant croire que c'eſt pour le ſoulager du fardeau?

En quoi conſiſte principalement le courage d'un ſouverain.

Notre Henri n'étoit pas de même. Sa bonté étoit extrême, mais elle n'étoit point fainéante ni timide; ſes lumieres & ſes connoiſſances point inutiles, mais toujours laborieuſes & agiſſantes. Rien

Quelle étoit la bonté de Henri le Grand.

n'étoit au-dessus de lui que Dieu même; rien à côté de lui que la justice & la clémence, ses deux plus fidelles conseilleres. Le plus hardi de ses ministres trembloit quand il lui voyoit tant soit peu froncer le sourcil. Toutes familiarités cessoient, & chacun se tenoit dans un grand respect, quand il prenoit le ton de maître. 1605.

Or, ce grand Roi conservant ainsi l'éclat de sa majesté, il ne faut point s'étonner s'il s'estimoit au-dessus de Philippe III, qui pour lors se laissoit entiérement gouverner. Ainsi, parce qu'on savoit qu'il connoissoit son défaut, on croyoit qu'il seroit plus facilement persuadé de lui faire la guerre. En effet, il y étoit assez résolu; & après tant d'injures qu'il avoit reçues des Espagnols, son ressentiment n'avoit pas grand besoin d'y être poussé. Toutefois, avant que de s'engager en une si grande entreprise, il vouloit prendre toutes ses mesures si exactement, amasser tant d'argent, d'artillerie & de munitions, garnir si bien ses places frontieres, donner si bon ordre au-dedans de son état, s'assurer de tant d'amis & alliés, lever de si puissantes armées, & enfin faire sa partie si forte, que le succès n'en fût nullement douteux; & qu'en choquant cette ambitieuse puissance, il fût assuré de la terrasser.

Il eut bien voulu faire la guerre aux Espagnols;

Mais il ne jugea pas à propos de se hâter.

1605. Voilà pourquoi il ne jugea pas à propos de se tant hâter.

Cependant il ne négligeoit pas les autres moyens d'acquérir de la réputation, & ne tenoit pas moins glorieux de faire éclater son nom par la sagesse de ses conseils, que par la force de ses armes. Par la derniere, il avoit été victorieux des rébelles & des Espagnols; par l'autre, il se rendit l'arbitre des plus grands différents de la chrétienté, & s'acquit une supériorité d'autant plus noble, qu'on la lui déféroit sans contrainte.

Il se rend l'arbitre des différents de la chrétienté.

1606. Le pape Clément VIII étant mort sur la fin de l'année 1605, il voulut employer son crédit pour faire un Pape de ses amis. Le cardinal de Joyeuse, son ambassadeur, & ses autres agens, y travaillerent si bien, qu'ils firent tomber les suffrages sur Alexandre de Médicis, qu'on nommoit le cardinal de Florence. Il prit le nom de Léon XI; mais il mourut au bout de dix-sept jours; & ce fut à recommencer. Le Roi ne voulut pas qu'on se mît davantage en peine d'en faire élire un autre; & déclara que la France n'y prenoit point d'autre intérêt, sinon qu'on choisît un homme de bien. Le conclave ensuite élut le cardinal Borghèse, qui fut nommé Paul V.

Après la mort de Clément VIII, fait élire Léon XI, qui meurt bientôt, & Paul V lui succéde.

Dans les premieres années de son pontificat, il se ralluma un grand différent,

Un grand différent s'allume entre

qui avoit commencé ſous ſes prédéceſſeurs ; lequel eut mis le feu aux quatre coins de l'Italie, & peut-être à toute la chrétienté, ſi Henri le Grand n'eût pris le ſoin de l'éteindre. Je vous en vais dire le ſujet.

1606.

Paul V & les Vénitiens.

La ſeigneurie de Veniſe avoit autrefois fait une ordonnance ou decret, qui défendoit aux Moines d'acquérir des terres dans ſon domaine, au-deſſus de la valeur de vingt mille ducats, & enjoignoit à quiconque en avoit acquis au-deſſus de cette ſomme, de remettre le ſurplus à la ſeigneurie, laquelle lui rembourſeroit le prix & les améliorations qu'il y auroit faites. Suivant les traces de cet ancien decret, elle en fit un autre, qui défendoit de fonder ni bâtir de nouvelles égliſes, couvens & monaſteres, ſans permiſſion expreſſe de la ſeigneurie, à peine de banniſſement, & de confiſcation du fonds & des bâtimens.

La république de Veniſe avoit autrefois fait des ordonnances, qui bornoient les acquiſitions des religieux.

Il étoit véritablement de la fonction & charge des évêques d'empêcher cette grande multiplication de couvens ; mais par négligence, ou par trop de facilité, ils en donnoient tout autant de permiſſions qu'on leur en demandoit : de ſorte que la république, au défaut des prélats, ſe trouva contrainte d'y mettre la main elle-même. Autrement, il fut arrivé

1606. bientôt que toutes leurs villes n'eussent plus été que couvens & églises, & que tous leurs revenus, qui doivent porter les charges de l'état, & qui servent à la nourriture des gens mariés, lesquels fournissent des soldats, des marchands & des laboureurs, n'eussent plus servi qu'à l'entretien des religieux & des religieuses.

Elle en fait encore d'autres.

La seigneurie fit donc encore un autre decret, qui interdisoit toute acquisition de biens-immeubles aux ecclésiastiques, si la permission du Sénat n'y intervenoit. Et au même tems, il arriva qu'un certain abbé & un chanoine, accusés de crimes atroces dans les terres de la seigneurie, furent emprisonnés de l'autorité de la justice séculiere; ce qui passe pour un grand attentat delà les Monts, parce que les ecclésiastiques y sont en possession de n'être point justiciables des séculiers.

Paul V s'offense de ces ordonnances.

Il envoie des brefs pour les faire révoquer.

Or, Paul V, à son avénement au pontificat, ne pouvant dissimuler, disoit-il, toutes ces entreprises de l'état séculier sur les ecclésiastiques, dépêcha en même tems deux brefs à son nonce de Venise; l'un, contenant la révocation des decrets faits par la seigneurie touchant l'acquisition des biens temporels; l'autre, ordonnant le renvoi de l'abbé & du chanoine à la cour d'église. Le nonce signifia ces

1606.

brefs à la ſeigneurie. Elle répondit vertement que l'autorité étoit née avec elle ; que perſonne qu'elle n'y avoit que voir, & qu'elle ſauroit bien s'y maintenir contre tous ceux qui entreprendroient de la choquer. Les uns & les autres employerent les meilleures plumes du tems pour défendre leurs droits, & ruiner les défenſes de leur adverſaire. On vit courir par-tout une quantité de manifeſtes & de traités pleins de raiſons de droit, de paſſages de l'écriture ſainte, d'autorités des peres & des conciles, & d'exemples tirés de l'hiſtoire.

Il excommunie le ſénat.

Cependant le Pape extrêmement offenſé de cette réponſe, fulmina une excommunication contre le duc & le ſénat de Veniſe, ſi dans vingt-quatre jours ils ne révoquoient leurs decrets, & ne conſignoient les deux priſonniers entre les mains du nonce. La ſeigneurie ne s'en émut guère, mais déclara hardiment le bref d'excommunication nul & abuſif; & il ne ſe trouva aucun eccléſiaſtique dans toutes ſes terres qui voulût entreprendre de le publier, ni qui osât obſerver l'interdit, ni faire ceſſer le ſervice divin. Il n'y eut que les Capucins & les Jéſuites qui ſe réſolurent de ſortir, & demanderent congé à la ſeigneurie. Elle l'accorda aux Capucins, avec liberté d'y retourner quand ils voudroient ; & aux

Veniſe déclare la ſentence d'excommunication abuſive & nulle.

1607. Jésuites, avec défenses d'y rentrer jamais.

Les choses étoient donc brouillées au dernier point entre ces deux puissances. Les Espagnols avoient l'œil au guet pour faire leur profit de ces divisions, & sous main jettoient de l'huile sur le feu, quoiqu'ouvertement ils fissent semblant de l'éteindre. Car d'un côté ils échauffoient les Vénitiens, & leur mettoient le cœur au ventre pour soutenir leurs droits; & de l'autre, ils ordonnoient à leurs gouverneurs de Naples & de Milan, de servir le Saint Pere avec toutes leurs forces. Henri le Grand, plus sincere & plus désintéressé, embrassa cette occasion d'établir sa puissance en Italie, par une plus belle & plus juste maniere. Il assura le Pape que, comme vrai fils ainé de l'église, il soutiendroit toujours ses intérêts; & qu'en cas de rupture, il iroit en personne à son secours avec une armée de quarante mille hommes; mais qu'il le supplioit, avant que d'en venir là, d'agréer qu'il tentât tous les moyens possibles d'accommodement.

Le Roi entreprend d'accommoder ce différent.

Il répondit aussi à l'ambassadeur de Venise, qui lui demandoit assistance, qu'il la devoit au Saint Pere, au préjudice de tout autre; partant qu'il exhortoit la seigneurie de lui donner contentement; & qu'afin qu'elle le pût faire sans blesser

ſon honneur & ſes droits, il deſiroit d'en être le médiateur.

1607.

Tous deux ayant accepté ſa médiation, il dépêcha le cardinal de Joyeuſe en Italie, lequel, pour dire la choſe en deux mots, conduiſit cette négociation avec tant d'adreſſe, qu'enfin il mit les parties d'accord. Le traité contenoit quatre principaux articles : 1°. Que la ſeigneurie conſigneroit les deux priſonniers entre les mains de l'ambaſſadeur de France, pour les remettre à ſa Sainteté; 2°. qu'elle révoqueroit le manifeſte & la déclaration qu'elle avoit fait contre les cenſures apoſtoliques; 3°. qu'elle rétabliroit tous les eccléſiaſtiques dans leurs biens; 4°. que le Pape lui donneroit l'abſolution, & qu'en revanche, elle l'enverroit remercier par une célebre ambaſſade, & l'aſſurer de ſon obéiſſance filiale.

Il envoya pour cet effet le cardinal de Joyeuſe, qui fit l'accommodement, contenant quatre principaux articles.

Le lendemain, le cardinal de Joyeuſe ſe trouvant au lieu aſſigné par le Sénat, mais les portes fermées, en préſence du doge, de vingt-cinq ſénateurs & de l'ambaſſadeur de France, révoqua l'excommunication, & donna l'abſolution à la ſeigneurie. Toutes ces choſes ſe paſſerent ſans que les Eſpagnols en euſſent participation, quoiqu'ils ſe tuaſſent de ſe faire de fête. Ainſi toutes les deux parties eurent quelque ſorte de contentement par l'entremiſe de Henri le Grand.

Le Pape révoqua l'excommunication, & donna l'abſolution à la ſeigneurie.

1607. Il n'y eut que l'affaire des Jésuites qui retarda le traité de quelques mois, & qui pensa le rompre tout-à-fait; parce que le Pape considérant qu'ils avoient été chassés pour sa cause, vouloit absolument que la seigneurie les rétablît en leurs maisons & en leurs biens; & elle s'opiniâtroit de tout risquer plutôt que d'y consentir. Enfin le Pape persuadé par l'éloquence du cardinal du Perron, qui étoit pour lors à Rome, comprit qu'il valoit mieux se relâcher sur ce point, que de mettre toute la chrétienté au hasard de se brouiller; de sorte qu'ils demeurerent bannis des terres de la seigneurie. Le pape Alexandre VIII les y a rétablis par son intercession.

Il n'y eut que le rétablissement des Jésuites, qu'il ne put obtenir.

1608. Si l'accommodement du différent d'entre le Pape & les Vénitiens, ajouta un grand éclat à la réputation de notre Henri, ressuscitant le crédit de la France au-delà des monts, où il sembloit être mort, & y ravalant de beaucoup celui des Espagnols, lesquels auparavant y étoient tout-puissans, le traité qu'il moyenna entre le roi d'Espagne & les Etats, ou Provinces-Unies, ne lui en acquit pas moins parmi le protestans & les peuples du septentrion. J'en ferai l'histoire en peu de mots.

Le Roi s'entremet d'accommoder les Hollandois avec l'Espagnol.

Les Provinces-Unies, que l'on appelle vulgairement Hollande, du nom de

1608.

la province la plus conſidérable des ſept qui compoſent ce corps, avoient quelque ſujet de ſe plainde de ce que le Roi avoit fait le traité de Vervins ſans leur conſentement, & qu'il s'y étoit obligé de ne les point aſſiſter directement ni indirectement. Toutefois il n'avoit pas laiſſé de les ſecourir toujours d'argent, & de faire paſſer à leur ſervice grand nombre de nobleſſe & de volontaires, tellement qu'il y avoit pluſieurs régimens François tout entiers. Ainſi ce n'étoit pas ſans quelque raiſon apparente que les Eſpagnols crioient qu'il enfreignoit viſiblement le traité de Vervins : mais ces reproches n'étoient pas juſtes, parce qu'ils l'avoient rompu les premiers par cent attentats, dont nous en avons coté quelques-uns ci-devant.

Il ſecouroit ſous-main les Hollandois d'hommes & d'argent.

Cependant le Roi, qui étoit bon ménager d'argent, s'ennuyoit d'en tant fournir aux Hollandois, & eut bien voulu les voir en état de ne lui être plus ſi fort à charge. Il n'y avoit qu'un ſeul moyen pour cela, qui étoit de leur procurer la paix avec les Eſpagnols. Il réſolut donc d'y travailler, & il choiſit le préſident Jeannin, homme de grand ſens, pour ménager cette négociation.

Jeannin eſt emploié pour traiter cet accommodement.

Les deux parties conſentirent d'abord à une treve de huit mois; pendant laquelle les états, afin de pouvoir traiter

Ils conviennent d'abord de huit mois de treve.

1608. avec plus de réputation & plus de sûreté, prierent le Roi de leur accorder une ligue offensive & défensive. Il la leur accorda volontiers. En voici les principaux articles.

Le Roi fait ligue offensive & défensive avec les Hollandois.

Il leur promettoit de les assister & aider de bonne foi en ce qu'il pourroit, pour obtenir du roi d'Espagne une bonne paix & assurée. Que s'il plaisoit à Dieu de la leur faire obtenir, il la feroit observer de tout son pouvoir, & les défendroit contre tous ceux qui la voudroient enfreindre; & pour cet effet, leur soudoieroit dix mille hommes de pied à ses frais, pour autant de tems qu'ils en auroient besoin. Réciproquement, les états s'obligeoient, s'il étoit attaqué dans son royaume par qui que ce fût, de le secourir aussi-tôt de cinq mille hommes de pied à leurs dépens, & ils laissoient au choix du Roi de prendre ce secours en soldats, ou en navires équipés & fournis de tout pour combattre sur mer.

Les Espagnols s'alarmerent de cette ligue.

Dom Pedro de Tolede en fit grandes plaintes au Roi.

Les Espagnols s'alarmerent extrêmement de cette ligue. Dom Pedro de Tolede, l'un des plus grands seigneurs d'Espagne, passant par la France pour aller aux Pays-Bas, en fit de grandes plaintes au Roi; & néanmoins plusieurs s'imaginerent que tout le bruit qu'il menoit, ne tendoit qu'à l'obliger à moyenner au plutôt la paix avec les Hollandois, parce

que l'Esfapagne étoit lasse au dernier point de soutenir une guerre si longue, si ennuyeuse & si meurtriere, avec tant de dépense & si peu de progrès. 1608.

Ce dom Pedre, selon l'humeur de la vraie noblesse Espagnole, tenoit une morgue fiere & grave, & étoit haut & magnifique en paroles; quand il s'agissoit de l'honneur & de la gloire de sa nation, & de la puissance de son Roi; mais hors delà, fort civil & courtois, soumis & respectueux où il le falloit être, galant, adroit & spirituel. Il se passa entre le Roi & lui des choses assez remarquables, qu'il ne faut pas oublier.

Choses fort curieuses qui se passerent entre le Roi & ce dom Pedre.

Comme le Roi croyoit qu'il lui apportoit des menaces de guerre, & qu'il savoit que les Espagnols faisoient courir le bruit qu'il étoit tout estropié des gouttes & ne pouvoit plus monter à cheval, il lui voulut faire connoître que sa vigueur n'étoit point diminuée. Il le reçut dans la grande galerie de Fontainebleau, & lui fit faire vingt ou trente tours à si grands pas, qu'il le mit hors d'haleine; puis lui dit : *Vous voyez, Monsieur, comme je me porte bien.*

A cette premiere audience, dom Pedre portoit son chapelet à la main. Il représenta au Roi l'intérêt général qu'avoient tous les princes catholiques à la ruine ou à la conversion des hérétiques,

1608. & les grandes guerres que ſon maître avoit faites à ce deſſein. Puis changeant de propos, il lui dit que le Roi Catholique ſouhaitoit de s'allier plus étroitement avec lui, & de faire des mariages entre leurs enfans, pourvu que le Roi quittât l'alliance & la protection des Pays-Bas. Le Roi lui répondit franchement, que ſes enfans étoient d'aſſez bonne maiſon pour trouver parti; qu'il ne deſiroit point des amitiés contraintes & conditionnées; qu'il ne pouvoit abandonner ſes amis; & que ceux qui n'en voudroient pas être, ſe repentiroient d'avoir été ſes ennemis.

Leurs entretiens.

Dom Pedre là-deſſus exalta la grandeur & la puiſſance d'Eſpagne. Le Roi, ſans s'émouvoir, lui fit connoître que c'étoit la ſtatue de Nabuchodonoſor, compoſée de diverſes ſortes de matieres, & qui avoit les pieds d'argile. Dom Pedre en vint aux reproches & aux menaces. Le Roi lui rendit bientôt ſon change, & lui dit que ſi le roi d'Eſpagne continuoit ſes attentats, il porteroit le feu juſques dans l'Eſcurial; & que s'il montoit une fois à cheval, on le verroit bientôt à Madrid. L'Eſpagnol lui répondit arrogamment: *Le roi François y fut bien. C'eſt pour cela*, repartit le Roi, *que j'y veux aller venger ſon injure, celle de la France & les miennes.*

Répatties vives de part & d'autre.

Après quelques paroles un peu hautes, le Roi abaiſſant le ton de la voix, lui dit : *M. l'ambaſſadeur, vous êtes Eſpagnol, & moi, Gaſcon, ne nous échauffons point.* Ils reprirent donc les termes de douceur & de civilités. 1608.

Une autre fois le Roi lui montrant ſes bâtimens de Fontainebleau, & lui demandant, que vous en ſemble ? Il répondit, qu'il lui ſembloit qu'il avoit logé Dieu bien à l'étroit. Il n'y avoit encore pour lors que les deux chapelles qui ſont dans la cour en ovale, & qui ſont véritablement aſſez petites. Le Roi ne put pas ſouffrir qu'il accusât ſa piété; & lui répondit un peu vertement : *Vous, MM. les Eſpagnols, ne ſavez donner à Dieu que des temples matériels ; nous autres, François, ne le logeons pas ſeulement dans des pierres, nous le logeons dans nos cœurs ; mais quand il ſeroit logé dans les vôtres, j'ai peur qu'il ne ſeroit que dans des pierres.*

De Fontainebleau, ils vinrent à Paris, où le Roi lui montrant un jour ſa galerie du Louvre, & lui en demandant ſon avis : *L'Eſcurial eſt toute autre choſe*, dit dom Pedre. *Je le crois*, repartit le Roi ; *mais y a-t-il un Paris au bout, comme à mes galeries ?*

Un jour dom Pedre voyant au Louvre l'épée du Roi entre les mains d'un por-

1608. temanteau, s'avança, mit un genou en terre, & la baiſa, *rendant cet honneur*, diſoit-il, *à la plus glorieuſe épée de la chrétienté.*

Dom Pedre baiſe l'épée du Roi.

Durant la treve de huit mois, dont nous avons parlé, le préſident Jeannin travailla ſans ceſſe au traité. Il y eut deux grandes difficultés; l'une que le roi d'Eſpagne ne vouloit point traiter avec les Provinces-Unies, que comme avec ſes ſujets, & elles vouloient qu'il les reconnût pour pays libres & indépendans; l'autre, que le prince d'Orange, dont la puiſſance & l'autorité s'affoibliſſoint extrêmement par la paix, s'y oppoſoit par mille artifices, étant ſoutenu par la province de Zélande, qui veut toujours la guerre, & par quelques villes de ſa faction.

Deux obſtacles du traité des Hollandois, ſurmontés par le Roi.

On ſurmonta enfin ces deux obſtacles: l'Eſpagnol ſe relâcha ſur le premier, & avoua qu'il tenoit les états pour pays, provinces & états libres. Et ſur le ſecond, le Roi parla ſi haut au prince d'Orange, qu'il n'oſa plus arrêter le cours du traité. Il n'aboutit pourtant pas à une paix, comme il étoit à deſirer; mais ſeulement à une treve de douze ans, qui étoit marchande & aſſuroit le commerce de part & d'autre.

Ce traité aboutit à une treve de douze ans.

Le bruit de cet accommodement porta la gloire du Roi par toute l'Europe. Le

doge de Venise dit à notre ambassadeur dans le Sénat; *Que la seigneurie entroit en nouvelle admiration de la sage conduite du Roi, lequel ne se trompoit jamais en ses mesures, & ne jettoit jamais son coup en vain; qu'il étoit le vrai appui du repos & du bonheur de la chrétienté, & qu'il n'y avoit rien à desirer pour la félicité de son regne, sinon qu'il fût perpétuel.* Eloge d'autant plus beau & plus glorieux, qu'on peut dire avec vérité que Venise a toujours été le siége de la sagesse politique, & que les éloges qui partent de ce Sénat, sont comme autant d'oracles.

1608.

Grande louange que la république de Venise donne à notre Henri.

De tous côtés, on recherchoit l'amitié ou la protection de ce grand Roi. On se remettoit de tout à son arbitrage, on imploroit son assistance; & comme il étoit également puissant & sage, aimé & redouté, il n'y avoit personne qui réclamât contre ses jugemens, ou qui osât attaquer ceux qu'il protégeoit. Mais il étoit si juste, qu'il n'entreprenoit point sur les droits d'autrui, & qu'il ne vouloit point entretenir les rebellions des sujets contre leur prince naturel. Il en donna une belle preuve dans l'affaire des Morisques.

De tous côtés, on desiroit son amitié & sa protection.

Il ne vouloit point protéger les sujets contre leur souverain.

Nous avons vu autrefois comme les Maures ou Sarrazins avoient envahi toutes les Espagnes vers l'an 725. Les chrétiens, avec l'aide des François, les avoient regagnées sur eux pied à pied; si bien

1608. qu'il ne leur restoit plus que le royaume de Grenade, qui étoit petit en étendue, mais fort riche & extrêmement peuplé, parce que tous les restes de cette nation infidele s'étoient retirés en ce petit espace. Ferdinand, roi d'Arragon, & Isabelle, reine de Castille, acheverent de conquérir ce royaume-là l'an 1492, & ainsi mirent fin à la domination des Maures & à la religion Mahométane en Espagne, contraignant ces infideles de prendre le baptême, ou de se retirer en Afrique.

Qui étoient les Morisques.

Or, comme ceux qui avoient ainsi professé la religion chrétienne, l'avoient fait par force, ils étoient pour la plupart demeurés mahométans dans le cœur, ou juifs, (car il y avoit plusieurs Juifs parmi eux) & nourrissoient secrettement leurs enfans dans leur incrédulité. A quoi la rigueur des Espagnols contribuoit encore beaucoup, mettant grande distinction entre ces nouveaux chrétiens & les vieux. Car ils ne recevoient point les nouveaux aux charges, ni aux ordres sacrés : ils ne s'allioient point avec eux; & qui pis est, ils leur faisoient mille avanies, & les opprimoient à force d'impôts. De sorte que ces malheureux se voyant ainsi accablés, & étant trop foibles d'eux-mêmes pour s'affranchir de ce joug, ils avoient pensé qu'il falloit s'adresser à une puissance étrangere, mais qui fût chré-

Les Espagnols les traitent mal.

tienne, pour ce que celle du roi de Maroc, ou des autres princes d'Afrique, eût été trop odieuſe. Pour cet effet, ils eurent recours, par des députés ſecrets, à notre Henri, lorſqu'il n'étoit encore que roi de Navarre; puis, en l'an 1595, quand ils virent qu'il avoit mis la ligue à bout, & qu'il étoit au-deſſus de ſes affaires, ils implorerent encore ſa protection. Il écouta favorablement leurs propoſitions, envoya des agens inconnus en Eſpagne, pour voir l'état de leurs affaires, & leur fit eſpérer qu'il les aſſiſteroit. Et véritablement il le pouvoit faire, puiſqu'alors il étoit en guerre avec le roi d'Eſpagne, & que l'on peut ſe défendre avec toutes ſortes d'armes contre ſes ennemis. Or étant revenus en cette année 1608, pour le ſolliciter inſtamment d'accepter leurs propoſitions & leurs offres, & pour ſavoir la réponſe de ſa bouche même, il leur fit entendre nettement que la qualité de roi Très-Chrétien, qu'il portoit, ne lui permettoit pas de prendre leur défenſe, tandis que la paix de Vervins ſubſiſteroit; mais que ſi l'Eſpagnol venoit le premier à l'enfreindre ouvertement, il auroit juſte ſujet de les recevoir ſous ſa protection.

1608.

Ils demandent aſſiſtance à Henri le Grand.

Il la leur refuſe.

Leurs députés ayant perdu toute eſpérance de ce côté-là, s'adreſſerent au roi d'Angleterre, qu'ils trouverent encore

1608. moins disposé que lui à leur prêter assistance. Cependant le vent de leurs menées étant parvenu à la cour d'Espagne y causa de l'étonnement & de la peur car ils faisoient près d'un million d'ames & tenoient presque tout le commerce particuliérement celui des huiles, qui es fort grand en ce pays-là.

Le roi d'Espagne les bannit tout-à-fait de son royaume.

Le roi Philippe III ne trouva poin d'autre sûreté pour empêcher le dangereux effet de leurs conspirations, que d les bannir entiérement de ses terres. C qu'il fit par un édit du 10 janvier de l'a 1610, qui fut exécuté avec beaucoup d chaleur, d'inhumanité & de mauvaise foi

Ils sont horriblement maltraités des Espagnols,

Car en transportant ces malheureux en Afrique, comme ils l'avoient demandé on en noya une partie dans la mer, & o dépouilla les autres ; si bien que ceux qu restoient à sortir, s'étant apperçus d mauvais traitement qu'on faisoit à leur compagnons, se jetterent du côté de France, les uns par terre, à Saint-Jean-de-Lus, au nombre de plus de cent cinquante mille; les autres, dans des vaisseaux François, qui les amenerent en di-

Et des François aussi.

vers ports de ce royaume. Mais, à dire vrai, ceux qui vinrent par terre, ne furent guère mieux traités par les François, que les autres l'avoient été par les Espagnols : car en traversant les Landes, ils furent presque tous dévalisés, & leurs

femmes & leurs filles violées; de forte que trouvant si peu de sûreté dans un pays où ils croyoient trouver du refuge, ils s'embarquerent, par la permission du Roi, aux ports de Languedoc, & traverserent en Afrique, où ils sont devenus implacables & très-cruels ennemis de tous les chrétiens. Il en resta quelques familles dans les villes maritimes du royaume, comme à Bordeaux & à Rouen, où l'on soupçonne qu'il y a encore aujourd'hui de leurs enfans, qui suivent en cachette l'obstination de leurs peres.

1608.

Ils sont menés en Afrique, mais il en demeure quelques-uns en France.

Bien loin de vouloir prendre la protection de ces infideles, le Roi avoit de fort grands desseins pour la gloire & pour l'étendue de la religion chrétienne du côté du Levant; mais il ne vouloit point se déclarer que lorsqu'il auroit si bien ordonné les affaires de la chrétienté, qu'il n'y eût plus d'appréhension d'aucun trouble, ni d'aucune division, & qu'elle pût lutter de toutes ses forces contre un si puissant ennemi qu'est le grand Seigneur. Dans cettte pensée, il avoit envoyé trois ou quatre gentilshommes au Levant, qui, sous prétexte de voyager & de visiter les saints lieux, reconnoissoient le pays, la disposition des peuples, l'état des forces, des places & du gouvernement du Turc. Ce qu'ayant bien considéré, il se promettoit que lorsqu'il

Grand dessein de Henri IV, pour la gloire & l'étendue de la religion chrétienne dans le Levant.

Il y envoie des gens reconnoître le pays.

1608. auroit réglé les intérêts, & procuré l'union des princes chrétiens, il ruineroit cette puiſſance, eſtimée ſi redoutable, dans trois ans, ou quatre tout au plus; & cela avec une armée de trente-cinq mille hommes de pied, & de douze mille chevaux ſeulement; Alexandre le Grand n'ayant pas eu davantage de forces pour détruire l'empire des Perſes, qui ſans doute étoit plus grand & plus puiſſant que n'eſt celui des Turcs.

Je dirai quel étoit ſon grand deſſein pour la réunion de la chrétienté, lorſque j'aurai remarqué en gros quelques choſes importantes, qui ſe paſſerent dans les trois ou quatre dernieres années de ſa vie.

Il cherche les moyens d'avoir de l'argent ſans fouler ſon peuple.

Comme il travailloit ſoigneuſement à amaſſer de l'argent, qui eſt le nerf de la guerre, il écoutoit toujours les propoſitions que l'on lui faiſoit pour en recouvrer, d'autant plus volontiers que ſon deſſein étoit d'abolir les tailles & d'ôter la gabelle. Le premier ne ſe pouvoit faire ſans diminuer de beaucoup ſon revenu; ainſi il falloit trouver quelqu'autre fonds en la place. Or ce fonds étoit le domaine de la couronne, lequel il vouloit entiérement dégager, & l'accroître par quantité de nouveaux droits, entr'autres, par celui des greffes, leſquels euſſent été entiérement retirés dans cinq ou ſix ans, &

Il veut dégager ſon domaine,

lui eussent rapporté, disoit-on, quinze millions par an. Mais quand il fut mort, la reine Marie de Médicis les rengagea plus avant qu'ils n'étoient auparavant. 1608.

Il seroit certes à souhaiter que l'on pût retirer ce sacré patrimoine de la couronne, & que l'on travaillât à rassembler cette masse que la loi du royaume & les soins de tant de sages têtes ont faite & composée durant l'espace de tant de siecles; ce revenu qui a entretenu si longtems nos Rois, & pourroit encore les entretenir avec éclat & magnificence, sans être à charge à leur royaume, sinon dans les grandes & urgentes nécessités.

Et ôter la gabelle, en achetant les marais salans.

Quant à la gabelle, notre Henri le Grand avoit envie d'acheter des particuliers tous les marais salans de Poitou & de Bretagne; & puis quand il les eût eus en sa main, il eut fait vendre son sel sur les lieux, à tel prix qu'il eut voulu, à des marchands qui l'eussent revendu par tout le royaume, comme on y vend le bled, sans aucune contrainte & sans aucune imposition. De cette sorte, il n'eût point fallu tant d'officiers, de grenetiers, de contrôleurs, de commis, d'archers & de cent autres gens, qui, sans mentir, sont au nombre de près de vingt mille, tous nourris & payés aux dépens du roi & du public, & contre lesquels il y a souvent de très-grandes plaintes. On

1608. n'eût point accablé les pauvres païsans que l'on impose au sel, les contraignant d'en prendre certaine quantité par an, veuillent ou non; & il est certain que le peuple l'eût eu à quatre fois meilleur marché qu'il ne l'a, & que le Roi en eût tiré davantage d'argent qu'il ne fait, sans frais, sans peine & sans vexations de ses sujets.

Or, le Roi cherchant des moyens pour remplir ses coffres, & pour remplacer le fonds des tailles, il faut avouer qu'il fit quelques inpôts, & même quelques créations d'officiers, & qu'il remua beaucoup de choses, qui donnerent sujet de plainte à plusieurs personnes. Et avec cela, pour s'acquitter de ses anciennes dettes, & pour payer les récompenses & les pensions de ceux qui l'avoient servi dans ses guerres de la ligue, il étoit contraint de passer à leur profit les avis de plusieurs partis qu'ils lui proposoient; de sorte qu'il se chargeoit de l'envie & des reproches, qui devoient plus justement tomber sur ces gens-là que sur lui-même. Mais ceux qui connoissoient bien ses intentions, n'avoient garde de le blâmer, comme faisoient les autres; & ils appelloient bon ménage & sage économie, ce que quelques-uns appelloient avarice & soif insatiable.

Il est contraint, pour s'acquitter, de faire quelques impôts & créations.

Au reste, quoique la volonté de ce prince

prince fût très-bonne pour le soulagement de son peuple, & pour la grandeur de son état, néanmoins on ne peut nier qu'il ne se soit trompé quelquefois au choix des moyens, & que tous ceux qu'on lui fournit pour cela, n'étoient pas toujours aussi innocens que ses intentions. Il y en eut deux particuliérement, dont l'un fit bien du bruit, & ne réussit pas; l'autre a été de très-dangereuse conséquence.

1608.

Il ne se sert pas toujours de moyens innocens.

Le premier, fut la recherche des rentes de l'hôtel-de-ville, par laquelle on prétendoit les faire perdre à ceux qui les avoient mal acquises; & cela en soi étoit fort juste. Mais comme la plupart de ces rentes avoient changé de main, ou avoient été partagées, & qu'il eût fallu troubler une infinité de familles, tout Paris s'en émut, & les rentiers eurent recours à leur prévôt des marchands. C'étoit Miron, qui étoit aussi lieutenant civil, fort zélé pour le service du Roi, comme il l'avoit bien montré en plusieurs rencontres; mais avec cela très-homme de bien, & que nul intérêt du monde ne pouvoit détacher de l'intérêt du peuple, dont il étoit le magistrat. En effet, il le soutint fortement, il parla dans les assemblées de l'hôtel-de-ville, il agit auprès du surintendant avec pareille vigueur, & fit des remontrances au Roi.

Recherche des rentes de la maison de ville, qui fait bien du bruit.

Miron, prévôt des marchands, soutient l'intérêt du peuple.

1608. Mais dans ces remontrances, véritablement la chaleur l'emporta à faire quelques comparaiſons odieuſes, non pas de la perſonne du Roi, mais de certaines gens de ſon conſeil.

On veut irriter le Roi contre lui.

Le Louvre en frémit: les gens de cour s'écrierent qu'il avoit blaſphémé; ceux qu'il avoit notés par ſa harangue, & les intéreſſés en ce traité de la recherche des rentes, firent tous leurs efforts pour mettre le feu aux oreilles du Roi, & pour lui perſuader de punir rigoureuſement cette audace. D'autre côté, le peuple ayant appris qu'on menaçoit ſon magiſtrat, prend feu plus vîte qu'on n'eût jamais cru; les bourgeois viennent en troupes à l'entour de ſa maiſon pour le défendre. Miron les prie inſtamment de ſe retirer, de ne le point rendre criminel : il leur remontre qu'il n'y a rien à craindre, qu'ils ont affaire à un Roi qui étoit auſſi grand & auſſi ſage, que doux & équitable, & qui ne ſe laiſſoit point emporter aux mouvemens des mauvais conſeillers.

Le peuple s'émut pour le défendre.

On conſeille au Roi de le faire enlever.

Sur cela, ceux qui lui vouloient mal, employoient toutes leurs perſuaſions pour engager le Roi à l'enlever par force, & à faire valoir ſon autorité ſuprême. Mais il répondoit ſagement à ces gens-là, que l'autorité ne conſiſtoit pas toujours à pouſſer les choſes avec la derniere hauteur; qu'il falloit regarder le tems,

Sage réponſe du Roi, & digne d'un grand politique.

les perſonnes, & le ſujet; qu'ayant été dix ans à éteindre le feu de la guerre civile, il en craignoit juſqu'aux moindres étincelles; que Paris lui avoit trop coûté pour ſe mettre en danger de le perdre: ce qui lui ſembloit infaillible, s'il ſuivoit leur conſeil, parce qu'il ſeroit obligé de faire de terribles exemples, qui lui ôteroient en peu de jours la gloire de ſa clémence, & l'amour de ſes peuples, lequel il priſoit autant & plus que ſa couronne; qu'il avoit éprouvé en cent autres occaſions la fidélité & la probité de Miron, qui n'avoit point de mauvaiſe intention, mais ſans doute croyoit être obligé, par le devoir de ſa charge, de faire ce qu'il faiſoit; que s'il lui étoit échappé quelques paroles inconſidérées, il les vouloit bien pardonner à ſes ſervices paſſés; qu'après tout, ſi cet homme affectoit d'être le martyr du public, il ne vouloit pas lui donner cette gloire, ni s'attirer le nom de perſécuteur & de tyran; & qu'enfin ce n'étoit pas dans des occaſions ſi avantageuſes qu'il falloit pouſſer un homme, quand on le vouloit perdre.

1608.

Ainſi ce ſage Roi ſut diſſimuler prudemment une petite eſcapade, & ne voulut pas même ſavoir ce qui ſe paſſoit, de peur d'être obligé à quelque coup d'autorité, qui peut-être eût eu de dangereuſes ſuites. Il reçut donc fort humai-

Il ne veut pas qu'on pourſuive cette affaire des rentes.

1608. nement les excuses & les très-humbles soumissions de Miron ; & au reste, défendit qu'on poursuivît cette recherche des rentes, qui avoit causé tant de bruit.

Etablissement de la paulete.

Le second moyen dont il se servit pour avoir de l'argent, & qui a été de très-dangereuse conséquence, c'est la paulete, ou droit annuel. Pour bien entendre ceci, il faut reprendre la chose de plus haut.

La justice autrefois administrée en France par les gentilshommes.

Les offices de judicature, de police & de finances étoient autrefois exercés en France, sous la premiere & seconde races de nos Rois, par des gentilshommes. Car la noblesse étoit obligée d'étudier & d'apprendre les loix du royaume. On les choisissoit pour la maturité de leur âge & de leur jugement ; on les changeoit de tems en tems d'un siége à un autre, & ils ne prenoient aucun salaire des parties, mais seulement des gages fort modiques, que le public leur payoit, plutôt par honneur que pour récompense. Depuis, dans la fin de la seconde race, & au commencement de la troisiéme, la noblesse étant devenue ignorante & fainéante tout ensemble, les roturiers & bourgeois qui apprirent la Jurisprudence, s'éleverent peu à peu dans ces charges, tant de judicature que de finances, & commencerent à les mieux faire valoir, parce qu'ils tiroient tout leur honneur & toute leur

Comment elle est tombée entre les mains des roturiers, qui l'ont mieux fait valoir à leur profit.

dignité delà, n'en ayant point d'ailleurs par leur naiſſance, comme avoient les gentilshommes. Ils n'avoient pourtant guère d'emploi pour les affaires de judicature, d'autant que les eccléſiaſtiques poſſédoient quaſi toute la juriſdiction, & avoient leurs officiers qui rendoient la juſtice.

Le Parlement de France s'embarraſſe des affaires des particuliers, & eſt rendu ſédentaire à Paris;

Cependant le Parlement, qui auparavant étoit comme le conſeil d'état du royaume, & un abrégé des états généraux, étant venu à s'embarraſſer de la connoiſſance des différents d'entre les particuliers, au lieu qu'auparavant il ne traitoit que des grandes affaires politiques, Philippe le Bel, ou, ſelon quelques autres, Louis Hutin ſon fils, le rendit ſédentaire à Paris. Or, comme cette compagnie de juges étoit très-illuſtre, parce que le Roi y prenoit ſouvent ſéance; que les ducs & pairs & les prélats du royaume en faiſoient partie; & qu'on choiſiſſoit ce qu'il y avoit de plus habiles gens pour la judicature, afin de remplir ces places-là, elle mit dans ſa dépendance toute la force des autres juges royaux, ſavoir des baillifs & ſénéchaux, qui ayant été auparavant juges ſouverains, devinrent leurs ſubalternes.

Rend tous les autres juges, ſes ſubalternes.

Long-tems après, nos autres Rois ont encore créé à diverſes fois pluſieurs autres Parlemens; mais par la ſeule inten-

1608. tion de faire mieux rendre la juſtice, & ſans aucun intérêt pécuniaire; tant s'en faut : ils chargerent leurs coffres de nouveaux gages qu'il falloit payer à ces nouveaux officiers.

Le nombre des officiers de Parlement étoit petit.

En ce tems-là le nombre des officiers de juſtice étoit fort petit, & l'ordre qu'on obſervoit pour remplir les charges des Parlemens, parfaitement beau. On avoit accoutumé d'y tenir un regiſte de tous les habiles avocats & juriſconſultes; & quand quelque office venoit à vaquer, on en choiſiſſoit trois, deſquels on portoit les noms au Roi, qui préféroit celui qui lui plaiſoit. Mais les favoris & les courtiſans corrompirent bientôt cet ordre; ils perſuaderent au Roi de ne point s'arrêter à ceux qu'on leur préſentoit, & d'en donner un de leur propre mouvement. Ce que ces gens-là faiſoient pour retirer quelque préſent de celui qui étoit nommé par leur recommandation; & l'abus y étoit ſi grand, que ſouvent ces charges étoient remplies d'ignorans & de faquins, à cauſe de quoi les gens de mérite tenoient la condition d'avocat beaucoup plus honorable que celle de conſeiller.

Bonne méthode que l'on avoit de pourvoir à ces charges.

Les Rois perſuadés par les flatteurs d'y nommer ſans avoir égard à la capacité.

Le mal croiſſant toujours, & les gens riches devenant extrêmement friands de ces charges, pour le lucre, & leurs femmes pour la vanité, ceux qui gouvernoient ſe mirent à fabriquer de cette

marchandiſe, pour la débiter & en tirer de l'argent. Ainſi, ſous Louis XII, ſes coffres étant épuiſés par les longues guerres d'Italie, on commença à rendre les charges de finances vénales. Toutefois ce bon Roi en ayant auſſi-tôt prévu la dangereuſe conſéquence, avoit réſolu de rembourſer ceux qui les avoient achetées; mais étant mort dans ce bon deſſein, François I, duquel il avoit bien prédit qu'il * gâteroit tout, vendit auſſi celles de judicature, puis en créa de nouvelles par pluſieurs fois, afin d'en tirer de l'argent.

1608.

Comme elles devinrent vénales.

* *Il diſoit ſouvent de lui: ce gros garçon gâtera tout.*

Depuis, Henri II ſon fils créa les préſidiaux; & Charles IX & Henri III entaſſant mal ſur mal & ruine ſur ruine, firent grand nombre d'autres créations de toutes ſortes, pour avoir de ces denrées à débiter; & de plus, ils vendoient les charges quand elles vaquoient, ou par mort, ou par forfaiture.

Sous François I, puis ſous Henri II.

Juſques-là le mal étoit fort grand; mais il n'étoit pas incurable. Il ne falloit que ſupprimer une partie de ces charges, quand elles fuſſent venues à vaquer, & remplir l'autre de perſonnes de capacité & de mérite. Ainſi dans vingt ans on eût réduit cette fourmilliere d'officiers à un très-petit nombre, & de fort gens de bien.

Comment on eut pu guérir ce mal.

Mais on ne préſenta pas l'affaire à

1608. Henri le Grand de ce biais-là ; on la lui fit voir d'un autre ſens. On lui donna à entendre que puiſqu'il ne tiroit rien des charges vacantes, étant preſque toujours obligé de les donner, il feroit bien de trouver moyen de décharger par-là ſes coffres d'une partie des gages qu'il payoit à ſes officiers. Ce qu'il feroit en leur accordant la conſervation de leurs charges pour leurs héritiers, moyennant certaine ſomme modique qu'ils payeroient tous les ans, ſans pourtant y contraindre perſonne ; de ſorte que ce ſeroit une grace, & non pas une vexation. Cela fut nommé le droit annuel, ou autrement la paulete, du nom du traitant appellé Paulet, qui en donna l'avis, & en fut le premier fermier. Tous les officiers ne manquerent pas de payer auſſi-tôt ce droit, pour aſſurer leurs charges à leurs enfans.

Mais au contraire on le rend incurable, en établiſſant la paulete,

Qui cauſe de grands abus.

Il n'eſt point beſoin de dire les inconvéniens & les maux que cette méchante invention a cauſés & cauſe tous les jours ; les moins éclairés les connoiſſent aſſez, & voient bien que c'eſt un mal auquel il eſt fort néceſſaire, mais certes très-difficile préſentement, de remédier.

Je ne veux point charger cette hiſtoire de toutes les cérémonies & réjouiſſances qui ſe firent à la naiſſance & aux baptêmes de tous les enfans de Henri le Grand, ni à divers mariages des princes & grands

de la cour, entr'autres du prince de Condé & du duc de Vendôme, qui se firent au mois de juillet de l'an 1609.

1609.

Mariage du prince de Condé.

Le prince de Condé épousa Charlotte-Marguerite de Montmorency, fille du connétable, laquelle étoit merveilleusement belle & avoit l'air tout-à-fait noble. Aussi le Roi l'ayant considérée, en fut plus vivement frappé qu'il n'avoit jamais été de pas une autre : ce qui causa peu après la retraite du prince de Condé, qui l'emmena en Flandre, & delà se retira à Milan ; non sans que le Roi eût un extrême déplaisir de voir le premier prince de son sang se jetter entre les bras de ses ennemis.

Mariage du duc de Vendôme.

Le duc de Vendôme épousa mademoiselle de Mercœur, laquelle il avoit fiancée dès l'an 1597, ainsi que nous l'avons dit; & toutefois la mere de la fille étant fort altiere & fort glorieuse, apportoit de grandes répugnances à l'accomplissement de ce mariage; de sorte qu'il ne se fût jamais fait, si le Roi ne s'en fut mêlé. Ce ne fut pas une des moindres peines qu'il eut en sa vie, que de fléchir cet esprit difficile ; il n'y employa toutefois que les voies de douceur & de persuasion, & ne se conduisit en cette affaire que comme un pere, qui fait l'amour pour son fils, & non pas comme un Roi, qui veut être obéi.

1609\.

Quels étoient les divertissemens du Roi.

Je ne parlerai point auſſi de ſes divertiſſemens ordinaires, la chaſſe, les bâtimens, le jeu, les feſtins & la promenade. J'ajouterai ſeulement que dans les feſtins & dans les carrouſels, il vouloit paroître auſſi bon compagnon & auſſi adroit que pas un autre; qu'il étoit de belle humeur le verre à la main, quoiqu'il fût aſſez ſobre; que ſa gaieté & ſes bons mots faiſoient la plus douce partie de la bonne chere; qu'il ne témoignoit pas moins d'adreſſe & de vigueur aux combats à la barriere, aux courſes de bague & à toutes les galanteries, que les plus jeunes ſeigneurs; qu'il ſe plaiſoit même au bal & qu'il danſoit quelquefois; mais, à dire le vrai, avec plus d'enjouement que de bonne grace. Quelques-uns trouvoient à dire qu'un ſi grand prince s'abaiſsât à folâtrer de la ſorte, & qu'une barbe griſe ſe plût encore à faire le jeune homme. On peut dire, pour l'excuſer, que ſes grands travaux d'eſprit avoient beſoin de ces délaſſemens. Mais je ne ſais pas ce qu'il faut répondre à ceux qui lui reprochent qu'il a trop aimé le jeu des cartes & des dés, peu ſéant à un grand Roi, & qu'avec cela il n'étoit pas beau joueur, mais âpre au gain, timide dans les grands coups, & de mauvaiſe humeur ſur la perte. A cela je crois qu'il faut avouer que c'étoit un défaut dans ce Roi, qui n'étoit pas exempt

Il aimoit un peu trop le jeu.

de taches, non plus que le soleil.

1609.

Il seroit à souhaiter, pour l'honneur de sa mémoire, qu'il n'eût eu que celui-là. Mais cette fragilité continuelle qu'il avoit pour les belles femmes, en étoit un autre bien plus blâmable dans un prince chrétien, dans un homme de son âge, qui étoit marié, à qui Dieu avoit fait tant de graces, & qui rouloit tant de grandes entreprises dans son esprit. Quelquefois il avoit des desirs qui étoient passagers, & qui ne l'attachoient que pour une nuit; mais quand il rencontroit des beautés qui le frappoient au cœur, il aimoit jusqu'à la folie; & dans ces transports, il ne paroissoit rien moins que Henri le Grand.

Sa fragilité étoit extrême pour les femmes.

La Fable dit qu'Hercule prit la quenouille, & fila pour l'amour de la belle Omphale: Henri fit quelque chose de plus bas pour ses maîtresses. Il se travestit un jour en paysan, & chargea un fardeau de paille sur son cou, pour pouvoir aborder Madame Gabrielle, & l'on dit que la marquise de Verneuil l'a vu plusieurs fois à ses pieds essuyer ses dédains & ses injures. Exemples que les princes doivent bien regarder, pour ne se pas laisser aveugler à cette malheureuse folie, qui abâtardit les courages les plus héroïques, & avilit les personnes les plus éminentes.

Cette passion lui faisoit faire des choses honteuses.

On feroit vingt romans des intrigues

1609. de ses diverses amours avec la comtesse de Guiche, quand il n'étoit encore que roi de Navarre; avec Jacqueline du Beuil, qu'il fit comtesse de Moret, & avec Charlotte des Essarts; sans compter beaucoup d'autres dames de toutes qualités, qui faisoient gloire d'avoir quelque charme pour un si grand Roi.

Trois ou quatre de ses maîtresses

La haute estime & l'affection que les François avoient pour lui, empêchoient que l'on ne s'offensât si fort de ce libertinage scandaleux; mais la Reine sa femme en avoit un extrême chagrin, qui causoit à toute heure des piquoteries entr'eux, & la portoit à des dédains & à des humeurs fâcheuses.

Cela étoit cause qu'il étoit souvent en pique avec la Reine;

L'ennui & le déplaisir de ces brouilleries domestiques retardoient assurément l'exécution du grand dessein qu'il avoit formé pour le bien & le repos perpétuel de la chrétienté, & pour la destruction ensuite de la puissance Ottomane.

Et retardoit son grand dessein.

Plusieurs en ont parlé diversement; mais voici ce que j'en trouve dans les Mémoires du duc de Sully. Il devoit bien en savoir quelque chose, étant aussi avant, comme il étoit, dans la confidence de ce Roi. C'est pourquoi il faut nous en rapporter à lui.

Quel étoit ce grand dessein.

Le Roi, dit-il, desirant acheminer les projets qu'il avoit conçus après la paix de Vervins, crut qu'il falloit premiérement

Les moyens dont il se servoit pour l'acheminer.

établir en ſon royaume une tranquillité inébranlable, en réconciliant à lui, & entr'eux, tous les eſprits, & ôtant toutes les cauſes d'aigreur; qu'avec cela il étoit néceſſaire de choiſir des gens capables & fideles, qui viſſent en quoi ſon bien & ſon état pouvoient s'améliorer, & de s'inſtruire ſi bien en toutes ſes affaires, qu'il pût prendre des conſeils de lui-même, & diſcerner les bons & les mauvais, les entrepriſes faiſables, ou impoſſibles, & celles qui étoient proportionnées à ſes revenus. Car la dépenſe qui ſe fait au-delà, attire les malédictions des peuples, qui ſont ordinairement ſuivies de celle de Dieu.

1609.

Il accorda donc un édit aux huguenots, pour faire vivre en paix les deux religions. Puis il donna un ordre certain & fixe pour acquitter ſes dettes & celles du royaume, contractées par les déſordres du tems, par les profuſions de ſes devanciers, & par les payemens & achats des hommes & des places qu'il lui avoit fallu faire durant la ligue. Sully lui fit voir un mémoire, l'an 1607, par lequel il en avoit acquitté pour 87 millions; ce qui rétablit la réputation & la bonne foi de la France envers les étrangers, chez leſquels elle étoit fort décriée.

Pour cet effet, il accorde un édit aux huguenots, & acquitte ſes dettes.

Ce qui rétabli la réputation & la bonne foi de la France.

Cela fait, il travailla continuellement pour s'adjoindre dans ſon grand deſſein

Il s'adjoint tous les potentats chré-

1609.

tous les potentats chrétiens, en leur offrant de leur donner tout le fruit des entreprises sur les infideles, sans en réserver rien pour lui; car il ne vouloit point, disoit-il, d'autres états que la France.

tiens, en leur promettant toutes les conquêtes;

Il se proposa aussi de chercher toutes les occasions d'éteindre les discordes, & de pacifier les différens d'entre les princes chrétiens dès aussi-tôt qu'il les verroit naître; & cela, sans aucun intérêt que celui de la réputation de prince généreux, désintéressé, sage & équitable.

Les réunit en accommodant leurs différens.

Il commença à se faire pour amis & associés, les princes & états qui lui sembloient les mieux disposés envers la France, & les moins opposés à ses intérêts: comme les Etats ou Provinces-Unies, les Vénitiens, les Suisses & les Grisons. Puis les ayant attachés à lui par des liens très-étroits, il se mit à ménager les trois puissances royales du Nord; savoir, Angleterre, Danemark & Suéde; à discuter & vuider leurs différents, & même a tâcher de les réconcilier avec le Pape, ou du moins, obtenir une cessation de haine & d'inimitié, par quelque formulaire de la maniere qu'ils auroient à vivre ensemble; laquelle eût été avantageuse au Pape, en ce qu'ils l'eussent reconnu pour premier prince de la chrétienté, quant au temporel, & en ce cas-là, lui eussent rendu tout respect. Il tâcha

Les princes qu'il se fait pour amis.

Comment il eut accommodé les princes protestans avec le Pape.

1609.

ensuite à faire la même chose entre les électeurs, les états & les villes impériales; étant obligé particuliérement, disoit-il, de prendre soin d'un empire qui avoit été fondé par ses prédécesseurs. Après il fit sonder les seigneurs de Boheme, de Hongrie, de Transylvanie & de Pologne, pour savoir s'ils ne concourroient pas avec lui dans le dessein d'ôter & déraciner pour jamais tout sujet de trouble & divisions dans la chrétienté. Il traita après cela avec le Pape, qui approuvoit & louoit son entreprise, & desiroit y contribuer de sa part de tout ce qui lui seroit possible.

Il traite avec les électeurs,

Avec les seigneurs de Boheme, Hongrie, Pologne.

C'étoient-là les dispositions à son grand dessein, dont je vais vous faire voir le plan raccourci.

Il desiroit réunir si parfaitement toute la chrétienté, que ce ne fût qu'un corps qui eût été, & se fût appellé la république chrétienne. Pour cet effet, il avoit déterminé de la partager en quinze dominations ou états, qui fussent, le plus qu'il se pourroit, d'égale force & puissance, & dont les limites fussent si bien spécifiées, par le consentement universel de toutes les quinze, qu'aucune ne les pût outrepasser. Ces quinze dominations étoient le Pontificat ou Papauté, l'empire d'Allemagne, la France, l'Espagne, la Grande-Bretagne, la Hongrie, la Bo-

Plan raccourci du grand dessein de Henri IV.

Il vouloit partager la chrétienté en quinze dominations égales.

1609. heme, la Pologne, le Danemark, la Suéde, la Savoie ou royaume de Lombardie, la ſeigneurie de Veniſe, la république Italique, ou des petits Potentats & villes d'Italie, les Belges ou Pays-Bas, & les Suiſſes.

Savoir, onze royaumes & quatre républiques.

De ces états, il y en eût eu cinq ſucceſſifs : France, Eſpagne, Grande Bretagne, Suéde & Lombardie; ſix électifs : Papauté, Empire, Hongrie, Boheme, Pologne & Danemark; quatre républiques, deux deſquelles euſſent été démocratiques; ſavoir, les Belges & les Suiſſes; & deux ariſtocratiques ou ſeigneuries, celle de Veniſe, & celle des petits princes & villes d'Italie.

Ce qu'eût eu le Pape,

Le Pape, outre les terres, qu'il poſſéde, devoit avoir le royaume de Naples, & les hommages, tant de la république Italique, que de l'iſle de Sicile.

La ſeigneurie de Veniſe,

La ſeigneurie de Veniſe eût eu la Sicile en foi & hommage du ſaint Siége, mais ſans autre droit que d'un ſimple baiſement de pied & d'un crucifix d'or, de vingt en vingt ans.

La république Italique,

La république Italique eût été compoſée des états de Florence, Genes, Luques, Mantoue, Parme, Modene, Monaco & autres petits princes & ſeigneurs, & eût auſſi relevé du ſaint Siége, lui payant ſeulement, pour toute redevance, un crucifix d'or de la valeur de dix mille francs.

1609.

Le duc de Savoie, outre les terres qu'il possédoit, eût encore eu le Milanois ; & le tout eût été érigé en royaume par le Pape, sous le titre de royaume de Lombardie, duquel on eût distrait le Crémonois, en échange du Monferrat, que l'on y eût joint.

Le duc de Savoie,

On eût incorporé avec la république Helvétienne ou des Suisses, la Franche-Comté, l'Alsace, le Tirol, le pays de Trente & leurs dépendances, & elle eût fait un hommage simple à l'empire d'Allemagne, de vingt-cinq ans en vingt-cinq ans.

La république des Suisses,

On eût établi toutes les dix-sept provinces des Pays-Bas, tant les catholiques que les protestantes, en une république libre & souveraine, sauf un pareil hommage à l'empire, & on eût grossi cette domination des duchés de Cleves, de Juliers, de Berghe & de la Mark, de Ravenstein & autres petites seigneuries voisines.

Celle des provinces des Pays-Bas,

On eût joint au royaume de Hongrie les états de Transylvanie, de Moldavie, & de Valachie.

Le royaume de Hongrie,

L'empereur eût renoncé à s'agrandir jamais, ni lui ni les siens, par aucune confiscation, déshérence, ou réversion de fiefs masculins ; mais eût disposé des fiefs vacans en faveur de personnes hors de sa parenté, par l'avis & consentement

L'Empire ; avec libre élection ;

1609. des électeurs & princes de l'empire. On fût aussi demeuré d'accord que l'empire désormais n'eût pu, pour quelque occasion que ce fût, être tenu consécutivement par deux princes d'une même maison, de peur qu'il ne s'y perpétuât, comme il faisoit depuis long-tems en celle d'Autriche.

Boheme & Hongrie eussent été électifs.

Les royaumes de Hongrie & de Boheme eussent été pareillement électifs par les voies de sept électeurs; savoir, 1°. celle des nobles, clergé & villes de ces pays-là; 2°. du Pape; 3°. de l'empereur; 4°. du roi de France; 5°. du roi d'Espagne; 6°. du roi d'Angleterre; 7°. des rois de Suéde, de Danemark & de Pologne, qui tous trois n'eussent fait qu'une voix.

Un conseil général pour ces quinze dominations, de soixante personnes.

Outre cela, pour régler tous les différents qui fussent nés entre les confédérés, & les vuider sans voie de fait, on eût établi un ordre & forme de procéder par un conseil général composé de soixante personnes, quatre de la part de chaque domination; lequel on eût placé dans quelque ville au milieu de l'Europe, comme Metz, Nancy, Cologne ou autre. On en eût encore fait trois autres en trois différens endroits, chacun de vingt hommes, lesquels tous trois eussent eu rapport au conseil général.

Trois autres, chacun de vingt.

De plus, par l'avis de ce conseil géné-

1609.

ral, qu'on eût pu appeller le sénat de la république chrétienne, on eût établi un ordre & un réglement entre les souverains & les sujets, pour empêcher d'un côté l'oppression & la tyrannie des princes; & de l'autre, les plaintes & les rebellions des sujets. On eût encore réglé & assuré un fond d'argent & d'hommes, auquel chaque domination eût contribué, selon la cottisation faite par le conseil, pour aider les dominations voisines des infideles, contre leurs attaques; savoir, Hongrie & Pologne, contre celle du Turc; & Suéde & Pologne, contre les Moscovites & les Tartares.

Ordre pour empêcher & la tyrannie, & les rebellions,

Et pour secourir les provinces voisines des infideles.

Puis, quand toutes ces quinze dominations eussent été bien établies avec leurs droits, leurs gouvernemens & leurs limites (ce qu'il espéroit pouvoir faire en moins de trois ans), elles eussent ensemble, d'un commun accord, choisi trois capitaines généraux, deux par terre & un par mer, qui eussent attaqué tous à-la-fois la maison Ottomane; à quoi chacune d'elles eût contribué certaine quantité d'hommes, de vaisseaux, d'artillerie & d'argent, selon la taxe qui en étoit faite. La somme en gros de ce qu'elles devoient fournir, montoit à deux cens soixante-cinq mille hommes d'infanterie, cinquante mille chevaux, un attirail de deux cens dix-sept piéces de canon, avec les

Trois capitaines généraux, un par mer, deux par terre, pour faire la guerre au Turc.

Quelles troupes & quel attirail.

1609.

charrois, officiers & munitions à proportion, & cent dix-ſept grands vaiſſeaux & galeres, ſans compter les vaiſſeaux de moyenne grandeur, les brûlots & les navires de charges.

La ſeule maiſon d'Autriche eût ſouffert de cet établiſſement.

Cet établiſſement étoit avantageux à tous les princes & états chrétiens, il n'y avoit que la ſeule maiſon d'Autriche qui en eût ſouffert dommage, & qui eût été dépouillée pour accommoder les autres. Mais on avoit fait le projet de la porter à y conſentir de gré ou de force, en cette maniere. Premiérement, il faut ſuppoſer que du côté d'Italie, le Pape, les Vénitiens & le duc de Savoie étoient bien informés du deſſein du Roi, & qu'ils l'y devoient aſſiſter de toutes leurs forces; le Savoyard ſur-tout y étant extrêmement animé, parce que le Roi lui donnoit ſa fille ainée en mariage pour ſon fils Victor-Amédée; que du côté d'Allemagne, quatre électeurs, Palatin, Brandebourg, Cologne & Mayence, le ſavoient auſſi, & qu'ils le devoient favoriſer; que le duc de Baviere avoit leur parole & celle du Roi, qu'on l'éleveroit à l'empire, & que pluſieurs des villes impériales s'étoient déja adreſſées au Roi pour le ſupplier de les honorer de ſa protection & de les maintenir dans leurs priviléges, qui avoient été abolis par la maiſon d'Autriche; que du côté de Boheme & de

Du côté d'Italie, le Pape, Veniſe & Savoie y conſentoient.

D'Allemagne, pluſieurs électeurs; & on eût fait le duc de Baviere empereur.

1609.

Hongrie, il avoit des intelligences avec les ſeigneurs & la nobleſſe, & que les peuples y étoient ſi déſeſpérés de la peſanteur du joug, qu'ils étoient prêts de le ſecouer, & de ſe donner au premier qui leur tendroit les bras.

De Boheme & Hongrie, les ſeigneurs & la nobleſſe.

Toutes les diſpoſitions lui étant ainſi favorables, arriva l'affaire de Cleves, dont nous parlerons tout à cette heure, laquelle lui fourniſſoit une belle occaſion de commencer l'exécution de ſes projets. Elle devoit ſe faire de cette ſorte.

Affaire de Cleves arrive à propos pour faire éclore ce grand deſſein.

Ayant mis ſur pied une armée de quarante mille hommes, comme il fit, il devoit tout en marchant dépêcher des ambaſſadeurs vers tous les potentats de la chrétienté, pour leur donner part de ſes juſtes & ſaintes intentions. Puis, ſous prétexte d'aller à Cleves, il ſe fût ſaiſi de tous les paſſages de la Meuſe, & eût attaqué tout d'un coup Charlemont, Maſtrich & Namur, qui étoient peu munis. Au même tems, toutes les grandes villes des Pays-Bas euſſent crié liberté; les ſeigneurs ſe fuſſent mis aux champs avec pareil deſſein, euſſent arboré le lion Belgique avec les fleurs de lys. Les Hollandois euſſent occupé toutes les côtes avec leurs vaiſſeaux en très-grand nombre, pour fermer le commerce de la mer aux Flamands, comme on leur eût fermé celui de terre du côté de France.

Le Roi en marchant ſe fut ſaiſi des paſſages de la Meuſe.

Les villes de Flandre ſe fuſſent révoltées: les Hollandois euſſent occupé les côtes.

1609. Ce qu'on vouloit faire, afin de hâter les peuples de ſecouer la domination des Eſpagnols, & de s'adreſſer au Roi & aux princes ſes aſſociés, pour prier le roi d'Eſpagne de les vouloir mettre en liberté, & d'avoir la bonté de leur rendre la paix, laquelle ils ne pouvoient jamais eſpérer, tandis qu'ils ſeroient ſous ſa domination.

Les Flamands euſſent prié le roi d'Eſpagne de les mettre en liberté.

Il y a toutes les apparences qu'à l'approche d'une ſi puiſſante armée, par les intelligences des principaux ſeigneurs, par le branle des grandes villes, par l'amour que ces peuples ont toujours eu pour la liberté, la Flandre ſe fût toute ſoulevée, principalement lorſqu'elle eût vu le merveilleux ordre & l'exacte diſcipline de ſes troupes, qui euſſent vécu en bons hôtes, payant par-tout, & ne faiſant aucun outrage, ſur peine de la vie; & quand on eut reconnu qu'il ne travailloit que pour le bien & le ſalut des peuples, ne ſe réſervant rien de toutes ſes conquêtes que la gloire & la ſatiſfaction de rendre ces provinces à elles-mêmes, ſans en retenir un ſeul château ni un ſeul village pour lui.

L'armée du Roi eût vécu en bon ordre.

Le Roi ne ſe fût rien réſervé de ſes conquêtes.

Au même tems qu'il eût mis la Flandre dans un état libre, & qu'il eût accommodé le différent de la ſucceſſion de Cleves, tous les princes intéreſſés en cette affaire, les électeurs que nous avons

nommés, & les députés de plusieurs grandes villes devoient le venir remercier, & plus, le supplier de vouloir joindre ses prieres & son autorité aux supplications qu'ils avoient à faire à l'empereur, pour le disposer de laisser les états & les villes de l'empire en leurs anciens droits & immunités : sur-tout en la libre élection d'un roi des Romains, sans y user plus d'aucunes pratiques, contraintes, promesses & menaces ; & que, pour cet effet, il fût dès l'heure résolu qu'on en éliroit un d'une autre maison que celle d'Autriche. Ils étoient convenus entr'eux que ce seroit le duc de Baviere. Le Pape se fût joint avec eux pour cette requisition, & ils l'eussent faite avec tant d'instance, qu'il eût été difficile à l'empereur, qui n'eût point été armé, de la refuser.

1609.

Il eût, avec les autres princes, prié l'empereur de laisser les villes de l'empire en liberté.

Semblable requête eût été faite au Roi & à ses associés, par les peuples de Boheme, Hongrie, Autriche, Styrie & Carintie, sur-tout pour le droit qu'ils avoient d'élire eux-mêmes leur prince, & de se mettre en telle forme de gouvernement qu'ils jugeroient la meilleure, par l'avis de leurs amis & alliés. A quoi le Roi condescendant, eût usé de toutes sortes d'honnêtetés, de prieres & de déférences, même au-dessous de sa dignité, pour faire voir qu'il n'enten-

Boheme, Hongrie, Autriche, eussent fait même priere.

1609.

doit point tant se servir de la force que de l'équité & de la raison.

Le duc de Savoie eût demandé au roi d'Espagne le partage de sa femme.

Après cela, le Savoyard, par même voie, eût demandé au roi d'Espagne, avec toutes sortes de civilités, & au nom de ses enfans, qu'il lui plût leur donner la dot de leur mere, aussi bonne & avantageuse que l'avoit eue leur tante Isabelle; & en cas de refus, le Roi devoit permettre à Lesdiguieres de l'assister de quinze mille hommes de pied, de deux mille chevaux & de cent mille écus par mois pour faire la conquête du Milanois ou pays de Lombardie. En quoi il eût été favorisé de la plupart des princes d'Italie.

Le Pape & les Vénitiens fussent intervenus pour les différents de Navarre, Naples & Sicile;

Cela fait, il devoit, avec ses associés, prier le Pape & les Vénitiens d'intervenir comme arbitres entre lui & le Roi d'Espagne pour terminer amiablement les différens qui étoient près d'éclater entr'eux, à cause de Naples, Sicile, Navarre & Roussillon. Et alors, pour montrer qu'il n'avoit aucune pensée de s'agrandir, ni point d'autre ambition que d'affermir le repos de la chrétienté, il se fût montré tout prêt à céder à l'Espagnol la Navarre & le Roussillon, pourvu qu'il remît Naple & Sicile; non point pour lui, car il ne vouloit point d'autre état que la France, mais pour le Pape & pour

Et le Roi leur eût cédé son droit.

pour les Vénitiens, auxquels il eut cédé son droit sur ces pays.

1609.

Enfin, par un légat apostolique, & par les remontrances de tous ses associés, il eut fait entendre son dessein au roi d'Espagne & aux princes de sa maison, & l'eut conjuré, par le sang de Jesus-Christ, de l'avoir agréable, comme étant saint, pieux, charitable, glorieux & utile à toute la chrétienté. On lui eut avec cela déduit les avantages qui lui en fussent revenus à lui-même : on eut essayé de lui faire comprendre qu'il en eût été plus riche, moins inquiété & plus paisible ; que dans vingt ans, l'Espagne, qui étoit presque déserte, se fût repeuplée & fût devenue le plus florissant état de l'Europe. Je pense bien qu'il eût été fort difficile de lui persuader cela, car l'ambition déréglée & mal entendue embrasse plutôt des chimeres que des corps solides, & aime mieux posséder des pays vastes & déserts, qu'une étendue raisonnable qui soit bien cultivée & bien peuplée ; mais peut-être que les armes l'eussent convaincu, au défaut de la raison.

On eut tâché de persuader le roi d'Espagne ; sinon on l'eût forcé.

Au reste, le Roi avoit résolu de renoncer à toute prétention ; de ne rien retenir de tout ce qu'il conquéreroit, de ne rien entreprendre qu'il ne l'eût fait approuver à ses alliés, & qu'il ne les vît disposés à y contribuer ; de ne commencer

Grande prudence & modération dont le Roi eut usé en la poursuite de ce dessein.

1609. point en plusieurs lieux éloignés tout-à-la-fois, mais de faire suivre les expéditions de proche en proche, attendant toujours le succès des précédentes avant que de s'engager à d'autres; de se montrer sans ambition, sans avarice & sans orgueil dans la distribution des logemens, des vivres, des dépouilles & des conquêtes; de favoriser les états foibles & nécessiteux; d'envoyer toujours quelque reconnoissance honorable & utile à tous capitaines & soldats qui auroient fait quelque bel exploit; de n'entrer jamais dans aucune des partialités qui pourroient naître entre ses amis & alliés, mais de paroître toujours égal, équitable & commun ami; de traiter honorablement les gens de guerre, avec éloge, ou avec réprimande, selon qu'ils le mériteroient, & de maintenir exactement la discipline, empêchant tous désordres, dégâts, violemens & incendies, afin qu'il fût reçu par-tout comme le libérateur des nations, & celui qui apportoit la paix & la liberté, non pas la ruine & la désolation.

Les préparatifs & les dispositions qu'il y apportoit.

Il prenoit ses mesures, faisoit ses préparatifs, & dressoit ses machines pour parvenir à cette fin, avec tous les soins imaginables depuis huit ou neuf ans: il faisoit des amis & des alliés de tous côtés, entretenoit des intelligences par-tout, avoit gagné le college des cardinaux par

de grosses pensions, avoit attiré à son service tous les bons capitaines en Allemagne & en Suisse, & s'étoit aussi acquis ce qu'il y avoit de bonnes plumes dans toute la chrétienté, d'autant qu'il vouloit persuader les peuples plutôt que les forcer, & les instruire si bien de ses intentions, qu'ils regardassent ses armes comme un secours salutaire. 1609.

Voilà le plan de son dessein, lequel sans mentir étoit si grand, qu'on peut dire qu'il avoit été conçu par une intelligence plus qu'humaine. Mais quelque haut qu'il fût, il n'étoit point au-dessus de ses forces, auxquelles, si les princes ne proportionnent leurs entreprises, il arrive qu'ils ruinent leur état : de même qu'un homme qui veut entreprendre des procès, ou faire des achats plus que sa bourse ne peut porter, est contraint à la fin de vendre son fonds, & se noie de dettes & de mauvaises affaires.

Les forces qu'il avoit pour cela.

Outre ses forces, qui étoient grandes en nombre, mais dix fois plus en valeur, étant tous hommes choisis, & parmi cela, y ayant quatre mille gentilshommes, capables de tout à la vue de leur Roi ; le prince d'Orange devoit se mettre aux champs avec quinze mille hommes de pied & deux mille chevaux ; le prince d'Anhalt en Allemagne eut paru avec dix mille ; les électeurs & le duc de Bavie-

Armée que le prince d'Orange eût mise sur pied ;

1609.

Celle des électeurs & princes d'Allemagne;

Celle des Vénitiens & du Savoyard.

re, en avoient arrhé deux fois davantage, qui se fussent trouvés à divers rendez-vous au premier coup de trompette; les Vénitiens & le duc de Savoie se fussent déclarés chacun avec une armée considérable, au premier signal qu'il leur en eut donné. Pour les Suisses, outre une levée de six mille hommes tous choisis, qui venoient au Roi, il en eut eu encore tout autant qu'il eût voulu. Quant au fond de ses finances, toutes ses troupes étant payées pour trois mois, ses places bien garnies, ses magasins sur la frontiere tout-à-fait remplis, ses capitaines honorés de beaux présens qu'il leur avoit faits, il avoit 14 millions de livres dans la Bastille, sept millions entre les mains du trésorier de l'épargne, qui étoient le revenant-bon de l'année précédente; deux autres millions en d'autres mains; plus le courant, qui étoit de plus de 27 millions; & outre tout cela, Sully, son surintendant, l'assuroit de quarante millions d'extraordinaire durant trois ans; de sorte qu'il eût pu faire la guerre quatre ans sans vexer ses sujets de nouvelles charges. Mais il la vouloit faire si chaudement, qu'il en pût voir la fin dans peu de tems; car il tenoit pour maxime qu'un prince sage, quand il y est obligé, la doit faire forte & courte, & d'abord étonner le monde par des préparatifs formida-

Le fond de finances que le Roi avoit fait pour ce dessein.

Il vouloit faire la guerre très-puissamment, afin qu'elle fût courte.

bles, parce qu'en cette ſorte, la grandeur de la dépenſe retourne à ménage, & les conquêtes qui ſe font par la crainte des armes, vont bien plus loin que celles qui ſe font par les armes mêmes. 1609.

Ce deſſein appatemment eut réuſſi, n'y ayant aucun prince contre, que les ducs de Saxe & de Florence.

Je vous ai dit quel étoit ce deſſein; il n'y a que Dieu qui ſache quel en eût été le ſuccès. On peut dire néanmoins, jugeant ſelon les apparences, qu'il devoit être heureux; car il ne paroiſſoit aucun prince ni état dans toute la chrétienté qui ne dût le favoriſer, ou qui fût diſpoſé à prendre le parti de la maiſon d'Autriche, ſinon le duc de Saxe en Allemagne, & le duc de Florence en Italie. Mais le Roi les eut bien rangés tous deux; le premier, en aſſiſtant contre lui les héritiers de ce duc Guillaume, qui avoit été autrefois dépouillé de l'électorat par l'empereur Charles V; le ſecond, en ſuſcitant Piſe, Sienne & Florence à crier liberté, & à ſecouer le joug de la domination des Médicis.

Ce que c'étoit que l'affaire de Cleves & de Juliers.

Mais il eſt tems que je vous diſe ce que c'étoit que l'affaire de Cleves & de Juliers, qui lui avoit fourni l'occaſion de prendre les armes, & ouvert les voies pour commencer ſon grand deſſein.

Jean Guillaume, duc de Juliers, de Cleves & de Berghes, comte de la Marck & de Ravensbourg, fils du duc Guillaume & de Marie d'Autriche, ſœur de

1609. Mort de Jean, duc de Juliers, sans enfans.

Sa succession disputée par plusieurs, particuliérement par Brandebourg & Neubourg.

l'empereur Charles V, & petit-fils du duc Jean, étant mort sans enfans le 25 mars de l'an 1609, sa succession mit en rumeur tous les états voisins. Il avoit quatre sœurs; la premiere, mariée au marquis de Brandebourg; la seconde, au comte Palatin de Neubourg; la troisiéme, au duc des Deux-Ponts; la quatriéme, au marquis de Burgaw. Les enfans issus de ces mariages prétendoient sa succession, les plus proches excluant les plus éloignés, & les fils les filles. Le duc de Saxe, descendant d'une fille ainée du duc Jean, ayeul du duc Guillaume, disoit aussi qu'elle lui appartenoit préférablement; d'autant qu'il étoit porté dans le contrat de mariage de cette fille-là, qu'au cas que les enfans mâles manquassent dans la maison de Juliers, la succession lui reviendroit à lui & à ses descendans. Or, cela étant arrivé, il s'ensuivoit que la succession étoit ouverte pour lui. Le duc de Nevers prétendoit aussi au duché de Cleves, comme portant lui seul le nom & les armes de Cleves; & le comte de Maulevrier, par la même raison, demandoit la comté de la Marck; car il étoit l'ainé de la Marck; & en cette qualité, il prétendoit aussi la duché de Bouillon & la seigneurie de Sedan, qui étoient tenues par le vicomte de Turenne, maréchal de Bouillon. L'empereur disoit

que toutes les prétentions de ces concurrens étoient mal fondées, d'autant que ces terres-là étoient des fiefs masculins, qui ne pouvoient échoir à des filles, & à faute de mâles, étoient dévolues à l'empire; partant que c'étoit à lui d'en disposer. Et sur ce droit, il en donna secretement l'investiture à Léopold d'Autriche, évêque de Strasbourg, & l'envoya avec des forces pour se saisir de ces terres, sous prétexte de la régie, & cependant assigner les parties pardevant sa Majesté Impériale, pour dire leurs raisons.

1609.

L'empereur disoit qu'elle étoit dévolue à l'empire;

Il en investit Léopold d'Autriche,

Les poursuites du duc de Nevers & du comte de Maulevrier ne furent pas fort chaudes, d'autant qu'on leur fit entendre que les fiefs qu'ils demandoient, étoient unis & ne se pouvoient démembrer. Le droit du marquis de Brandebourg, & celui de Neubourg étant les plus apparens, la plus grande contestation, d'abord fut entr'eux deux. Le landgrave de Hesse, leur ami commun, s'étoit entremis de les accommoder, & leur avoit fait passer une transaction de vuider leur différent à l'amiable, & de n'employer leurs forces que contre les usurpateurs, l'administration de la succession demeurant égale & commune entr'eux, sauf les droits de l'empereur. Mais là-dessus, Léopold d'Autriche arriva avec des troupes & se saisit de Juliers.

Lequel tandis que Brandebourg & Neubourg disputent, s'empare de Juliers.

1609. Les deux princes résolus de le chasser, chercherent secours de tous côtés, & particuliérement implorerent celui du Roi, auquel ils envoyerent le prince d'Anhalt avec des lettres de l'électeur Palatin & du duc de Witemberg, qui l'assuroient que ses armes seroient justes, puissantes, & avec la grace de Dieu, victorieuses. Le prince d'Anhalt lui parla sans doute de beaucoup d'autres choses touchant le grand dessein. Le Roi reçut sa personne avec un accueil très-gracieux, & ses propositions avec une joie nompareille : il lui répondit dans des termes aussi obligeans qu'il se pouvoit, qu'il marcheroit en personne au secours de ses bons alliés, & qu'en attendant qu'il pût monter à cheval avec l'équipage que doit avoir un Roi de France, il feroit toujours avancer quelques troupes ; ce qu'il fit sur la fin de l'année 1609. Mais au reste, il le pria de vouloir faire entendre aux princes confédérés, qu'ils lui feroient grand tort, s'ils pensoient que son assistance dût apporter quelque préjudice à la religion catholique en ces pays-là. Car il desiroit qu'avant toutes choses, l'exercice y en fût conservé au même état qu'il étoit au tems de la mort du duc Guillaume, lequel étoit catholique, mais Brandebourg & Neubourg étoient protestans.

Ils implorent l'assistance du Roi,

Qui leur promet d'y marcher en personne :

Mais dit qu'il entendoit conserver la religion catholique en ce pays là.

L'empereur lui envoya aussi un am-

baſſadeur de ſes plus confidens, le prier de ne point favoriſer la rebellion & l'injuſtice de ces princes, & de conſidérer qu'il ne pouvoit les aſſiſter ſans faire tort à la religion catholique. Henri le Grand lui répondit qu'étant Roi très-chrétien, il ſauroit bien la maintenir & l'amplifier: mais qu'il ne s'agiſſoit pas de ce point-là, qu'il n'étoit queſtion que de ſecourir ſes amis, auxquels il ne manqueroit jamais, ſi la vie ne lui manquoit.

1609.

Réponſe qu'il fait à l'empereur;

Tout du long de l'hiver il donna ordre aux préparatifs de cette expédition, qui n'étoit que la couverture d'une plus grande. Comme il avoit réſolu d'en pourſuivre lui-même le ſuccès, il avoit délibéré, avant que de ſortir de ſon royaume, d'y établir un ſi bon ordre pour le gouvernement, qu'il n'y pût arriver aucun trouble. Pour cet effet, il avoit cru que le meilleur étoit de laiſſer la régence à la Reine; mais il vouloit qu'elle fût aſſiſtée d'un conſeil compoſé de quinze perſonnes; ſavoir, les cardinaux de Joyeuſe & du Perron; les ducs de Mayenne, de Montmorency & de Montbazon; les maréchaux de Briſſac & de Fervaques; Château-neuf, qui eut été garde des ſceaux de la régence, (car le Roi vouloit avoir ſon chancelier avec lui); Achille de Harlay, premier préſident du Parlement, Nicolaï, premier préſident de la chambre

Veut établir un bon ordre en ſon royaume avant que d'en ſortir;

Laiſſer la régence à la Reine, mais lui donner un bon conſeil;

1609.

des comptes, le comte de Château-vieux & le seigneur de Liancourt, deux sages gentilshommes, Pontcarré, conseiller au Parlement, Gêvres, secrétaire d'état, & Maupeou, contrôleur des finances.

Etablir de petits conseils dans les provinces qui ressortissent au grand.

De plus, il vouloit établir un petit conseil de cinq personnes dans chacune des douze provinces de France; savoir, une personne du clergé, une de la noblesse, une de la justice, une des finances & une des corps des villes; & ces douze petits conseils eussent eu correspondance & dépendance du grand; lequel eut pris les résolutions par la pluralité des voix; la Reine n'y ayant que la sienne. Encore n'en eut-il pu prendre aucune que conformément à l'instruction générale que le Roi avoit dressée, ou que sa Majesté n'en eût été avertie, si c'étoit une chose que son instruction n'expliquât pas assez clairement. Ainsi, quoiqu'absent, il se retenoit le gouvernement, & lioit bien fort les mains à la Reine, de peur qu'elle ne prît trop d'autorité, & que peut-être on ne la portât à abuser du commandement.

Quelques-uns mettent dans l'esprit de la Reine qu'il faut qu'elle se fasse sacrer avant le départ du Roi.

Tandis qu'il appliquoit son esprit à ces choses, quelques personnes, entr'autres Conchini & sa femme, mirent dans l'esprit de la Reine, qu'il falloit, pour lui acquérir plus de dignité & plus d'éclat aux yeux des peuples, & pour autoriser

davantage ſa régence, qu'elle ſe fît ſacrer & couronner avant le départ du Roi. Pour les mêmes raiſons qu'elle le deſiroit, le Roi ne l'avoit pas trop agréable; joint que cette cérémonie ne ſe pouvoit faire ſans beaucoup de frais & ſans y perdre beaucoup de tems; ce qui le retenoit à Paris & retardoit ſes deſſeins. Il avoit une extrême impatience de ſortir de cette ville. Je ne ſais quel ſecret inſtinct le preſſoit de s'en éloigner au plutôt; c'eſt pourquoi ce ſacre le fâchoit, mais il ne put refuſer cette marque de ſon affection à la Reine, qui le deſiroit paſſionnément.

1609.

Il y conſent à regret.

Sully raconte qu'il lui entendit dire plus d'une fois: *Mon ami, ce ſacre me préſage quelque malheur: ils me tueront. Je ne ſortirai jamais de cette ville; j'y mourrai; mes ennemis n'ont d'autre reméde qu'en ma mort. On m'a dit que je devois être tué à la premiere grande magnificence que je ferois, & que je mourrois dans un caroſſe; c'eſt ce qui fait que quelquefois, quand j'y ſuis, il me prend des treſſaillemens, & que je m'écrie malgré moi.*

On lui conſeilloit, pour éviter les mauvaiſes prophéties, de partir dès le lendemain, & de laiſſer là ce ſacre, qui ſe pouvoit bien faire ſans lui; mais la Reine s'en offenſa extrêmement; & comme il étoit bon & obligeant, il demeura pour la contenter. Ce ſacre ſe fit à Saint-Denis le

1610.

Le ſacre de la Reine.

1610. 13 mai, & la Reine devoit, le 16 du même mois, faire ſon entrée à Paris, où l'on dreſſoit de magnifiques préparatifs, pour honorer cette fête.

Déja les troupes du Roi avoient filé au rendez-vous, ſur la frontiere de Champagne; déja la nobleſſe accourue de toutes parts y avoit envoyé ſes équipages; le duc de Rohan alloit recueillir les ſix mille Suiſſes, & il étoit ſorti cinquante piéces de canon de l'Arſenal. Déja le Roi avoit envoyé demander à l'archiduc & à l'infante, en quelle ſorte ils vouloient qu'il paſsât par leur pays, ou comme ami, ou comme ennemi. Chaque heure de retardement lui ſembloit une année, comme s'il ſe fût préſagé ſon malheur à lui-même. Certes, le ciel & la terre n'avoient donné que trop de prognoſtics de ce qui lui arriva. Une très-grande éclipſe de tout le corps du ſoleil, qui ſe fit l'an 1608; une terrible comete qui parut l'année précédente, des tremblemens de terre, des monſtres nés en diverſes contrées de la France, des pluies de ſang qui tomberent en quelques endroits, une grande peſte qui avoit affligé Paris l'an 1606, des apparitions de fantômes & pluſieurs autres prodiges, tenoient les hommes en crainte de quelqu'horrible événement.

Quantité de prognoſtics qui ſemblent préſager la mort de Henri IV.

Ses ennemis étoient alors dans un pro-

fond silence, qui peut-être n'étoit pas causé seulement par la consternation & par la crainte du succès de ses armes, mais par l'attente qu'ils avoient de voir réussir quelque grand coup, qui étoit toute leur espérance. Il falloit bien qu'il y eût plusieurs conspirations sur la vie de ce bon Roi, puisque de vingt endroits on lui en donnoit avis; puisque l'on fit courir le bruit de sa mort en Espagne & à Milan, par un écrit imprimé; puisqu'il passa un courrier par la ville de Liége huit jours auparavant qu'il ne fût assassiné, qui dit qu'il portoit nouvelles aux princes d'Allemagne qu'il avoit été tué; puisqu'à Montargis on trouva sur l'autel un billet contenant la prédiction de sa mort prochaine, par un coup déterminé; puisqu'enfin le bruit couroit par toute la France qu'il ne passeroit point cette année-là, & qu'il mourroit d'une mort tragique dans la 57[e] de son âge. Lui-même, qui n'étoit point trop crédule, ajoutoit quelque foi à ces prognostics, & sembloit être condamné à mort, tant il étoit triste & abattu, quoique de son naturel il ne fût ni craintif ni mélancolique.

1610.

On lui donne avis de plusieurs endroits qu'on veut attenter à sa vie.

Il y ajoute quelque foi, & craint.

Il y avoit à Paris depuis deux ans un certain méchant coquin, nommé François Ravaillac, natif du pays d'Angoumois, de vile extraction, de poil rousseau, rêveur & mélancolique, qui avoit

Qui étoit Ravaillac.

1610. été moine; puis ayant quitté le froc avant que d'être profès, avoit tenu école, & après s'étoit fait solliciteur d'affaires, & étoit venu à Paris. On ne sait s'il y avoit été amené pour faire ce coup, ou si étant venu à un autre dessein, il avoit été induit à cette exécrable entreprise par des gens qui ayant connu qu'il avoit encore dans l'ame quelque levain de la ligue, & cette fausse persuasion, que le Roi alloit renverser la religion catholique en Allemagne, le jugerent propre pour ce coup.

Il est induit à tuer le Roi, mais on ne sait par qui.

Si l'on demande qui furent les démons & les furies qui lui inspirerent une si damnable pensée, & qui le pousserent à effectuer sa méchante disposition, l'Histoire répond qu'elle n'en sait rien, & qu'en une chose si importante, il n'est pas permis de faire passer des soupçons & des conjectures pour des vérités assurées. Les juges mêmes qui l'interrogerent, n'oserent en ouvrir la bouche, & n'en parlerent jamais que des épaules.

Mais voici comment il exécuta son malheureux dessein. Le lendemain du sacre, 14[e] jour de mai, le Roi sortit du Louvre sur les quatre heures du soir, pour aller à l'Arsenal visiter Sully, qui étoit indisposé, & pour voir en passant les apprêts qui se faisoient sur le pont Notre-Dame & à l'hôtel-de-ville pour la réception de la Reine. Il étoit au fond

Le Roi sort du Louvre pour aller à l'Arsenal.

1610.

de ſon caroſſe, ayant le duc d'Epernon à ſon côté ; le duc de Montbazon, le maréchal de Lavardin, Roquelaure, la Force*, Mirebeau, & Liancourt premier écuyer, étoient au-devant & aux portieres. Son caroſſe entrant de la rue S. Honoré dans celle de la Féronnerie, trouva à la droite une charette chargée de vin, & à la gauche une autre chargée de foin, leſquelles faiſant embarras, il fut contraint de s'arrêter; car la rue eſt fort étroite, à cauſe des boutiques qui ſont bâties contre la muraille du cimetiere des Saints Innocents. Le Roi Henri II avoit autrefois ordonné qu'elles fuſſent abattues pour rendre ce paſſage-là plus libre ; mais cela ne s'étoit point exécuté. Hélas ! que la moitié de Paris n'a-t-elle été plutôt abattue que de voir le plus grand malheur qu'il ait jamais vu, & qui a été cauſe d'une infinité d'autres malheurs ! Les valets de pied étant paſſés ſous les charniers des Saints Innocents, pour éviter l'embarras, & n'y ayant perſonne autour du caroſſe, le ſcélérat, qui depuis long-tems ſuivoit opiniâtrément le Roi pour faire ſon coup, remarqua le côté où il étoit, ſe coula entre les boutiques & le caroſſe, & mettant un pied ſur un des rais de la roue, & l'autre ſur une borne, d'une réſolution enragée, lui porta un coup de couteau entre la ſeconde & la troiſiéme côte,

Quelles perſonnes étoient avec lui.

Son caroſſe eſt arrêté par un embarras, dans la rue de la Féronnerie.

1610.

Ravaillac le tue.

un peu au-dessus du cœur. A ce coup, le Roi s'écria; *je suis blessé.* Mais le méchant, sans s'effrayer, redoubla & le frappa dans le cœur, dont il mourut tout-à-l'heure, sans avoir pu jetter qu'un grand soupir. L'assassin étoit si assuré, qu'il donna encore un troisiéme coup, mais qui ne porta que dans la manche du duc de Montbazon. Après cela, il ne se soucia point de s'enfuir ni de cacher son couteau; mais se tint-là, comme pour se faire voir & pour se glorifier d'un si bel exploit.

Il est tenaillé & tiré à quarre chevaux.

Il fut pris sur le champ, interrogé à diverses fois par des commissaires du Parlement, jugé les chambres assemblées, & par arrêt, tiré à quatre chevaux dans la Greve, après avoir été tenaillé aux mammelles, aux bras & aux cuisses, sans qu'il témoignât la moindre émotion de crainte ni de douleur dans de si étranges tourmens. Ce qui confirmoit bien le soupçon qu'on avoit que certains émissaires, sous le masque de piété, l'avoient instruit, & l'avoient enchanté par de fausses assurances qu'il mourroit martyr, s'il tuoit celui qu'ils lui faisoient croire être l'ennemi juré de l'église.

On ouvre le corps du Roi, & on trouve qu'il pouvoit encore vivre trente ans.

Le duc d'Epernon voyant le Roi sans vie & sans parole, fit tourner le carosse, & mena le corps au Louvre, où il fut ouvert en présence de vingt-six méde-

tins & chirurgiens, qui lui trouverent toutes les parties si saines, que dans le cours de nature, il pouvoit encore vivre trente ans.

Ses entrailles furent envoyées dès l'heure même à S. Denis, & enterrées sans aucune cérémonie. Les peres Jésuites demanderent le cœur, & le porterent à leur église de la Fleche, là où ce grand Roi leur avoit donné sa maison, pour y bâtir le beau college qu'on y voit aujourd'hui. Le corps embeaumé dans un cercueil de plomb, couvert d'une biere de bois, avec un drap d'or par-dessus, fut mis dans la chambre du Roi, sous un dais, avec deux autels aux deux côtés, sur lesquels on dit la messe dix-huit jours durant. Puis il fut conduit à S. Denis, où on l'inhuma avec les cérémonies ordinaires, huit jours après celui de Henri III, son prédécesseur. Car il faut savoir que le corps de Henri III étoit demeuré jusques-là dans l'église de S. Cornille de Compiegne, d'où le duc d'Epernon & Bellegarde, grand écuyer, jadis ses favoris, l'amenerent à Saint-Denis, & lui firent faire ses funérailles; la bienséance desirant qu'il fût inhumé avant son successeur.

Il est enterré à Saint Denis.

On céla la mort du Roi au peuple tout le reste du jour, & jusques bien avant dans le lendemain, tandis que la Reine disposoit les grands & le Parlement à lui don-

1610.

On fait la Reine régente.

ner la régence. Elle l'obtint ſans beaucoup de difficulté, ayant mené le jeune Roi, ſon fils, au Parlement, & le prince de Condé & le comte de Soiſſons, qui ſeuls euſſent pu s'y oppoſer, étant abſens. Le premier étoit à Milan, comme nous l'avons dit; & le ſecond, dans ſa maiſon de Blandy, où il s'étoit retiré mal content, quelques jours avant le ſacre de la Reine.

Etrange déſolation dans Paris, quand on y ſut la mort du Roi.

Quand le bruit de cet accident ſi tragique fut répandu par tout Paris, & qu'on ſut aſſurément que le Roi, qu'on ne croyoit que bleſſé, étoit mort, ce mélange d'eſpérance & de crainte, qui tenoit cette grande ville en ſuſpens, éclata tout d'un coup en de hauts cris & en de furieux gémiſſemens. Les uns devenoient immobiles & pâmés de douleur; les autres couroient les rues tout éperdus; pluſieurs embraſſoient leurs amis, ſans leur dire autre choſe, ſinon, *ha, quel malheur!* Quelques-uns s'enfermoient dans leurs maiſons; d'autres ſe jettoient par terre. On voyoit des femmes échevelées, qui hurloient & ſe lamentoient: les peres diſoient à leurs enfans: *Que deviendrez-vous, mes enfans, vous avez perdu votre pere?* Ceux qui avoient plus d'appréhenſion pour l'avenir, & qui ſe ſouvenoient des horribles calamités des guerres paſſées, plaignoient les malheurs de

la France, & diſoient que ce funeſte coup, qui avoit percé le cœur du Roi, coupoit la gorge à tous les François. On raconte qu'il y en eut pluſieurs qui en furent ſi vivement touchés, qu'ils en moururent, quelques-uns tout ſur le champ, & les autres peu de jours après. Enfin il ne ſembloit pas que ce fût le deuil de la mort d'un homme ſeul, mais de la moitié de tous les hommes; on eut dit que chacun avoit perdu toute ſa famille, tout ſon bien & toutes ſes eſpérances par la mort de ce grand Roi. 1610.

Son âge, & le tems de ſon regne.

Il mourut âgé de 57 ans & cinq mois, le 38e de ſon regne de Navarre, & le 21e de celui de France.

Ses deux femmes, Marguerite & Marie.

Il fut marié deux fois, comme nous l'avons dit; la premiere, avec Marguerite de France, dont il n'eut point d'enfant; la ſeconde avec Marie de Médicis. Marguerite étoit fille du roi Henri II, & ſœur des rois François II, Charles IX & Henri III, d'avec laquelle il fut démarié par ſentence des prélats députés pour cela par le Saint Pere. Marie de Médicis, comme j'ai déja dit, étoit fille de François, & niéce de Ferdinand, ducs de Florence. Il en eut trois fils & trois filles.

Il eut trois fils de Marie;

Les fils naquirent tous à Fontainebleau. Le premier, nommé Louis, vint au monde le 27 ſeptembre de l'an 1601, à onze heures du ſoir. Il fut Roi après

1610. lui, & porta le ſurnom de Juſte. Le ſecond, naquit le 16 avril 1607. Il eut le titre de duc d'Orléans, mais point de nom, parce qu'il mourut avant que la cérémonie de ſon baptême eût été faite l'an 1611. Le troiſiéme, prit naiſſance le 25 avril 1608 : ſon nom fut Jean-Baptiſte Gaſton, & ſon titre, duc d'Anjou ; mais le ſecond fils étant mort, on lui donna celui de duc d'Orléans, qu'il a porté juſqu'à ſa mort, qui arriva l'année derniere *.

* 1660.

Et trois filles.

L'ainée des filles naquit à Fontainebleau le 22 novembre 1602 ; ainſi elle fut la ſeconde des enfans. On la nomma Elizabeth ou Iſabeau. Elle a été mariée à Philippe IV, roi d'Eſpagne, & eſt morte il y a quelques années. C'étoit une princeſſe de grand cœur, & qui avoit de la vigueur & de la cervelle au-delà de ſon ſexe. Les Eſpagnols diſoient pour cela, que c'étoit la fille de Henri le Grand. La ſeconde, naquit au Louvre, à Paris, le 10 février 1606. On lui donna le nom de Chriſtine. Elle épouſa Victor-Amédée, pour lors prince de Piémont, & depuis duc de Savoie, l'un des princes du monde qui avoit le plus de capacité & de vertu. La troiſiéme, naquit auſſi au même endroit, le 25 novembre, fête de Sainte Catherine l'an 1609, & eut nom Henriette Marie. C'eſt la reine d'Angleterre d'au-

jourd'hui, veuve de l'infortuné roi Charles Stuard, que ses sujets ont cruellement dépouillé de la royauté, & de la vie; mais le ciel, protecteur des souverains, a glorieusement rétabli son fils le roi Charles II.

1610.

Outre ces six enfans légitimes, il en eut encore huit naturels, de quatre différentes maîtresses, sans compter ceux qu'il n'avoua pas.

Il avoua huit enfans naturels de diverses maîtresses;

De Gabrielle d'Estrées, marquise de Monceaux & duchesse de Beaufort en Champagne, il eut César, duc de Vendôme, qui vit encore, & naquit au mois de juin l'an 1594 : Alexandre, grand prieur de France, qui est mort prisonnier d'état; & Henriette, mariée à Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf.

Deux fils & une fille de Gabrielle;

De Henriette de Balsac d'Entragues, qu'il fit marquise de Verneuil, il eut Henri, évêque de Metz, qui vit encore; & Gabrielle, qui épousa Bernard de Nogaret, duc de la Valette, aujourd'hui duc d'Epernon, dont elle eut le duc de Candale, mort depuis peu, & une fille maintenant religieuse Carmélite; puis elle mourut l'an 1627.

Un fils & une fille de la marquise de Verneuil;

De Jacqueline de Beuil, à laquelle il donna la comté de Moret, naquit Antoine, comte de Moret, qui fut tué au service de M. le duc d'Orléans, à la journée de Castelnaudary, où le duc de Montmorency fut pris. C'étoit un jeune

De la comtesse de Moret, un fils;

1610.

prince dont l'eſprit & le courage promettoient beaucoup. Le marquis de Vardes épouſa depuis cette Jacqueline de Beuil.

De madame des Eſſarts, deux filles.

De Charlotte des Eſſarts, à laquelle il donna la terre de Romorantin, vinrent deux filles; Jeanne, qui eſt encore abbeſſe de Fontevrault; & Marie-Henriette, qui l'a été de Chelles. Il aimoit tous ſes enfans légitimes & naturels avec une affection pareille, mais avec différente conſidération. Il ne vouloit pas qu'ils l'appellaſſent, Monſieur, nom qui ſemble rendre les enfans étrangers à leur pere, & qui marque la ſervitude & la ſujettion; mais qu'ils l'appellaſſent papa, nom de tendreſſe & d'amour. Et certes, dans le vieux Teſtament, Dieu prenoit les noms de Seigneur, de Dieu fort, de Dieu des armées, & autres, qui marquoient ſa grandeur & ſa domination: mais dans la loi chrétienne, qui eſt une loi de grace & de charité, il nous a ordonné de lui faire nos prieres comme ſes enfans, par ces douces paroles, *Notre Pere, qui es aux cieux.*

Il aimoit tous ſes enfans, & vouloit qu'ils l'appellaſſent papa.

Sommaire récapitulation de ſon hiſtoire.

Il nous reſte maintenant de mettre ici une ſommaire récapitulation de la vie de ce grand Roi, & puis de dreſſer un monument éternel à ſa gloire, au nom de la France, qui ne ſauroit jamais aſſez dignement reconnoître les obligations immortelles qu'elle a à ſa vertu héroïque.

Il fit ſentir les premiers mouvemens de ſa vie dans le camp, au bruit des trompettes; ſa mere le mit au monde avec un merveilleux courage; ſon ayeul lui inſpira de la vigueur dès le moment qu'il vit le jour, & il fut élevé dans le travail dès ſa plus tendre enfance.

La premiere connoiſſance que l'âge lui donna, fut pour regretter la mort de ſon pere tué au ſiége de Rouen, & pour ſe voir environné de périls de tous côtés; lui éloigné de la cour, ſes amis déſavoriſés, ſes ſerviteurs perſécutés, & ſa perte conjurée par ſes ennemis.

Sa mere, généreuſe & habile femme, lui donna de beaux ſentimens pour la morale & pour la politique, mais de fort mauvais pour la religion; de ſorte qu'il fut huguenot par engagement, & non par élection. Auſſi proteſta-t-il toujours qu'il n'étoit point préoccupé; qu'il étoit prêt à s'éclaircir, & que ſi on lui faiſoit voir un meilleur chemin que celui qu'il tenoit, il le ſuivroit de bonne foi; mais juſques-là qu'on le devoit tolérer, & non pas le perſécuter.

A l'âge de quinze ans, il ſe vit chef du parti huguenot, & donna des avis ſi ſenſés, que les plus grands chefs de guerre eurent ſujet de les admirer, & de ſe repentir de ne les avoir pas ſuivis. Il paſſa ſa premiere jeuneſſe, une partie dans les

armées, une partie dans ſes terres de Gaſcogne, où il demeura juſqu'à l'âge de dix-neuf ans. Il fut alors amorcé pour venir à la cour, par des noces auſſi illégitimes que funeſtes, dont, pour ainſi dire, le préſent nuptial fut la mort inopinée de ſa mere : la fête, le maſſacre général de ſes amis ; & le lendemain des noces, ſa captivité, qui dura près de quatre ans, à la merci de ſes plus cruels ennemis, & dans une cour la plus méchante & la plus corrompue qui ait jamais été. Son courage ne s'énerva point dans cette ſervitude, & ſon ame ne ſe put gâter parmi tant de corruptions ; mais les charmes des dames, que la reine Catherine faiſoit agir pour le retenir, lui donnerent ce foible & ce penchant, qui lui demeura toute ſa vie, de ne rien refuſer aux deſirs que leur beauté lui inſpiroit.

Pour ſe tirer de la ſervitude de la cour, il ſe rejetta dans l'embarras de ſon ancien parti & de la religion huguenote. Il y reçut tous les ennuis & tous les chagrins qu'éprouvent les chefs d'une guerre civile ; ſa dignité de général ne le diſpenſant pas des fatigues & des périls de ſimple ſoldat. Par trois fois il obligea la cour d'accorder la paix & des édits à ſon parti ; mais par trois fois on les viola, & il ſe vit à divers tems ſept ou huit armées royales ſur les bras.

Sa valeur, qui avoit déja paru en plusieurs occasions, se signala avec grand éclat à la bataille de Coutras. Ce fut le premier coup d'importance qu'il frappa sur la tête de la ligue. Peu après, comme elle avoit assemblé les états de Blois pour armer tout le royaume contre lui, afin de l'exclure de la couronne de France, les Guises, qu'on crut auteurs de cette tragédie, en furent eux-mêmes la terrible catastrophe, mais qui remplit tout de feu, de sang & de confusion. Le duc de Mayenne s'arma pour venger la mort de ses freres; & le Roi, presque abandonné, & comme investi dans Tours, fut contraint d'appeller à son aide notre héros, qui passa par-dessus toutes les craintes & toutes les défiances qu'on lui vouloit donner, pour se ranger auprès de son Souverain.

Ils marchent à Paris & l'assiégent; mais sur le point d'y entrer, Henri III est assassiné par un moine. Le droit de succession appellant notre Henri dans le trône, il trouve le chemin traversé de mille difficultés effroyables; la ligue en tête, les serviteurs du défunt Roi peu affectionnés, les grands tendant à leurs fins particulieres. La religion se ligue contre lui; au-dehors, le Pape, les Espagnols, le Savoyard, le Lorrain; au-dedans, d'un côté les peuples & les

grandes villes, & de l'autre les huguenots qui le tourmentoient par leurs défiances continuelles. Il ne peut avancer un pas ſans trouver un obſtacle; autant de journées, autant de combats. Ses ſujets s'efforcent de l'accabler comme un ennemi public; & lui s'efforce de les regagner comme un bon pere. Dans ſon cabinet, dans ſon conſeil, ce ne ſont que déplaiſirs & amertumes cauſés par une infinité de mécontentemens, d'infidélités, de pernicieux deſſeins, qu'il découvre de moment en moment contre ſa perſonne & contre ſon état. Chaque jour, double combat, double victoire; l'une contre ſes ennemis, l'autre contre les ſiens, uſant de prudence & d'adreſſe quand la générosité ne lui pouvoit ſervir.

Il fait voir à Arques qu'il ne peut être vaincu; à Yvri, qu'il ſait vaincre. Partout où il paroît, tout cede à ſes armes; la ligue perd tous les jours des places & des provinces; elle eſt battue par ſes lieutenans au loin, comme elle l'eſt par lui-même dans le cœur du royaume. Il eut forcé Paris, s'il eut pu ſe réſoudre à le perdre; en l'épargnant, il le gagna tout-à-fait, non par les murailles, mais par les cœurs.

Le duc de Parme arrêta un peu ſes progrès, mais il n'en put changer le cours. La vertu & la fortune, ou plutôt

la providence divine, s'étoient alliées ensemble pour le couronner de gloire. Dieu l'assistoit visiblement en toutes ses entreprises, & le préservoit d'une infinité de trahisons & d'attentats horribles, qu'on formoit d'heure à autre sur sa vie. Enfin, il renversa le dessein du tiers-parti, & prévint les résolutions des états de la ligue, en se faisant instruire dans la religion catholique, & rentrant dans le giron de la sainte église.

Quand le prétexte de la religion eut manqué à ses ennemis, tout le parti de la ligue se défila : Paris & toutes les grandes villes le reconnurent ; le duc de Mayenne, quoique bien tard, fut contraint de devenir sujet, & de se ranger à son devoir ; & tous les chefs de la ligue traiterent séparément. Ce fut un grand coup d'adresse & de prudence au Roi de les avoir ainsi disjoints ; parce que, s'ils eussent tous ensemble fait un traité d'un commun accord, le parti eût par ce moyen conservé sa liaison, & n'eût pas été abattu, mais seulement appaisé.

Lorsqu'il fut au-dessus de ses affaires, qu'il se fut reconcilié avec le Pape, & que ses sujets furent reconciliés avec lui, le mauvais conseil des huguenots, qui desiroient toujours le voir embarrassé, le porta à déclarer la guerre aux Espagnols. Ce fut alors qu'il pensa re-

tomber dans un état pire que jamais. Ils lui enleverent Dourlens après le gain d'une bataille, Calais & Ardres presque d'emblée, & Amiens par surprise. Les restes de la ligue, qui se cachoient sous la cendre, se rallumerent; les mécontentemens des grands se découvrirent; il se forma des conspirations de tous côtés; ses serviteurs étoient étonnés; ses ennemis prenoient de l'audace. Mais sa vertu, qui sembloit s'endormir dans la prospérité, se releva contre ses adversités : il encouragea les siens par son exemple, reprit Amiens, & força l'Espagnol de faire la paix par le traité de Vervins.

Le duc de Savoye pensant éluder la restitution du marquisat de Saluces, & soulever des factions dans le royaume, qui empêchassent le Roi de lui demander raison, connut qu'il avoit affaire à un Prince qui savoit aussi bien démêler ses ruses que défaire ses troupes. Il fut donc forcé dans ses rochers, où il disoit qu'il n'avoit rien à craindre que les foudres du ciel, & on le contraignit de rendre honteusement ce qu'il avoit injustement usurpé.

Au même tems le Roi songea, pour la sûreté & tranquillité de la France, & pour la sienne propre, à procréer des enfans par un bon mariage. Le ciel lui en donna six, & avec cela un calme de

dix années, qui ne ſut troublé que légérement, par la conſpiration de Biron, par les menées du maréchal de Bouillon, & par quelques émotions populaires contre le ſol pour livre ou pancarte.

Durant tout cela il travailla principalement à deux choſes. L'une étoit ſon grand deſſein, dont nous avons parlé, pour lequel il fit des amis & des alliés de tous côtés, éclaircit ſes finances, paya ſes dettes de bonne foi comme feroit un Marchand, amaſſa de l'argent, & pacifia tous les différends qui étoient entre les Princes qu'il ſe vouloit aſſocier. L'autre étoit de réparer les dommages & les ruines que la guerre civile avoit cauſés depuis quarante ans dans la France; d'ôter les diviſions qui aigriſſoient & partageoient les eſprits; de réformer les déſordres qui défiguroient la face de l'état, & de le rendre floriſſant, abondant & riche, afin que ſes ſujets puſſent vivre heureuſement à l'abri de ſa protection & de ſa juſtice.

Cependant lui-même n'étoit pas exempt de troubles, d'ennuis & de fâcheries. Ses maîtreſſes lui cauſoient mille peines au milieu de ſes plaiſirs; il trouvoit des épines juſques dans ſa maiſon, & dans la mauvaiſe humeur de ſa femme; & Eléonor Galigay, avec ſon mari, lui cauſoient des chagrins, de même

qu'un moucheron âpre & piquant inquiete & agite furieuſement un lion.

Comme il étoit près de monter à cheval pour commencer ſon grand deſſein par le ſecours de ſes alliés, il perdit la vie par le plus déteſtable parricide qui ſe ſoit jamais commis.

Ainſi celui que tant de piques, de mouſquets & de canons, tant d'eſcadrons & de bataillons, n'avoient pu endommager dans les tranchées & dans le champ de bataille, fut tué avec un couteau, par un lâche & traitre coquin, au milieu de ſa ville capitale, dans ſon caroſſe, & en un jour d'alégreſſe publique. Malheureux coup! qui mit fin à toutes les joies de la France, & qui ouvrit une plaie, qui a ſaigné juſqu'à cette heure.

Henri étoit de médiocre ſtature, diſpos & agile, endurci au travail & à la peine. Il avoit le corps bien formé, le tempérament bon & robuſte, & la ſanté parfaite, hormis que par-delà l'âge de cinquante ans, il avoit eu quelques légeres atteintes de gouttes, mais qui paſſoient promptement, & ne laiſſoient aucune débilité. Il avoit le front large, les yeux vifs & aſſurés, le nez aquilin, le teint vermeil, le viſage doux & auguſte, & néanmoins la mine guerriere & martiale, le poil brun & aſſez épais. Il portoit la barbe large & les cheveux

courts. Il commença à grisonner dès l'âge de 35 ans ; sur quoi il avoit accoutumé de dire à ceux qui s'en étonnoient, *c'est le vent de mes adversités qui a donné là.*

Paralle de ses adversités, & de ses prospérités.

« En effet, à bien considérer toute » sa vie depuis sa naissance, on trouvera » peu de princes qui en aient tant souf- » fert que lui ; & il seroit bien mal aisé » de dire s'il eut plus de traverses, ou » plus de prospérités. Il naquit fils d'un » Roi, mais d'un Roi dépouillé. Il eut » une mere généreuse & de grand cou- » rage, mais huguenote & ennemie de » la cour. Il gagna la bataille de Cou- » tras ; mais il perdit peu après le prince » de Condé son cousin, & son bras » droit. La ligue éveilla sa vertu & le » fit connoître ; mais elle pensa l'acca- » bler. Elle fut cause que le Roi l'ayant » appellé à son secours, il se trouva aux » portes de Paris, comme si Dieu l'y » eût amené par la main ; mais Paris » s'arma contre lui, & toutes ses espé- » rances furent presque dissipées par la » dissipation de l'armée qui assiégeoit » cette ville. Ce fut sans doute un rare » bonheur que la couronne de France » lui échut, n'y ayant jamais eu de suc- » cession plus éloignée que celle-là en » aucun état héréditaire ; car il y avoit » dix à onze degrés de distance de Hen- » ri III à lui ; & quand il naquit, il y

» avoit neuf princes du ſang devant lui ;
» ſavoir, le roi Henri II & ſes cinq fils,
» le roi Antoine de Navarre ſon pere,
» & deux fils de cet Antoine, freres
» ainés de notre Henri. Tous ces prin-
» ces moururent pour lui faire place à
» la ſucceſſion ; mais elle étoit ſi em-
» brouillée, qu'on peut dire qu'il ſouf-
» frit une infinité de peines, de fati-
» gues & de haſards, avant que de re-
» cueillir les beaux fleurons de cette
» couronne. Jeune, il épouſa la ſœur du
» roi Charles, qui ſembloit un parti fort
» avantageux pour lui ; mais ce mariage
» fut un piége pour l'attraper, lui & ſes
» amis. Depuis, cette femme, au lieu
» d'être ſa conſolation, fut ſon plus
» grand embarras, & bien loin de lui
» apporter de l'honneur, ne lui fit que
» de la honte. Sa ſeconde femme lui don-
» na de beaux enfans dont il avoit bien de
» la joie ; mais ſes gronderies & ſes dé-
» dains lui cauſoient mille déplaiſirs. Il
» triompha de tous ſes ennemis, & de-
» vint l'arbitre de la chrétienté ; mais plus
» il ſe rendoit puiſſant, plus leur haine
» s'envenimoit, & plus elle employoit de
» moyens pour le perdre ; de telle ſorte,
» qu'après avoir tramé une infinité de
» conſpirations contre ſa vie, ils trouve-
» rent enfin un Ravaillac qui exécuta ce
» que tant d'autres * avoient manqué.

* *On compte plus de cinquante conſpirations contre ſa vie.*

« Du reste, il faut avouer que toutes » les adversités qu'il souffrit, aiguiserent » son esprit & son courage ; & qu'enfin » il fut un très-grand roi, parce qu'il » ne parvint à la couronne que par beau- » coup de difficultés & dans un âge fort » mûr.

Ses adversités lui aiguiserent l'esprit & le courage.

« Et certes, il est très-difficile & très- » rare, que ceux qui sont nés dans la » pourpre, & nourris dans la prochaine » attente de monter dans le trône après » la mort de leur pere, ou qui s'y trou- » vent élevés de trop bonne heure, ap- » prennent bien l'art de regner, si ce » n'est qu'ils soient assez heureux d'être » élevés par les soins d'une mere aussi » vertueuse & aussi bien intentionnée » que cette grande Reine qui a si soi- » gneusement fait instruire le roi Louis » XIV son fils, dans tous les bons sen- » timens, & dans toutes les maximes » de la politique chrétienne ; & de ren- » contrer un ministre aussi sage & aussi » affectionné pour leur bien, que ce jeu- » ne monarque en a trouvé un dans la » personne du grand cardinal Mazarini.

Pourquoi les princes porphyrogénetes, & qui viennent jeunes à la couronne, n'apprennent presque jamais bien l'art de regner;

« Les raisons de cela sont, que pour » l'ordinaire, les personnes entre les » mains desquelles ils tombent dans leur » bas âge, desirant se conserver l'auto- » rité & le gouvernement, au lieu de » les obliger & même de les contrain-

» dre à appliquer leur eſprit à des cho-
» ſes ſolides & néceſſaires, font adroi-
» tement en ſorte qu'ils ne l'occupent
» qu'à des bagatelles indignes d'eux ; &
» ils les y amuſent avec tant d'artifice,
» qu'il eſt impoſſible qu'un jeune prince
» le puiſſe reconnoître. Au lieu de leur
» mettre ſans ceſſe devant les yeux la
» vraie grandeur des Rois, qui conſiſte
» dans l'exercice de leur autorité, ils
» ne les repaiſſent que des apparences
» & des images de cette grandeur, com-
» me ſont les pompes & les magnificen-
» ces extérieures, où il n'y a que du
» faſte & de la vanité. Enfin, au lieu de
» les inſtruire ſoigneuſement dans ce
» qu'ils doivent ſavoir & de ce qu'ils
» doivent faire (car toute la ſcience
» des Rois ſe doit réduire en pratique),
» ils les entretiennent dans une profon-
» de ignorance de toutes leurs affaires,
» afin d'en être toujours les maîtres, &
» qu'on ne puiſſe jamais ſe paſſer d'eux.
» Delà il arrive qu'un prince lorſqu'il
» eſt grand, connoiſſant ſa foibleſſe, ſe
» juge incapable de gouverner ; & du
» moment qu'il eſt imbu de cette opi-
» nion, il faut qu'il renonce à la con-
» duite de ſon état, ſi ce n'eſt que ſes
» qualités naturelles ſoient bien extra-
» ordinaires, & qu'il ait un cœur véri-
» tablement royal. Avec cela ces per-

» sonnes se saisissent de toutes les avenues, & empêchent que les gens de bien n'approchent point ces oreilles tendres; ou s'ils ne leur en peuvent pas empêcher les approches, ils ne manquent point de les leur rendre suspects, & de leur ôter toute créance dans l'esprit de ces jeunes princes, les faisant passer auprès d'eux, ou pour leurs ennemis, ou pour mal intentionnés, ou pour ridicules & impertinens. Puis ils ont certains émissaires qui les infatuent avec des flatteries, des louanges excessives & des adorations; qui ne leur font jamais rien entendre que ce qui sert à leurs fins; qui cultivent leurs défauts par de continuelles complaisances; qui leur font croire qu'ils ont une parfaite intelligence de tout, quoiqu'ils ne sachent rien; qui leur font concevoir que la royauté n'est qu'une souveraine fainéantise, que le travail ne sied pas bien à un Roi, & que les fonctions du gouvernement étant pénibles, sont par conséquent basses & serviles. De cette sorte, on les dégoûte de bonne heure du commandement; on les accoutume à avoir des maîtres, parce qu'ils n'ont pas encore ni assez de connoissance ni assez de force pour l'être. Ainsi ces pauvres princes, n'étant point contre-

Et que rarement ils sont habiles & bons princes.

» dits, mais toujours adorés, n'ayant
» aucune expérience par eux-mêmes, &
» n'ayant jamais souffert ni peine ni né-
» cessité, deviennent souvent présomp-
» tueux & absolus dans leurs fantaisies,
» & croient que leur puissance doit aller
» de pair avec celle de Dieu. On en
» voit qui ne considerent que leur pas-
» sion, leur plaisir & leur caprice: com-
» me si le genre humain n'avoit été créé
» que pour eux, au lieu qu'ils n'ont été
» créés que pour conduire & gouver-
» ner sagement le genre humain; qui
» laissent faire profusion & litiere des
» biens & de la vie de leurs sujets, &
» qui, avec une insensibilité sans pareil-
» le, n'écoutent non plus leurs plaintes
» & leurs gémissemens, que les cris
» d'un bœuf que l'on égorge.

Ceux qui viennent de plus loin à la couronne, & dans un âge plus mûr, sont plus capables & meilleurs.

« Au contraire, ceux qui viennent
» de plus loin à la couronne, & dans
» un âge plus avancé, sont presque tou-
» jours bien plus instruits de leurs affai-
» res. Ils s'appliquent bien plus fort à
» gouverner leur état; ils veulent tou-
» jours tenir le timon; ils sont plus jus-
» tes, plus tendres & plus miséricor-
» dieux; ils savent mieux ménager leurs
» revenus; ils conservent avec plus de
» soin le sang & le bien de leurs sujets;
» ils entendent plus volontiers les re-
» montrances & font mieux justice; ils

» n'uſent pas avec tant de rigueur de
» cette puiſſance abſolue, qui déſeſpere
» quelquefois les peuples & qui cauſe
» d'étranges révolutions.

« Si l'on cherche les raiſons pourquoi Les raiſons de cela.
» ils ſont tels, c'eſt qu'ils ont été en un
» poſte, où ils ont ſouvent entendu la
» vérité, où ils ont appris quelle igno-
» minie c'eſt à un prince de ne pas jouer
» lui-même ſon perſonnage & de le
» laiſſer faire à un autre, où, s'ils ont eu
» quelques flatteurs, ils ont eu auſſi des
» ennemis découverts qui leur ont ré-
» ſiſté en face, & qui en cenſurant leurs
» défauts les ont portés à les réformer;
» où ils ont oui blâmer les fautes du
» gouvernement ſous lequel ils étoient,
» & les ont blâmées eux-mêmes : tel-
» lement qu'ils ſe ſont obligés à mieux
» faire, & à ne pas ſuivre ce qu'ils ont
» condamné ; où ils ont étudié à ſe
» conduire ſagement, parce qu'ils étoient
» dépendans, & craignoient d'être châ-
» tiés; où ils ont ſouvent oui les plain-
» tes des particuliers, & vu les miſeres
» des peuples ; enfin, où ils ont appris
» en ſouffrant ce que c'eſt que du mal,
» & d'avoir pitié de ceux à qui on fait
» injuſtice, parce qu'ils ont eux-mêmes
» éprouvé la rigueur d'une domination
» trop rude & trop haute. Nous en avons
» deux beaux exemples dans Louis XII,

» surnommé le pere du peuple, & dans » notre Henri, deux des meilleurs Rois » qui, en ces derniers siecles, aient porté le sceptre des fleurs de lys.

Couronne mystique à la gloire de Henri le Grand.

Maintenant, qui pourroit recueillir, & dignement arranger toutes les vertus héroïques, les belles actions & les qualités éminentes de Henri le Grand, lui feroit une couronne bien plus précieuse & plus éclatante, que celle dont sa tête fut ornée le jour de son sacre. Ce fond de franchise & de sincérité, pur & exempt de malice, de fiel & d'aigreur, en feroit la matiere plus précieuse que l'or. Sa renommée & sa gloire, qui ne finira jamais, en feroient le cercle. Ses victoires de Coutras, d'Arques, d'Yvry, de Fontaine-françoise; ses négociations de la paix de Vervins, de l'accommodement des Vénitiens avec le Pape, de la treve d'entre les Espagnols & les Hollandois, & de cette grande ligue avec tous les princes de la chrétienté pour l'exécution du dessein que nous avons marqué, en feroient les branches. Puis sa valeur guerriere, sa générosité, sa constance, sa bonne foi, sa sagesse, sa prudence, son activité, sa vigilance, son œconomie, sa justice & cent autres vertus en feroient les pierreries, entre lesquelles cet amour paternel & cordial qu'il avoit pour ses peu-

ples, jetteroit un feu brillant & vif comme une efcarboucle; la fermeté de fon courage, toujours invincible dans les périls, y auroit le prix & la beauté du diamant; & fa clémence fans pareille, qui releva fes ennemis que fa vaillance avoit terraffés, y paroîtroit comme une émeraude qui répand la gaieté & la joie dans la vue de tous ceux qui la regardent. Pour continuer la métaphore, je dirai encore que tant de fages réglemens qu'il fit pour la juftice, pour la police & pour les finances, tant de beaux & utiles établiffemens de toutes fortes de manufactures, qui produifoient à la France un profit de plufieurs millions par an, tant de fuperbes bâtimens, comme les galeries du Louvre, le Pont-neuf, la Place royale, le Collége royal, les quais de la riviere de Seine, Fontainebleau, Monceaux, Saint-Germain, tant d'ouvrages publics, de ponts, de chauffées, de grands chemins réparés, tant d'églifes rebâties en plufieurs endroits du royaume, en feroient comme les gravures & les embelliffemens.

Couronnons donc de mille louanges la mémoire immortelle de ce grand Roi, l'amour des François, & la terreur des Efpagnols, l'honneur de fon fiecle & l'admiration de la poftérité; faifons-le vivre dans nos cœurs & dans nos

affections, malgré la rage des méchans qui lui ont ôté la vie ; pouffons autant d'acclamations à fa gloire qu'il a fait de biens à la France. Ce fut un Hercule qui coupa les têtes de l'hydre en terraffant la ligue. Il fut plus grand qu'Alexandre, & plus grand que Pompée, parce qu'il fut auffi vaillant, & qu'il fut plus jufte ; qu'il ne gagna pas moins de victoires, & qu'il gagna plus de cœurs. Il conquit les Gaules auffi-bien que Jules-Céfar ; mais il les conquit pour leur rendre la liberté, & Céfar les fubjugua pour la leur ôter : il les enrichit, & Céfar les pilla. Que fon nom foit donc élevé au-deffus de celui des Hercule, des Alexandre, des Pompée & des Céfar ; que fon regne foit le modele des bons regnes, & fes exemples, de clairs flambeaux, qui puiffent illuminer les yeux des autres princes ; que fa poftérité foit éternellement couronnée de fleurs de lys ; qu'elle foit toujours augufte, toujours triomphante ; & pour comble de nos fouhaits, que Louis le victorieux fon petit-fils, lui reffemble, & s'il fe peut même, qu'il le furpaffe.

Souhaits des gens de bien & des bons François.

FIN.

RECUEIL

DE QUELQUES

BELLES ACTIONS

ET

PAROLES MÉMORABLES

DU ROI

HENRI LE GRAND.



AU ROI.

SIRE,

COMME je sais que le soin que V. M. a pris de lire le sommaire de la vie de HENRI LE GRAND, *lui a donné quelque satisfaction, & causé beaucoup de joie à*

toute la France, qui voit ſon Roi marcher ſur de ſi glorieuſes traces, j'ai cru que je devois y ajouter ce petit Recueil que j'ai fait de quelques-unes des plus belles actions & des paroles les plus mémorables de cet Auguſte Monarque, afin que le portrait que j'en donne à V. M. ſoit plus achevé & plus accompli. En effet, SIRE, *toutes ces particularités repréſentent l'intérieur de ſon ame, & expriment ſon génie & ſes inclinations plus fortement que ne fait tout ce qu'il y a de plus éclatant en ſon hiſtoire; & au même tems découvrant le fond de ſon cœur & de ſon eſprit, elles nous font voir que ce généreux Prince étoit tel au-dedans qu'il ſe montroit au-dehors, & qu'il ne reſſembloit pas à ceux qui n'ont rien de bon que l'extérieur, & qui cachent de dangereux vices, ſous de belles apparences. Mais,* SIRE, *il faut avouer que vous faites mieux ſon portrait en votre perſonne & en votre conduite, que ne ſauroient faire tous les pinceaux & toutes les plumes du monde. Auſſi comme V. M. n'a pas déſagréable que j'aie*

l'honneur de demeurer auprès d'Elle, & tout ensemble la joie de voir d'assez près ses grandes & glorieuses actions ; je me sens obligé de prendre le soin de les écrire, pour en rendre un jour mon témoignage à toute l'Europe & à la postérité. De sorte que je crois que quand le public aura vu l'Histoire que je lui en veux donner, il avouera que le parallele de V. M. avec Henri le Grand, sera fort juste, & que même la gloire de l'ayeul aura reçu un nouvel éclat de celle de son petit-fils. Je ne serai point en peine de rechercher des artifices & de faux ornemens pour embellir cet ouvrage ; je n'aurai besoin d'y employer que la candeur & la vérité toute simple ; & si j'ai alors quelque reproche à craindre, ce sera d'en avoir moins dit que la renommée. En effet, Sire, *voyant cet air si noble, & cette profonde sagesse avec laquelle V. M. agit, j'ose prédire hardiment & sans flatterie, que vos vertus héroïques surpasseront bientôt celles d'Auguste, de Charlemagne & de Henri le Grand ; & j'espere aussi que le ciel vous*

continuant ses faveurs, je verrai votre gloire & vos prospérités égaler les souhaits que j'en fais tous les jours, avec le zele que doit avoir,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble, & très-obéissant, très-fidele & très-obligé Serviteur & Sujet, HARDOUIN, E. de Rodez.

RECUEIL

De quelques belles actions & paroles mémorables du Roi HENRI LE GRAND, *lesquelles n'ont point été insérées en sa vie.*

LE travail seroit infini & ennuyeux à qui ne voudroit rien omettre de ce qu'il y a de beau dans la vie de HENRI LE GRAND. Plus de cinquante historiens, & plus de cinq cens panégyristes, poëtes & orateurs y ont travaillé, & n'en ont pas recueilli la moitié de ce qui s'en pouvoit recueillir. Parmi une si abondante variété, nous choisirons encore quelques fleurs, non pas peut-être des plus belles, mais de celles qu'il aimoit le mieux ; & nous les rapporterons ici sans ordre & sans art, la confusion des choses agréables, ayant sa beauté aussi-bien que l'agencement.

Quelques-uns ont remarqué que ce grand Roi avoit surpassé l'empereur Au-

guste en bonté & en clémence, & qu'après de longues guerres civiles, il avoit comme lui refermé les plaies de l'état, calmé toutes les tempêtes qui l'agitoient & rendu la force aux loix, l'autorité aux magistrats & la discipline aux troupes.

Plusieurs aussi ont comparé le commencement de son regne à celui de David, pour les grandes traverses qu'il éprouva; le milieu à celui de Salomon, pour les ordres & les beaux réglemens, & pour l'abondance qu'il mit dans son royaume; & sa fin lamentable à celle de Josias. C'étoient trois des meilleurs & des plus religieux rois du peuple de Dieu.

D'autres l'ont mis en parallele avec Cyrus, fondateur de l'empire de Perse, avec Alexandre le Grand, avec les empereurs Constantin I, Charlemagne, Othon I & Henri IV. Certes il n'y en a pas un de tous ces princes à qui on ne le puisse égaler, & peut-être qu'il y en a qu'il a surpassés de beaucoup.

C'est une curieuse remarque, que jamais prince n'étoit venu d'un degré si éloigné à la succession d'une couronne, & n'avoit tant vu mourir de princes du sang avant lui; mais c'en est encore une plus importante, que jamais roi de France n'avoit tant uni de belles terres au domaine, comme il fit. Il y en a apporté

plus

plus lui ſeul, que n'avoit fait Philippe de Valois, Louis XII & François I, qui avoient été comme lui de ligne collatérale.

Il y unit la partie qui lui reſtoit du royaume de Navarre, la ſouveraineté de Béarn, les duchés d'Alençon, de Vendôme, d'Albret, de Beaumont le Vicomte; je ne ſais combien de riches comtés: Foix, Armagnac, Bigorre, Rouergue, Périgord, la Fere, Marle, Soiſſons, Limoges, Converſan, & tant d'autres terres, que le dénombrement en ſeroit ennuyeux.

La vaillance & vertu guerriere de Henri IV.

Il ſeroit bien aiſé de dire quelle étoit la paſſion dominante de ce prince, mais non pas quelle étoit ſa plus haute vertu; car il les avoit preſque toutes au ſouverain degré. Quant à ſa vaillance & vertu guerriere, peut-être qu'il ſeroit impoſſible de trouver aucun ſouverain, ni même aucun capitaine, qui l'ait fait paroître en tant d'occaſions que lui. On diſoit de l'empereur Henri IV, qu'il s'étoit trouvé en ſoixante-deux batailles, ou grands combats; mais notre Henri avoit ſignalé ſon courage héroïque en quatre ou cinq batailles rangées, en plus de cent combats fort ſanglans, & en deux cens ſiéges de places. Avant que la mort de Henri III l'eût appellé à la couronne, il eut à ſoutenir ſept guer-

res, qu'il termina heureuſement par ſept traités de paix ; & dans ces guerres, il ſe vit, à diverſes fois & en divers lieux, quarante-cinq armées ſur les bras, n'ayant rien de bien aſſuré que ſa propre vertu pour ſupporter un ſi grand fardeau.

Depuis l'âge de quinze ans qu'il endoſſa les armes, il les porta continuellement juſqu'à l'âge de quarante-cinq ans. En toutes les occaſions il alloit auſſi avant dans le péril que pas un de ſes capitaines ; il fut bleſſé deux ou trois fois, mais légérement. Ce n'étoit pourtant pas la témérité, ni le ſeul deſir de gloire qui le portoit dans les haſards ; c'étoit la néceſſité : il falloit qu'il montrât l'exemple à ſes ſoldats. La fortune de la France & la ſienne étoient réduites en tel état, que l'honneur l'obligeoit à vaincre ou à mourir. « Autrement il ne » ſe fût pas expoſé de la ſorte ; car il » n'ignoroit point qu'un Roi paiſible » dans ſon état, lui devant plus qu'à ſoi-» même, eſt obligé de ſe conſerver pour » l'amour de lui. »

Il fut ſi généreux que de vouloir que Vitry, capitaine de ſes gardes du corps, reçût en ſa compagnie celui qui le bleſſa à la journée d'Aumale. Le maréchal d'Eſtrées étant un jour dans ſon caroſſe, & ce garde marchant à la portiere, il le lui montra, lui diſant, *Voilà le ſol-*

dat qui me blessa à la journée d'Aumale. Sans mentir, cette action est bien héroïque.

Il ne craignoit point la mort de quelque façon qu'elle se présentât à lui, ou dans les armées, ou dans son lit. On l'entendit souvent dire, *qu'il s'en remettoit avec une entiere soumission à la providence divine, & qu'il n'auroit jamais ni peur, ni regret, quand il plairoit à Dieu de l'appeller.*

Il alloit au combat avec un courage tout-à-fait martial, & une brave résolution, mais sans fanfaronnerie. Après la victoire, il témoignoit moins de joie qu'avant la bataille; *parce*, disoit-il, *qu'il ne pouvoit se réjouir de voir les François ses sujets étendus morts sur la place, & que le gain qu'il faisoit ne se pouvoit faire sans perte.*

Il étoit merveilleusement actif; il se vouloit trouver par-tout & à toutes les entreprises; il s'appliquoit entiérement à tout ce qu'il faisoit, & ne se portoit jamais à aucune chose qu'il n'en eût une entiere connoissance, & qu'il n'eût vu tous les moyens qui la pouvoient faire réussir, ou l'empêcher : il avoit toujours l'œil à l'exécution de ce qu'il commandoit, & souvent se mettoit de la partie. Ainsi, il trouvoit peu d'entreprises dont il ne vînt à bout, & peu d'obstacles qu'il

Son activité.

ne forçât ; de ſorte que ce n'étoit pas ſans juſte raiſon qu'il avoit pris pour deviſe un Hercule dompteur des monſtres, avec ces paroles, *Invia virtuti nulla eſt via.*

Son jugement. Il jugeoit merveilleuſement bien des deſſeins des ennemis ; & ſouvent ayant prévu ce qu'ils devoient entreprendre, il donna des ordres qui ſauverent ſon armée, & firent dire à ſes plus grands capitaines, qu'ils lui étoient redevables de leur ſalut, & qu'ayant l'eſprit plus relevé, il voyoit plus loin qu'eux.

Sa promptitude. Sa promptitude n'étoit pas moindre que ſon jugement. Le duc de Parme ayant expérimenté pluſieurs fois avec quelle célérité il agiſſoit, diſoit de lui que les autres généraux faiſoient la guerre en lions & en ſangliers, qui ſont animaux terreſtres ; mais que le roi la faiſoit en aigle volant. Auſſi étoit-il toujours à cheval, ce qui donna lieu de dire de lui, qu'il uſoit plus de bottes que de ſouliers, & qu'il étoit moins de tems au lit, que le duc de Mayenne n'étoit à table.

Il diſoit que les grands mangeurs & les grands dormeurs n'étoient capables de rien de grand ; & qu'une ame que le ſommeil & le manger enſeveliſſent dans la maſſe de la chair, ne peut avoir de mouvemens nobles & généreux. Que s'il ai-

moit les feſtins & la bonne chere, ce n'étoit pas pour ſe remplir le corps, mais pour s'égayer l'eſprit, & pour ſe donner de la joie.

Sa piété.

Il n'étoit point bigot, mais véritablement pieux & chrétien : il avoit de beaux ſentimens de la grandeur de Dieu & de ſa bonté infinie : il diſoit *qu'il trembloit de crainte, & qu'il devenoit plus petit qu'un atome, quand il ſe voyoit en la préſence de cette Majeſté, qui a tiré toutes les choſes du néant, & qui les y peut réduire, en retirant le concours de ſa main toute-puiſſante ; mais qu'il ſe ſentoit tranſporté d'une joie indicible, quand il contemploit que cette ſouveraine bonté tenoit tous les hommes ſous ſes ailes comme ſes enfans, & principalement les Rois, à qui elle communique ſon autorité, pour faire du bien aux autres hommes.*

Depuis ſa converſion, il eut toujours un très-grand reſpect pour le ſaint Siége, & s'en montra le défenſeur avec le même zele que ſes ancêtres. Il eut auſſi une forte & vive foi pour la réalité du corps de JESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie.

Paſſant un jour par la rue, aſſez près du Louvre, il rencontra un prêtre qui portoit le ſaint Sacrement ; il ſe mit auſſitôt à genoux & l'adora fort reſpectueuſement. Le duc de Sully, huguenot, qui

l'accompagnoit, lui demanda; *Sire, est-il possible que vous croyiez en cela, après les choses que j'ai vues?* Le Roi lui repartit; *Oui, vive Dieu, j'y crois, & il faut être fou pour n'y pas croire; je voudrois qu'il m'eût coûté un doigt de la main, & que vous y crussiez comme moi.*

Aussi employa-t-il tous les moyens de douceur pour attirer avec lui tous ses sujets dans le sein de l'église; de sorte qu'il fut cause de la conversion de plus de soixante mille ames. Mais il ne voulut jamais user d'aucune violence pour cela, comme les ligueurs l'eussent desiré, & même il méprisoit ceux qui se convertissoient pour quelque intérêt temporel.

Lorsqu'il prioit Dieu, il le prioit à deux genoux, les mains jointes & les yeux au ciel; ses prieres n'étoient pas longues, mais ferventes; tout le tems de sa vie, il n'entreprit aucune chose, que premiérement il n'eût imploré l'assistance de Dieu, & qu'il ne lui en eût remis l'événement entre les mains. J'ai appris depuis peu de jours, d'un homme de très-grande condition qui l'accompagnoit pour l'ordinaire dans ses chasses, que jamais on ne lançoit le cerf, qu'il n'ôtât son chapeau, ne fît le signe de la croix, & puis piquoit son cheval & suivoit le cerf.

Il avoit lu & étudié l'écriture ſainte ; il prenoit plaiſir de l'ouir expliquer, & ſouvent il en tiroit des comparaiſons dans ſes diſcours.

Lorſqu'il étoit encore huguenot, il honoroit les prélats & les eccléſiaſtiques, quoiqu'ils fuſſent ſes plus âpres perſécuteurs, & que la plupart, au lieu de le rappeller doucement dans la bergerie, fiſſent tout leur poſſible pour l'en éloigner, & lui en fermer l'entrée.

Il rétablit l'exercice de la religion catholique en plus de trois cens villes & bourgs, où il n'avoit point été depuis plus de trente ans. Que dirai-je de tant d'égliſes qu'il a rebâties, de tant d'hôpitaux qu'il a fondés ; entr'autres celui de S. Louis, auprès de Paris, pour les peſtiférés, l'un des plus beaux bâtimens qui ornent cette grande ville, & celui des Freres de la Charité au fauxbourg S. Germain ; de ce que par ſon crédit il a conſervé le ſaint ſépulcre de JESUS-CHRIST en Jéruſalem, que les Turcs vouloient détruire, fait mettre en liberté les Cordeliers qui en ſont les gardiens, que les barbares avoient mis aux fers ; & obtenu permiſſion du grand Seigneur de bâtir une maiſon aux peres Jéſuites dans les fauxbourgs de Conſtantinople ?

Homere dit que la juſtice eſt une des conſeilleres de Jupiter. On peut dire *Sa juſtice.*

plus véritablement qu'elle l'étoit de Henri le Grand. S'il en faut croire son plus confident ministre, il a souvent protesté en public & en particulier qu'il ne vouloit point du bien d'autrui injustement, qu'il ne desiroit que le sien, & que Dieu lui avoit donné un assez beau royaume pour en être satisfait, si ce n'étoit que par sa providence il permît quelqu'autre chose. Aussi voit-on que dans le grand dessein qu'il avoit fait de diviser la chrétienté en quinze dominations, il ne prenoit pas un pouce de terre pour lui : tant s'en faut ; il renonçoit à ses justes prétentions sur le royaume de Navarre.

Jamais prince ne fut plus exact que lui à payer ses dettes. Il ne faut que voir ses lettres au duc de Sully, son sur-intendant, dans lesquelles il lui commande bien souvent de payer, même ce qu'il doit du jeu.

L'un des projets auquel il vouloit travailler avec plus d'ardeur, c'étoit de retrancher les longueurs & les chicanes des procès. Presque toutes les fois que son chancelier, & Achille de Harlay son premier président, le venoient voir, il les conjuroit d'en trouver les moyens, afin que son peuple ne fût plus tourmenté par cette guerre de l'écritoire, quelquefois plus ruineuse que celle des armes.

Il ne pouvoit voir qu'avec averſion les prélats de mauvaiſe vie & les juges corrompus : il diſoit des premiers ; *Je voudrois bien faire ce qu'ils prêchent, mais ils ne penſent pas que je ſache tout ce qu'ils font* : & des autres ; *Je ne puis comprendre comme il y a des gens ſi méchans, qu'ils jugent contre leur ſcience & leur conſcience.*

Il gardoit toujours une oreille pour la partie accuſée, il ne ſe laiſſoit point prévenir, & ne jugeoit de perſonne, qu'auparavant il ne fût bien informé. Ainſi les gens de bien avoient toujours le plus grand avantage auprès de lui.

Il diſoit, *qu'il ne falloit pas, pour bien regner, qu'un Roi fît tout ce qu'il pouvoit faire* ; ſentiment fort ſemblable à celui que le grand empereur Juſtinien a marqué par ces paroles toutes royales, & dignes d'être écrites en lettres d'or : DIGNA VOX EST MAJESTATE REGNANTIS, SUBDITUM SE LEGIBUS PROFITERI.

Voilà pourquoi ce ſage Roi ne croyoit point que ce fût bleſſer ſon autorité, que d'entendre les remontrances de ſes ſujets & de ſes parlemens. Il examinoit leurs raiſons avec eux-mêmes & avec ſon conſeil, & croyoit qu'il lui étoit honorable de changer quelquefois ſes réſolutions, quand il reconnoiſſoit quelque choſe de meilleur, ou bien qu'il s'étoit

trompé, ſachant qu'il n'y a point d'homme au monde ſi intelligent & ſi éclairé qui ne puiſſe faillir, ſoit par paſſion, ſoit par défaut de connoiſſance. Mais quand il trouvoit que les motifs qu'il avoit eu d'ordonner quelque choſe, étoient plus puiſſans & plus juſtes que les leurs, il vouloit être obéi abſolument, & diſoit à ſes cours ſouveraines, que ſes lumieres & ſon expérience ne pouvoient plus ſouffrir ces contradictions.

Il diſoit quelquefois que Dieu lui feroit la grace en ſa vieilleſſe d'aller deux ou trois fois la ſemaine au parlement & à la chambre des comptes, comme y alloit le bon Roi Louis XII, pour travailler à l'abréviation des procès, & mettre un ſi bon ordre à ſes finances, qu'à l'avenir on ne les pût diſſiper. Ce devoient être là ſes dernieres promenades.

Il ſe montroit très facile à accorder des graces, quand le crime n'étoit pas horrible; car en ce cas-là il demeuroit ferme dans la ſévérité.

Ainſi, il répondit un jour à quelqu'un qui lui demandoit abolition d'un excès commis ſur des officiers de juſtice; *Je n'ai que deux yeux & deux pieds; en quoi ſerois-je donc différent du reſte de mes ſujets, ſi je n'avois la force de la juſtice en ma diſpoſition?*

Il dit encore un jour à un homme de

condition, qui lui demandoit grace pour ſon neveu, qui avoit commis un aſſaſſinat : *Je ſuis bien marri que je ne vous puis accorder ce que vous me demandez ; il vous ſied bien de faire l'oncle, & à moi de faire le Roi ; j'excuſe votre requête, excuſez mon refus.*

Son amour pour la gloire & la réputation.

Il aimoit paſſionnément la gloire & la réputation, comme font toutes les grandes ames, & étoit très-ſenſible au bien & au mal qu'on diſoit de lui ; mais il ne vouloit point de louanges qui ne partiſſent du cœur, & il ne ſe plaiſoit pas à être loué en face, ni par des gens qui fuſſent indignes eux-mêmes d'être loués. C'eſt pour cela qu'autant qu'il eſtimoit ceux qu'il croyoit bons hiſtoriens, prenant plaiſir à les entretenir & à les inſtruire de ce qu'il avoit fait, & leur donnant de grandes penſions ; autant mépriſoit-il les plumes médiocres, qui ne ſont point capables d'éterniſer un nom. Il reſſembloit en cela à Alexandre le Grand, qui défendit à tous les peintres de faire ſon portrait, hormis au ſeul Apelles, dont le pinceau pouvoit en quelque ſorte égaler ſa réputation.

Il vouloit ſavoir la vérité.

On lui faiſoit une extrême déplaiſir de lui céler la vérité ; il la vouloit ſavoir de toutes choſes ; mais ſur-tout on ne pouvoit l'obliger davantage que de l'avertir de tout ce qu'on diſoit de lui ; car

il vouloit connoître ses défauts pour les corriger ; on l'eût pourtant offensé de lui en parler ailleurs que dans le particulier. Alors il reçevoit fort bien les avis qu'on lui donnoit, il en remercioit & encourageoit ceux qui avoient pris cette liberté, de continuer dans les occasions. « Aussi est-ce le seul moyen par lequel » un prince peut se rendre parfait : savoir » toutes choses, & n'être jamais trompé ».

Il gardoit sa foi exactement.

Jamais prince ne fut plus religieux observateur de sa foi & de sa parole que lui, suivant ce beau mot du roi Jean, *Que si la foi étoit perdue au monde, elle devroit se retrouver dans la bouche des Rois.* Nous en avons marqué plusieurs exemples dans sa vie, entr'autres un touchant le duc de Savoie ; mais parce qu'il est merveilleusement beau, il sera bon d'ajouter ici ce qu'en a écrit d'Aubigné, d'autant plus croyable en cela qu'il n'a pas été trop favorable à ce prince en plusieurs autres choses. *Deux vieux conseillers d'état*, dit-il, *se firent auteurs d'un étrange conseil, c'étoit de retenir ce duc, & de violer le sauf-conduit à celui qu'ils accusoient d'avoir tant de fois faussé les communs accords à son profit. Par ce moyen, disoient-ils, le Roi pourra recouvrer le marquisat de Saluces, épargnant son tems, ses finances & la vie des soldats françois. Mais le Roi*

D'Aubigné, liv. 5, page 467.

leur répondit : J'ai tiré de ma naiſſance & j'ai appris de ceux qui m'ont nourri, que l'obſervation de la foi eſt plus utile que tout ce que la perfidie promet. J'ai l'exemple du roi François, qui pouvoit par la tromperie, retenir un plus friand morceau, ſavoir, Charles-Quint. Que ſi le duc de Savoie a violé ſa parole, l'imitation de la faute d'autrui n'eſt pas innocente ; & un Roi uſe bien de la perfidie de ſes ennemis, quand il la fait ſervir de luſtre à ſa foi. Où peut-on trouver une plus belle leçon, & de plus généreux ſentimens ?

Bien qu'il aimât les bons mots, & qu'il entendît auſſi-bien raillerie que gentilhomme de ſa cour, néanmoins il haïſſoit & les médiſans & les médiſances ; & s'il parloit mal de quelqu'un, il falloit que ce fût un homme tout-à-fait reconnu pour méchant ; car pour ceux-là, il croyoit que c'étoit juſtice de les déchirer, & de les faire connoître à tout le monde pour tels qu'ils étoient ; témoin ce que nous avons remarqué qu'il dit de Laffin à Biron. Ses fideles ſerviteurs avoient cet avantage, que les mauvais offices de ces gens-là ne pouvoient leur donner d'atteinte dans ſon eſprit ; ſans quoi tout eſt perdu dans une cour, & il eſt impoſſible que les fripons & les méchans ne prévalent ſur les gens de bien.

Il haïſſoit la médiſance.

Il aimoit sa noblesse ;

Il chérissoit infiniment sa noblesse, & tenoit à grande gloire de se dire le chef de cet illustre corps. Quand il comptoit les graces que Dieu lui avoit faites, il se glorifioit sur-tout d'avoir toujours quatre mille gentilshommes à sa suite, capables de combattre la plus grande armée qu'on lui pût mettre en tête. Un ambassadeur d'Espagne lui témoignant un jour qu'il étoit surpris de voir que quantité de gentilshommes l'environnoient & le pressoient un peu ; le Roi lui dit : *Si vous m'aviez vu un jour de bataille, ils me pressent bien davantage.*

Il vivoit avec ses courtisans dans une grande familiarité, & vouloit qu'ils en usassent de même avec lui, pourvu qu'ils ne sortissent jamais du respect qui lui étoit dû ; & si quelqu'un y eut manqué, il lui eût sans doute fait sentir sa faute.

Et les gens de Lettres.

Quelques-uns ont voulu dire qu'il n'aimoit point les gens de lettres ; mais ils se sont trompés. Il donnoit pension à plusieurs hommes doctes, même dans l'Italie & dans l'Allemagne, & prenoit soin lui-même de la leur faire tenir. Le cardinal du Perron, de Sponde, Scaliger, Casaubon, Frêne Canaye, & plusieurs autres, ont bien rendu témoignage de l'estime qu'il faisoit de la doctrine.

C'est aussi une erreur de croire qu'il ignoroit tout-à-fait les lettres. Il est cer-

tain qu'il n'étoit pas extrêmement ſavant ; mais auſſi faut-il avouer qu'il n'ignoroit pas ce qui eſt le plus néceſſaire à un Roi. Il ſavoit un peu de latin ; il avoit fort étudié les hiſtoires, tant celle de France, que la grecque & la romaine, & l'hiſtoire de la Bible ; il ſavoit par théorie, auſſi-bien que par pratique, la politique, la morale & l'économique ; il avoit appris l'art militaire dans les livres au même tems qu'il l'apprenoit par l'exercice, & il ſavoit par cœur grand nombre de belles ſentences tirées des anciens auteurs, qu'il appliquoit ſi à propos que les maîtres en étoient tout étonnés. Il avoit réſolu à ſon retour d'Allemagne de faire réformer l'Univerſité de Paris, & d'y fonder quatre ou cinq colléges, où l'on eût enſeigné gratuitement, & entr'autres un, où il y eût un fonds pour élever trois cens gentilshommes, ſans qu'il en eût rien coûté à leurs parens.

Véritablement il n'étoit pas libéral jusqu'à faire des profuſions, comme l'avoient été les princes de la maiſon de Valois ; mais s'il épargnoit ſes finances, c'eſt qu'il ménageoit la ſubſtance de ſon pauvre peuple, & qu'il ne tenoit pas qu'il fût juſte de vexer des provinces entieres pour enrichir quelques particuliers. Après tout, il étoit ſi équitable, Sa libéralité.

& payoit ſi bien, qu'on ne peut pas dire qu'il ait jamais retenu le ſalaire ou la récompenſe de ceux qui l'avoient ſervi. Il donnoit réellement tous les ans en bon argent, non point en billets & en papier, plus de trois millions de livres, qu'il diſperſoit & répandoit à grand nombre de perſonnes. N'étoit-ce pas beaucoup pour ce tems-là ?

Il avoit quelquefois des promptitudes & des coleres contre ſes meilleurs ſerviteurs ; mais elles paſſoient en un moment, & il n'avoit point de honte, lorſque cétoient perſonnes de condition & de mérite, de leur en faire excuſe. Vous vous ſouviendrez à ce propos de ce qu'il fit envers Théodoric de Schomberg, à la bataille d'Yvry.

Sa franchiſe & facilité.

La franchiſe, la confiance, la facilité lui étoient des vertus naturelles. Durant la guerre on l'a vu faire le camarade avec le ſoldat, s'aſſeoir au corps-de-garde, s'y coucher ſur la paillaſſe, tenir d'une main un morceau de pain bis qu'il mangeoit, & de l'autre un charbon pour deſſiner un campement & des tranchées. On l'a vu prendre le pic pour fouir la terre & exciter ſes ſoldats au travail : on l'a vû qui conſoloit les pauvres gens durant la guerre, & prenoit peine de leur faire entendre que ce n'étoit pas lui, mais la ligue qui étoit cauſe de leurs miſeres.

Depuis, en tems de paix, il ſe familiariſoit avec les plus petits, s'égaroit exprès de ſes gens pour ſe mêler parmi les villageois & parmi les marchands dans les hôtelleries, auxquels il faiſoit cent queſtions, pour apprendre d'eux les vérités qu'il ſavoit bien qu'on ne lui oſoit point dire, & pour tirer la connoiſſance des griefs que ſouffroit ſon peuple, ſoit par la violence des gentilshommes, ſoit par les extorſions des receveurs & financiers, ou par les concuſſions des méchans juges. Quand il avoit appris d'eux ce qu'il vouloit ſavoir, il s'en retournoit joindre ſes gens qui étoient quelquefois bien en peine de ſavoir où il étoit.

Ce fut dans une de ces occaſions-là, qu'un marchand, qui avoit le ſens fort bon, lui remontra comment la paulette, ou droit annuel, étoit une invention très-préjudiciable au Roi & au peuple. Et une autre fois dans une hôtellerie à Milly en Gâtinois, ayant mis quelques gens ſur le propos de ſa vie, il y en eut un qui en dit mille biens, mais finit par-là : *Il aime trop les femmes, Dieu punit les adulteres, il eſt à craindre qu'enfin il ne ſe laſſe après en avoir tant ſouffert.* Ces paroles lui entrerent ſi avant dans l'ame, qu'il diſoit que jamais prédicateur ne l'avoit ſi vivement touché.

Une autre fois étant affamé du travail de la chaſſe, il entra dans une hôtellerie ſur un grand chemin, & ſe mit à table avec quelques marchands. Après avoir dîné, on ſe mit à parler de ſa converſion ; ils ne le connoiſſoient point, car il étoit toujours vêtu aſſez modeſtement : un marchand de cochons s'avança de dire ; *Ne parlons point de cela ; la caque ſent toujours le hareng.* Peu après cela, le Roi s'étant mis à la fenêtre, vit arriver quelques ſeigneurs qui le cherchoient, & qui l'ayant vu monterent auſſi-tôt à la chambre. Le marchand voyant qu'ils l'appelloient, *Sire*, & *Votre Majeſté*, fut ſans doute fort étonné, & eût bien voulu retenir ſa parole indiſcrete. Le Roi ſortant de là lui frappa ſur l'épaule, & lui dit : *Bon homme, la caque ſent toujours le hareng, mais c'eſt en votre endroit, non pas au mien ; je ſuis, Dieu merci, bon catholique, mais vous gardez encore du vieux levain de la ligue.*

Sa débonnaireté & clémence.

En quels termes faudroit-il parler de ſa débonnaireté & de ſa clémence, pour en parler dignement ? On peut dire qu'il étoit tout cœur, & qu'il n'avoit point de fiel. De tant de conſpirateurs qui ont voulu bouleverſer ſon royaume, on remarque qu'il n'en a châtié aucun que le maréchal de Biron, auquel, avant que

de le livrer à la juſtice, il offrit par trois fois la grace, en cas qu'il voulût lui avouer ſon crime.

Dans toutes les occaſions de guerre, quand il voyoit les ennemis ployer & ſe mettre en déroute, n'alloit-il pas à la tête de ſes bataillons, criant: *Sauve les François, quartiers aux François?* En tems de paix il tenoit toujours ſes mains nettes du ſang de ſes ſujets, bien qu'il ne fût jamais retourné des combats, que ſon épée ne fût teinte du ſang de ſes ennemis.

Il faiſoit comme un bon paſteur qui tâche de guérir ce qu'il y a de gâté dans ſon troupeau, plutôt que de l'égorger; il employoit la patience, les bienfaits & l'adreſſe, pour ramener les eſprits que les factions avoient égarés: il diſſimuloit même leurs mauvaiſes volontés, & malgré qu'ils en euſſent, les empêchoit de faire mal, & les tournoit au bien; *Un ſage Roi*, diſoit-il, *étant comme un habile apoticaire, qui des plus méchans poiſons compoſe d'excellens antidotes, & des viperes en fait de la thériaque.*

Son amour pour ſes ſujets.

Par-deſſus toutes ces grandes qualités excelloient la tendreſſe indicible & l'amour qu'il avoit pour ſon peuple. Il n'avoit point de plus forte paſſion que de le ſoulager, que de le faire vivre en paix & à ſon aiſe; il n'avoit point de diſcours

plus ordinaire à la bouche que celui-là. On voit une infinité de ſes lettres aux gouverneurs des provinces, à ſon ſur-intendant, à ſes parlemens, dans leſquelles il dit : *Ayez ſoin de mon peuple, ce ſont mes enfans, Dieu m'en a commis la garde, j'en ſuis reſponſable*, & autres paroles ſemblables pleines d'ardeur & de bonté cordiale & paternelle.

Lorſque le duc de Savoie vint en France, le Roi le mena un jour voir jouer à la paume ſur les foſſés du fauxbourg Saint-Germain, où après le jeu, comme ils étoient tous deux à une fenêtre qui regardoit ſur la rue, le duc voyant un grand peuple, lui dit qu'il ne pouvoit aſſez admirer la beauté & l'opulence de la France, & demanda à ſa Majeſté ce qu'elle lui valoit de revenu. Ce prince généreux & prompt en ſes reparties, lui répondit; *elle me vaut ce que je veux*. Le duc trouvant cette réponſe vague, le voulut preſſer de lui dire préciſément ce que la France lui valoit. Le Roi repliqua : *Oui, ce que je veux, parce qu'ayant le cœur de mon peuple, j'en aurai ce que je voudrai, & ſi Dieu me donne encore de la vie, je ferai qu'il n'y aura point de laboureur en mon royaume, qui n'ait moyen d'avoir une poule dans ſon pot :* ajoutant, *& ſi je ne laiſſerai pas d'avoir de quoi entretenir des gens de guerre pour*

mettre à la raiſon tous ceux qui choqueront mon autorite. Le duc ne repartit plus rien, & ſe le tint pour dit

Quelques troupes qu'il envoyoit en Allemagne, ayant fait déſordre en Champagne, & pillé quelques maiſons de payſans, il dit aux capitaines qui étoient demeurés à Paris; *Partez en diligence, donnez-y ordre, vous m'en répondrez. Quoi! ſi on ruine mon peuple, qui me nourrira, qui ſoutiendra les charges de l'état, qui paiera vos penſions, meſſieurs? Vive Dieu, s'en prendre à mon peuple, c'eſt s'en prendre à moi.*

Les habitans des vallées qui ſont du long de la Loire, ayant été ruinés par les débordemens de cette riviere, demandoient ſoulagement des tailles, & avoient écrit pour cet effet au duc de Sully, ſur-intendant des finances. Ce duc le fit auſſi-tôt ſavoir au Roi par une lettre, à laquelle il répondit en ces propres termes: *Pour ce qui touche la ruine des eaux, Dieu m'a baillé mes ſujets pour les conſerver comme mes enfans; que mon conſeil les traite avec charité; les aumônes ſont très-agréables à Dieu, particuliérement en cet accident, j'en ſentirois ma conſcience chargée: que l'on les ſecoure donc de tout ce que l'on jugera que je le pourrai faire.* Après cela, faut-il s'étonner ſi ce prince étoit adoré de tout le monde?

Sully, tome 3 de ſes Mémoires, p. 250, 251.

La meilleure marque de la bonté d'un ſouverain , & de la liaiſon très-étroite qui doit être toujours entre lui & ſes ſujets, c'eſt le ſoin qu'il a de leur communiquer ſes joies , & la part qu'ils y prennent , non-ſeulement par les apparences extérieures , qui ſont fort trompeuſes, & qui ſe donnent auſſi-bien aux mauvais princes qu'aux bons ; mais encore par des mouvemens intérieurs & par les ſentimens du cœur.

Depuis que ce vrai pere du peuple François fut rentré dans Paris, & que ſa bonté s'y fut fait connoître, tous les habitans de ce petit monde s'intéreſſoient dans tout ce qui lui arrivoit, & en étoient auſſi touchés que s'il leur fût arrivé à eux-mêmes ; ils ſe réjouiſſoient de ſes contentemens, & s'affligeoient de ſes déplaiſirs. Toutes les deux fois qu'il fut malade, il ſembloit que le peuple de cette grande ville eût la fievre , & au contraire quand il ſe portoit bien , ſa ſanté faiſoit la leur, & ils étoient perſuadés que le ſalut de l'état, & celui de ce prince n'étoient qu'une même choſe. Réciproquement quand Dieu lui envoyoit quelque ſujet de réjouiſſance , il vouloit qu'ils y participaſſent , & de cette façon il ſe communiquoit à eux par le plus tendre de ſon ame. Ainſi quand le ciel lui eut donné un Dauphin, il ſe fit

paſſer par les rues dans un berceau découvert, afin que tout le peuple pût le conſidérer à ſon aiſe, & jouir avec plaiſir de la vue d'un bien qu'il avoit ſi longtems deſiré pour l'amour du pere.

JE MARQUERAI auſſi quelques-unes de ces paroles mémorables, dont les unes feront connoître ſes ſentimens & le fond de ſon ame; les autres, la vivacité de ſon eſprit.

Quand il travailloit à des affaires preſſantes, & qu'il ne pouvoit aſſiſter à la meſſe, (j'entends les jours ouvriers, car les fêtes & dimanches il n'y manquoit point,) il en faiſoit comme ſes excuſes aux prélats qui ſe trouvoient à la cour, & leur diſoit: *Quand je travaille pour le public, il me ſemble que c'eſt quitter Dieu pour Dieu même.*

Il diſoit quelquefois à ſes plus confidens ſerviteurs : *Les François ne me connoiſſent pas aſſez bien : ils ſauront ce que je vaux quand ils m'auront perdu.* Puis levant les yeux au ciel; *Seigneur, je ſuis prêt à partir quand il te plaira; mais que deviendra ce pauvre peuple?*

Quand on le ſupplioit d'avoir plus de ſoin de la conſervation de ſa perſonne qu'il n'avoit, & de n'aller pas ſi ſouvent ſeul, ou mal accompagné, comme il faiſoit, il répondoit: *La peur ne doit point*

entrer dans une ame royale : qui craindra la mort, n'entreprendra rien ſur moi ; qui mépriſera la vie, ſera toujours maître de la mienne, ſans que mille gardes l'en puiſſent empêcher : je me recommande à Dieu quand je me leve & quand je me couche, je ſuis entre ſes mains ; & après tout je vis de telle façon que je ne dois point entrer en ces défiances. Il n'appartient qu'aux tyrans d'être toujours en frayeur.

Le duc d'Orléans, ſon ſecond fils, étant malade à l'extrêmité, il déclara que s'il mouroit, il ne vouloit point qu'on le conſolât, parce qu'il s'étoit entiérement réſigné à la volonté de Dieu.

Dans deux ou trois ans après qu'il fut rentré dans Paris, tous les fauxbourgs qui n'étoient que des maſures, furent réparés ; & par les bâtimens particuliers & publics qui ſe firent dans cette grande ville, elle devint plus belle que jamais. Les ambaſſadeurs d'Eſpagne, qui vinrent jurer le traité de Vervins, furent tous étonnés de la voir en ſi bon état, & ſi différente de ce qu'elle avoit été durant la guerre. Comme ils lui diſoient donc un jour ; *Sire, voici une ville qui a bien changé de face depuis que nous ne l'avons vue. Ne vous en étonnez pas*, leur dit-il, *quand le maître n'eſt point à ſa maiſon, tout y eſt en déſordre ; mais quand il eſt revenu,*

revenu, sa présence y sert d'ornement, & toutes choses y profitent.

Il avoit été dans de grandes nécessités au commencement de son regne, de sorte qu'il disoit, *qu'il s'étoit vu Roi sans royaume, mari sans femme, faisant la guerre sans argent; mais que depuis, Dieu lui avoit fait tant de graces, qu'en montrant son arsenal, il se pouvoit vanter qu'il y avoit de quoi armer cinquante mille hommes avec toutes les munitions, & dans sa bastille, qui est tout contre, de quoi les payer pour trois ans.*

Il disoit qu'il avoit pourvu aux imaginaires opinions de trois sortes de personnes : des huguenots qui pensoient qu'il seroit toujours de leur religion; des ligueux qui souhaitoient qu'il ne se convertît point; & du tiers-parti, qui croyoit qu'il ne se pourroit jamais remarier. *Je les ai trompés tous trois*, disoit-il : *j'ai quitté le huguenotisme; je suis bon catholique; je me suis remarié, & j'ai des enfans qui me succéderont, s'il plaît à Dieu.*

Il disoit aussi que, lorsqu'il vint à la couronne, il avoit trouvé trois partis; que des trois il n'en avoit fait qu'un sans distinction; qu'il étoit le Roi des uns, aussi bien que des autres; qu'il les croyoit tous également affectionnés à son service; mais que c'étoit à lui d'en faire le

difcernement, & de choifir les plus capables.

Néreftan, fort brave gentilhomme, lui faifoit un jour un beau régiment, & comme il lui proteftoit qu'il ne defiroit pour récompenfe que la gloire de le fervir, il répondit : *C'eft ainfi que doivent parler les bons fujets, ils doivent oublier leurs fervices ; mais c'eft au prince à s'en fouvenir, & s'il veut qu'ils continuent d'être fideles, il faut qu'il foit jufte & reconnoiffant.*

Les huguenots lui demandant des places de sûreté, il leur dit : *Je fuis la feule affurance de mes fujets, je n'ai encore manqué de foi à perfonne.* Et comme ils lui eurent repliqué que le Roi Henri III leur en avoit bien donné ; *le tems*, leur difoit-il, *faifoit qu'il vous craignoit & ne vous aimoit point ; mais moi je vous aime & ne vous crains guère.* On lui fait encore faire cette même réponfe à quelques autres perfonnes.

On lui dit un jour d'un certain capitaine, qui avoit été de la ligue & fort brave, qu'encore qu'il eût obtenu de lui fon pardon & quelques bienfaits, il ne l'aimoit pourtant point ; *je lui veux*, dit-il, *faire tant de bien, que je le forcerai de m'aimer malgré lui.* C'eft ainfi que ce grand prince gagnoit les plus révoltés ; & il avoit accoutumé de dire à ceux qui s'en étonnoient, *qu'on*

prenoit plus de mouches avec une cuillerée de miel, qu'avec vingt tonneaux de vinaigre.

Mais si la politique l'obligeoit d'en user ainsi à l'égard de ceux qui ne l'aimoient pas, sa générosité le porta toujours à pardonner facilement à ceux qui s'humilioient devant lui. Aussi avoit-il souvent ce beau vers de Virgile à la bouche; *Parcere subjectis, & debellare superbos.*

Il se moquoit fort de ceux qui passoient les bornes de leur profession, & se mêloient d'autre chose que de leur métier. Un prélat lui parlant un jour de la guerre, & assez mal, il tourna, comme on dit, du coq à l'âne, & lui demanda, *de quel Saint étoit l'office ce jour-là dans son Breviaire.*

Une autre fois un sien tailleur ayant fait imprimer un petit livre de quelques réglemens, qu'il disoit être nécessaires pour le bien de l'état, & l'ayant présenté au Roi, il le prit en riant, & en ayant lu quelques pages, il dit à un de ses valets-de-chambre : *Allez-moi querir mon chancelier pour me faire un habit, puisque voici mon tailleur qui fait des réglemens.*

Un provençal qui avoit acheté bien cher un office de président, & en avoit emprunté l'argent, l'étant venu saluer, il dit tout bas à un seigneur, qui étoit auprès de lui : *Voilà un bon justicier; je*

penſe qu'il s'acquittera bien de ſa charge, & en peu de tems.

Un Médecin fameux s'étant converti du huguenotiſme à la religion catholique, il dit à Sully, *Mon ami, ta religion eſt bien malade, les médecins l'abandonnent.*

Les huguenots de Poitou & de Saintonge lui ayant envoyé des députés peu après ſa converſion, pour lui faire quelques requêtes, il leur dit : *Adreſſez-vous à ma ſœur, car votre état eſt tombé en quenouille.* Cette princeſſe étoit demeurée huguenote.

La Reine faiſant un ballet la premiere année de ſon mariage, pour lequel elle avoit choiſi quinze dames des plus belles & des plus qualifiées de ſa cour, il dit au Nonce : *Monſieur, je n'ai jamais vû de plus bel eſcadron, ni de plus périlleux que celui-là.*

Un certain ſeigneur qui avoit longtems balancé durant les troubles, ſans prendre parti, l'étant un jour venu trouver comme il jouoit à la prime, il lui dit ; *Approchez-vous, monſieur, ſoyez le bien venu, ſi nous gagnons, vous ſerez des nôtres.*

Une dame de condition, déja fort vieille & fort ſéche, étant venue avec un habit verd à un bal qu'il donnoit, il lui dit galamment, qu'*il lui étoit bien obligé de ce qu'elle avoit employé le verd & le ſec pour faire honneur à la compagnie.*

Un ambaſſadeur d'Eſpagne lui diſant par maniere de menaces, que le Roi ſon maître ſoutiendroit quelqu'action à la tête de cent mille hommes; il lui repartit fiérement: *Vous vous trompez, en Eſpagne ce ne ſont pas des hommes, ce ſont des ombres.*

Un jour le prévôt des marchands & les échevins lui demandant permiſſion de mettre quelque petite impoſition ſur les tuyaux des fontaines de la ville, pour leur aider à ſupporter les frais des feſtins qu'ils devoient faire à quarante députés des Suiſſes, venus à Paris pour le renouvellement de l'alliance, il leur répondit: *Trouvez quelqu'autre expédient que celui-là, il n'appartient qu'à Notre-Seigneur de changer l'eau en vin.*

Voilà une petite partie des belles actions & des paroles mémorables de Henri le Grand; il y en a une infinité d'autres qui ſont gravées en caracteres immortels dans le cœur de tous les bons François, qui les feront paſſer de pere en fils à toute la poſtérité, pour ſervir de modele aux Souverains qui auront pour but, comme ils y ſont obligés, de regner heureuſement, en meſurant leur puiſſance aux regles du devoir & de la juſtice.

FIN.

APPROBATION DU CENSEUR ROYAL.

J'AI lu par l'ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux, *l'Hiſtoire de Henri le Grand*, *par Meſſire Hardouin de Péréfixe*, Evêque de Rhodez. Cette vie d'un prince immortel ne ſauroit être réimprimée trop tôt, & devroit être miſe au nombre des livres néceſſaires à former le cœur & l'eſprit de la jeune nobleſſe. Donné à Paris, ce 29 de Septembre 1775.

Signé, PHILIPPE DE PRÉTOT, *des Académies d'Angers & de Rouen.*

PRIVILÉGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers, qu'il appartiendra; SALUT. Notre amée la De Veuve SAVOYE, Libraire, Nous a fait expoſer qu'elle deſireroit faire imprimer & donner au Public pluſieurs Ouvrages ayant pour titre : *Connoiſſance de la Mythologie par demandes & par réponſes*; *Hiſtoire de Théodoſe le Grand, par M. Fléchier*; *Hiſtoire de Henri IV, par M. de Perefixe*; *le nouveau Voyage de France, par Piganiol de la Force*; s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce néceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſante, Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes, de faire

imprimer lesdits Ouvrages autant de fois que bon lui semblera, & de les vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le temps de six années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes; Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance: comme aussi d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire lesdits Ouvrages, ni d'en faire aucuns extraits, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit de ladite Exposante, ou de ceux qui auront droit d'elle, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers à ladite Exposante, ou à celui qui aura droit d'elle, & de tous dépens, dommages & intérêts; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression desdits Ouvrages sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725, à peine de déchéance du présent Privilége; qu'avant de les exposer en vente, les manuscrits qui auront servi de copie à l'impression desdits Ouvrages, seront remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le sieur HUE DE MIROMÉNIL; qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le sieur DE MAUPEOU, & un dans celle dudit sieur HUE DE MIROMÉNIL; le tout à peine de nullité des Présentes: Du contenu desquelles vous mandons & en-

joignons de faire jouir ladite Expofante & fes ayans-caufes, pleinement & paifiblement, fans fouffrir qu'il leur foit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Préfentes, qui fera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin defdits Ouvrages, foit tenue pour duement fignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Confeillers, Secrétaires, foi foit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huiffier ou Sergent fur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & néceffaires, fans demander autre permiffion, & nonobftant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : Car tel eft notre plaifir. Donné à Paris, le quinziéme jour du mois de Novembre, l'an de grace mil fept cent foixante-quinze, & de notre regne le deuxiéme. Par le Roi en fon Confeil.

Signé, LE BEGUE.

Je reconnois que MM. Leclerc, Bailly, Brocas, Humblot, & Compagnie, font intéreffés au Privilége feulement de l'*Hiftoire do Henri IV de Perefixe*, & de l'*Hiftoire de Théodofe de Fléchier*, fuivant leur part & portion. A Paris, ce 15 Décembre 1775.

Signé, Veuve SAVOYE.

Regiftré fur le Regiftre XX de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 6, fol. 85, conformément au Réglement de 1723. A Paris, ce 23 Janvier 1776.

Signé, LAMBERT, *Adjoint.*

De l'Imprimerie de CHARDON, rue Galande.
1776.







